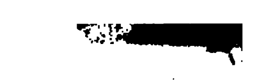

DC
148
.G18
1821
v.3
BUHR A
a39015 01808011 2b



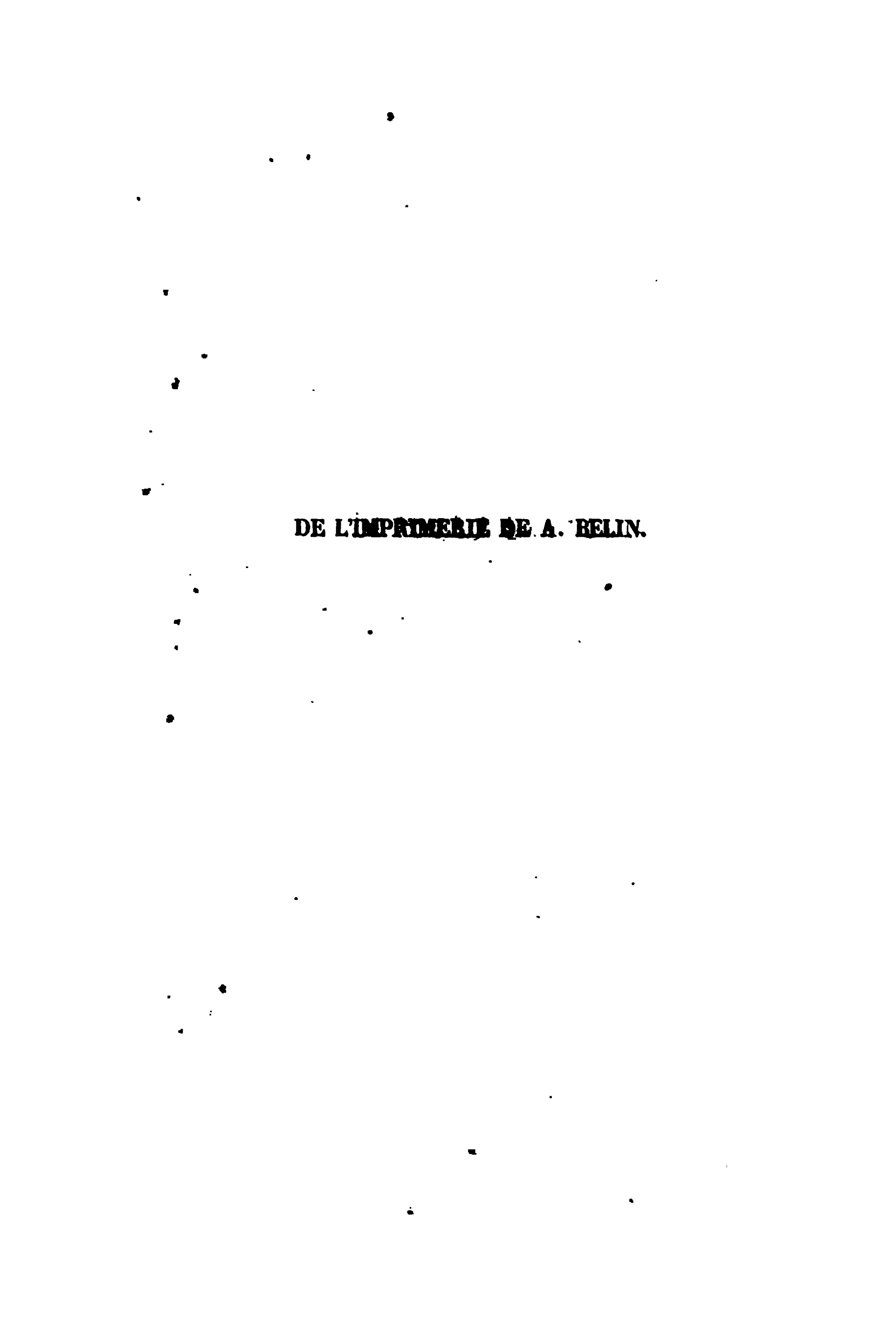







THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
LIBRARIES
THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
1817

HISTOIRE
DE FRANCE.



DE L'IMPRIMERIE DE A. BELIN.

HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI
JUSQU'AU TRAITÉ DE PAIX DU 20 NOVEMBRE 1815.

PAR M. GALLAIS,

POUR SERVIR DE SUITE A L'HISTOIRE DE FRANCE
DE M. ANQUETIL.

SECONDE ÉDITION.

Tros, Rutulus-ve fuat, nullo discrimine habebo.
VIRG.

TOME TROISIÈME.

A PARIS,
CHEZ JANET ET COTELLE, LIBRAIRES,
RUE NEUVE-DES-PETITS-CHAMPS, N°. 17.
M. DCCCXXI.

HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI
JUSQU'AU TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815.

SUITE DE LA

SIXIÈME ÉPOQUE.

EMPIRE.

DEPUIS L'ÉLÉVATION DE BUONAPARTE AU TRÔNE IMPÉRIAL JUSQU'A SA CHUTE.

1806.

Confédération du Rhin.

L'EUROPE étoit alors dans un état de paix qu'elle n'avoit pas connu depuis long-temps ; il dépendoit de la France d'en prolonger la durée, mais il ne dépendoit pas de celui qui la gouvernoit de le vouloir. Le mouvement et la guerre lui étoient aussi nécessaires que la respiration. En signant la paix, il méditoit la guerre.

Ce fut dans un traité de paix qui, en apparence, avoit pour objet d'assurer pour

1806. toujours celle de l'Europe, qu'il trouva le secret d'implanter les germes d'une guerre prochaine, et de toutes celles qu'il a soutenues jusqu'à la fin de sa vie politique.

Ce traité est celui de *la confédération du Rhin*, qui bouleversa toute l'Allemagne et changea tous les intérêts politiques du continent. Il pensoit, avec raison, que l'ancienne constitution germanique n'existoit plus, ou ne pouvoit plus atteindre son but, et il en tira la fausse conséquence que, pour lui rendre la vie, il suffisoit de substituer la France à l'Autriche, et d'assujettir à son empire les petits princes de l'empire germanique. Il médita long-temps cette idée. Il la fit adopter à son conseil. Il gagna ou intimida les électeurs de Bavière, de Wurtemberg, de Saxe, le landgrave de Hesse, l'électeur archichancelier, les princes de Nassau, de Hohenzollern, de Salm-Salm, le duc d'Aremberg, le comte de Leyen...

Le 12 juillet 1806, les ministres de ces princes et le prince de Talleyrand pour l'empereur des François, signèrent à Paris un traité dont on connoîtra l'importance en lisant avec attention quelques uns des articles que nous allons transcrire.

« 1°. Les états de leurs majestés les rois de Bavière et de Wurtemberg, de leurs

altesses les électeurs archichancelier et de Bade, le duc de Berg et de Clèves, le landgrave de Hesse-Darmstadt, les princes de Nassau, etc., seront séparés à perpétuité du territoire de l'empire germanique, et unis entre eux par une confédération particulière sous le nom d'états confédérés du Rhin (1). 1806.

« 2°. Chacun des rois et princes confédérés renoncera à ceux de ses titres qui expriment des rapports quelconques avec l'empire germanique.

« 3°. L'électeur archichancelier prendra les titres de *prince primat* et d'*altesse éminentissime*.

« 4°. L'électeur de Bade, le duc de Berg, le landgrave de Hesse-Darmstadt, prendront le titre de *grand-duc*, et jouiront des droits, honneurs et prérogatives attachés à la dignité royale.

« 5°. Les intérêts communs des états confédérés seront traités dans une diète dont le siége sera à Francfort, et qui sera divisée en deux colléges, savoir, le collége des rois et le collége des princes.

(1) Ce ne fut que le 11 décembre suivant, et après la bataille d'Iéna, que l'électeur de Saxe s'unit à la confédération du Rhin, et consentit à recevoir le titre de ROI. Son contingent fut fixé à vingt mille hommes : mais s'il fut le dernier à s'y soumettre, il fut aussi le dernier à s'en détacher. Tels sont les nobles caractères : ils s'attachent et se détachent lentement, et sont victimes dans les deux cas.

1806. « 6°. Les princes devront nécessairement être indépendants de toute puissance étrangère à la confédération, et ne pourront prendre de service, en aucun genre, que dans les états confédérés ou alliés à la confédération.

« 7°. Sa majesté l'empereur des François sera proclamé *protecteur de la confédération*, et en cette qualité, au décès de chaque prince primat, il en nommera le successeur.

« 8°. Le prince primat réunira à ses états, et possédera en toute propriété et souveraineté la ville et le territoire de Francfort (1).

« 9°. Chacun des rois et princes confédérés possédera en toute propriété les terres équestres enclavées dans ses possessions.

« 10°. Les membres des ordres militaires ou religieux qui, en conséquence du présent traité, seront dépossédés ou sécularisés, recevront une rente annuelle

(1) Charles-Théodore Dalberg, qui consentit à recevoir avec le titre de *prince primat* la souveraineté de la ville de Francfort, avoit eu une jeunesse très-brillante, et s'étoit distingué par la noblesse de son caractère autant que par l'éclat de ses talents. Il n'y a que la foiblesse de l'âge qui puisse faire excuser le sacrifice que ce prince fit de tous les intérêts de son pays à la volonté d'un despote étranger. Après la chute de Napoléon, il se retira à Constance, dont il étoit originairement évêque, et où, rendu à son premier caractère, il se fit aimer et respecter.

et viagère proportionnée aux revenus dont ils jouissoient. 1806.

« 11°. Il y aura entre l'empire françois et les états confédérés, collectivement et séparément, une alliance, en vertu de laquelle toute guerre continentale que l'une des parties contractantes auroit à soutenir, deviendra immédiatement commune à toutes les autres.

« 12°. Dans le cas où une puissance étrangère à l'alliance et voisine armeroit, les hautes parties contractantes, pour ne pas être prises au dépourvu, armeront pareillement, d'après la demande qui en sera faite par le ministre de l'une d'elles à Francfort.

« 13°. Le contingent à fournir par chacun des alliés, en cas de guerre, est fixé comme il suit :

« La France fournira deux cent mille hommes de toutes armes; la Bavière, trente mille; le Wurtemberg, douze mille; le grand-duché de Bade, huit mille; le grand-duché de Berg, cinq mille; Darmstadt, quatre mille.

« 14°. Les hautes parties contractantes se réservent d'admettre, par la suite, dans la confédération les princes et états d'Allemagne qu'il sera trouvé de l'intérêt commun d'y admettre. »

En publiant ce traité, les journaux du

1806. continent, qui étoient presque tous sous la main du gouvernement françois, se hâtèrent d'annoncer uniformément « que ce nouveau pacte étoit moins un changement qu'une suite nécessaire des changements qui, depuis cent ans, s'étoient opérés en Allemagne; qu'il étoit plus conforme aux intérêts des parties contractantes; qu'il offroit la garantie d'une paix plus durable pour l'avenir, et qu'*il pouvoit être regardé comme le complément du traité de Presbourg* (1); qu'il diminuoit à peine l'importance politique et le pouvoir effectif de la maison d'Autriche; qu'il n'ajoutoit rien à celui de la France, et ne faisoit que donner à l'union des états germaniques une organisation mieux entendue..... »

Il y a presque autant d'erreurs que d'assertions dans cette apologie, qu'on peut regarder comme la pensée du gouvernement françois, et dont il seroit aussi facile qu'ennuyeux de démontrer la fausseté. Nous ne ferons à ce sujet qu'une seule réflexion; c'est qu'il est bien étonnant que l'Autriche, que ce traité dépouilloit de la moitié de ses forces effectives et de toute son importance politique, n'ait élevé à ce sujet, dans aucun papier public, soit en

(1) Nous pensons même qu'il faisoit dès-lors une partie des articles secrets du traité de Presbourg.

Allemagne, soit en Angleterre, soit en paix, soit en guerre, aucune réclamation, aucune protestation, aucune plainte; tant étoit profonde l'impression que la bataille d'Austerlitz avoit produite sur l'esprit de François II! 1806.

Le 1er. septembre, la diète de Francfort fut dissoute; l'*empire germanique* cessa d'exister...... Et l'Allemagne, suivant la note qui fut remise le 2 août, par M. Bacher, aux membres de la diète, reprit un rang et une consistance dont elle étoit privée par le morcellement de son territoire entre cent quatre-vingt-deux souverains, grands et petits... Le même jour (1er. septembre) les représentants de la confédération du Rhin tinrent leur première séance.

Le roi d Prusse sor de son in action.

Le roi de Prusse, plus inquiet, ou moins intimidé que l'empereur d'Autriche, protesta contre des dispositions qui blessoient évidemment les prérogatives de tous les princes, et toutes les libertés de l'Allemagne. Ses protestations tardives ne furent point écoutées: il se plaignit, il menaça; c'étoit précisément ce qu'on attendoit de lui, et ce qu'on désiroit au palais des Tuileries.

Depuis la paix de Bâle, la Prusse recevoit de la France un subside annuel de plusieurs millions, comme prix de sa con-

1806. stante neutralité. Ce subside lui fut exactement payé jusqu'en 1804, temps où Napoléon, dont la politique, comme celle des Romains, *étoit de n'avoir à la fois qu'un ennemi sur les bras*, et qui croyoit avoir assez compromis le roi de Prusse pour n'avoir rien à craindre de ses projets, lui retira tout à coup ses subsides, et envoya une armée à ses portes, sous prétexte de l'occupation du Hanovre.

Au milieu des bouleversements de l'empire germanique, la Prusse étoit restée intacte. Les sécularisations l'avoient amplement dédommagée de quelques pertes qu'elle avoit faites sur le Rhin. En y joignant la part qu'elle avoit obtenue dans le dernier partage de la Pologne, elle étoit plus riche en territoire, en population, et en moyens de toute espèce, qu'elle ne l'avoit été dans les temps les plus prospères du grand Frédéric.

Mais le grand Frédéric auroit prévu les conséquences de cet ordre de choses qui menaçoit son petit-neveu, et ne les eût pas si paisiblement attendues : il n'auroit jamais pensé que les affaires de l'Allemagne méridionale lui fussent étrangères. Il n'auroit pas laissé refouler l'Autriche derrière l'Inn ; et, d'accord avec elle, il auroit reconstruit une digue assez forte

pour préserver cette partie de l'Europe de l'inondation des François. 1806.

Le roi de Prusse actuel (Frédéric-Guillaume III), indignement traité dans la personne de son ministre à Paris (M. de Luchesini), et inquiété sur ses frontières par une armée françoise, mit enfin la sienne sur le pied de guerre, et prit les précautions que sa sûreté, l'intérêt et l'honneur de sa couronne lui commandoient impérieusement. Guerre de Prusse.

Napoléon parut s'en offenser ; il saisit ce prétexte pour commencer l'exercice du pouvoir que lui donnoit son nouveau titre de *protecteur de la confédération du Rhin*. Il écrivit à tous les princes confédérés « que la Prusse armoit depuis un mois sans cause et sans raison ; que ces armements lui paroissoient le résultat d'une coalition avec la Russie et l'Angleterre, dirigée principalement contre la confédération du Rhin ; que, dans ce cas, il lui sembloit urgent de convoquer les forces que la confédération du Rhin étoit obligée de fournir pour la défense de ses intérêts communs ; qu'au lieu de deux cent mille hommes que, par le traité, la France devoit fournir, elle en fourniroit trois cent mille ; et que les troupes nécessaires pour compléter ce nombre *seroient transportées en poste sur le Rhin*.

1806. Ses dispositions furent bientôt faites. Le 25 septembre il quitta Paris, arriva le 28 à Mayence, et le 8 octobre à Bamberg.

Huit jours avant son départ, il avoit cru nécessaire d'instruire l'Europe de ses projets; dans cette intention, il adressa au sénat un message, dans lequel il disoit:

« Les armées prussiennes, portées au grand complet de guerre, se sont ébranlées de toutes parts, ont dépassé leurs frontières et envahi la Saxe. Notre premier devoir, à cette nouvelle, a été de passer le Rhin nous-mêmes, de former nos camps, et de faire entendre le cri de guerre. Il a retenti au cœur de tous nos guerriers.

« Tous nos camps sont formés; nous allons marcher contre les armées prussiennes, et repousser la force par la force. Dans une guerre aussi juste, où nous ne prenons les armes que pour nous défendre, que nous n'avons provoquée par aucun acte, par aucune prétention, et dont il nous seroit impossible d'assigner la vraie cause, nous comptons entièrement sur le secours de Dieu, sur l'appui des lois, et sur l'affection de nos peuples. »

L'armée ne savoit pas encore pourquoi, ni contre quels ennemis elle alloit se bat-

tre. La proclamation suivante l'en instruisit. 1806.

« Soldats,

« Des cris de guerre se sont fait entendre à Berlin. Depuis deux mois nous sommes provoqués à outrance.

« La même faction qui, à la faveur de nos dissensions intestines, conduisit, il y a quatorze ans, les Prussiens au milieu des plaines de la Champagne, domine dans leurs conseils. Si ce n'est plus Paris qu'ils veulent brûler, c'est la Saxe qu'ils veulent soumettre; ce sont vos lauriers qu'ils veulent flétrir.

« Les insensés! qu'ils sachent qu'il seroit mille fois plus facile de détruire la grande capitale, que de flétrir l'honneur d'un grand peuple. Leurs projets seront confondus. Soldats! il n'est aucun de vous qui veuille retourner en France par un autre chemin que par celui de la gloire. Nous ne devons y rentrer que sous des arcs de triomphe. »

A ces déclamations qui avoient évidemment pour objet d'insulter le roi de Prusse et de le porter à des récriminations violentes, l'empereur joignit des outrages directs à la reine, l'une des plus belles femmes de son temps, qui, née avec des sentiments très-élevés et un

1806. dessus de son sexe, voyant avec peine son pays soumis à l'influence du cabinet des Tuileries, fit tous ses efforts pour réveiller dans le cœur de son mari les souvenirs du grand Frédéric, et en vint à bout. C'est pourquoi Napoléon, oubliant les égards qu'il devoit à son sexe, à son rang, et à lui-même, lui fit adresser des injures grossières par ses journalistes, et l'exposa aux regards du public dans des caricatures qui la représentoient tantôt sous l'emblème de la belle Hélène séduisant Pâris (1), et tantôt sous la figure d'une nouvelle Armide qui, dans son égarement, mettoit le feu à son propre palais.

Le roi de Prusse fut enfin convaincu qu'il n'y avoit plus d'autre parti à prendre que celui des armes; et dès qu'il eut pris ce parti, il crut devoir le justifier aux yeux de l'Europe par le manifeste suivant, qu'il publia le 9 octobre 1806.

MANIFESTE DU ROI DE PRUSSE.

« Sa majesté le roi de Prusse, en prenant les armes pour la défense de son peuple, croit nécessaire de faire connoître à la nation et à l'Europe les motifs

(1) L'empereur Alexandre, désigné ici sous le nom de *Pâris*, fut l'ami constant du roi de Prusse, et, à ce titre, devoit être aussi maltraité que la reine dans les journaux et par les vils courtisans de Buonaparte.

qui lui font regarder la guerre comme un devoir. 1806.

« La politique françoise a été depuis quinze ans le fléau de l'humanité. Que les dominateurs mal affermis qui, depuis 1792, se sont succédés dans le gouvernement de la France, n'aient espéré maintenir leur puissance chancelante qu'en entraînant la nation dans une suite de guerres non interrompue; qu'ils aient cru garantir leur existence politique, en plongeant les autres peuples dans un abîme de malheurs, rien d'étonnant.

« Mais lorsqu'on vit s'établir dans ce pays un gouvernement plus stable, auquel on ne pouvoit pas supposer le même besoin, les amis de la paix conçurent des espérances; et certes, Napoléon, revêtu d'un pouvoir absolu, couvert des lauriers de la victoire, entouré d'états foibles ou d'adversaires terrassés, étoit appelé à jouer un plus beau rôle. Il ne lui restoit plus rien à faire pour la gloire de la France; il pouvoit tout pour sa prospérité.

« Nous le disons à regret: le gouvernement françois avoit changé, la politique françoise resta la même. Une ambition insatiable fut toujours son caractère prédominant. Pour arriver à ses fins, elle abusa tour à tour de la force des armes et des

1806. transactions de la paix. A peine celle d'Amiens fut-elle conclue, que le signal des premières usurpations fut donné. Deux états indépendants, la Hollande et la Suisse, furent forcés d'accepter des constitutions qui en firent des provinces françoises. Le renouvellement de la guerre avec l'Angleterre fut une suite de ces actes arbitraires.

« Cependant la paix ne fut pas interrompue sur le continent; l'empire germanique l'avoit achetée par des sacrifices énormes. Ce fut au milieu de cette paix que les troupes françoises envahirent l'électorat d'Hanovre, auquel la guerre entre la France et la Grande-Bretagne devoit être étrangère. Ce fut au milieu de cette paix que les mêmes troupes violèrent l'indépendance du territoire allemand d'une manière plus outrageante encore. Les Allemands n'ont pas vengé la mort du duc d'Enghien; mais jamais le souvenir de ce forfait ne s'effacera parmi eux.

« Le traité de Lunéville garantissoit l'indépendance des républiques d'Italie. En dépit des promesses les plus solennelles, Napoléon plaça sur sa tête la couronne de fer; Gênes fut réunie à la France; Lucques eut le même sort. Le Portugal n'obtint la permission de garder la neutralité qu'au poids de l'or. Ces faits étoient

toujours accompagnés d'un système d'injures et d'outrages. 1806.

« La Prusse ne pouvoit voir avec indifférence ces vexations. On sait trop ce que la Prusse a fait pour obliger Napoléon. Ce fut la première puissance qui reconnut ce prince. Tout ce que le devoir d'un bon voisin peut commander, la Prusse l'avoit accompli pendant six années consécutives. Il y a plus : la Prusse avoit conservé une haute estime pour une nation vaillante qui avoit appris à son tour à estimer la Prusse. Le roi se plaisoit à rendre justice au génie du chef des François. Il ne vouloit pas rompre des liens que la nature des choses et une certaine communauté d'intérêts avoient formés. Le souvenir de ce temps n'existe plus pour Napoléon.

« La Prusse permit l'invasion de l'électorat d'Hanovre ; c'est une faute qu'elle se reproche. La Prusse refusa d'entrer dans la quatrième coalition, qui fut si funeste à l'Autriche (1). La Prusse ferma les yeux sur la violation que les François firent de son territoire de Bayreuth le 3 octobre de l'année dernière.... C'est ainsi que se prolongea, pendant plusieurs années, un

(1) L'auteur du manifeste auroit pu ajouter ici : *C'est une seconde faute*; et une *troisième faute* se trouve avouée dans la phrase suivante.

1806. combat remarquable entre la modération et la bonne foi d'une part, l'insolence et l'abus du pouvoir de l'autre.

« Le roi avoit enfin appris à connoître l'empereur des François ; il déclara qu'il se regardoit comme dégagé de toutes les obligations contractées avec lui ; il mit ses armées sur pied ; mais, se tenant sur la défensive, on sait les désagréments que son inaction lui attira de la part de l'Angleterre.

« La France n'y gagna rien ; mais elle triomphoit en secret de l'idée d'avoir brouillé deux cours, dont l'accord pouvoit lui devenir funeste.

« De nouveaux griefs ont mis le comble à l'insolence des François et poussé à bout la patience du roi.

« La base du traité de Presbourg étoit le *statu quo* du moment de la signature, et par conséquent, la garantie de l'empire germanique constitué comme il l'étoit (1). Le traité garantissoit à Francois II les rapports dans lesquels la paix le plaçoit, et par conséquent la couronne d'Allemagne, et les prérogatives qui y étoient at-

(1) Oui sans doute, la base du traité de Presbourg, qui fut rendu public, étoit la garantie de l'empire germanique tel qu'il étoit avant la signature. Mais on sait aujourd'hui que, par des articles secrets, cette base étoit détruite par la *confédération du Rhin*, dont ils renfermoient le germe et la pensée.

tachées. La même garantie commune confirmoit et resserroit le lien qui, depuis tant de siècles, attachoit la Bavière et le Wurtemberg à l'empire. Trois mois après, *la confédération du Rhin* renversa la constitution de l'empire germanique, ravit à l'empereur le plus beau joyau de sa couronne; et plaça la Bavière, le Wurtemberg, etc..... sous la tutèle de la France. 1806.

« Mais pour juger cet événement mémorable, est-il nécessaire d'avoir recours aux traités? Les nations ont des droits avant les conventions diplomatiques : et quand la France ne se seroit pas jouée de la sainteté des serments, cet acte d'un despotisme sans exemple n'en auroit pas moins révolté tous les esprits.

« Priver de leur souveraineté des princes qui n'avoient jamais offensé la France; les transformer en vassaux de quelques vassaux du gouvernement françois; anéantir d'un coup de plume une constitution qui date depuis plus de mille ans, qu'une longue habitude et des rapports réciproques avoient rendue chère à tant de princes, que toutes les puissances de l'Europe et la France elle-même avoient si souvent garantie; l'anéantir malgré le désespoir des victimes, et les remords des complices; l'anéantir sans en prévenir l'empereur d'Allemagne, auquel on ravissoit une

1806. couronne, sans consulter la Russie, qui, naguère encore, avoit garanti la ligue germanique; ni la Prusse, si essentiellement intéressée à l'existence de cette ligue! Certes! on a vu de grandes catastrophes produites par le fléau de la guerre; mais jamais, au milieu de la paix, on n'avoit osé donner à l'univers un pareil spectacle! »

(Ici le manifeste rappelle que le prince d'Orange, le beau-frère et l'ami du roi de Prusse, avoit été une des premières victimes de la *confédération du Rhin*: que le prince Murat, à peine arrivé dans ses états de Clèves, avoit commencé l'exercice de sa nouvelle puissance par s'emparer des abbayes d'Essen, de Werden et d'Elten, qui appartenoient à la Prusse; que les rois et princes de l'empire étoient traités par Napoléon comme les préfets soumis à ses ordres; que les journaux françois étoient, depuis quelque temps, remplis de *diatribes infames et dégoûtantes*, contre le roi, la reine et la monarchie prussienne.) Le manifeste continue :

« Le dernier doute sur les intentions de Napoléon avoit disparu; des troupes de l'intérieur de la France marchoient vers le Rhin; il étoit évident que la Prusse alloit être attaquée; un temps précieux

se perdoit. Le roi fit présenter par le général Knobelsdorf une note renfermant les conditions auxquelles il consentoit à s'arranger. La note resta sans réponse. 1806.

« Désormais le roi ne peut confier qu'aux armes l'honneur et la sûreté de sa personne. Il les prend avec un sentiment pénible, parce qu'une gloire qui coûtera des larmes à son peuple n'a jamais pu le tenter. Il les prend avec confiance, parce que sa cause est juste. Le roi a poussé la condescendance jusqu'au dernier point : l'honneur ne lui permet pas d'aller plus loin. Le roi a supporté tout ce qui ne regardoit que sa personne ; il s'est mis au-dessus des jugements de l'ignorance et de la calomnie, dans l'espoir qu'il pourroit conduire son peuple sans secousse à l'époque qui arrivera peut-être tard, mais qui arrivera infailliblement, où l'usurpation trouvera son terme, l'ambition son châtiment, et l'honneur sa récompense.

« *Donné au quartier-général d'Erfurt, le* 9 *octobre* 1806. »

Quatre jours après, c'est-à-dire le 13 octobre, les deux armées se trouvèrent en présence dans les plaines de Saxe, entre Veymar et Jena. L'armée prussienne, forte de cent cinquante mille hommes, étoit commandée par le roi en personne : deux Bataille d'Iéna.

1806. des plus célèbres compagnons de Frédéric II, le duc de Brunswick et le feld-maréchal de Moellendorf, commandoient sous ses ordres.

L'armée françoise, forte de cent quatre-vingt mille hommes, étoit partagée en sept grands corps que commandoient les maréchaux Lannes, Bernadotte, Ney, Soult, Augereau, Lefebvre et Davoust. Une bataille étoit inévitable, elle devoit être meurtrière et décisive. Des deux côtés on la désiroit avec ardeur; et, ce qu'il y a de plus déplorable, c'est que des deux côtés l'ardeur militaire étoit renforcée par une animosité particulière qu'avoient fait naître et qu'entretenoient des calomnies outrageuses, des railleries amères, et d'insultantes provocations.

La bataille eut lieu le 14; un brouillard épais couvrit la terre pendant deux heures, il fut dissipé par un beau soleil d'automne. Les deux armées s'aperçurent à petite portée du canon.

La gauche de l'armée françoise, appuyée sur un village et des bois, étoit commandée par le maréchal Augereau. La garde impériale la séparoit du centre, qu'occupoit le corps du maréchal Lannes.

La droite étoit formée par le corps du maréchal Soult. Elle étoit appuyée et soutenue par le corps du maréchal Ney.

Les Prussiens manœuvrèrent avec une grande habileté, et se battirent avec leur bravoure accoutumée. Le duc de Brunswick et le feld-maréchal Moellendorf furent blessés. Le prince Louis-Ferdinand de Prusse fut tué : le roi montra tout le sang-froid du grand Frédéric, et tout le courage d'un soldat. Il eut deux chevaux tués sous lui. Toute l'armée fit son devoir ; mais rien ne put résister à la *furie françoise*, qu'on avoit trouvé moyen d'exciter au plus haut degré, par tous les motifs de haine, de vengeance et de cupidité. 1806.

Suivant sa tactique ordinaire, Napoléon attaqua et enfonça le centre de l'armée ennemie, et par cette manœuvre hardie jeta le trouble et l'incertitude dans les deux ailes. Sa nombreuse artillerie, parfaitement servie, portoit de tous côtés le désordre et la mort. La bataille avoit commencé à neuf heures, à trois heures l'affaire étoit décidée ; l'armée prussienne étoit en pleine déroute, et le roi avoit perdu son royaume. Si l'on s'en rapporte au cinquième bulletin de cette campagne, les premiers résultats de cette bataille furent trente mille prisonniers, vingt mille morts, trente drapeaux, trois cents pièces de canon, et des magasins immenses de vivres et de munitions de guerre. Mais il

1806. y a évidemment de l'exagération dans ce récit. Le lendemain le grand-duc de Berg cerna et prit Erfurt, où se trouvèrent six mille fuyards et huit mille blessés.

Invasion de la Prusse.

L'empereur ne donna pas le temps à l'ennemi de se rallier. Voulant, avec raison, prévenir l'arrivée des Russes, qui venoient à grandes journées au secours des Prussiens, il ne prit aucun repos. Il alla établir son quartier-général à Poztdam, tandis que ses lieutenants poursuivoient à outrance, et sur tous les points, les débris de l'armée vaincue, tandis que le grand-duc de Berg attaquoit Spandau, que le maréchal Ney bloquoit Magdebourg, que le maréchal Augereau entroit à Berlin, etc.... Il méditoit la conquête de la Pologne. Ses ordres furent suivis avec autant de succès que de ponctualité; tout s'aplanissoit devant ses desseins. En moins de quinze jours, la Prusse électorale tout entière tomba au pouvoir des François.

Pendant le séjour qu'il fit à Poztdam, Napoléon descendit dans le tombeau du grand Frédéric. Nous ignorons s'il y fut entraîné par le désir de rendre hommage à la mémoire d'un héros, ou par un simple motif de curiosité : on lui sut gré de cette pieuse démarche; mais il en gâta le fruit en faisant enlever de ce lieu sacré

l'épée du héros, son cordon de l'aigle noire, et sa ceinture de général. 1806.

Ces reliques n'avoient de prix réel que là où elles avoient été déposées. Le plaisir que leur vue fit éprouver aux soldats invalides de Paris, n'égala pas à beaucoup près le chagrin que ceux de Berlin ressentirent de cet enlèvement sacrilége.

Après quelques jours de repos, l'armée françoise se mit en marche pour la Pologne, où l'armée russe venoit d'entrer. L'empereur Alexandre avoit mis trop tard en mouvement les forces destinées à protéger son allié. Le sort de cette guerre auroit pu changer, ou du moins rester longtemps incertain, si les troupes des puissances alliées avoient été mues et dirigées avec l'ensemble et l'activité qui animoient et dirigeoient l'armée françoise.

L'avant-garde de celle-ci, conduite par le maréchal Davoust, arriva le 28 novembre aux portes de Varsovie, qui lui furent ouvertes dès la première sommation, tandis que la garnison russe, trop foible pour résister aux habitants et aux François, sortoit par les portes opposées.

Les Polonois accueillirent les François avec une joie vive, mais inconsidérée; l'empereur leur avoit promis, et à plusieurs reprises, de leur rendre leur antique indépendance.

1806. Sur sa parole, ils convoquèrent une diète, formèrent une confédération, et s'unirent à Napoléon pour repousser les Russes. Ceux-ci se retirèrent en bon ordre, d'abord derrière la Vistule, ensuite derrière le Bug, puis enfin derrière le Niémen.

Chacune de ces retraites fut précédée d'un combat meurtrier, et coûta beaucoup d'hommes de part et d'autre, sans résultat décisif. C'étoit un plan de campagne prescrit par la nécessité, d'autres disent conseillé par le général Kutusoff, qui vouloit attirer les François dans un pays dont l'hiver rigoureux devoit être pour lui, ce qu'il fut plus tard, un puissant auxiliaire.

1807. Bataille d'Eylau.

Quoi qu'il en soit, le 6 février, tous les corps de l'armée françoise se trouvant réunis à Preussych-Eylau, en face de l'armée russe et à deux portées de canon, une bataille générale devenoit inévitable. Les deux armées la désiroient avec la même impatience; elle dura trois jours, et fut soutenue des deux côtés avec un égal acharnement, malgré la neige, le vent, la pluie, et toutes les incommodités réunies du climat et de la saison. Le corps du maréchal Augereau fut exposé pendant deux heures au feu d'une batterie qui en fit périr la plus grande partie,

lui-même fut blessé grièvement. L'empereur des François trouva là une résistance à laquelle il ne s'attendoit pas, mais qu'il avoit résolu de vaincre à quelque prix que ce fût. Il exposa d'abord par échelons, puis tous en masse, les corps d'armée que commandoient les maréchaux Bernadotte, Davoust, Ney, Lefebvre et Bessières. Chacun d'eux, et tous ensemble attaquèrent avec leur intrépidité accoutumée les masses inébranlables des Russes, furent repoussés plusieurs fois, et retournèrent autant de fois à la charge. 1807.

C'étoit des deux côtés même ardeur, mêmes efforts, et une épouvantable boucherie. « Trois cents bouches à feu, dit le cinquante-huitième bulletin de la grande armée, vomissoient la mort de part et d'autre. Le mal de l'ennemi est immense, dit le même bulletin; *le nôtre n'est pas moindre.* »

De notre côté les généraux d'Almann, d'Hautpoult et Colineau furent emportés par le canon : avec eux périrent les colonels Lacuée, Lemarrois, Bouvières et vingt-deux autres officiers du même grade. On évalue à dix-neuf mille hommes la perte que nous fîmes pendant les trois jours que dura cette sanglante mêlée, qui en coûta sûrement davantage à l'ennemi. Napoléon resta maître du champ de ba-

1807. taille, et se flatta, par cet avantage, d'avoir remporté une victoire de plus. L'armée russe fit sa retraite en bon ordre, et sans être inquiétée : la nôtre n'étoit guère en état de la poursuivre.

Le reste de l'hiver se passa en escarmouches de peu d'importance, et en négociations sans succès. Le maréchal Lefebvre reçut l'ordre d'aller faire le siége de Dantzick. Ce siége fut long, meurtrier et un des plus mémorables de la guerre; mais à la fin la ville se rendit; car *il n'y a plus de ville imprenable.*

L'empereur demanda une levée de cent mille hommes au sénat, qui lui répondit que ses ordres étoient accomplis, que la France, pleine de confiance dans son génie, dans sa sagesse et dans sa modération, ne doutoit pas que l'ennemi *ne dût bientôt recevoir ses lois ou la mort* : car l'hiver, ajoutoit l'habile interprète de la pensée du sénat, l'hiver, le seul allié de la Russie, doit bientôt cesser de la défendre par ses neiges, ses frimas et ses inondations (1). »

En effet, le printemps tardif en ces climats, en rappelant les beaux jours, y ramena toutes les horreurs de la guerre. Les divisions des deux grandes armées quittèrent leurs cantonnements dans les premiers jours de juin, marchèrent au-

(1) Rapport du sénat, 14 avril 1807.

devant l'une de l'autre, également animées du désir de se venger des pertes qu'elles avoient essuyées à Eylau, et se rencontrèrent à Friedland, petite ville de la Prusse ducale. Ce fut là que, le 14 juin, se donna la bataille qui termina la campagne et la guerre. 1807.

Au premier coup de canon, qui l'annonça à trois heures du matin, Napoléon qui, dans ces moments, avoit toujours une présence d'esprit admirable, dit aux officiers généraux qui l'entouroient: *Bonne nouvelle, messieurs, c'est aujourd'hui l'anniversaire de Marengo!* Ce mot heureux courut dans les rangs, fut répété par tous les soldats, et fit de chacun d'eux un héros. Le maréchal Ney commandoit la droite, le général Victor la réserve, et le maréchal Mortier la gauche. Bataille de Friedland.

Le maréchal Lannes, qui commandoit le centre, soutint pendant deux heures les efforts de toute l'armée russe, et ne put être entamé; et bientôt secondé par les maréchaux Ney, Victor et Mortier, il marcha en avant, écrasant tout ce qu'il rencontroit; la mêlée fut horrible. La nuit ne sépara pas les combattants. Les François poursuivirent les Russes jusqu'à près de onze heures du soir. Les Russes se battirent avec leur sang-froid ordinaire, et soutinrent pendant seize heures et le feu

1807. et la baïonnette d'une armée nombreuse, aguerrie, exaltée par l'idée qu'elle étoit invincible. Ils eurent vingt-cinq officiers généraux tués, pris ou blessés, et laissèrent quatre-vingts pièces de canon et seize mille morts sur le champ de bataille. Cette fois-ci la victoire ne fut pas incertaine.

La ville de Kœnigsberg en fut le premier gage. Le maréchal Soult entra le lendemain dans cette ancienne capitale de la Prusse, et y trouva des magasins immenses, quatre cent mille quintaux de blé, cinq mille pièces d'eau-de-vie, cent cinquante mille fusils, et des munitions de guerre de toute espèce, que l'Angleterre envoyoit à ses alliés.

Le 17, l'empereur porta son quartier-général à Tilsitt, sur les bords du Niémen, qui sépare la Prusse ducale de la Russie. Ainsi Napoléon se trouvoit sur les frontières de ce vaste empire, et à quatre cents lieues des siennes. Il étoit à la tête d'une armée victorieuse, mais que la guerre, les fatigues et les maladies avoient diminuée de plus de moitié, et dont les recrutements devenoient lents et pénibles.

De son côté, Alexandre, qui jusqu'alors ne s'étoit battu que pour les intérêts et dans les états de son allié le roi de Prusse, ne se soucioit pas de transporter le théâtre

de la guerre dans le cœur des siens. Dans les quinze jours qui venoient de s'écouler, il avoit perdu une partie de son artillerie, presque toutes ses munitions, ses magasins sur une ligne de plus de quarante lieues, et près de quarante mille hommes pris, blessés, tués ou hors de combat. 1807.

Ces diverses considérations agissant en même temps sur l'esprit des deux souverains, les disposèrent également à un rapprochement, qui leur devenoit également nécessaire. Toute hostilité avoit déjà cessé le 18; le fleuve séparoit les deux armées. Le 21, le prince Berthier, au nom de l'empereur des François, et le prince Labanof, au nom de l'empereur de Russie, signèrent un armistice, en attendant la conclusion du traité définitif, *qui devoit mettre fin à une effusion de sang si contraire à l'humanité*. (Termes de l'armistice.)

Entrevue des deux empereurs sur le Niémen.

Le 25, les deux empereurs eurent leur première entrevue. On avoit, à cet effet, élevé au milieu du Niémen un pavillon où les deux monarques se rendirent chacun de son côté. Ce fut un grand et magnifique spectacle. Les deux rives du fleuve étoient bordées par deux armées de cent cinquante mille hommes chacune, tandis que leurs chefs conféroient, franchement, noblement et sans intermédiaires, sur les moyens

1807. nisons françoises jusqu'à la paix définitive entre la France et l'Angleterre.

V. L'empereur Napoléon accepte la médiation de l'empereur de Russie, à l'effet de négocier et conclure un traité de paix entre la France et l'Angleterre.

VI. De son côté, l'empereur de Russie voulant prouver combien il désire d'établir entre les deux empires les rapports les plus intimes et les plus durables, reconnoît sa majesté le roi de Naples, Joseph Napoléon : sa majesté le roi de Hollande, Louis Napoléon : et son altesse impériale le prince Jérôme Napoléon, comme roi de Westphalie.

VII. L'empereur de Russie reconnoît pareillement la confédération du Rhin, l'état actuel de possession de chacun des souverains qui la composent.

VIII. Le royaume de Westphalie sera composé des provinces cédées par le roi de Prusse, à la gauche de l'Elbe, et d'autres états actuellement possédés par l'empereur Napoléon.

IX. Toutes les hostilités cesseront immédiatement sur terre et sur mer entre l'empereur de Russie et le grand-seigneur.

X. Les troupes russes se retireront des provinces de Valachie et de Moldavie.

XI. L'empereur de Russie accepte la médiation de l'empereur des François, à

l'effet de négocier et conclure une paix avantageuse et honorable aux deux empires de Russie et de Turquie. 1807.

XIII. L'empereur des François et l'empereur de toutes les Russies se garantissent mutuellement l'intégrité de leurs possessions et de celles des puissances comprises au présent traité.

XIV. Le cérémonial des deux cours des Tuileries et de Saint-Pétersbourg, à l'égard des ambassadeurs, ministres et envoyés, qu'elles accréditeront l'une près de l'autre, sera établi sur le principe d'une réciprocité et d'une égalité parfaites, etc., etc.

Fait à Tilsitt, le 7 juillet 1807.

Signé Ch. M. Talleyrand, prince de Bénévent.

Le prince Alexandre Kourakin.

Le prince Labanof de Rostoff.

Deux jours après, le traité entre la France et la Prusse fut également signé entre le prince de Bénévent et le maréchal comte de Kalkreuth. Par ce traité, le roi reconnoît les rois de Naples, de Hollande, de Westphalie et la confédération du Rhin; renonce à perpétuité aux provinces de l'ancien royaume de Pologne, qui, à diverses époques, ont passé sous sa domination, ainsi qu'à la possession de la ville de Dantzick.....

1807. Ces deux traités furent présentés au sénat le 24 juillet par M. l'archichancelier Cambacérès, qui à ce sujet prononça le discours suivant :

« Messieurs,

« Le cours rapide des victoires de sa majesté l'empereur et roi offroit le présage infaillible d'une paix glorieuse.

« Ces espérances sont accomplies par les deux traités de paix que j'apporte au sénat. Sa majesté n'a point permis qu'ils fussent rendus publics avant que vous en ayez reçu la communication.

« Le sénat appréciera avec reconnoissance cette réserve délicate, et y verra une nouvelle preuve de l'attention de notre auguste souverain à maintenir les formes consacrées par nos usages et par nos lois.

« Au milieu des grands résultats que présentent ces transactions politiques, il en est un qui intéressera vos plus vives affections. Dévoués, comme vous l'êtes, messieurs, à la gloire de la dynastie impériale, avec quelle satisfaction ne verrez-vous pas sa splendeur toujours croissante porter au trône de Westphalie un jeune prince *dont la sagesse et le courage* viennent de se signaler par de si nobles travaux !

« Dans cette disposition, comme dans

toutes celles qui composent ces traités, vous retrouverez, messieurs, les soins constants du fondateur de l'empire pour consolider le grand système dont il a posé les bases. 1807.

« Votre cœur applaudira aux conceptions d'un génie ami de l'humanité, dont toutes les vues, dont toutes les précautions ont pour objet d'éloigner l'effusion du sang humain.

« Le continent peut enfin se promettre une paix durable. Les entrevues mémorables qui viennent d'avoir lieu sur les bords du Niémen sont les gages d'une longue tranquillité. Les rapports d'estime et de confiance qui se sont établis entre les souverains des deux plus puissantes nations de l'Europe, offrent une garantie contre laquelle désormais tous les efforts de la haine et de l'ambition viendront échouer. »

Retour de l'empereur à Paris.

L'empereur suivit de près le courrier qui avoit apporté à Paris le traité de Tilsitt. Il arriva à Saint-Cloud le 27 juillet, à cinq heures du matin, en fort bonne santé. Soixante coups de canon annoncèrent son arrivée. A huit heures du soir, il reçut les ministres, convoqua le conseil d'état pour le lendemain à sept heures du matin; et à onze heures, il reçut le sénat et tous les grands corps de l'état. Il vouloit paroître aussi grand et aussi infatigable

que César : il est permis de croire qu'il le prit souvent pour modèle.

Lorsqu'il monta sur le trône, une sorte de pudeur l'avoit empêché de prendre le titre de *roi de France*, que ses partisans avoient solennellement proscrit et condamné il n'y avoit pas encore six ans (1).

Il n'ignoroit pas la puissance des mots sur l'esprit de la multitude : il pensa que celui d'*empereur* déplaîroit moins que celui de *roi* à des républicains qui connoissoient mieux l'histoire romaine que celle de leur pays.

Cependant il ne se dissimuloit pas davantage qu'en sa qualité d'*empereur*, qu'il s'étoit donnée de son propre mouvement, il ne joueroit qu'un rôle de théâtre tant qu'il ne seroit pas authentiquement reconnu par les autres souverains; et même que ce rôle deviendroit plus odieux, sans cesser d'être précaire, s'il ne devoit sa reconnoissance qu'à la puissance de ses arme et au droit du plus fort.

Il prit soudain la résolution de s'affranchir de tout respect humain, de déplacer tous les trônes de l'Europe, de briser toutes les couronnes sur la tête de leurs légi-

(1) « La royauté ne se relèvera jamais en France, avoit dit le président du directoire à la fête du 10 août 1798. On n'y verra plus de rois ; ils sont proscrits et condamnés dans le cœur de tous les François. »

times titulaires, de créer de nouveaux titres, de nouveaux états, de nouvelles dynasties, et de se placer au milieu de cette clientelle comme principe de vie, comme source de puissance, et l'*ancien des rois*. 1807.

La crainte qu'il inspiroit lui épargna la moitié de son ouvrage. Des princes qui attachoient plus de prix à leur dignité qu'à leur honneur, coururent au-devant du joug qu'il voulut bien leur imposer, consentirent à échanger leurs vieux et respectables titres pour des titres qu'il *daigna* leur conférer, et reconnurent son *ancienneté* dès-lors qu'ils se soumirent à sa *protection*.

Les seuls cabinets de Vienne et de St.-Pétersbourg conservèrent sur le continent le rang qu'ils tenoient de leur puissance, et le ton qui convenoit à leur rang; mais il fallut en même temps prendre les armes pour soutenir l'un et l'autre.

Le sort des armes les trahit. L'Autriche, vaincue la première, reconnut dans le vainqueur d'Austerlitz le successeur immédiat de Charlemagne; et le descendant des czars fit alliance avec le vainqueur de Friedland.

Il n'étoit pas encore au point où il vouloit arriver; mais arrivé là, il ne voyoit plus rien au-dessus de lui. Quelle puis-



que César [illegible] pouvoir [illegible]

[illegible] [illegible] terme [illegible] consentir [illegible] [illegible] [illegible] avec [illegible] [illegible] quarante [illegible] respectueux [illegible] avoit [illegible] plus grands princes [illegible] cette [illegible] pensée [illegible]

[illegible] aine. [illegible]

[illegible] auroient [illegible] ainsi que le [illegible] nouvelles [illegible] quarante millions d'hommes [illegible] sur les fruits d'une seule [illegible]

[illegible] d'une grande nation [illegible] mer [illegible] sans [illegible] quel fut-il le [illegible] illusions de [illegible] plus [illegible]. Il devoit [illegible] dans les vues de la [illegible] au lieu de les [illegible] prendre la place qu'a-

voient honorablement occupée avant lui 1807.
Pepin et Hugues Capet : il devoit rassurer ses voisins au lieu de les effrayer, calmer les tempêtes qu'il avoit excitées, au lieu d'en augmenter la furie ; il devoit enfin *nous faire voir l'arc-en-ciel, qui vient, après l'orage, rappeler à l'homme la fin du céleste courroux*. (1)

A ces conditions, qui pouvoient, sinon l'absoudre aux yeux de ses contemporains, au moins l'excuser à ceux de la postérité, les rois qui venoient de le reconnoître sous l'influence de la victoire, en auroient pris l'habitude au sein de la paix, et l'auroient admis pour toujours à cette *fraternité* qui désigne en eux les membres d'une même famille et les pères de leurs peuples. Ils eussent cessé de rougir de lui donner un nom dont il auroit cessé de se rendre indigne ; et le titre d'*empereur*, au lieu de rester pour eux un tribut imposé par la violence, seroit devenu le prix qu'ils eussent accordé à la valeur.

Mais à quoi tendent ces réflexions ? Le caractère de Napoléon et la modération impliquent contradiction. Les succès n'ont fait qu'accroître sa violence naturelle. L'assassin du duc d'Enghien, le conspirateur de Bayonne et l'ennemi des anciennes dynasties, n'étoit pas fait pour *s'asseoir*

(1) Relation de la bataille de Leipsick.

1807. *au banquet des rois*. Sa chute étoit un effet inévitable. Mais cette chute étoit encore éloignée à l'époque où nous sommes arrivés : beaucoup de gens la desiroient, peu l'espéroient, et nul ne la prévoyoit.

Les années 1807 et 1808 ont laissé de longs souvenirs de gloire dans l'âme du soldat; mais elles offrent aux yeux du philosophe un spectacle vraiment déplorable. Lorsqu'on vient, en effet, à considérer la rapidité avec laquelle tous les François se précipitèrent dans les bras du despote, l'étonnant concert avec lequel marchèrent l'avilissement des autorités civiles, l'influence de l'autorité militaire, le développement d'une double police, l'oubli du code des nations, la suppression des droits établis pour réprimer la force et protéger l'innocence, le mépris des conventions jusqu'alors respectées, et tendantes à réparer les maux de la guerre ou à doubler les bienfaits de la paix, on finit par se convaincre que les lumières flattent plus la vanité des hommes qu'elles ne servent à leur bonheur, que les hommes les plus éclairés raisonnent fort bien sur leurs droits, et se conduisent fort mal quand il faut les défendre; que la liberté enfin, l'idole de toutes les âmes généreuses, est, comme l'a dit un de ses premiers apôtres (1),

(1) J. J. Rousseau.

un *mets de trop dure digestion pour l'estomac des peuples modernes*. Les peuples modernes, si vains de leurs découvertes, de leurs arts, de leurs principes libéraux, sont d'insolents *redresseurs de torts* sous le prince qui les ménage, et de vils esclaves sous le maître qui les opprime. 1807.

Le 28 juillet, l'empereur reçut, les unes après les autres, les grandes autorités de l'état. Le sénat fut présenté le premier; M. Lacépède, président, dit:

« Comment vous exprimer, sire, tout ce que rappelle et fait éprouver au sénat et au peuple françois la présence de votre majesté impériale et royale? On ne peut plus louer dignement votre majesté; votre gloire est trop haute: il faudroit être placé à la distance de la postérité, pour découvrir son immense élévation. Goûtez, sire, la récompense la plus digne du plus grand des monarques, le bonheur *d'être adoré* de la plus grande des nations, et que nos arrière-petits-neveux soient long-temps heureux sous le règne de votre majesté. »

Le tribunat parut ensuite, et dit, par l'organe de M. Fabre, son président:

« Sire, un seul vœu, le retour de l'empereur, suffisoit pour exprimer tous les sentiments de la France. L'impatience publique comptoit tous les moments. Mais cette longue séparation que nous avons si



1807. douloureusement sentie étoit nécessaire pour bien faire connoître à l'Europe tous les rapports, tous les sentiments qui unissent votre majesté avec ses peuples. Le monarque étoit à quatre cents lieues de sa capitale, et jamais sa volonté ne régna plus puissante, elle étoit pressentie plutôt qu'écoutée. Le zèle devançoit les époques fixées par l'autorité; la nation s'efforçoit de multiplier les preuves de son respect et de son amour.... »

A la tête de la cour de cassation, M. Muraire dit :

« Sire, tant de glorieux travaux, de faits éclatants, de nouveaux prodiges, de victoires accumulées et suivies du plus grand des bienfaits, nous réduisent au silence du respect, de l'admiration et de la reconnoissance. Qui désormais oseroit entreprendre de vous louer? Le seul éloge possible, le seul digne de votre majesté, c'est l'histoire la plus simple de son règne, etc. »

M. Séguier, à la tête de la cour d'appel:

« Sire, il y a long-temps que votre gloire n'aspire qu'au repos. Napoléon est au delà de l'histoire humaine. Il appartient aux temps héroïques. Il est au-dessus de l'admiration. Il n'y a que l'amour qui puisse s'élever jusqu'à lui.... »

Le cardinal archevêque Dubelloy, à la tête de son clergé :

« Sire, nos vœux sont remplis, le Seigneur s'est montré en votre faveur. Les annales du monde, des siècles et des nations n'offrent aucun exemple aussi merveilleux et aussi mémorable. Le Dieu des armées a dicté vos projets. Nous le bénissons. Recevez, sire, l'hommage de notre amour, de notre respect et de notre admiration.... » (1)

Le 15 août, l'empereur assista au *Te Deum* qui fut chanté à Notre-Dame en action de grâces de la paix. Cette cérémonie fut très-pompeuse.

Le lendemain il fit, avec non moins de pompe, l'ouverture du corps législatif. Tous les emblèmes de la Victoire et de la Paix décoroient les avenues et le péristyle de l'enceinte des séances.

Après avoir reçu le serment de fidélité des nouveaux membres, parmi lesquels M. de Fontanes, président, fut appelé le premier, sa majesté s'adressant aux différentes autorités réunies, prononça le discours suivant :

(1) On se doute que nous avons abrégé ces discours : mais ce que nous en avons cité est exact et littéralement extrait du *Journal officiel*.

1807. « Messieurs les députés des départements,

« Messieurs les tribuns et les membres de mon conseil d'état.

« Depuis votre dernière session, de nouvelles guerres, de nouveaux triomphes, de nouveaux traités de paix, ont changé la face de l'Europe politique.

« Si la maison de Brandebourg, qui la première se conjura contre notre indépendance, règne encore, elle le doit à la sincère amitié que m'a inspirée le puissant *empereur du nord.* (1)

« *Un prince françois régnera sur l'Elbe.* Il saura concilier les intérêts de ses nouveaux sujets avec ses premiers et ses plus sacrés devoirs.

« La maison de Saxe a recouvré, après cinquante ans, l'indépendance qu'elle avoit perdue.

« Les peuples du duché de Varsovie et de la ville de Dantzick ont recouvré leur patrie et leurs droits.

« Toutes les nations se réjouissent, d'un commun accord, de voir l'influence mal-

(1) Ce n'étoit pas sans intention qu'il nommoit ainsi l'empereur de Russie. Il entroit alors dans ses projets de se faire nommer un jour *empereur du midi.* Et qui peut dire les suites qu'entraînoit ce nouveau titre?

faisante que l'Angleterre exerçoit sur le continent détruite sans retour. (1) 1807.

« La France est unie aux peuples de l'Allemagne par les lois de la confédération du Rhin, à ceux *des Espagnes*, de la Hollande, de la Suisse et *des Italies*, par les lois de notre système fédératif. Nos nouveaux rapports avec la Russie sont cimentés par l'estime réciproque de ces deux grandes nations.

« Je désire la paix maritime. Aucun ressentiment n'influera jamais sur mes déterminations. Je n'en saurois avoir contre une nation jouet et victime des partis qui la déchirent, et trompée sur la situation de ses affaires, comme sur celle de ses voisins.

« Mais, quelle que soit l'issue que les décrets de la Providence aient assignée à la guerre maritime, mes peuples me trouveront toujours le même, et je trouverai toujours mes peuples dignes de moi.....

« J'ai médité différentes dispositions pour simplifier et perfectionner nos institutions.....

« Messieurs les députés des départements, votre assistance me sera nécessaire

(1) C'est à Napoléon, à son système continental, à ses guerres continuelles, à ses fausses mesures, à toutes ses fautes, que l'Angleterre doit l'influence trop réelle qu'elle exerce aujourd'hui sur le continent.

1807. pour arriver à ce résultat; et j'ai le droit d'y compter.»

Il y compta si bien, qu'il fit dans le gouvernement, sans leur concours et sans nulle opposition, tous les changements qui lui convinrent. Il supprima le tribunat, dans lequel un petit nombre de voix avoient osé s'élever contre l'établissement des tribunaux spéciaux. Il institua de nouvelles dignités, pour donner plus d'éclat à sa couronne; il créa un gouverneur-général pour les départements situés au-delà des Alpes; il proclama son frère Joseph roi d'Espagne, son beau-frère Murat roi de Naples, son neveu Louis grand-duc de Berg: il réunit la Hollande, Rome et le Valais à son empire........ Administration, gouvernement, religion, esprit public, sciences et arts, journaux et spectacles, il voulut tout connoître, tout diriger et tout faire: il perdit tout.

Il sembloit avoir pris à tâche de prouver à tous ceux qui le servoient, depuis ses ministres jusqu'aux maires de village, qu'ils n'étoient que des commis qu'il employoit sans en avoir besoin, ou des instruments qu'il pouvoit briser sans le moindre regret.

Avoit-il besoin de soldats? le sénat étoit toujours prêt à lui délivrer une conscription de deux cent mille hommes. D'argent?

il pilloit la banque, il enlevoit les caisses, il mettoit des centimes additionnels sur toutes les recettes.

Craignoit-il un journal ou un livre; il faisoit mettre au pilon le livre et le journal, et il envoyoit les auteurs à Bicêtre ou à l'île de Rhé.

Si la moindre résistance s'opposoit à la marche impétueuse de sa volonté, tout étoit menacé; innocents et coupables, tous trembloient à l'aspect d'un pouvoir qui ne s'annonçoit que par des coups de tonnerre, et qui se croyoit très-fort, parce qu'il étoit violent et terrible.

La même présomption qui lui fit croire que rien ne devoit lui résister en France, lui dicta les mesures violentes qui bouleversèrent l'église, ensanglantèrent l'Espagne, et achevèrent de révolter l'univers contre lui.

Nous voici arrivés aux deux événements de son règne qui lui ont donné le [illegible] de chagrin, d'humeur et d'embarras.

Il avoit mis la religion au rang des [illegible] branches de l'administration [illegible] comme si elle n'eût été qu'un [illegible] ment d'institution humaine qu'il [illegible] ranger, et qu'il rangea en effet [illegible] même catégorie que celui de la [illegible] finances et de la guerre.

Il porta même à cet égard [illegible]

1808. toutes les bienséances, jusqu'à dire un jour *que le pape étoit le général de son armée presbytérienne, les cardinaux ses généraux de division, les évêques ses colonels, et les curés ses soldats.*

Dans le fait, il ne considéroit les évêques que comme de simples fonctionnaires publics, révocables à volonté, et non moins dépendants de lui que les préfets et les officiers de son palais.

Le saint-père lui fit à ce sujet de vives remontrances, qui restèrent sans réponse et sans effet.

Démêlés avec le pape. Pour ne plus entendre parler du pape et de ses remontrances, il résolut de mettre à exécution le plan qu'il avoit conçu depuis long-temps, et qu'il n'avoit jamais perdu de vue; savoir, de se déclarer chef spirituel et temporel de son vaste empire, de secouer le joug de l'église romaine, et de s'emparer des états qui, depuis Charlemagne, en composoient le domaine.

Avant d'employer la force ouverte, il essaya une de ces ruses qui lui étoient si familières : il fit au pape plusieurs demandes artificieuses, dont le but essentiel étoit de le déshonorer, s'il les accordoit, ou de le détrôner, s'il les refusoit.

Ces demandes portoient en substance, 1°. l'établissement en France d'un patriarche indépendant de la cour de Rome;

2°. L'abolition en Italie, comme en France, de tous les ordres réguliers de l'un et de l'autre sexe; 1808.

3°. La suppression du célibat pour les ecclésiastiques;

4°. La liberté indéfinie et l'exercice public de tous les cultes;

5°. La publication du code Napoléon dans les états de l'église;

6°. Le couronnement de Joseph, roi de Naples, par les mains du saint-père.

Ces six propositions furent soumises à la délibération du sacré collége, et rejetées à l'unanimité.

On s'y attendoit aux Tuileries; et dès que la nouvelle en fut parvenue officiellement, une armée françoise, rassemblée dans la Lombardie, reçut l'ordre de marcher sur Rome. Elle entra dans cette ville le 2 février 1808, désarma la garnison, s'empara du château St.-Ange, et plaça une batterie de canons devant la porte du palais Quirinal, où le saint-père s'étoit retiré.

Le saint-père n'avoit ni les moyens, ni le désir de s'opposer à ces violences, mais il fit les protestations qu'il devoit faire: il écrivit à l'empereur avec une fermeté que jusqu'alors il n'avoit pas montrée.

« Foulant aux pieds tous les devoirs sa-

[illegible] abusez [illegible] il faut
[illegible] les [illegible]
[illegible] nouvelles [illegible]
[illegible] nous [illegible]
[illegible] et faire [illegible]
[illegible] morale [illegible]
[illegible] entre les [illegible]
[illegible] les [illegible]
[illegible] résultats. »

[illegible] à cet avertisse-
ment par une note dans laquelle il pré-
venoit le saint-père qu'il regarderoit
comme une déclaration de guerre le refus
de [illegible] s'uniroit pas à lui contre
les Anglois. La note étoit terminée par
ces mots :

« Le premier résultat de la guerre est [illegible] le premier résultat de la [illegible] est le changement de gouver-
nement. »

Le message étoit clair. Le saint-père [illegible] et fit dire pour toute réponse, [illegible] en sa qualité de prince temporel il ne reconnoissoit pour ennemis que ceux [illegible] de la paix, étoient entrés [illegible] capitale de ses états à main armée, [illegible] le tenoient prisonnier dans son [illegible] mais qu'en sa qualité de ministre [illegible] de paix, il ne pouvoit et ne vouloit faire la guerre à personne. »

Napoléon n'attendit pas même cette réplique ; il étoit las de ce qu'il appeloit des *ménagements*. Par une dernière décision, en date du 17 mai 1809, il réunit les états de l'église à l'empire françois. (Voyez plus bas, page 87.)

1808.

Réunion des états du pape à l'empire françois.

Alors le saint-père adressa à toutes les puissances de l'Europe cette lettre fameuse qui désola si fort son ennemi, et dans laquelle il disoit :

« Ils sont enfin accomplis, les desseins ténébreux des ennemis du saint-siége. Ils nous ont dépouillé de nos états et de notre pouvoir temporel, avec lequel notre indépendance spirituelle étoit étroitement liée.

« Nous protestons contre cette nouvelle et violente spoliation, et nous déclarons nulle l'occupation qui vient d'être faite de nos domaines.

« Nous rejetons, de la manière la plus formelle, toute rente ou pension que l'empereur des François prétendroit faire à nous et aux membres du sacré collége.... Nous nous couvririons d'opprobre à la face de la terre, si nous consentions à tirer notre subsistance des mains de l'usurpateur de nos états..... »

Le saint-père ne se contenta pas cette fois-ci d'une simple protestation. Le temps des *ménagements* étoit passé pour lui,

1808. comme pour son ennemi : il s'arma des foudres de l'église, et lança contre lui l'excommunication dont il l'avoit menacé.

On croira facilement que celui qui avoit renié Dieu à l'Institut, et Jésus-Christ au pied des Pyramides, devoit, pour son compte, faire très-peu de cas des foudres de l'église; mais il craignit l'effet qu'elles pouvoient produire sur l'esprit des peuples : il défendit sévèrement qu'on en parlât, soit en public, soit en particulier; et ses ordres furent exécutés ponctuellement.

Il craignoit également que le saint-père, dont les malheurs immérités et la noble résignation excitoient le plus vif intérêt dans toute l'Europe, ne se retirât en Autriche ou en Espagne. Il le fit enlever secrètement par un détachement militaire, et conduire d'abord à Grenoble, puis à Savone, puis enfin à Fontainebleau. Nous verrons plus tard ce qu'il fit de son prisonnier.

Mais, avant d'aller plus loin, nous devons remarquer les tristes effets que ce dernier attentat contre le pape produisit dans l'église de France. Il donna naissance à un schisme beaucoup plus scandaleux que celui qu'avoit produit, en 1792, la constitution civile du clergé; parce qu'alors les schismatiques avoient au moins

pour excuse une doctrine qui admet des controverses. Mais ici ce fut une basse cupidité qui détacha un grand nombre d'ecclésiastiques de leur chef spirituel, et qui les détermina à vendre leur conscience et leurs services au tyran qui les méprisoit. Ils le célébrèrent dans leurs prônes et dans leurs catéchismes, comme l'*envoyé de Dieu, l'instrument de ses décrets et le représentant de la Providence sur la terre.* 1808.

Que l'empereur se fût intitulé pape, muphti ou grand-lama, peu importoit à ces prêtres de Baal, pourvu qu'ils fussent nommés par lui évêques, aumôniers de cour, ou sénateurs. Mais ce qui importoit à l'honneur de la nation, c'étoit que le clergé françois, jadis renommé par ses lumières et par ses mœurs, ne s'avilît pas au point de devenir l'organe et l'instrument de la tyrannie.

Ce qui alarmoit les amis de l'ordre et de la morale, c'est le mépris que cette apostasie faisoit rejaillir sur la religion; c'est la tendance que les opinions religieuses, refoulées dans les consciences par la conduite abjecte des prêtres, prenoient vers un déisme qui n'a besoin ni de culte ni de ministres; c'est enfin la crainte qu'une guerre religieuse ne vînt mêler ses horreurs à celles de la guerre civile.

1808. On ne peut se dissimuler que la religion n'ait perdu une grande partie de son empire, au moins sur l'esprit des hommes (1) : mais à qui faut-il s'en prendre, sinon aux gouvernements qui, depuis trente ans, n'ont fait de la religion que le jouet ou l'instrument de leur politique ; et aux prêtres eux-mêmes, qui, trop dociles aux ordres et aux séductions des puissances de la terre, ont toujours oublié les intérêts du ciel ; et qui, prêchant tour à tour des doctrines contradictoires, ont perdu l'ascendant qu'ils tenoient jadis de leur auguste ministère ?

Invasion de l'Espagne. L'invasion de l'Espagne ne fut pas moins odieuse dans son principe que celle de Rome, mais fut bien plus désastreuse dans ses effets.

On a peine encore aujourd'hui à concevoir l'étrange aveuglement de Napoléon, dans une entreprise qui fut non-seulement la plus criante injustice de son règne, mais la plus grande faute de sa vie.

Qu'avoit-il besoin de porter la guerre et tous ses fléaux dans un pays depuis longtemps soumis à ses ordres, dévoué même à ses caprices, et dont les trésors, les armées et les flottes étoient entièrement à sa disposition? Il avoit tous les

(1) Allez dans nos temples aux jours de fête ; vous y verrez un homme sur dix femmes.

bénéfices du royaume sans en avoir les charges. 1808.

C'est de cette faute capitale que datent les premiers symptômes de sa décadence. Il étoit dans l'ordre des choses que le plus grand de ses crimes politiques devînt la première et la principale cause de sa chute.

La cour d'Espagne étoit devenue, depuis plusieurs années, la proie des dissensions domestiques qu'entretenoient à l'envi la foiblesse du roi, l'insolence d'un favori sans mérite, et les intrigues du gouvernement françois. Don Manuel Godoï, duc de la Alcudia, prince de la Paix, gouvernoit le roi, la reine et le royaume, mais étoit lui-même gouverné par Napoléon (1).

Le prince des Asturies n'avoit jamais voulu fléchir sous le favori. De là une haine profonde que celui-ci lui voua, et les persécutions sans fin qu'il lui fit éprouver. Il l'entoura d'espions; il le fit insulter par ses créatures; le retint prisonnier

(1) Le principal mérite du prince de la Paix consistoit dans les avantages qui font les héros de roman, une haute taille, une belle figure, une voix agréable et une grande habileté à jouer de la guitare. Il eut le bonheur de plaire à la reine, et, par elle, au roi. Sa fortune fut rapide. En très-peu de temps, de simple garde-du-corps, il devint secrétaire d'Espagne, duc de la Alcudia, prince de la Paix, allié de la famille royale, premier ministre, et plus puissant que le roi lui-même.

1808. dans son palais. Il le représenta au roi non-seulement comme un ambitieux qui ne soupiroit qu'après sa mort, mais comme un parricide disposé à l'accélérer.

Ces horribles imputations produisirent leur effet sur l'esprit du trop foible Charles IV. Il ordonna l'arrestation de son fils. Une telle sévérité, qui rappeloit les malheurs de don Carlos et la cruauté de Philippe II, alarma la ville et indigna la cour. Les plaintes arrivèrent de tous côtés; aux plaintes succédèrent les menaces. L'indigne favori eut peur, et fit rendre la liberté au prince, sans pouvoir rétablir la paix ni la confiance entre le père et le fils.

Napoléon, qui favorisoit secrètement ces désordres, et qui paroissoit les voir avec une douleur hypocrite, offrit publiquement sa médiation, afin de les faire cesser : et lorsqu'il vit que l'irritation de part et d'autre étoit portée à son plus haut degré, il donna l'ordre à une armée de soixante mille hommes, qu'il tenoit prête au pied des Pyrénées, de passer la frontière et d'entrer en Espagne, avec la seule précaution de tromper les trois parties intéressées par trois versions différentes : en disant au roi, que cette armée étoit entièrement à sa disposition, et le défendroit contre les entreprises séditieuses

de son fils; à son fils, qu'elle étoit destinée à le protéger, ou à le venger des outrages d'un insolent favori; et à celui-ci, qu'elle marchoit en Portugal pour le conquérir et y fonder une principauté héréditaire en sa faveur. 1808.

Cependant ne se fiant que médiocrement au succès de cette triple imposture, il crut, en cas d'un mécompte et d'un revers, devoir ménager une retraite assurée à cette armée, qu'il lançoit inconsidérément au milieu d'un peuple endormi, mais qui pouvoit se réveiller. Il s'empara, moitié par ruse, moitié par force, des forteresses de Pampelune, de Saint-Sébastien, de Roses, de Figuerres et de Barcelonne : c'étoit s'emparer de toutes les clefs du pays.

La conséquence immédiate de ces hostilités, faites sans motif et sans déclaration de guerre contre une nation généreuse, amie et sans défiance, fut de la soulever tout entière. Elle courut aux armes, demanda vengeance, et parut disposée à se la faire elle-même, si elle étoit abandonnée de ses chefs naturels.

Conférences de Baïonne.

Ceux-ci prirent enfin une attitude plus convenable : ils rassemblèrent des forces, et demandèrent à Napoléon une explication, qu'il consentit à leur donner,

1808. en assignant Baïonne pour le lieu des conférences que cette explication rendoit nécessaires entre lui et la famille royale : c'étoit un nouveau piége qu'il leur tendoit.

Le roi d'Espagne, le prince des Asturies et le favori arrivèrent à Baïonne, s'accusant les uns les autres, mais s'accordant à faire de Napoléon le juge de griefs, que toutes les raisons de prudence et de politique leur conseilloient de renfermer au fond de leurs cœurs ou dans l'enceinte du palais. Le roi porta contre son fils une accusation capitale ; le jeune prince fit retomber l'accusation sur la tête du favori. Le favori se justifia, en sacrifiant toute la famille à Napoléon. Celui-ci parut les écouter tous avec le même intérêt ; et, après les avoir bien entendus, après les avoir irrités de plus en plus les uns contre les autres, il termina ce scandaleux procès, en déclarant toutes les parties coupables, en les faisant arrêter comme prisonniers d'état, et en les condamnant à être enfermés, savoir, le vieux roi et son indigne favori à Compiègne, le prince Ferdinand et son jeune frère, don Carlos, à Valancey (dans le Berry).

Un si grand attentat mit le comble à l'indignation des Espagnols : ils jurèrent de le venger, et de ne jamais se soumettre

au tyran qui l'avoit commis; ils firent à toutes les nations un appel, auquel les Anglois seuls répondirent avec une générosité digne d'un peuple libre. 1808.

Les Anglois reconnurent dans l'entreprise de Napoléon un crime dont l'impunité entraîneroit le renversement de tout ordre politique, et jugèrent dans leur intérêt qu'ils ne devoient rien négliger pour la faire échouer.

Tous les hommes éclairés de l'Europe prévirent de leur côté que la guerre d'Espagne ne finiroit qu'avec l'Espagne elle-même ou avec la puissance de Napoléon: Il n'y eut pas un François de bonne foi qui n'improuvât cette guerre impie; il n'y en a pas un qui n'ait réclamé pour la nation espagnole des droits dont nous avions patiemment souffert d'être dépouillés nous-mêmes.

Mais à quoi ces réclamations pouvoient-elles servir, et à qui s'adressoient-elles, sous un prince qui n'écoutoit personne, et dont les arrêts étoient irrévocables?

Tandis que son orgueil se repaissoit de l'idée d'ajouter une nouvelle couronne à celles qu'il avoit déjà usurpées, ses armées exécutoient fidèlement ses ordres: son beau-frère, Murat, entroit à Madrid, et noyoit dans leur sang les malheureux habitants de cette ville qui n'avoient voulu

1808. se laisser ni intimider par ses menaces, ni séduire par ses promesses.

Son frère Joseph reçut l'ordre de quitter le trône de Naples pour aller s'asseoir sur celui d'Espagne. Il arriva sous les auspices les plus funestes, à travers un pays couvert de cendres, au milieu des cris de rage, malgré le vœu et la résistance de tous ses habitants.

Nous laisserons à d'autres le soin de transmettre à la postérité les actes d'un règne qui n'eût été qu'une mauvaise et plate comédie, si la guerre, qu'il alluma d'une extrémité du royaume à l'autre, n'en avoit fait une longue et sanglante tragédie.

Les événements que nous sommes condamnés à décrire sont trop graves pour nous permettre la moindre digression sur la vie privée de Joseph et de Jérôme Buonaparte, qui ont apparu dans le monde comme des rois de théâtre, et qui ont joué dans leurs palais des rôles de Sardanapales.

Il n'entre pas davantage dans notre plan de suivre les détails de ce long et malheureux épisode de l'histoire de Napoléon.

Les alternatives fréquentes de victoires et de défaites qui distinguent cette guerre impie de toutes les autres, les places fortes prises et reprises, les villes saccagées,

les autels dépouillés, les femmes massacrées sur le corps de leurs époux, les filles outragées par des soldats ivres de sang et de débauche; les marches savantes des généraux anglois et espagnols opposées à l'impétuosité des François; les attaques imprévues de ceux-ci déconcertant l'habile tactique du moderne Fabius (1); des siéges dont la moindre affaire étoit une action d'éclat, le siége de Sarragosse surtout, qui fut la mémorable, la terrible répétition de celui de Sagonte.... ; quels tableaux! que de nobles faits d'armes confondus avec les ignobles effets de la vengeance et du fanatisme! Les malheurs furent égaux des deux côtés, des deux côtés la bravoure fut égale. L'opiniâtre courage de l'Espagnol balançoit la valeur éclairée des François; mais la gloire fut bien différente. Y a-t-il de la gloire dans l'injustice? Battus ou vainqueurs, les Espagnols n'ont jamais désespéré de leur cause. Cette confiance étoit le prix de leur dévouement; elle fut couronnée du succès.

1808.

De tous les écrits, documents, mémoires et manifestes qui ont été publiés de part et d'autre sur cette guerre, nous ne rapporterons que le *manifeste de la junte et de la nation espagnole à l'Eu-*

(1) Le duc de Wellington.

1808. *rope*. C'est le cri de la vérité; c'est de plus une pièce historique.

Manifeste de la junte et de la nation espagnole à l'Europe.

Séville, 1er. janvier 1808.

Manifeste de la junte espagnole. « Nations, peuples de l'Europe, princes qui les gouvernez, hommes de bien de toutes les classes et de tous les états, la nation espagnole, et en son nom la junte suprême, à qui l'autorité a été confiée depuis l'injuste et perfide captivité de son roi, va manifester à vos yeux la série de malheurs et d'outrages qu'elle a soufferts. En vous faisant une peinture fidèle de sa situation et de ses desseins, elle réclame avec confiance et votre compassion sur son infortune, et votre intérêt sur son sort futur.

« L'univers est témoin de l'attachement constant que l'Espagne a eu pour la France. La guerre, la paix, les alliances, les relations, tout étoit commun entre elles. La révolution a rompu ces liens.... A une guerre désastreuse succéda une honteuse paix, et à cette paix une alliance inégale.

« Depuis ce moment l'Espagne, attachée au char de la France, a été forcée

d'en suivre servilement les violents et rapides mouvements. 1808.

(On retrace ici le tableau des immenses avantages que la France recueilloit de son alliance avec l'Espagne; ensuite le détail des manœuvres concertées entre le cabinet des Tuileries et le prince de la Paix, à l'effet de semer la division dans la famille royale, et de trouver dans cette division un prétexte et le moyen de s'emparer du pays :) le manifeste continue :

« Cependant quelle étoit la situation du peuple espagnol, tandis qu'on préparoit et qu'on exécutoit la scène honteuse et tyrannique qui entraîna l'abdication du prince Ferdinand; tandis qu'on violoit les lois fondamentales de la monarchie, et que l'on contrarioit les vœux les plus chers de la nation ?

« Contenu dans les bornes d'une loyauté sans reproche tant qu'il eut l'espoir que son roi seroit reconnu, il ne témoigna ni mécontentement, ni inquiétude aux François disséminés dans la capitale et ses environs. Mais lorsqu'il apprit l'horrible trame qu'on ourdissoit contre lui à Baïonne, alors le mécontentement général éclata en plaintes et en larmes : c'étoit le 2 mai.

« Les François, qui n'attendoient que

ce moment pour déployer l'étendard de la terreur, firent feu à l'improviste sur le peuple, qui ne leur avoit encore fait aucun mal, et leurs colonnes homicides se répandirent dans les rues tranquilles de Madrid. Les habitants coururent aux armes, et se défendirent pied à pied, corps à corps : ils affrontèrent les plus épais bataillons, y portèrent souvent le désordre, lorsque des paroles de paix sorties de la bouche de leurs magistrats les arrêtèrent et les désarmèrent.

« Le combat cessa, et une scène d'horreur lui succéda. Les François occupèrent militairement tous les postes de Madrid, arrêtèrent tous les citoyens qu'ils trouvèrent sous les armes, et les fusillèrent la nuit suivante.

« Ce fut sous de tels auspices qu'on nous fit connoître notre nouveau roi et notre nouvelle constitution.

« Mais la nation, outragée dans la personne de son prince, trahie dans sa confiance, et cruellement payée de l'hospitalité qu'elle avoit accordée, éleva tout à coup un cri terrible, et tous les peuples coururent aux armes.

« Cette résolution généreuse une fois prise, les provinces proclamèrent de nouveau le roi auquel elles avoient juré d'obéir, et s'avancèrent à la rencontre des

phalanges françoises qui se répandoient de tous côtés. 1808.

« Rien ne put résister à notre première impétuosité. Vingt-trois mille hommes, commandés par un de leurs meilleurs généraux (1), sont mis en déroute dans les plaines de Baylen, et forcés de se rendre prisonniers. Les murs de Valence soutiennent le choc du maréchal Moncey, qui est obligé de se retirer en désordre sur Madrid. Maurella et Girone sont l'écueil des divisions envoyées pour les réduire. Sarragosse, ouverte de toutes parts, sans autre défense que le courage de ses habitants, résiste au courroux de Napoléon, qui, semblable à une divinité infernale, lançoit de Baïonne le carnage et la désolation sur un peuple pacifique, dont tout le crime étoit d'avoir été fidèle à son roi.

« Telle est l'origine de la guerre atroce que les François font en Espagne. Outragés, assaillis d'une manière aussi barbare qu'inattendue, nous restoit-il d'autre parti à prendre que de nous défendre, que de vaincre ou de mourir ?

« Il faudroit que nous fussions encore plus méprisables que le tyran lui-même, si nous oublions ce que furent nos ancêtres et ce que nous devons être. Nous n'avons pas voulu dégénérer ni devenir

(1) Le général Dupont.

1808. la risée de l'Europe, en devenant les esclaves de Napoléon.

« Il ose nous qualifier de *rebelles* et d'*insurgés* : étrange abus du pouvoir! A qui fera-t-il croire que la résistance à une injuste agression soit une *insurrection?* A qui persuadera-t-il que notre fidélité au sang de nos rois soit une *révolte?* Personne en Europe ne peut être dupe de cette logomachie.

« C'est en vain que les journaux qui lui sont dévoués nous ont représentés comme livrés aux horreurs de l'anarchie, et agités *par les convulsions d'une liberté fanatique;* c'est en vain qu'ils nous traitent d'*esclaves vils et rampants*. Ses soldats, en entrant chez nous, ont trouvé des hommes..... des hommes résolus de mourir, plutôt que de se soumettre à sa tyrannie.

« L'Espagne n'est pas le seul pays à qui il importe de soutenir cette lutte terrible.

« L'Italie, la Suisse, la Hollande, la Prusse et l'Autriche, tour à tour vaincues et tyrannisées par lui, ont le même intérêt que nous à briser les fers qu'il veut nous donner. Leur salut est lié au nôtre; et la cause que nous défendons est celle de l'univers.

« Monarques et peuples du continent,

sachez imiter notre constance et nos efforts; et l'univers, menacé de devenir la proie d'un monstre, recouvrera son indépendance et sa tranquillité. » 1808.

Les nobles sentiments qu'expose ce manifeste étoient ceux de la nation tout entière.

Les Espagnols puisèrent dans la religion autant que dans leur patriotisme, une force qui éleva leur caractère à un degré de constance et d'héroïsme auquel leur ennemi étoit loin de s'attendre. Au milieu de leurs provinces occupées, de leurs villes ouvertes, de leurs campagnes dévastées, ils restèrent libres et indépendants.

Il n'en est pas des guerres nationales comme de celles que se font les souverains, qui, trop souvent entreprises pour des motifs frivoles, finissent comme elles commencent, et laissent presque toujours les peuples dans l'indifférence sur leur issue, comme dans l'ignorance de leurs causes.

Dans les guerres nationales, le même intérêt lie les peuples et l'armée, échauffe le soldat et le général, anime le gouvernement et les citoyens. Et c'est alors que la devise de *vaincre ou mourir* n'est point une vaine légende, fait des héros ou des martyrs, et devient le signal de la liberté.

1808. Ces idées ne pouvoient pas entrer dans la tête de l'empereur, il ne connoissoit d'autre droit que celui de son épée. Et son épée lui ayant malheureusement donné une grande puissance, il s'en servit pour l'augmenter encore ; il s'en servit pour tourmenter les nations, pour détrôner les rois, pour achever la conquête du continent. C'étoit son but, il ne s'en cachoit plus.

Chacune de ses guerres lui assuroit de nouvelles possessions, et chaque possession nouvelle lui donnoit le besoin et le moyen de recommencer la guerre.

Il disoit, en parlant de l'Espagne : *On arrachera l'Espagne de ses fondements avant de la détacher de mon empire.*

De Rome : *Les états de Rome sont irrévocablement unis à l'empire françois.*

De la confédération du Rhin : *La confédération du Rhin est plus immuable que la triple couronne de la maison de Lorraine.*

Du royaume de Westphalie : *Il est plus facile d'anéantir l'Autriche que le royaume de Westphalie.*

nde re ri- C'est ainsi que son plan se dérouloit insensiblement, et qu'il ne craignoit plus d'annoncer le projet de sa *monarchie universelle.* Cela devint si clair, que l'Autriche, qui depuis deux ans s'obstinoit à fermer les

yeux, fut enfin obligée de les ouvrir. Depuis la paix de Presbourg, elle étoit restée fidèle à ses engagements, lorsque son ennemi, qui ne respectoit rien, avoit souvent violé les siens. Il les avoit violés en s'emparant des états du pape et de ceux du roi d'Espagne ; il les avoit violés en augmentant son état militaire ; il les avoit violés en continuant d'occuper les places fortes d'Allemagne, que, par le traité de Presbourg, il s'étoit engagé d'évacuer. 1808.

L'Autriche se plaignit souvent de ces infractions : peut-être même à cette époque affecta-t-elle de se plaindre plus haut que de raison, dans le dessein où elle étoit de profiter des embarras dans lesquels la guerre d'Espagne entraînoit son ennemi, de se venger des humiliations qu'elle en avoit reçues, et de réparer les dommages qu'elle avoit soufferts. Il ne lui restoit d'ailleurs d'autre parti à prendre que celui de chercher encore une fois dans les hasards de la guerre la garantie qu'elle ne trouvoit plus dans les traités les plus solennels.

En conséquence, elle mit ses armées au grand complet, fit avancer des troupes dans la Bavière, et déclara dans un manifeste « que ce n'étoit point la France qu'elle alloit combattre, mais l'homme dont l'ambition ne connoissoit plus de

1808. frein, et dont l'orgueil avoit si souvent abusé des droits de la victoire. »

Dans une proclamation adressée particulièrement aux habitants de la Pologne, en date du 16 avril 1809, l'archiduc Ferdinand disoit :

« Je vous annonce que l'empereur d'Autriche ne fait la guerre qu'à l'empereur Napoléon, et que nous sommes les amis de tous ceux qui ne défendent pas sa cause. Nous combattons contre lui, parce que nous espérons trouver dans la guerre une sûreté que nous avons inutilement cherchée dans la paix. Nous combattons contre lui, parce que chaque jour de paix augmente sa puissance et ses usurpations. Nous combattons contre lui parce que ses forces augmentées de toutes celles des peuples qu'il subjugue, menacent de plus en plus notre indépendance et nos propriétés, etc. ».

De son côté, Napoléon ne laissa pas sans réponse ces griefs et ces incriminations. Il accusa l'Autriche d'*ingratitude* et de *perfidie* ; d'ingratitude en oubliant la générosité avec laquelle il l'avoit traitée après la bataille d'Austerlitz : de *perfidie*, en écoutant les conseils, en recevant les subsides, en secondant les projets hostiles de l'Angleterre.

Le sénat s'étant assemblé le 15 avril

pour entendre la lecture de la correspondance de MM. de Metternich et de Champagny, ministres d'Autriche et de France, correspondance arrangée de manière à mettre tous les droits du côté de la France, et tous les torts du côté de l'Autriche, le sénat, disons-nous, entendit en même temps et approuva le rapport dans lequel le ministre de France disoit à l'empereur : 1808.

« Votre majesté n'a pas recueilli le tribut de reconnoissance qui lui étoit dû. L'empereur d'Autriche a bientôt oublié ce serment d'une amitié éternelle. A peine rétabli sur son trône, égaré sans doute par des conseils trompeurs, il n'a eu d'autres vues que de réorganiser ses moyens de force, et se préparer à une nouvelle lutte. La guerre contre la Prusse fit promptement connoître ces dispositions malveillantes. L'Autriche se hâta de réunir des armées en Bohême, mais la victoire de Iéna vint déconcerter ses projets. Manifeste de guerre de la France.

« Depuis, les troubles de l'Espagne ont éclaté. Ils étoient fomentés par les Anglois. Alors on vit plus clairement ce qu'on n'avoit qu'entrevu avant la bataille de Iéna. Le feu de la guerre allumé dans le midi ranima les espérances de l'Autriche : elle crut le moment favorable pour anéantir le traité de Presbourg. Elle arma. Toute la population fut appelée aux armes. Les

1808. princes autrichiens parcouroient les provinces, répandant des proclamations, comme si la monarchie étoit en danger. Le port de Trieste fut ouvert aux Anglois. Les courriers françois étoient assassinés dans la Croatie. L'Autriche ne gardoit plus de mesure. Ce fut alors que votre majesté, renonçant à tout espoir de paix avec elle, renonça en même temps à ses projets contre les Anglois, aux embarquements qui devoient avoir lieu à Brest, à Boulogne, à Flessingue et à Toulon. Tout fut contremandé. Les troupes de votre majesté se dirigèrent vers l'Allemagne, celles de la confédération furent aussi mises en mouvement.

« Non, ce n'est pas parce que la France veut la guerre, que l'Autriche s'est mise sous les armes, c'est au contraire parce qu'elle a cru trouver la France affoiblie par une autre guerre, et qu'elle a jugé le moment favorable au rétablissement de son ancienne influence, qu'elle a fait ces prodigieux efforts. Elle fait la guerre, parce qu'elle en espère du succès. Elle fait la guerre sans un motif de plainte, sans la faire précéder d'aucune demande, sans laisser le choix d'un autre parti. Elle fait la guerre, lorsque votre majesté, loin de rien exiger d'elle, n'a manifesté que des vœux pour sa prospérité, lorsqu'elle

lui a offert la garantie et l'intégrité de son territoire..... Ainsi ce n'est point pour sa sûreté qu'elle prend les armes ; tous les bienfaits sont méconnus, tous les engagements sont violés. Votre majesté reçoit la nouvelle que les armées autrichiennes ont franchi l'Inn. Elles ont commencé les hostilités. Une lettre du général en chef annonce aux généraux françois qu'il marche en avant, et qu'il traitera en ennemi tout ce qui lui fera résistance. Votre majesté peut se rendre ce témoignage d'avoir fait pour éviter cette guerre, si inconsidérément entreprise, tout ce que la prudence et la modération pouvoient suggérer. Elle vouloit épargner ce nouveau sujet d'inquiétude à ses peuples, et à l'humanité une lutte sanglante. Sire, votre peuple vous secondera dans cette lutte nouvelle, etc. etc.... » 1808.

Napoléon ne se contenta pas de ce manifeste, qui étoit au moins écrit dans un style sage et convenable ; il fit remplir ses journaux de notes impertinentes contre les prétendus projets de l'Autriche, contre les archiducs, et contre l'empereur lui-mêmè. Il ne craignit pas d'ajouter l'outrage au mensonge, sans se douter que, loin d'appuyer les droits qu'il réclamoit, ses injures en démontroient la foiblesse.

1809. Le 13 avril 1809 il quitta Paris pour aller prendre le commandement de ses armées, qui, depuis quinze jours, s'avançoient dans le cœur de l'Allemagne. Le 16 il vit le roi de Bavière à Dillingen, passa une demi-heure avec ce prince, et lui promit de le ramener avant quinze jours dans sa capitale, et *de le faire plus grand que ne fut jamais aucun de ses ancêtres*.

Le 17, il arriva à Donaverth, et fit publier en allemand et en françois la proclamation suivante :

« Soldats,

« Le territoire de la confédération a été violé. Le général autrichien veut que nous fuyions à la seule vue de ses armes, et que nous abandonnions nos alliés à sa merci. Je me hâte d'arriver avec la rapidité de l'aigle. Soldats! vous étiez autour de moi lorsque le souverain d'Autriche vint me trouver à mon bivouac; vous le vîtes implorer mon indulgence, et me jurer une éternelle amitié. Nous avons été vainqueurs dans trois guerres. L'Autriche dut tout à notre générosité, et trois fois elle fut parjure. Le passé est pour nous un sûr garant de la victoire qui nous attend. Marchons donc, et que l'ennemi, en nous voyant, reconnoisse ses vainqueurs. »

Son armée se composoit de six grands corps, commandés par les maréchaux duc de Rivoli, duc de Montebello, duc de Dantzick, duc d'Auerstaedt, prince de Pontecorvo, et le général Oudinot. Tous ces corps étoient au grand complet, et formoient une masse de cent quatre-vingt mille hommes, non compris les troupes de la confédération. 1809.

Les hostilités commencèrent le 19. Ce jour-là le général Oudinot rencontra à Psaffenhoffen un corps de trois mille Autrichiens, qu'il battit et dispersa en lui faisant trois cents prisonniers. Le même jour, le général Saint-Hilaire culbuta un régiment de dragons cantonné dans le village de Peissing. Le 20, l'empereur, à la tête des Bavarois et des Wurtembergeois, et secondé par les divisions Dantzick et Montebello, attaqua le corps du général Hille, posté sur Abensberg; le combat ne dura qu'une heure. L'ennemi se retira en bon ordre, mais en se retirant il laissa à découvert Landshut et les magasins qui s'y trouvoient. Le duc d'Istrie culbuta la cavalerie qui étoit devant cette ville, et s'en empara.

Tous ces petits succès en préparoient deux autres plus importans, l'un à Eckmül, où quatre corps de l'armée autrichienne étoient en position, sous le commande-

1809. ment de l'archiduc Charles. Ils furent attaqués sur tous les points, tournés par leur gauche, et successivement dépostés de toutes leurs positions par les trois maréchaux de Montebello, de Dantzick, et d'Auerstaedt. Ils se retirèrent vers Ratisbonne, en laissant sur le champ de bataille quinze drapeaux, douze cents morts et deux mille prisonniers.

La conquête de Ratisbonne fut la suite et le prix de cette bataille. Cette malheureuse ville n'eut pas le temps de fermer ses portes. Les François y pénétrèrent avec les fuyards, sabrèrent tout ce qui fit résistance, et pillèrent les maisons que le feu épargna.

On ne pouvoit pas ouvrir la campagne d'une manière plus brillante. Dans tous ces combats, nous perdîmes le général de division Cervoni, le général de brigade Hervo; nous eûmes six mille hommes de tués et cinq mille blessés.

Le 24, l'empereur fit mettre à l'ordre du jour la proclamation suivante :

« Soldats,

« Vous avez justifié mon attente. Vous avez suppléé au nombre par votre bravoure. Vous avez glorieusement marqué la différence *qui existe entre les soldats de*

César et les cohues armées de Xerxès (1). 1809.
En peu de jours nous avons triomphé dans ces trois batailles de Tann, d'Abensberg et d'Eckmül, et dans les combats de Landshut et de Ratisbonne. Cent pièces de canon, quarante drapeaux, cinquante mille prisonniers, trois équipages attelés, trois mille voitures attelées, toutes les caisses des régiments, voilà le résultat de la rapidité de vos marches et de votre courage.

« L'ennemi, enivré par un cabinet parjure, paroissoit ne plus conserver aucun souvenir de vous. Son réveil a été prompt. Vous lui avez apparu plus terribles que jamais.

« Naguère il a traversé l'Inn et envahi le territoire de nos alliés; naguère il se promettoit de porter la guerre au sein de notre patrie.

« Aujourd'hui, défait, épouvanté, il fuit en désordre. Déjà mon avant-garde a passé l'Inn. Avant un mois nous serons à Vienne.

« De notre quartier-général impérial de Ratisbonne, le 24 avril 1809.

« NAPOLÉON. »

Avant de quitter Ratisbonne, l'empe-

(1) Il y avoit trop ou trop peu de modestie à comparer les troupes autrichiennes aux cohues de Xerxès et soi-même à César.

1809. reur, satisfait des bonnes dispositions des habitans, ordonna que les dégâts qu'ils avoient soufferts fussent réparés à ses frais, et particulièrement la restauration des maisons incendiées, dont la dépense devoit s'élever à plusieurs millions.

C'étoit une bonne action : mais il en fit une mauvaise en publiant, le même jour, contre l'empereur d'Autriche une diatribe furieuse, indécente, et tout-à-fait indigne d'un vainqueur et d'un souverain.

« Le génie arrogant et farouche de l'Autrichien, dit-il dans son troisième bulletin, s'étoit entièrement découvert dans le moment de fausse prospérité dont leur entrée à Munich les avoit enivrés. Ils feignirent de caresser les Bavarois. Mais les griffes du tigre reparurent bientôt.... L'empereur d'Autriche a quitté Vienne, et a signé en partant une proclamation rédigée par Gentz (1), dans le style et l'esprit des plus sots libelles. Il s'est porté à Scharding, position qu'il a choisie précisément pour n'être nulle part, ni dans sa capitale pour gouverner ses états, ni au camp, où il n'eût été qu'un inutile embarras. Il est difficile *de trou-*

(1) M. Gentz, savant Prussien, auteur de plusieurs ouvrages de droit public, presque tous écrits dans un esprit contraire à celui de la révolution françoise. Il quitta le service de Prusse en 1802, pour s'attacher au gouvernement d'Autriche, qui l'a employé tantôt comme écrivain politique, et tantôt comme négociateur.

ver un prince plus débile et plus faux. » 1809.

Il est difficile d'écrire une note à la fois plus grossière et plus impudente. Ce n'est pas ainsi que devoit s'exprimer, je ne dis pas un vainqueur généreux, Napoléon ne le fut jamais, mais un général maître de la campagne et de lui-même.

On ne concoit pas comment l'empereur, qui sentoit si bien sa dignité, qui vouloit qu'on la respectât, qui savoit la faire respecter, qui parut avoir conçu le dessein de relever la majesté royale, si long-temps avilie par les chefs et par les écrivains de la révolution, s'oublia au point de traiter l'empereur d'Autriche d'*homme faux*, et ses manifestes de *sots libelles*. Comment ne s'apercevoit-il pas qu'en avilissant les souverains dans la personne de l'empereur d'Autriche, il s'avilissoit lui-même?

Et remarquons à ce sujet l'influence qu'a exercée sur les meilleurs esprits cette habitude, née de la révolution, de parler des rois avec irrévérence, ou seulement avec légèreté.

Nous regardions autrefois les rois comme les images de Dieu sur la terre. Les hommages que nous leur rendions à ce titre, loin d'avilir les peuples, donnoient à leur obéissance un motif plus élevé; loin de rendre l'autorité farouche ou absolue, ils la rendoient plus confiante et plus douce,

1809. pour rendre vaine une pareille entreprise, en employant les moyens les plus vigoureux.

« Nobles et généreux habitants de Vienne, sa majesté est convaincue d'avance de votre disposition à me seconder de tous vos efforts. Je sais, et l'univers saura ce dont vous êtes capables. Vos ancêtres ont chassé des murs de Vienne un ennemi plus terrible que celui qui s'approche. S'il a pu y pénétrer, il y a quelques années, des malheurs d'une nature extraordinaire lui en avoient frayé le chemin; mais aujourd'hui qu'une masse de forces immenses nous promet des succès assurés, il y auroit de la lâcheté à douter de l'heureuse issue de la guerre. Loin de nous une telle ignominie! Le danger que nous avons à braver sera de courte durée, les armées voleront à notre secours et mettront un terme aux efforts exigés par la résistance.... »

La résistance fut courte : le peu d'efforts que firent les habitants pour répondre au vœu de leur prince, irritèrent Napoléon, qui ordonna aussitôt le bombardement. A neuf heures du soir, une batterie de vingt obusiers, construite à cent toises de la place, y lança en moins de quatre heures dix-huit cents obus; bientôt toute la ville parut en flammes. Le 12, à la pointe du jour, une

députation de la ville se présenta aux avant-postes, fut présentée à l'empereur, qui assura les députés de sa protection, et leur dit que les habitants seroient traités avec les mêmes ménagements et les mêmes égards dont il avoit usé en 1805. La capitulation fut signée. Une heure après la proclamation suivante fut mise à l'ordre de l'armée françoise : 1809.

« Soldats, un mois après que l'ennemi a eu passé l'Inn, au même jour, à la même heure, nous sommes entrés dans Vienne. Ses landwers, ses levées en masse, ses remparts créés par la voix impuissante des princes de la maison de Lorraine n'ont point soutenu vos regards. Les princes de cette maison ont abandonné leur capitale, non comme des soldats d'honneur qui cèdent aux circonstances et aux revers de la guerre, mais comme des parjures que poursuivent leurs propres remords. En fuyant de Vienne, leurs adieux à ses habitants ont été le meurtre et l'incendie. Comme Médée, ils ont de leurs propres mains égorgé leurs enfants (1) !

« Le peuple de Vienne, selon l'expression de la députation des faubourgs, délaissé, abandonné, veuf, sera l'objet de vos égards. J'en prends les bons habitants sous ma spéciale protection. Quant aux

(1) Quelles images ! quel style !

1809. honneurs tels qu'aucun souverain peut-être n'en reçut jamais d'aussi pompeux. Ainsi l'avoit ordonné Napoléon, par une politique assortie à son caractère et à ses desseins.

Cette bataille ne changea rien à l'état des choses. Le prince Charles resta maître de la rive gauche du Danube, et Napoléon resté maître de Vienne fit de nouvelles dispositions pour une seconde bataille.

Réunion des états du pape à l'empire françois.

Dans l'intervalle il donna quelques soins à l'administration de ses états; ce fut alors qu'il porta le dernier coup à l'église romaine, en réunissant les états du pape à l'empire françois, par un décret daté de Vienne, le 17 mai, dont voici le *considérant* et les principales dispositions.

« Napoléon, etc... Considérant que, lorsque Charlemagne, empereur des François et notre auguste prédécesseur, fit don aux évêques de Rome de diverses contrées, il les leur céda à titre de fief, pour assurer le repos de ses sujets, et sans que Rome ait cessé pour cela d'être une partie de son empire;

« Considérant que, depuis ce temps, l'union des deux pouvoirs spirituel et temporel ayant été, comme elle l'est encore aujourd'hui, la source de continuelles discordes, que les souverains pontifes ne se

sont que trop souvent servis de l'influence de l'un pour soutenir les prétentions de l'autre, et que, par cette raison, les affaires spirituelles, qui, de leur nature, sont immuables, se trouvèrent confondues avec les affaires temporelles, qui changent suivant les circonstances et la politique des temps; 1809.

« Considérant enfin que tout ce que nous avons proposé pour concilier la sûreté de nos armées, la tranquillité et le bien-être de nos peuples, la dignité et l'intégrité de notre empire avec les prétentions temporelles des souverains pontifes, ayant été proposé en vain, nous avons décrété ce qui suit :

« Art. I. Les états du pape sont réunis à l'empire françois.

« II. La ville de Rome, premier siége du christianisme, et si célèbre par les souvenirs qu'elle rappelle, et les monuments qu'elle conserve, est déclarée ville impériale et libre. Son gouvernement et son administration seront réglés par un décret spécial.

« III. Les revenus du pape seront portés jusqu'à deux millions de francs, libres de toute charge et redevance.

« IV. Une consulte extraordinaire prendra le 1er juin prochain possession en

1809. notre nom des états du pape, et fera en sorte que le gouvernement constitutionnel y soit en vigueur le 1er. janvier 1810. »

Par un autre décret du même jour, la consulte instituée par le décret précédent fut composée de MM. Miollis, Salicetti, Jannet, Degerando, del Pozzo, et de Balbe.

A peine établie, la consulte adressa aux habitants de la ville et des états de Rome la proclamation suivante :

« Romains! la volonté du plus grand des héros vous réunit au plus grand des empires. Il étoit juste que le premier peuple de la terre partageât l'avantage de ses lois et l'honneur de son nom avec celui qui jadis le précéda dans le chemin de la gloire.

« Le seul desir de votre prospérité a dicté le décret de votre réunion. Depuis long-temps vos annales ne contiennent que le récit de vos infortunes. Votre foiblesse naturelle vous rendoit la facile conquête de tous les guerriers qui vouloient franchir les Alpes.

« Unis à la France, sa force devient la vôtre; tous les maux qui résultoient de votre foiblesse ont cessé.

« Rome continuera d'être le siége du chef visible de l'église; et le Vatican, ri-

chement doté et à l'abri de toute influence étrangère, présentera à l'univers la religion plus pure et entourée de plus de splendeur, etc. » 1809.

Ce décret étoit arrêté depuis long-temps dans sa tête. Mais, en le publiant à Vienne, il vouloit à la fois mortifier l'empereur, qu'il savoit attaché au saint-siége, et punir ses sujets, dont il croyoit avoir lieu de se plaindre. On peut se faire une idée de la nature et des causes de son mécontentement, en lisant la proclamation suivante, qu'il fit afficher, peu de jours après, sur tous les murs de Vienne.

« Habitants de Vienne,

« Depuis quelque temps l'esprit d'agitation et de désordre vous égare. Cet esprit séditieux s'est manifesté dans des groupes populaires, dans des attroupements contre la loi. Des prisonniers de guerre ont été enlevés avec violence; des armes, des munitions de guerre, des effets d'artillerie sont restés cachés; des insultes, des provocations, des voies de fait, suite inévitable d'instigations perfides et d'espérances illusoires, menacent la tranquillité publique. La clémence de sa majesté ne s'est pas lassée jusqu'à présent; mais une plus longue impunité deviendroit funeste :

1809. elle a ordonné de réprimer ces actes téméraires par des exemples de vigueur, etc.

« *Signé* ANDRÉOSSY, *gouverneur-général.* »

D'un autre côté, il n'ignoroit pas que, depuis la bataille d'Esling, le prince Charles n'avoit pas cessé de se fortifier, et de recruter son armée des troupes qui lui arrivoient de la Hongrie, de la Bohême et de la Moravie. Il avoue lui-même dans un de ses bulletins (1) que *sa position à* VIENNE *étoit très-précaire.* « *Les François,* disoit-il, *sont maîtres de la capitale; mais cette possession leur est disputée, puisque les Autrichiens se maintiennent maîtres de la rive gauche du Danube et empêchent les arrivages les plus nécessaires à la subsistance d'une si grande cité.* »

Il n'y avoit qu'une grande et dernière bataille qui pût faire cesser un état de choses aussi dangereux pour lui. Il pouvoit la perdre; mais alors sa ruine étoit plus promptement décidée, sans être plus certaine. Il pouvoit la gagner, et dans ce cas il restoit en effet maître de l'Autriche. Il ne balança pas.

(1) Le vingt-cinquième bulletin.

Il fit jeter sur le Danube quatre ponts, sur lesquels une partie de son armée passa le fleuve, tandis que l'autre le traversoit sur des ponts-volants. Le 5 juillet, toute son armée se déploya dans la plaine de Wagram. L'armée du prince Charles occupoit la position suivante : sa droite s'étendoit de Stadelau à Gerasdorf; son centre, de Gerasdorf à Wagram; sa gauche, de Wagram à Neusiedel. L'armée françoise avoit sa gauche à Gros-Aspern; son centre à Raschdorf, et sa droite à Glinzendorf. Une circonstance particulière de cette bataille, c'est qu'elle se donna sous les murs de Vienne. Il y avoit des colonnes des deux armées qui n'en étoient pas éloignées de plus de douze cents toises. La nombreu se population de cette ville couvroit les tours, les clochers, les toits, les monticules, pour être témoin de ce grand spectacle. 1809. Bataille de Wagram.

Le 6, le corps autrichien de Rosenberg et les corps françois du duc d'Auerstaedt, faisant un mouvement inverse, se rencontrèrent aux premiers rayons du soleil, et donnèrent le premier signal de la bataille. L'empereur se porta aussitôt sur ce point, qu'il fit renforcer par une division de cuirassiers du duc de Padoue, et par une batterie de vingt pièces de canon de la division de Nansouty. En moins de trois

1809. quarts d'heure le corps de Rosenberg fut culbuté et jeté au-delà de Neusiedel.

Pendant ce temps-là, la canonnade s'engageoit sur toute la ligne, et le prince Charles, en se déployant, débordoit l'armée françoise de plus de mille toises. L'intervalle de Gros-Aspern à Wagram paroissoit couvert d'une immense ligne d'artillerie. Ce fut là que se frappèrent les plus grands coups; ce fut là que le général Macdonald, avec les divisions Lamarque et Broussier, fit plusieurs charges si vives et si à propos, qu'elles décidèrent en grande partie le succès de cette journée. En moins d'une heure, le centre de l'ennemi s'éclaircit et perdit une lieue de terrain. Il étoit dix heures du matin. Le général Oudinot et le duc d'Auerstaedt marchèrent alors sur Wagram, qui fut pris et repris plusieurs fois. A quatre heures, les Autrichiens ne se battoient plus qu'en retraite. A la chute du jour, les François se trouvèrent maîtres du champ de bataille : il étoit couvert de morts et de blessés. Vingt-deux villages, tels qu'on en voit aux environs d'une grande capitale, furent réduits en cendres pendant cette terrible mêlée, pendant laquelle quatre cent mille hommes se battoient pour de grands intérêts, sur un champ de bataille étudié, médité, fortifié depuis plusieurs semaines. Dix drapeaux,

quarante pièces de canon, dix mille prisonniers, furent les premiers trophées de la victoire. 1809.

La perte de notre côté fut considérable. Les généraux Duprat et Lasalle furent tués; les généraux de Wrède, Seras, Grenier, Vignole, Sabuc, Defrance, Aldobrandini, Corbini, Dausménil, Sainte-Croix, etc., furent blessés.

L'archiduc Charles combattoit pour le salut de la monarchie, et fit, en cette occasion, tout ce qu'on pouvoit attendre d'un grand capitaine; mais plus de la moitié de son armée étoit composée de nouvelles levées, de ces troupes qu'on appelle *landwers*, et il avoit devant lui de vieux soldats, accoutumés à vaincre, habiles à la manœuvre, conduits par les meilleurs officiers de l'Europe; qui, se battant à trois cents lieues de leurs foyers, étoient dans la nécessité de vaincre ou de périr. La partie n'étoit pas égale, la victoire fut décisive.

« A présent, disoit le vainqueur dans le vingt-sixième bulletin, à présent que la monarchie autrichienne est sans espérance, ce seroit mal connoître le caractère de ceux qui la gouvernent, que de ne pas s'attendre qu'ils s'humilieront, comme ils le firent après la bataille d'Austerlitz. A cette époque ils étoient, comme aujour-

1809. d'hui, sans espoir, et ils épuisèrent les protestations et les serments. »

Il n'y avoit ni bienséance ni modération dans ces paroles : elles insultoient au malheur, et confirmoient durement la sentence que le même vainqueur avoit déjà prononcée après la bataille de Ratisbonne, en disant que *la maison de Lorraine avoit cessé de régner.*

Le 10 juillet, Napoléon étant devant Znaïm, que le duc de Raguse assiégeoit, fit cesser le feu, dès qu'il apprit que le prince Jean de Lichtenstein étoit envoyé vers lui par l'empereur d'Autriche pour traiter de la paix, et demander en conséquence une suspension d'armes.

La suspension fut accordée dans l'instant et signée le lendemain : elle devoit durer un mois, pendant lequel des plénipotentiaires, nommés de part et d'autre, furent chargés de négocier et de proposer les conditions d'une paix définitive.

Trois mois s'écoulèrent dans un silence absolu, et sans qu'on entendît parler ni des négociations de paix, ni de la reprise des hostilités, ni, ce qui étoit bien plus extraordinaire, de Napoléon lui-même, qui aimoit beaucoup à parler et à faire parler de lui.

Quelle étoit la cause de cette étonnante réserve ? On fit beaucoup de conjectures,

à ce sujet, en Europe comme en France. 1809.
On dit qu'il méditoit de grands projets, on dit qu'il étoit malade (1); on alla même jusqu'à dire que sa maladie étoit une aliénation mentale.

Le fait est qu'on ne savoit rien, et que le secret de ce profond silence, confié seulement à trois ou quatre familiers, fut parfaitement gardé, et n'a été découvert que plus de quatre mois après, par l'événement qu'il préparoit.

Ce ne fut que dans le mois de novembre suivant qu'on apprit que, parmi les conditions que le vainqueur imposoit au vaincu, il en étoit une qui arrêta long-temps, et qui faillit plus d'une fois à rompre toutes les négociations. Les sacrifices qu'on imposoit à François II, en qualité de monarque, étoient déjà bien grands; mais ceux qu'on exigea de lui, en qualité de père, lui parurent long-temps au-dessus de ses forces.

Non seulement l'empereur d'Autriche

(1) Voici ce qu'on lisoit dans les papiers anglois vers la fin de septembre : « Il paroît que Napoléon a été sérieusement malade à Schœnbrunn. On dit que sa maladie est une fièvre de cerveau produite par ses fatigues excessives et par son extrême attention à tout ce qui concerne son armée. Il est au moins positif qu'il a fait venir de Paris deux chirurgiens et son premier médecin (Corvisart). Cependant, si nous en croyons les papiers de Vienne, sa maladie ne l'a pas empêché de faire la revue de plusieurs corps de son armée assez éloignés de Schœnbrunn. »

1809. devoit céder plusieurs provinces, soit au vainqueur de Wagram, soit à ses alliés les princes de la confédération; mais on le forçoit à donner sa fille bien-aimée à l'un des hommes qu'il détestoit le plus, à un soldat qui n'avoit pour l'obtenir d'autre titre que son épée, à l'ancien complice des jacobins, au bourreau du duc d'Enghien, à l'ennemi enfin qui naguère l'avoit accablé d'outrages, avoit lâchement insulté à son malheur, l'avoit publiquement traité de *prince lâche, imbécile ou perfide*.

On conçoit de combien de sentiments pénibles le cœur de cet infortuné monarque dut être déchiré, et quelle violence il dut se faire avant de consentir à immoler sa fille sur l'autel de la paix.

« Si la voix de la nature s'élevoit avec force contre un pareil sacrifice, commandé par la victoire, la voix de l'humanité, le besoin de la paix, l'amour de ses peuples, lui en faisoient un devoir, et lui arrachèrent un consentement, au prix duquel on lui rendoit sa couronne, et qui lui parut le seul moyen de mettre un terme à l'effusion du sang et aux malheurs du monde. » (1)

Paix de Vienne. Enfin cette paix, négociée avec tant de mystère, et depuis si long-temps attendue, fut signée à Vienne le 14 octobre 1809, au

(1) Histoire du 18 brumaire, 3e. partie.

nom de l'empereur des François, par M. le comte de Champagny, duc de Cadore; et par le prince Jean de Lichtenstein, au nom de l'empereur d'Autriche. 1809.

« Par ce traité, l'empereur d'Autriche cédoit et abandonnoit à l'empereur des François, pour faire partie de la confédération du Rhin, les pays de Salzbourg, de Berchtolsgaden, et la partie de la haute Autriche qui comprend Veissenkirch, Widersdolf, Misselbach, Greist, Heist, Jeding, etc.

« 2°. Pour faire partie de l'empire françois ou du royaume d'Italie, le comté de Gorice, le territoire de Montefalcone, le gouvernement et la ville de Trieste, la Carniole, le cercle de Willach en Carinthie, Fiume et le littoral hongrois, l'Istrie autrichienne, etc.

« 3°. Il cédoit et abandonnoit au roi de Saxe les enclaves dépendantes de la Bohême (elles sont dénommées), la Gallicie occidentale, un arrondissement autour de Cracovie..... » Les salines de Vieliczka devoient appartenir en commun à l'empereur d'Autriche et au roi de Saxe.

4°. Il cédoit et abandonnoit à l'empereur de Russie, dans la partie orientale de la Gallicie, un territoire renfermant quatre cent mille âmes.

« 5°. Il renonçoit, au nom de l'archidue

Antoine, à la grande maîtrise de l'ordre teutonique.

« 6°. Il reconnoissoit tous les changements survenus ou *qui pourroient survenir* en Espagne, en Portugal et en Italie.

« 7°. Il adhéroit au système prohibitif adopté par la France contre l'Angleterre, et devoit faire cesser toute relation avec la Grande-Bretagne. »

De son côté, l'empereur des François, roi d'Italie, etc., *vouloit bien garantir l'intégrité des possessions de sa majesté l'empereur d'Autriche dans l'état où elles se trouvoient d'après le présent traité*, etc.

La présente paix fut déclarée commune aux rois d'Espagne (Joseph Napoléon), de Hollande (Louis Napoléon), de Naples (Murat), de Bavière, de Saxe, de Wurtemberg, de Westphalie, et à tous les membres de la confédération du Rhin, etc., etc.

Le dimanche, 29 octobre, la paix fut proclamée à Paris par des hérauts d'armes, et avec toute la pompe que comportoit cette cérémonie, dans toutes les places publiques. Le soir la ville fut illuminée de la manière la plus brillante. Les habitants, entraînés et séduits par le prestige de la gloire, oublièrent en ce moment le prix énorme qu'elle leur coûtoit, pour se livrer, comme des enfants, aux épanchements

de la joie, aux fêtes et aux réjouissances qui leur furent prodiguées à cette occasion. 1809.

Ils allèrent admirer avec une complaisance pleine de vanité les tableaux, les statues, les bustes antiques, les manuscrits précieux, les éditions rares, et autres dépouilles de l'Autriche, qui furent exposées dans les salles du Louvre, sans se douter que ces mêmes dépouilles pouvoient nous attirer de cruelles représailles, et nous seroient reprises un jour, pour aller, avec les nôtres, enrichir les palais et amuser à leur tour l'orgueil des habitants de Vienne.

L'Angleterre, n'ignorant pas qu'elle étoit la cause première des désastres que l'Autriche venoit d'éprouver, fit humainement tout ce qu'elle put faire pour les prévenir ou les réparer. Elle envoya des armes et de l'argent à son allié; elle réussit à détacher la Suède de la confédération; elle fit bombarder la capitale du Danemarck, dont le roi voulut rester fidèle à son alliance avec Napoléon. Elle mit en mer un armement formidable, qui, à la fin de juillet, alla jeter l'ancre à l'embouchure de l'Escaut, et débarqua vingt mille hommes dans l'île de Walcheren.

Expédition de Walcheren.

L'objet immédiat de cette expédition étoit de s'emparer d'Anvers et des qua-

1809. torze vaisseaux qui étoient dans le port de cette ville, de détruire ses vastes et beaux chantiers, et de rendre la navigation de l'Escaut impraticable pour les vaisseaux de guerre.

Mais l'Angleterre avoit un autre but, et plus important et plus conforme aux intérêts de l'Autriche : c'étoit de faire en sa faveur une puissante diversion sur les côtes de France; c'étoit d'occuper les François dans leurs foyers ; c'étoit de les obliger à garder pour leur propre défense ces myriades de conscrits qui alloient incessamment réparer leurs pertes sur les bords du Danube. Ce plan étoit bien conçu: mais il fut déconcerté, 1°. par la rapidité avec laquelle Napoléon, marchant de victoires en victoires, termina par celle de Wagram une campagne que l'on croyoit à peine ouverte à Londres; 2°. par l'incroyable et presque miraculeuse célérité avec laquelle M. Fouché, celui de ses ministres que l'empereur avoit laissés à Paris, qui étoit le plus en état de le suppléer, fit trouver une armée là où il ne devoit pas y avoir plus d'un bataillon. On ne sait comment il fit; mais, à sa voix, trente mille hommes parurent sortir de dessous terre, et arrivèrent à l'embouchure de l'Escaut, au moment où les Anglois fai-

soient leur débarquement, et croyoient débarquer sur une plage déserte (1). 1809.

Au lieu de surprendre les François, ils furent surpris eux-mêmes. Tout leur plan d'opérations fut rompu. Ils n'approchèrent pas d'Anvers ; ils se bornèrent à détruire les ouvrages de Flessingue, et se rembarquèrent avec honte et précipitation, après avoir perdu par le fer et par les maladies plus des deux tiers de leur armée.

L'empereur quitta Vienne le 16 octobre, et arriva le 18 à Munich, où il séjourna trois jours. Il en partit le 21, et arriva le 26 à Fontainebleau, lorsqu'on le croyoit encore à Schœnbrunn. Il mettoit de l'importance à ces courses rapides, et à ces rentrées imprévues.

De retour dans sa capitale, après celle de toutes ses campagnes à laquelle il attachoit le plus de gloire, il résolut d'étaler aux yeux de ses sujets le spectacle de sa grandeur, en invitant tous les rois qu'il avoit créés, et tous les princes de la confédération, devenus autant de vassaux de sa couronne, à venir à Paris, pour assister aux fêtes de la paix, ou plutôt pour augmenter l'éclat de sa cour. Ils y vinrent.

(1) Pour prix du zèle et du talent qu'il déploya dans cette circonstance, M. Fouché fut exilé en Provence. Son maître n'aimoit pas et craignoit les hommes qui pouvoient le *remplacer*.

1809. torze vaisseaux qui étoient dans le port de cette ville, de détruire ses vastes et beaux chantiers, et de rendre la navigation de l'Escaut impraticable pour les vaisseaux de guerre.

Mais l'Angleterre avoit un autre but, et plus important et plus conforme aux intérêts de l'Autriche : c'étoit de faire en sa faveur une puissante diversion sur les côtes de France; c'étoit d'occuper les François dans leurs foyers; c'étoit de les obliger à garder pour leur propre défense ces myriades de conscrits qui alloient incessamment réparer leurs pertes sur les bords du Danube. Ce plan étoit bien conçu: mais il fut déconcerté, 1°. par la rapidité avec laquelle Napoléon, marchant de victoires en victoires, termina par celle de Wagram une campagne que l'on croyoit à peine ouverte à Londres; 2°. par l'incroyable et presque miraculeuse célérité avec laquelle M. Fouché, celui de ses ministres que l'empereur avoit laissés à Paris, qui étoit le plus en état de le suppléer, fit trouver une armée là où il ne devoit pas y avoir plus d'un bataillon. On ne sait comment il fit; mais, à sa voix, trente mille hommes parurent sortir de dessous terre, et arrivèrent à l'embouchure de l'Escaut, au moment où les Anglois fai-

soient leur débarquement, et croyoient débarquer sur une plage déserte (1). 1809.

Au lieu de surprendre les François, ils furent surpris eux-mêmes. Tout leur plan d'opérations fut rompu. Ils n'approchèrent pas d'Anvers; ils se bornèrent à détruire les ouvrages de Flessingue, et se rembarquèrent avec honte et précipitation, après avoir perdu par le fer et par les maladies plus des deux tiers de leur armée.

L'empereur quitta Vienne le 16 octobre, et arriva le 18 à Munich, où il séjourna trois jours. Il en partit le 21, et arriva le 26 à Fontainebleau, lorsqu'on le croyoit encore à Schœnbrunn. Il mettoit de l'importance à ces courses rapides, et à ces rentrées imprévues.

De retour dans sa capitale, après celle de toutes ses campagnes à laquelle il attachoit le plus de gloire, il résolut d'étaler aux yeux de ses sujets le spectacle de sa grandeur, en invitant tous les rois qu'il avoit créés, et tous les princes de la confédération, devenus autant de vassaux de sa couronne, à venir à Paris, pour assister aux fêtes de la paix, ou plutôt pour augmenter l'éclat de sa cour. Ils y vinrent.

(1) Pour prix du zèle et du talent qu'il déploya dans cette circonstance, M. Fouché fut exilé en Provence. Son maître n'aimoit pas et craignoit les hommes qui pouvoient le *remplacer*.

1809. Ce fut alors que la capitale de la France parut en effet celle de l'Europe. On vit à la fois réunis dans son enceinte les rois de Saxe, de Bavière, de Wurtemberg, de Hollande, de Naples, de Westphalie, le vice-roi d'Italie, le prince primat, le grand-duc de Bade, etc. Tous ces princes accompagnèrent l'empereur à Notre-Dame, où fut chanté un *Te Deum* en mémoire de la paix; et de là à la salle du corps législatif, dont sa majesté fit l'ouverture par le discours suivant :

Ouverture du corps législatif.

« Messieurs les députés des départements au corps législatif, depuis votre dernière session j'ai soumis l'Aragon et la Castille, et chassé de Madrid le gouvernement fallacieux formé par l'Angleterre. Je marchois sur Cadix et Lisbonne, lorsque j'ai dû revenir sur mes pas et *planter mes aigles sur les remparts de Vienne*. Trois mois ont vu naître et terminer cette quatrième guerre punique.

« Le génie de la France a conduit l'armée angloise; elle a terminé ses destins dans les marais pestilentiels de Walcheren. Dans cette importante circonstance, je suis resté éloigné de quatre cents lieues, certain de la nouvelle gloire qu'alloient acquérir mes peuples. François, tout ce qui voudra s'opposer à vous, sera vaincu. Votre grandeur s'accroîtra de toute la

haine de vos ennemis. Vous avez devant vous de longues années de gloire et de prospérité à parcourir ; vous avez la force et l'énergie de l'Hercule des anciens. 1809.

« J'ai réuni la Toscane à l'Empire : ces peuples en sont dignes par la douceur de leur caractère, par l'attachement que nous ont montré leurs ancêtres, et par les services qu'ils ont rendus à la civilisation européenne.

« L'histoire m'a indiqué la conduite que je devois tenir envers Rome. Les papes, devenus souverains d'une partie de l'Italie, se sont constamment montrés les ennemis de toute puissance prépondérante dans la péninsule. Ils ont employé leur influence spirituelle pour nuire à la nôtre. Il m'a été démontré que cette influence étoit contraire à l'indépendance de la France, à la dignité et à la sûreté de mon trône.

« Par le traité de Vienne, tous les rois et souverains mes alliés ont acquis et acquerront un accroissement de territoire.

« Les *Provinces Illyriennes* (1) portent sur la Save les frontières de mon empire. Contigu avec celui de Constantinople, je suis en situation de surveiller les intérêts

(1) Ce fut de ce nom qu'il baptisa la Carniole, l'Istrie, la Dalmatie, le cercle de Willach, Trieste, Fiume et autres provinces qu'il avoit enlevées à l'Autriche par le traité de Vienne.

809. de mon commerce dans la Méditerranée et le Levant. *Je protégerai la Porte* si elle veut s'arracher à la funeste influence de l'Angleterre ; *je saurai la punir* si elle se laisse dominer par des conseils perfides.

« La Hollande, placée entre l'Angleterre et la France, est le débouché des principales artères de mon empire. Des changements y deviennent nécessaires (1) : la sûreté de mes frontières et l'intérêt des deux pays l'exigent.

« La Suède a perdu, par son alliance avec l'Angleterre, la plus belle de ses provinces (la Finlande).

« Mon allié et ami, l'empereur de Russie, a réuni à son vaste empire la Finlande, la Moldavie, la Valachie, et un district de la Gallicie. Je ne suis jaloux de rien de ce qui peut arriver d'heureux à cet empire.

« Lorsque je me montrerai au-delà des Pyrénées, *le Léopard épouvanté cherchera l'Océan pour éviter la honte, la défaite et la mort.*

« Je ne demande à mes peuples aucun nouveau sacrifice. »

Que durent penser les huit ou dix souverains témoins de cette cérémonie, et qui entendirent un pareil discours ! Nous

(1) Cette phrase présageoit la réunion prochaine de la Hollande à son empire.

pensons, nous, qu'Aureng-Zeb et Tamerlan, vainqueurs de l'Asie, n'auroient pas parlé avec plus d'insolence à leurs kans et à leurs visirs. 1809.

Lorsqu'une députation du corps législatif alla, suivant l'usage, lui présenter son adresse de remercîement, il fit une réponse dans laquelle on remarqua cette phrase :

« Pour conduire la France dans la situation où elle se trouve, j'ai surmonté bien des obstacles. *Moi et ma famille nous saurons toujours sacrifier même nos plus chères affections aux intérêts et au bien-être de cette grande nation.* Ce fut là le premier mot du grand secret, qui déjà n'en étoit plus un pour personne.

Répudiation de Joséphine.

Avant d'épouser une archiduchesse, il falloit rompre l'humble mariage qu'il avoit contracté avec madame Joséphine Beauharnais. Cette rupture devint une affaire d'état, et le sujet d'un sénatus-consulte, en date du 16 décembre. Il étoit précis, et portoit, article premier :

« Le mariage contracté entre l'empereur Napoléon et l'impératrice Joséphine est dissous. »

Il avoit envoyé au sénat les motifs de cette résolution, en ces termes :

« La politique de ma monarchie, l'intérêt et le besoin de mes peuples, qui ont

1809. constamment guidé toutes mes actions, veulent qu'après moi je laisse à des enfants, héritiers de mon amour pour mes peuples, ce trône où la Providence m'a placé. Cependant, depuis plusieurs années, j'ai perdu l'espérance d'avoir des enfants de mon mariage avec ma bien-aimée épouse l'impératrice Joséphine; c'est ce qui me porte à sacrifier les plus douces affections de mon cœur, à n'écouter que le bien de l'état et à vouloir la dissolution de notre mariage.

« Parvenu à l'âge de quarante ans, je puis concevoir l'espérance de vivre assez pour élever dans mon esprit et ma pensée les enfants qu'il plaira à la Providence de me donner. Dieu sait combien une pareille résolution a coûté à mon cœur; mais il n'est aucun sacrifice qui soit au-dessus de mon courage, lorsqu'il m'est démontré qu'il est utile au bien de la France. »

L'impératrice Joséphine ne souscrivit à sa répudiation qu'avec beaucoup de peine, et après une longue résistance..... On vint cependant à bout de lui arracher son consentement, et voici en quels termes on lui dicta sa soumission.

« Avec la permission de notre auguste et cher époux, je dois déclarer que, ne conservant aucun espoir d'avoir des enfants qui puissent satisfaire les besoins de

sa politique et l'intérêt de la France, je me plais à lui donner la plus grande preuve d'attachement et de dévouement qui ait jamais été donnée sur la terre. Je tiens tout de ses bontés; c'est sa main qui m'a couronnée. 1809.

« Je crois reconnoître tous ces sentiments en consentant à la dissolution d'un mariage qui désormais est un obstacle au bien de la France, qui la prive d'être un jour gouvernée par les descendants d'un grand homme si évidemment suscité par la Providence pour effacer les maux d'une terrible révolution, et rétablir l'autel, le trône et l'ordre social; mais la dissolution de mon mariage ne changera rien aux sentiments de mon cœur. L'empereur aura toujours en moi sa meilleure amie. »

Le sénat répondit à ces deux communications par une adresse dont voici la phrase éminente :

« La puissance la plus étendue, la gloire la plus éclatante, l'admiration de la postérité la plus reculée, ne pourront jamais payer, sire, le sacrifice de vos affections les plus chères. L'éternel amour du peuple françois, et le sentiment profond de tout ce que vous faites pour lui, pourront seuls consoler le cœur de votre majesté (1). »

(1) Tout étoit faux et mensonger dans ces communications de l'empereur et du sénat. On le savoit; et l'on

1810.

Mariage de l'empereur avec l'archiduchesse.

Lorsque toutes les négociations relatives à la rupture du lien civil et du lien spirituel furent terminées, l'empereur envoya le prince de Neufchâtel à Vienne, pour faire la demande solennelle de la main de l'archiduchesse Marie-Louise, demande qui fut faite le 8 mars dans les formes accoutumées. Voici les discours qui furent prononcés à cette occasion :

Discours du prince de Neufchâtel à l'empereur d'Autriche.

« Sire,

« Je viens, au nom de l'empereur mon maître, vous demander la main de l'archiduchesse Marie-Louise, votre illustre fille.

« Les éminentes qualités qui distinguent cette princesse ont assigné sa place sur un grand trône.

« Elle y fera le bonheur d'un grand peuple et celui d'un grand homme.

« La politique de mon souverain s'est trouvée d'accord avec les vœux de son cœur.

« Cette union des deux familles, sire, donnera à deux nations généreuses de nouvelles assurances de tranquillité et de bonheur. »

pouvoit se demander, comme dans la comédie : *Qui trompent-ils donc ?*

Réponse de l'empereur d'Autriche.

« Je regarde la demande en mariage de ma fille comme un gage des sentiments de l'empereur des François, que j'apprécie.

« Mes vœux pour le bonheur des futurs époux ne sauroient être exprimés avec trop de vérité. Il fera le mien.

« Je trouverai dans l'amitié du prince que vous représentez de précieux motifs de consolation de la séparation de mon enfant chéri. Nos peuples y voient le gage assuré de leur bien-être mutuel.

« J'accorde la main de ma fille à l'empereur des François. »

Discours du prince de Neufchâtel à S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise.

« Madame,

« Vos augustes parents ont rempli les vœux de l'empereur mon maître.

« Des considérations politiques peuvent avoir influé sur la détermination de nos deux souverains, mais la première considération, c'est celle de votre bonheur. C'est surtout de votre cœur, madame, que l'empereur mon maître veut vous obtenir.

« Il sera beau de voir unis, sur un grand trône, au génie de la puissance les attraits et les grâces qui la font chérir.



1810. « Ce jour, madame, sera heureux pour l'empereur mon maître, si votre altesse impériale m'ordonne de lui dire qu'elle partage les espérances, les vœux et les sentiments de son cœur. »

Réponse de S. A. I. l'archiduchesse Marie-Louise.

« La volonté de mon père a constamment été la mienne. Mon bonheur restera toujours le sien.

« C'est dans ces principes que l'empereur Napoléon ne peut que trouver le gage des sentiments que je vouerai à mon époux; heureuse, si je puis contribuer à son bonheur et à celui d'une grande nation. Je donne, avec la permission de mon père, mon consentement à mon union avec l'empereur Napoléon. »

Le mariage fut célébré à Vienne le 11 mars. Le 13, la princesse prit congé de ses augustes parents, et arriva à Compiègne le 28 du même mois. Le mariage civil fut célébré le dimanche à Saint-Cloud, et le mariage ecclésiastique le lendemain dans la galerie du Louvre.

Nous n'entrerons dans aucun détail des cérémonies pompeuses et des fêtes brillantes qui eurent lieu à Paris pendant, après et à l'occasion de ce grand événement. Tous les journaux du temps en sont

remplis et en ont entretenu leurs lecteurs jusqu'à satiété. Mais nous devons dire que les cardinaux et une grande partie des prélats qui furent invités à la célébration du mariage ecclésiastique s'y rendirent par obéissance, et témoignèrent par leur contenance chagrine leur improbation secrète d'un mariage que le saint père désapprouvoit hautement; et qu'il désapprouvoit parce que, d'après les lois de l'église, celui de l'empereur avec l'impératrice Joséphine n'étoit pas rompu. 1810.

L'empereur passa outre, et reçut le 3 avril les compliments de tous les grands corps de l'état.

Nous dirons encore que si l'on jugeoit des sentiments d'amour, de respect et d'admiration d'un peuple pour son souverain par les compliments, les adresses de félicitation et les vers de toute espèce, depuis le *poëme épique* jusqu'à *l'églogue,* dont Napoléon fut l'objet à l'occasion de son mariage, jamais prince n'auroit été plus admiré, plus respecté, plus aimé; César et Charlemagne, Titus et Henri IV ne méritoient pas d'entrer en comparaison avec lui, ni pour l'éclat de leurs vertus, ni pour l'amour de leurs sujets.

Flatterie, servitude.

Nous sommes, au reste, arrivés à l'époque la plus brillante de son règne, mais en même temps la plus humiliante pour

1810. une nation qui avoit voulu conquérir sa liberté.

Napoléon en avoit couvert tous les emblèmes d'un crêpe funèbre ; il éloigna de sa personne tous ceux qui étoient connus pour en avoir défendu sincèrement les principes. Il avoit eu raison de remonter tous les ressorts de la monarchie, mais il eut tort de les tendre avec une excessive roideur. Il avoit raison de se moquer de tous les compliments que lui adressoient les poëtes de l'institut et les orateurs du sénat, mais il eut tort d'avilir ou d'opprimer tous les talents qu'il ne put corrompre. Tout se niveloit pour la servitude. Les grandes pensées, les expressions énergiques, les élans du génie, tout disparut devant son pouvoir et sous la férule de son ministre de la police.

Les lettres ne demandent aux puissances de la terre que paix et liberté. L'anarchie les effarouche, la tyrannie les tue.

Autant une protection généreuse hâte la maturité des fruits du génie, autant un protectorat insolent les étouffe ou les fait avorter.

Auguste et Louis XIV ont protégé les lettres et les arts avec noblesse, avec libéralité, avec une grandeur d'âme qui en a été magnifiquement récompensée par des chefs-d'œuvre en tout genre.

Lorsqu'ils persécutoient les philosophes et les prêtres, Buonaparte et Domitien salarioient des histrions, des poëtes et des sénateurs. Rome et Paris, sous le règne de ces deux princes, avoient beaucoup de ressemblance, étoient somptueuses en apparence, tristes et silencieuses dans les lieux publics, remplies de cotteries, de mécontents, d'espions, de charlatans, de versificateurs, de sophistes, de maisons de débauche et de jeu. 1810.

Cependant Napoléon se vantoit d'aimer les sciences et d'encourager les arts. Il disoit quelquefois que sous son règne la France reprendroit son ancienne supériorité, et que le siècle qui commençoit avec sa dynastie l'emporteroit sur tous les siècles précédents.

Se trouvant un jour à Aix-la-Chapelle, il se ressouvint que Charlemagne avoit fait de cette ville la capitale de son empire, qu'il protégeoit les sciences, et qu'il accordoit des récompenses aux savants de son temps. Il n'en falloit pas tant pour échauffer son imagination. Déjà rival de ce grand prince à la guerre, il crut que pour le surpasser dans ses institutions il lui suffiroit d'être plus magnifique dans ses largesses; il fonda en conséquence des prix de dix et de cinq mille francs, qui devoient être décernés, tous les dix ans, aux au- Prix décennaux.

1810. teurs des meilleurs ouvrages de physique, d'histoire, de poésie, de peinture, de sculpture et de musique.

Il n'est pas permis de croire qu'en fondant cette institution, qui lui mérita des éloges, il ait eu le projet de fausser sa parole, et de se moquer des savants et du public; cependant, lorsque le temps de la distribution arriva, non-seulement il n'y eut pas de prix, mais les concurrents furent, par ses ordres ou avec sa permission, livrés à la dérision et aux outrages des folliculaires et des libellistes qu'il tenoit à sa disposition.

On ne sait comment expliquer ce manque de foi, qui n'étoit peut-être de sa part qu'un oubli; mais tout ne fut pas perdu pour les arts et pour les lettres dans une scène qui tendoit à les avilir. Le jury chargé de prononcer un jugement sur les ouvrages du concours étoit heureusement composé d'hommes qui réunissoient l'intégrité aux lumières. Sans s'arrêter aux motifs qui avoient pu déterminer l'empereur à retirer sa parole, il fit son rapport, comme si les prix existoient, et il adjugea, savoir :

Le prix d'*analyse pure*, au *Calcul des fonctions*, par M. de Lagrange;

Celui d'*astronomie*, à la *Mécanique céleste*, par M. de Laplace ;

Celui de *chimie*, à la *Statique chimique*, par M. Bertholet; 1810.

Celui d'*anatomie*, aux *Leçons d'anatomie*, par M. Cuvier;

Celui de la *tragédie*, aux *Templiers*, par M. Raynouard;

Celui de *morale*, au *Catéchisme universel*, par M. de Saint-Lambert;

Celui du *poëme didactique*, au Poëme de *l'Imagination*, par M. Delille;

Celui d'*histoire*, à l'*Histoire de l'anarchie de Pologne*, par M. de Rhulières;

Celui de *biographie*, à la *Vie de Fénélon*, par M. de Beausset;

Celui de *musique*, à M. Spontini, auteur de la musique de *la Vestale;*

Celui de *peinture*, à M. Girodet, auteur d'une *Scène du déluge*;

Celui de *sculpture*, à M. Chaudet, auteur d'une *Statue de l'empereur;*

Celui d'*architecture*, à MM. Fontaine et Percier, auteurs de l'*Arc de triomphe du Carrousel*.

Tous ces jugements furent motivés avec autant de goût que de sagesse, et, à l'exception peut-être de deux ou trois, ils obtinrent les suffrages du public.

Ils n'obtinrent pas ceux de la cour, qui, à l'exemple du maître, se moquoit des philosophes et des lettrés. L'ennemi des

1810. lettres et de la philosophie triomphoit de leur avilissement.

Causes de la dégradation des lettres.

Il peut être curieux, et il ne sera pas inutile à l'histoire de son règne, de savoir par quels degrés il parvint à déprimer la pensée et à corrompre les écrivains. Tous n'ont pas cédé sans résistance. Quelques uns même ne sont pas tombés sans honneur. Nous avons du plaisir à le croire. Il est de notre devoir de le dire.

On croit communément que ce fut la censure qui enchaîna la plume de nos écrivains. On se trompe. Ce ne fut pas même l'or que Napoléon prodigua à certains poëtes, à certains historiens et à de misérables chansonniers, qui corrompit la littérature. Il faut remonter plus haut.

Un vaste système de déception, d'illusion et de subornation permit à l'empereur de dénaturer toutes les opinions, de détourner à son profit tous les efforts que faisoient en sens contraire les idéologues et les théologiens, les royalistes et les républicains.

A l'époque où il s'empara des rênes du gouvernement, il régnoit dans la littérature un esprit de licence ignoble et digne des temps révolutionnaires où il avoit pris naissance. Les mœurs outragées par des romans obscènes, qui se vendoient publiquement ; les traditions religieuses insul-

tées par les grossiers copistes des facéties de Voltaire ; l'athéisme professé sans pudeur ; la réputation des familles et des individus livrée à la cupidité des éditeurs ou auteurs de *Mémoires ;* la décence publique continuellement blessée par le système de calomnie que la plupart des journaux avoient adopté ; tels étoient les désordres qui régnoient dans la république des lettres, lorsque la république françoise passa sous le joug du premier consul. 1810.

Un seul fait donnera une idée de l'immoralité publique dans ces malheureux temps. *La Guerre des Dieux* est un poëme plus licencieux que *la Pucelle*, et beaucoup moins ingénieux. Le poëme de *la Pucelle* fut proscrit par un arrêt du parlement dans un siècle et sous un régime qu'on a également accusés de corruption.

Sous le gouvernement républicain, dont les chefs ne cessoient de parler de morale et de vertu, ces chefs donnèrent à l'auteur de *la Guerre des Dieux* une gratification de 3,000 francs. Cette somme fut *prise sur les fonds destinés à l'encouragement des lettres.*

On crut, pendant les deux premières années du gouvernement consulaire, que les lettres alloient recevoir une autre direction : elles en reçurent une autre en effet, mais ce ne fut ni dans l'intérêt des

1810. mœurs, ni dans celui des lumières; elles passèrent, comme tout le reste, de la licence à la servitude. La tyrannie littéraire ne s'exerça d'abord qu'avec adresse, en jetant la division parmi ceux qu'elle craignoit, et en cherchant les moyens de les corrompre ou de les assujettir.

A l'ombre de la foible liberté dont jouissoit encore la presse, on vit se former deux factions, qui se recrutèrent et combattirent, l'une sous les drapeaux de la religion et l'autre sous ceux de la philosophie.

Toutes les deux s'appuyèrent sur des principes avoués par la raison, et sur des sentiments élevés.

La première s'adressoit à l'esprit religieux, qui, renaissant de la cendre même des autels, étendoit tous les jours son empire dans les premières classes de la société, et son influence sur le sexe le plus accessible aux affections douces et pures qu'inspire la véritable religion.

L'autre invoquoit l'amour de la liberté, l'esprit de tolérance, l'horreur des anciens abus. Elle appeloit les hommes d'état, les savants, les lettrés, à la défense des institutions qui, dans tous les temps, ont le plus contribué à la gloire des souverains et à la prospérité des nations.

Ces deux opinions pouvoient se conci-

lier dans les âmes d'une trempe supé- 1810.
rieure, dans les cœurs droits, dans les esprits indépendants; mais le bien qui devoit résulter de leur harmonie ne convenoit pas au chef de l'état : la haine, l'humeur, la mauvaise foi, la cupidité, ne tardèrent pas à dépraver l'esprit des deux partis, et à donner à leurs discussions la couleur et toute l'animosité d'une guerre civile.

Les dévots et les philosophes se partagèrent les salons et les journaux. Les premiers régnoient au faubourg Saint-Germain, les autres à la chaussée-d'Antin.

Les uns et les autres avoient une arrière-pensée qu'ils désavouoient toujours, mais qu'ils ne pouvoient entièrement cacher.

Les dévots servoient la cause de l'ancienne monarchie, et les philosophes celle des intérêts révolutionnaires. Sous ce point de vue, ils paroissoient également s'éloigner du gouvernement consulaire; mais, dans le fait, ils étoient, sans s'en douter, circonscrits par une main puissante qui les amenoit secrètement à ses fins, et les rendoit les instruments aveugles des projets du consul.

La dispute qui s'éleva, dans ce temps-là, sur le mérite relatif des deux derniers siècles, mit plus immédiatement les deux

1810. partis aux prises, et révéla leurs plus secrètes pensées (1).

En vantant le beau siècle de Louis XIV, en dépouillant Voltaire de sa gloire littéraire, en déplorant sans cesse la perte du goût et des mœurs, les écrivains qui se présentoient comme les champions de la religion faisoient accroire à leurs lecteurs qu'ils défendoient les priviléges de l'ancien régime, qu'ils faisoient le procès à la révolution, et qu'ils n'étoient enfin que les procureurs fondés des princes de la maison de Bourbon (2).

De leur côté, en défendant avec zèle le mérite littéraire et philosophique des écrivains du dix-huitième siècle, les philosophes ne dissimuloient pas assez le penchant qui les entraînoit vers les opinions républicaines, qu'ils ont appelées depuis *idées libérales*. Ils étoient loin d'admettre toutes les conséquences que les révolutionnaires de 93 avoient déduites des ouvrages d'Helvétius, de Diderot et du baron d'Holbach; mais ne pouvant ni rejeter le secours des jacobins, qui vinrent se ranger sous leurs drapeaux, ni modérer le zèle de ces dangereux auxiliaires, qui les com-

(1) Histoire du 18 brumaire.

(2) Ce fut à cet artifice, dont il se moquoit lui-même, que M. Geoffroy, l'un des rédacteurs du *Journal de l'Empire*, fut redevable de la vogue qu'il obtint pendant quelques années.

promettoit sans cesse, ils s'embarrassèrent dans leurs doctrines; ils déguisèrent quelquefois leurs desseins, et se trouvèrent souvent en fausse position. 1810.

Trois ou quatre hommes célèbres ont porté malheur au parti philosophique; savoir : l'astronome Lalande, qui avoit compté toutes les étoiles, et n'avoit pas su lire dans l'ordonnance magnifique des cieux la preuve de l'existence de Dieu (1); Sylvain Maréchal et Naigeon, qui prêchoient publiquement la désolante doctrine du matérialisme; Cabanis, qui essaya de revêtir cette doctrine des apparences de la morale; Chénier, qui insultoit en vers harmonieux à tous les noms consacrés par la croyance commune des chrétiens.

Les hommes sages de ce parti avoient beau désavouer les athées et les révolutionnaires, un certain public s'obstinoit à les confondre avec eux. Les écrivains du parti des dévots avoient en politique un point de réunion que favorisoient les vœux secrets des trois quarts de la France; les inégalités que pouvoit offrir leur marche s'effaçoient dans l'ensemble des espérances qu'ils laissoient entrevoir.

(1) J. J. Le Français Lalande affichoit l'athéisme, mangeoit des araignées, et prétendoit ressembler à Socrate.

1810. Napoléon rioit de ces disputes, qui attiroient notre attention et nous empêchoient de voir le but vers lequel il s'avançoit : il les eût fait naître, si elles n'avoient pas commencé avant lui. Il les encourageoit, tantôt par des avis secrets, tantôt par des récompenses indirectes. Il employoit les dévots à proclamer la nécessité de placer sur le trône un monarque héréditaire : il employoit les révolutionnaires à démontrer le danger de rappeler les héritiers légitimes de ce trône. Il faisoit dire par les uns qu'il n'y avoit ni repos à espérer pour les individus, ni sûreté pour les propriétés, ni prospérité pour l'état, sans l'hérédité : il faisoit déclarer par les autres que les princes légitimes ne pouvoient rentrer en France, sans renverser de fond en comble tous les intérêts de la révolution, sans punir tous ceux qui avoient coopéré à son succès, et sans rendre les biens nationaux à leurs anciens propriétaires, etc.

Ce fut ainsi que dévots et patriotes furent amenés aux pieds du tyran ; et quand il les eut bien ouvertement compromis les uns par les autres, sans craindre désormais ni les reproches de ceux-ci, ni les ressentiments de ceux-là, il monta hardiment sur le trône, dont ils lui avoient aplani le chemin.

Peu de temps après son mariage, l'empereur alla visiter les provinces de la Belgique, et il mena avec lui l'impératrice. Les peuples de ces provinces, heureux de voir une princesse de la maison d'Autriche, accueillirent les deux époux avec toutes les démonstrations de la joie. Ce voyage ne fut qu'une suite de fêtes et de triomphes.

1810.

Voyage en Belgique.

Mais l'empereur trouva moyen d'en gâter la douceur, en laissant échapper son secret sur la religion catholique. C'étoit à Bréda. Les ministres des deux cultes allèrent lui présenter leurs hommages : il n'y avoit point de raison pour leur faire un accueil différent (1); cependant il affecta de ne pas regarder les catholiques, et s'adressant aux réformés, il leur dit :

« J'ai toujours trouvé dans les protestants des sujets fidèles : j'en ai soixante mille à Paris, et huit cent mille dans mon empire. Je n'ai point de meilleurs sujets. Je m'en sers dans mon palais ; et je vois ici une poignée de Brabançons fanatiques qui voudroient s'opposer à mes desseins. Imbéciles ! ils ne savent pas que, si le concordat n'avoit pas été adopté, je me

(1) A moins qu'on ne suppose que les ministres catholiques des Pays-Bas n'eussent laissé percer des regrets sur les affaires de Rome ; mais ce ne peut être qu'une supposition ; il n'y a point de preuves.

1810. serois fait protestant, et trente millions de François auroient suivi mon exemple. »

Ce discours, extravagant d'un bout à l'autre, fut tenu en présence de l'impératrice, et lui donna la mesure de ce qu'elle avoit à craindre des fougueuses passions de son mari.

Mort de MM. Lagrange, Fourcroy et Delille.

Dans ce temps-là moururent, à peu d'intervalle les uns des autres, MM. Lagrange, Fourcroy et Delille, trois hommes diversement célèbres, mais également regrettables.

M. Lagrange étoit regardé comme le premier géomètre de l'Europe. Né à Turin, de parents françois, il passa la plus grande partie de sa vie à Berlin, où il avoit été appelé par Frédéric II. Après la mort de ce prince, il vint s'établir en France, qu'il n'avoit jamais cessé de regarder comme sa patrie.

En le nommant sénateur, Napoléon lui conféra une de ces places sans fonctions, que les Anglois désignent sous le nom de *sinecures*. Cette place, en effet, ne le détourna pas de ses études. Il continua de se livrer à son goût pour les mathématiques; la science lui doit la *théorie des fonctions analytiques*, la *mécanique analytique* et un *traité de la résolution des équations*, etc., ouvrages classiques et dans lesquels l'auteur, aussi élégant

dans son style qu'original dans ses découvertes, a su dissiper les doutes et répondre aux objections qu'on proposoit avant lui contre la métaphysique de ces calculs. 1810.

M. Fourcroy ne peut être placé dans la classe des hommes de génie qui, par leurs découvertes, ont fait faire de grands pas à la science qu'ils cultivent; mais c'étoit un homme d'esprit, et un savant laborieux. On lui doit de la reconnoissance pour le soin qu'il a pris de se tenir au courant d'une science qui étoit alors à l'une de ses époques les plus brillantes. Ses ouvrages sont des recueils précieux de ce que les chimistes ont découvert avant lui (1). Au commencement de la révolution, il en adopta les opinions, mais il ne se souilla d'aucun de ses excès. Les torts qu'on lui a supposés envers M. de Lavoisier sont une des injustices si communes dans les troubles civils, et dont l'histoire ne peut trop se garantir. Après le 18 brumaire, le premier consul l'appela au conseil d'état, et l'employa à reconstruire l'édifice de l'instruction publique. On doit à ses soins l'érection de trois écoles de médecine, de douze écoles de droit et de trente lycées. Il a établi ou re-

(1) *Système des Connoissances chimiques, et de leur application aux phénomènes de la nature et de l'art.* 6 vol. in-4°.

10. levé plus de trois cents colléges du second ordre. Il préparoit un grand travail sur l'université, lorsque la mort vint le surprendre à l'âge de cinquante-quatre ans.

M. Delille étoit régent au collége d'Amiens lorsqu'il commença la traduction des *Géorgiques*, qui fut son premier, et est restée peut-être son meilleur ouvrage. Aucun poëte n'a laissé un plus grand nombre de vers, et de beaux vers. Personne ne connut mieux que lui les secrets de la versification, et l'art de donner à la pensée un coloris brillant, à la langue une harmonie soutenue. Pour compléter son éloge, nous devons dire qu'il fut le seul poëte de son temps qui n'ait pas prostitué son talent. Il n'a jamais brûlé d'encens sur l'autel des faux dieux. Il résista à toutes les avances de Buonaparte.

De retour dans sa capitale, l'empereur permit au corps de ville et à la garde impériale de lui donner des fêtes à l'occasion de son mariage. Elles furent magnifiques. Il y eut à celle de la ville un quadrille, dans lequel l'impératrice figura avec le roi de Westphalie, et un banquet, *où quinze cents dames étoient assises* (1). Pendant tout l'été de 1810, Paris fut un pays d'enchantement et de féerie. Le passé étoit oublié, on ne songeoit point à l'a-

(1) *Moniteur*.

venir, on jouissoit du présent; et, il faut 1810.
l'avouer, tout concouroit à rendre ce présent agréable. Les étrangers arrivoient de tous côtés, le commerce reprenoit de l'activité, l'argent circuloit avec abondance, les poëtes chantoient la paix sur tous les théâtres, les royalistes et les patriotes se réconcilioient avec leur position : *l'empereur vouloit qu'on s'amusât* (1); et il fut obéi.

Mais il n'y a pas de bien sans mélange. Les douceurs de la paix furent troublées cette année par la réunion de la Hollande à l'empire françois. Ce pays, que l'industrie de ses habitants et le commerce maritime avoient élevé jadis à un haut degré de prospérité, étoit alors gouverné par Louis, frère de Napoléon, et appauvri par la guerre, les impôts et le blocus continental. Il se soutenoit par la contrebande. Napoléon s'en prit à son frère, lui fit des reproches amers, le vexa de toutes manières, et parvint aisément à le dégoûter d'une couronne dont il n'avoit senti que les épines.

Réunion de la Hollande à l'empire.

Louis abdiqua le 3 juillet; et le 9 du même mois, par un décret daté de Rambouillet, la Hollande fut réunie à l'empire. Cette réunion, que tous les politiques regardèrent alors comme le germe

(1) M. de T... disoit : *Ne plaisantez pas, messieurs, l'empereur veut qu'on s'amuse.*

10. d'une nouvelle guerre, fut représentée au public comme l'opération la plus utile au repos de l'Europe, et la plus conforme aux intérêts de la Hollande elle-même.

« La Hollande, disoit M. de Champagny dans son rapport, est une émanation du territoire de la France : sa réunion est la suite nécessaire de la réunion de la Belgique. Elle complète l'empire de votre majesté, et l'exécution de son système de guerre politique et de commerce. »

Pour consoler les Hollandois de la perte de leur indépendance, l'empereur promit de leur accorder six places dans son sénat, six dans son conseil d'état, vingt-cinq dans le corps législatif, et deux à la cour de cassation. De plus, il prononça que la ville d'Amsterdam étoit la troisième ville de l'empire.

sance Le 20 mars 1811, l'impératrice combla
roi
ome. les vœux de la France et de son époux,
11. en accouchant d'un prince qui reçut à sa naissance le nom de *roi de Rome* (1). Le 22, l'empereur étant sur son trône, entouré des grands officiers de sa couronne, reçut les félicitations des princes, des cardinaux, du sénat, du conseil d'état.

Nous citerons pour la dernière fois quel-

(1) Sans doute à cause du titre de *roi des Romains* que prenoient en Allemagne les princes désignés pour succéder à l'Empire.

ques fragments des discours qui lui furent adressés à cette occasion. 1811.

Discours de M. Garnier, président du sénat.

« Sire,

« Le sénat vient offrir à votre majesté ses respectueuses félicitations sur le grand événement qui comble nos espérances, et qui assure le bonheur de nos derniers neveux. Nous venons les premiers faire retentir au pied du trône ces transports de ravissement et ces cris d'allégresse que la naissance du roi de Rome fait éclater dans tout l'empire. Vos peuples saluent, par d'unanimes acclamations, ce nouvel astre qui vient de se lever sur l'horizon de la France, et dont le premier rayon dissipe jusqu'aux dernières ombres de l'avenir. La Providence, sire, qui a si visiblement conduit vos hautes destinées, en donnant ce premier-né de l'empire, veut apprendre au monde qu'il naîtra de vous une race de héros non moins durable que la gloire de votre nom et les institutions de votre génie. »

Réponse de l'empereur.

« Sénateurs,

« Tout ce que la France me témoigne dans cette circonstance va droit à mon

1811. cœur. Les grandes destinées de mon fils s'accompliront : avec l'amour des François, tout lui deviendra facile. »

Discours de M. Defermont, président du conseil d'état.

« Sire,

« Le plus heureux événement vient de combler tous les vœux. Le roi de Rome, élevé sous les yeux de son auguste mère, formé par les leçons et les exemples du plus grand des capitaines, en perpétuera le génie et les vertus ; et chez nos neveux se perpétueront pour lui les sentiments de respect, d'amour et d'admiration. »

Réponse de l'empereur.

« MM. les conseillers d'état,

« J'ai ardemment désiré ce que la Providence vient de m'accorder. Mon fils vivra pour le bonheur et la gloire de la France : vos enfants se dévoueront pour son bonheur et pour sa gloire. »

Il sembloit que Napoléon n'avoit plus rien à désirer. Excepté l'Angleterre et l'Espagne, qui faisoient alors cause commune, *la terre se taisoit devant lui*. Son empire s'étendoit depuis la mer Baltique jusqu'à Madrid, d'un côté ; et de l'autre, depuis Brest jusqu'aux extrémités de la

Calabre. Il régnoit sur une population de soixante-quinze millions d'âmes, et il avoit huit cent mille hommes sous les armes. Il étoit arrivé au terme de sa grandeur et de sa prospérité. 1811.

Depuis plusieurs mois, les politiques clairvoyants ne doutoient plus d'une rupture prochaine entre Alexandre et lui. Depuis la réunion de la Hollande, Alexandre étoit convaincu que Napoléon ne respectoit aucun traité ; qu'on ne devoit prendre aucune confiance en sa parole, et que tôt ou tard il faudroit recommencer la guerre ; il s'y prépara.

Napoléon s'ennuyoit dans l'inaction. La guerre étoit son véritable élément. Il avoit abandonné l'Espagne à ses lieutenants. Il tourna ses vues vers l'Orient. La conquête de la Russie lui parut un objet digne de son ambition : il n'avoit pas besoin de prétexte. Cependant il crut devoir se plaindre de ce que *la Russie n'observoit pas exactement les lois du blocus continental.* Dès-lors il ne rêva plus que la conquête de Saint-Pétersbourg et de Moscou. Guerre de Russie

Il fit insérer dans les journaux, suivant son usage, des articles injurieux à la Russie ; il se plaignit de prétendues infractions au traité de Tilsitt ; il demanda de nouvelles garanties, et se mit en mesure

1812. de soutenir ses prétentions les armes à la main.

Dès les premiers jours de juin 1812, une armée françoise s'avançoit sur la Vistule; des corps nombreux, des convois d'armes et de munitions traversoient l'Allemagne pour la rejoindre.

Il partit le 10 mai de Saint-Cloud, en annonçant publiquement qu'il alloit passer en revue son armée de Pologne. Il trouva à Dresde l'empereur d'Autriche et le roi de Prusse, auxquels il avoit donné rendez-vous dans cette ville. Il eut avec ces princes plusieurs conférences dans lesquelles il essaya de leur persuader que la Russie étoit leur ennemie naturelle, et qu'il n'y auroit de sûreté pour l'Europe que *lorsque l'empire des czars seroit relégué en Asie.*

Ce fut dans cette ville qu'il tint à M. l'abbé de Pradt, son ambassadeur en Pologne, ces propos extravagants et décousus, dont on a si diversement parlé.

« Je vais, dit-il, à Moscou. Une ou deux batailles en feront l'affaire. Alexandre se mettra à genoux. Je brûlerai Toula. Voilà la Russie désarmée. Je ferai la guerre avec du sang polonois. Sans la Russie, le système continental est une bêtise, etc., etc. »

Aussitôt qu'il fut arrivé en Pologne, il mit à l'ordre du jour cette proclamation :

« La Russie est entraînée par la fatalité : ses destins vont s'accomplir. » 1812.

C'étoit une forfanterie, sans doute, mais qui n'étoit pas dénuée de vraisemblance, quand on sait qu'il étoit à la tête d'une armée de cinq cent soixante-quinze mille hommes, dont soixante mille de cavalerie, qui traînoit avec elle douze cents pièces de canon; quand on connoît la bravoure et la discipline de ses soldats; quand on se rappelle les batailles de Marengo, d'Austerlitz, de Friedland et de Wagram : d'après tous les calculs des probabilités, il lui étoit permis de croire que son expédition seroit heureuse.

L'armée que les Russes avoient réunie sur la rive droite de la Vistule étoit trop foible pour hasarder une bataille : elle recula systématiquement et en bon ordre jusqu'aux rives du Dniéper. Le comte Barclay de Tolly, qui la commandoit, fut remplacé à cette époque par le prince Kutusoff, qui, à l'âge de soixante-quinze ans, conservoit tout le feu de la jeunesse, et jouissoit parmi ses compatriotes d'une haute réputation militaire. Il couvroit Smolensk, tandis qu'une autre armée, sous les ordres du comte de Witgenstein, couvroit le chemin de Saint-Pétersbourg.

Le 18 août les François attaquèrent, prirent et brûlèrent Smolensk, après un

1812. combat très-vif de part et d'autre. Les Russes continuèrent leur retraite, emmenant avec eux tous leurs magasins, et la plupart des habitants des villes et des villages qu'ils traversoient. Les François, courant sur leurs traces, ne trouvoient plus que des hameaux déserts et des champs dépouillés.

Le plan de campagne des Russes étoit évidemment de traîner la guerre en longueur, et d'attirer l'ennemi dans le cœur de leur pays. Ils comptoient sur les effets inévitables du climat. Napoléon étoit peut-être le seul homme en Europe qui s'aveuglât sur les dangers de son expédition. Les journalistes anglois disoient qu'en supposant qu'il eût triomphé de tel et tel général, il ne triompheroit pas du général *novembre*.

Bataille de Borodino. L'armée françoise arriva le 6 septembre à Borodino, où elle trouva celle des Russes en position. Une bataille étoit inévitable, on la cherchoit des deux côtés : elle eut lieu le lendemain. Dès quatre heures du matin une canonnade épouvantable s'engagea de part et d'autre. *Deux mille pièces de canon étoient en batterie*, dit le journal officiel, *et portoient le ravage et la mort dans les deux armées*. Les canons et les retranchements furent pris et repris plusieurs fois; les redoutes

et les batteries changèrent trois fois de maîtres. Le combat fut terrible, opiniâtre, et ne finit qu'avec le jour. 1812.

Napoléon resta maître de ce vaste champ de carnage, couvert de trente-huit à quarante mille morts, dont il y avoit près de la moitié de François.

Le prince Kutusoff, suivant le plan qu'il s'étoit tracé, continua sa retraite sur Moscou, et prit une position avantageuse entre cette ville et Kalouga. De cette dernière ville il écrivit à son souverain : « J'ai encore une bonne et brave armée. La perte de Moscou n'est point celle de la patrie. »

Le 14 septembre, au moment où la garnison qu'il y avoit laissée en sortoit par une porte, l'avant-garde de l'armée françoise y pénétroit par les portes opposées.

Entrée dans Moscou.

Napoléon s'arrêta, en attendant que les magistrats de la *ville sainte* (1) vinssent lui en apporter les clefs. Personne ne parut. Un morne silence régnoit dans cette vaste capitale, que tous ses habitants avoient abandonnée la veille.

Le lendemain 15, Napoléon traversa cette solitude, non sans crainte ni sans précautions. Il craignoit un piége. Il ne rencontra pas un Russe; il ne tira pas un coup de fusil.

(1) C'est ainsi que les Russes appellent la ville de Moscou.

1812. Il étoit deux heures après midi; le temps étoit sombre, et répondoit, par sa couleur, au triste aspect de la terre. Le soir le feu se manifesta dans quelques quartiers éloignés; mais cet accident n'inspira aucune inquiétude. La nuit se passa assez tranquillement.

Le lendemain matin, des flammes s'élancèrent soudain de tous les côtés; un vent violent en étendit rapidement les progrès : en peu de temps l'embrasement fut général; la ville entière ne parut qu'une immense plaine de feu.

Incendie de Moscou. L'incendie se prolongeoit dans un espace de dix lieues carrées. De l'atmosphère, qui représentoit une voûte enflammée, se détachoit une pluie d'étincelles innombrables, dont l'éclat effrayoit les cœurs les plus intrépides. L'horreur qu'un tel spectacle inspiroit étoit encore augmentée par les cris des malheureux que le feu dévoroit, par les hurlements des animaux domestiques, qui se débattoient vainement au milieu des flammes; par la vue des maraudeurs, qui risquoient leur vie en escaladant les maisons qui s'écrouloient et les écrasoient sous leurs débris; par la férocité des soldats, qui tiroient sur les fuyards. La même convulsion agitoit les hommes et bouleversoit les éléments.

On attribua d'abord cet effroyable in-

ors comme *sacrée*, étoit un des évé- 1812.
nts les plus extraordinaires de l'his-
moderne. De toutes nos expéditions
identes, aucune n'avoit eu comme
ci, et à un si haut degré, l'apparence
randeur propre à séduire les âmes
onnées pour le merveilleux ; aucune,
a difficulté de l'entreprise, ne res-
loit mieux à ce que les Grecs et les
ains avoient conçu de plus prodi-
. Sous ce point de vue, la prise de
ou pouvoit satisfaire la vanité de Na-
n.

is quelles durent être ses pensées,
n'il vint à considérer de sang froid
at de situation! L'affreuse extrémité
elle les Moscovites s'étoient volon-
ent réduits, lui prouvoit qu'il n'y
plus moyen de traiter avec un peu-
pable de faire d'aussi grands sacri-
pour se soustraire à sa domination.
la vaine gloire de signer un traité
ou, il venoit d'allumer un incendie
ormais ne pouvoit plus s'éteindre
par la ruine entière d'un peuple gé-
, ou par la sienne : c'étoit un com-
mort qu'il venoit d'engager entre
dre et lui.

it étrangement mépris sur le ca-
t les dispositions des Russes. Il
nt fait entrer dans ses calculs

1812. musées, ses jardins délicieux, tracés à l'imitation de ceux de Pékin et de Tehéran; tous ces asiles des sciences, des arts, des plaisirs et du goût; les chefs-d'œuvre des artistes les plus célèbres, et les fruits de la munificence de tant de souverains. Mais les flammes qui dévorèrent les édifices allumèrent en même temps l'ardeur de la vengeance dans le cœur des Russes; et cette ardeur fut nourrie avec soin par les prédications des prêtres, et par les proclamations énergiques du gouverneur.

Du haut des tours du Kremlin, où il s'étoit réfugié, Napoléon put contempler cet affreux spectacle, que lui eût envié le fils d'Agrippine. Il n'osa pas rester longtemps dans cet asile; il craignit, avec raison, que des hommes capables de sacrifier une grande ville au salut de l'empire, ne fussent assez hardis pour venir, en sacrifiant leur vie, l'immoler sur les cendres de leurs habitations.

Il descendit du Kremlin, quitta ce théâtre de désolation, et alla se renfermer dans le palais impérial de Pétrowski, situé à deux milles hors des murs de Moscou. Son armée, chargée de butin, le suivit, et campa autour du palais.

L'arrivée d'une armée françoise dans l'ancienne capitale des czars, qu'une croyance religieuse avoit regardée jus-

qu'alors comme *sacrée*, étoit un des événements les plus extraordinaires de l'histoire moderne. De toutes nos expéditions précédentes, aucune n'avoit eu comme celle-ci, et à un si haut degré, l'apparence de grandeur propre à séduire les âmes passionnées pour le merveilleux; aucune, par la difficulté de l'entreprise, ne ressembloit mieux à ce que les Grecs et les Romains avoient conçu de plus prodigieux. Sous ce point de vue, la prise de Moscou pouvoit satisfaire la vanité de Napoléon. 1812.

Mais quelles durent être ses pensées, lorsqu'il vint à considérer de sang froid son état de situation! L'affreuse extrémité à laquelle les Moscovites s'étoient volontairement réduits, lui prouvoit qu'il n'y avoit plus moyen de traiter avec un peuple capable de faire d'aussi grands sacrifices pour se soustraire à sa domination. Pour la vaine gloire de signer un traité à Moscou, il venoit d'allumer un incendie qui désormais ne pouvoit plus s'éteindre que par la ruine entière d'un peuple généreux, ou par la sienne : c'étoit un combat à mort qu'il venoit d'engager entre Alexandre et lui.

Il s'étoit étrangement mépris sur le caractère et les dispositions des Russes. Il n'avoit point fait entrer dans ses calculs

1812. les effets que le double fanatisme de la religion et de la patrie pouvoit opérer sur l'esprit de ces hommes, qu'il osoit appeler *barbares*. Ses conseillers, ignorants ou perfides, lui avoient fait accroire que Moscou étoit la véritable capitale de la Russie, le centre des richesses de l'empire, et le foyer d'un parti d'opposition qui pouvoit servir à ses desseins. C'est là, lui disoit-on, que résident les grandes familles qui sont ou mécontentes de la cour, ou qui veulent vivre indépendantes de ses faveurs. C'est encore là qu'il est plus possible que partout ailleurs de se faire un puissant parti dans le peuple, en brisant ses fers, en lui présentant l'image de la liberté. Il ne tarda pas à être détrompé.

Fuite et désastres de l'armée françoise. L'abondance qui régna dans son armée pendant les premiers jours lui fit oublier ses fatigues. Mais les hommes sages ne voyoient l'avenir qu'avec terreur. L'incendie de Moscou ne laissoit plus la possibilité d'y passer l'hiver; il falloit songer à la retraite, au milieu de la saison la plus rigoureuse de l'année, et à travers un pays immense dont nous avions fait nous-mêmes un immense désert. L'armée d'ailleurs étoit découragée : chaque jour diminuoit la joie de son triomphe, et augmentoit la gêne de sa position.

Le prince Kutusoff avoit porté la plus

grande partie de ses forces sur Lectaskova, entre Moscou et Kaluga, dans le double but de couvrir les provinces méridionales et de resserrer Napoléon. De là, il interceptoit tous les cônvois de vivres et de fourrages; de là il faisoit harceler l'armée françoise par ses nombreux essaims de cavalerie. Il n'y eut bientôt plus moyen de fourrager, ni de se procurer des vivres, ni même de communiquer sans danger d'un corps à l'autre. Les paysans, soulevés et irrités au dernier point, alloient à la chasse des François comme à celle des bêtes féroces : cachés pendant le jour dans des souterrains, dans les bois, dans les fossés, ils tomboient pendant la nuit sur les détachemens isolés, et assouvissoient leurs vengeances. 1812.

Napoléon avoit ouvert les yeux : il voyoit les dangers de son armée mieux qu'aucun de ses généraux; mais il n'en vouloit pas convenir. Il avoit en vain proposé la paix; en vain il avoit écrit à l'empereur Alexandre : sa lettre étoit restée sans réponse. Il envoya le général Lauriston proposer un armistice au prince Kutusoff, en lui faisant dire que *la campagne étoit finie*.

Elle est finie pour vous, monsieur, répondit le prince; *elle va commencer pour nous*.

L'hiver venoit à grands pas, et s'an-



1812. nonçoit d'un air menaçant. Les généraux françois étoient consternés; les soldats murmuroient. Napoléon, ne pouvant rester plus long-temps à Moscou sans courir des dangers personnels, donna enfin l'ordre et le signal du départ. Le 17 octobre, l'armée se mit en marche. Malgré la haute confiance que cette armée avoit dans son chef, elle ne vit pas sans effroi la longue et pénible route qu'elle avoit à parcourir avant d'arriver dans ses foyers.

Ses plus proches magasins étoient à Smolensk, c'est-à-dire à cent vingt lieues du point de départ. Il falloit traverser cet espace dans un pays ruiné, dévasté, incendié, sans provisions, sans fourrages, sans eau-de-vie, sans vêtements d'hiver: il falloit, de plus, se battre et marcher jour et nuit, et, pour tout repos, bivouaquer quelques heures sur la neige; telle étoit la tâche imposée à cette malheureuse armée: c'étoit plus que la nature humaine ne pouvoit supporter.

Avant de se mettre en route, Napoléon fit mettre à l'ordre l'étrange bravade que voici:

« Soldats! je vais vous conduire dans vos quartiers d'hiver. Si je rencontre les Russes je les battrai; sinon, *tant mieux pour eux*. »

Rien n'égale l'insolence d'une telle pro-

clamation, si ce n'est sa platitude. L'armée n'en tint compte ; elle n'avoit ni le temps de lire des proclamations, ni le désir de les contrôler. Vivement poursuivie par le prince Kutusoff, pressée à droite par le général Miloradovitch, et à gauche par des nuées de cosaques, elle n'eut pas le choix de sa route, elle fut contrainte de prendre la plus mauvaise, celle qu'elle avoit elle-même dévastée deux mois auparavant. 1802

Le premier engagement remarquable eut lieu à Viazma. Le maréchal Davoust, qui le soutint avec vigueur, n'en fut pas moins obligé de se replier avec perte.

Les engagements journaliers, le froid, la fatigue et surtout la faim, avoient déjà diminué l'armée françoise de moitié, lorsqu'elle arriva à Smolensk : les magasins qu'elle y trouva ne lui furent pas d'une grande utilité. Ils furent pillés et gaspillés sans ordre et sans profit.

A Krasnoy, le maréchal Ney, attaqué par des forces supérieures, se défendit avec autant d'intrépidité que d'intelligence ; mais accablé par le nombre, il fut obligé de faire sa retraite, après avoir perdu ses canons, ses bagages et la moitié de sa division.

Mais ce fut au passage de la Bérésina que l'armée françoise éprouva le plus

1812. grand et le plus irréparable de tous les désastres.

Passage de la Bérésina. Napoléon avoit, par d'habiles manœuvres, trompé si bien la vigilance de son ennemi, qu'il étoit parvenu à s'établir sur une éminence qui domine la rivière, et à construire deux ponts, sur lesquels le passage de l'armée devoit s'effectuer les 25, 26 et 27 novembre. Tant que Napoléon resta sur l'éminence et à la tête de ses troupes, celles-ci, rassurées par sa présence, passèrent sans difficulté, se maintinrent en position et conservèrent leurs rangs : mais dès qu'il eut quitté son poste dans l'intention de passer de l'autre côté de la rivière, ce fut une débandade générale. Les masses entières se portèrent confusément vers les ponts, tous vouloient les traverser à la fois, se pressoient, se froissoient, se culbutoient dans la rivière. Les cavaliers renversoient les fantassins, les voitures écrasoient les cavaliers. On n'entendoit que des imprécations et des cris. Au milieu de ce désordre, les Russes survinrent, le combat s'engagea avec fureur ; les François, affoiblis par la faim, épuisés de fatigues, souffrant horriblement du froid, combattirent avec désespoir, et se défendirent comme des hommes qui préfèrent la mort à tous les genres de souffrances réunis.

La nuit mit un terme à leur valeur, et non à leurs calamités. 1812.

Ce fut là qu'ils perdirent, avec leur courage, tous les trophées, toutes les dépouilles de Moscou, et tout ce qui leur restoit de bagage, d'armes, de chevaux et de canons.

Leur marche depuis la Bérésina jusqu'au Niémen ne fut plus qu'une déroute continuelle. Un froid excessif vint mettre le comble à leur détresse. Soldats et officiers, également frappés d'un stupide engourdissement, se traînoient sans force, ou tomboient morts les uns après les autres.

Chaque bivouac ressembloit le lendemain à un champ de bataille. La main de l'historien tremble, en écrivant que plusieurs de ces malheureux, saisis de frénésie, se portèrent à l'épouvantable extrémité de faire rôtir et de manger la chair de leurs semblables... ! Dans cet état d'insensibilité, il s'en trouva d'autres qui, attirés machinalement vers le feu, se brûlèrent volontairement, en jetant de lamentables cris. Il est temps de finir cet horrible récit !

De toute cette armée si brillante et si nombreuse à son départ, il n'arriva pas à Wilna trente mille hommes, dont la plupart épuisés de fatigues, et à moitié ge-

1812. grand et le plus irréparable de tous les désastres.

Passage de la Bérésina.

Napoléon avoit, par d'habiles manœuvres, trompé si bien la vigilance de son ennemi, qu'il étoit parvenu à s'établir sur une éminence qui domine la rivière, et à construire deux ponts, sur lesquels le passage de l'armée devoit s'effectuer les 25, 26 et 27 novembre. Tant que Napoléon resta sur l'éminence et à la tête de ses troupes, celles-ci, rassurées par sa présence, passèrent sans difficulté, se maintinrent en position et conservèrent leurs rangs : mais dès qu'il eut quitté son poste dans l'intention de passer de l'autre côté de la rivière, ce fut une débandade générale. Les masses entières se portèrent confusément vers les ponts, tous vouloient les traverser à la fois, se pressoient, se froissoient, se culbutoient dans la rivière. Les cavaliers renversoient les fantassins, les voitures écrasoient les cavaliers. On n'entendoit que des imprécations et des cris. Au milieu de ce désordre, les Russes survinrent, le combat s'engagea avec fureur; les François, affoiblis par la faim, épuisés de fatigues, souffrant horriblement du froid, combattirent avec désespoir, et se défendirent comme des hommes qui préfèrent la mort à tous les genres de souffrances réunis.

La nuit mit un terme à leur valeur, et non à leurs calamités. 1812.

Ce fut là qu'ils perdirent, avec leur courage, tous les trophées, toutes les dépouilles de Moscou, et tout ce qui leur restoit de bagage, d'armes, de chevaux et de canons.

Leur marche depuis la Bérésina jusqu'au Niémen ne fut plus qu'une déroute continuelle. Un froid excessif vint mettre le comble à leur détresse. Soldats et officiers, également frappés d'un stupide engourdissement, se traînoient sans force, ou tomboient morts les uns après les autres.

Chaque bivouac ressembloit le lendemain à un champ de bataille. La main de l'historien tremble, en écrivant que plusieurs de ces malheureux, saisis de frénésie, se portèrent à l'épouvantable extrémité de faire rôtir et de manger la chair de leurs semblables...! Dans cet état d'insensibilité, il s'en trouva d'autres qui, attirés machinalement vers le feu, se brûlèrent volontairement, en jetant de lamentables cris. Il est temps de finir cet horrible récit!

De toute cette armée si brillante et si nombreuse à son départ, il n'arriva pas à Wilna trente mille hommes, dont la plupart épuisés de fatigues, et à moitié ge-

1812. lés, portoient en eux le germe d'une mort prochaine ou d'une vieillesse prématurée.

Où étoit leur chef pendant ce temps-là? Leur chef les avoit abandonnés sans remords et sans pitié. Dès qu'il eut passé la Bérésina, il oublia son armée et ne songea plus qu'à sauver sa personne. Enveloppé dans une pelisse, et blotti avec M. de Caulaincourt au fond d'une mauvaise voiture, il déserta son poste, parcourut à grandes journées la Lithuanie, la Pologne, l'Allemagne, et arriva à Paris au moment où, dans cette ville, on le croyoit encore à Wilna.

Dans cette course rapide, il ne s'arrêta qu'un moment à Varsovie, et ce fut pour réunir auprès de lui le corps diplomatique, le comte Potocki, M. l'abbé de Pradt, et leur adresser l'étrange discours que voici :

« J'ai toujours battu les Russes. Ils n'osent pas tenir devant nous. Ce ne sont plus les soldats de Friedland et d'Eylau. On tiendra dans Wilna. Je vais chercher trois cent mille hommes. Dans six mois je serai encore sur le Niémen. Je pèse plus sur mon trône qu'à la tête de mon armée. Je la quitte à regret; mais il faut surveiller la Prusse et l'Autriche. On vouloit me couper à la Bérésina. Je me suis

moqué d'eux : j'avois de bonnes [illegible] et du canon. J'en ai vu [illegible] à Marengo, je fus battu [illegible] six heures du soir, le lendemain [illegible] maître de l'Italie. Le froid m'a fait perdre des hommes et des chevaux, mais [illegible] empêcher qu'il gèle en Russie? La saison a devancé l'époque ordinaire. J'attendois la paix. J'ai envoyé Lauriston [illegible]. C'est une grande [illegible] qui ne hasarde rien n'a rien. Du sublime au ridicule il n'y a qu'un pas. (1)

Ce discours est si [illegible] d'un bout à l'autre, qu'il [illegible] foi, malgré les [illegible] répétées de ceux qui [illegible] ou absoudre celui qui [illegible] que la perte de son armée [illegible] raison.

Tandis qu'il étoit [illegible] Moscou, une conspiration tramée dans [illegible] d'une prison de Paris [illegible] son trône et lui-même [illegible] quelques heures. Le général Malet, qui en avoit conçu le plan [illegible] ter, étoit un [illegible] de résolution : mais [illegible] de caractère, et [illegible] sortes d'entreprises.

Mousquetaire [illegible],

(1) Ambassade de [illegible], par M. de Pradt.

1812. et compris dans les réformes imprudentes que le comte de Saint-Germain fit subir à la maison du roi, il s'en vengea en embrassant avec ardeur le parti de la révolution.

Ebloui par les succès militaires de Buonaparte, il fut un de ses plus zélés partisans, et lui resta fidèle tant qu'il le crut patriote et républicain. Il devint son plus mortel ennemi le jour où il reconnut son hypocrisie et son ambition.

Dès l'année 1808, il avoit formé contre ses jours un complot assez mal concerté, que la police découvrit, et qu'elle ne crut pas assez dangereux ou assez criminel pour envoyer l'auteur à l'échafaud.

Mais il resta en prison, où il eut le temps de former un nouveau plan, et le secret de s'attacher des hommes qui, sans partager ses opinions politiques, partageoient la haine qu'il avoit vouée à l'empereur. Il pensoit qu'en fait de conspiration, comme à la guerre, tous les moyens sont bons pour arriver au but. Ses principaux complices étoient MM. Guidal, Boutreux, Lahory, Soulier, l'abbé Lafond, etc. Ils entretenoient des correspondances dans toutes les prisons, et s'étoient ménagé des intelligences avec beaucoup de militaires, soit à l'armée, soit dans les casernes de Paris. Pour l'exécution de leur

dessein, ils choisirent le moment où Napoléon étoit le plus embarrassé dans le fond de la Russie. Tout étant prêt le 22 octobre, la nuit suivante fut employée à distribuer les postes, à visiter les casernes de Belleville, de Picpus et des Minimes, à faire des copies d'un faux sénatus-consulte qui annonçoit la mort de Napoléon sous les murs de Moscou, qui détruisoit le gouvernement impérial, qui investissoit le général Mallet de tous les pouvoirs civils et militaires, qui rendoit le pape à ses états, qui réduisoit la France à ses anciennes limites, etc., etc. 1812.

Munis de cette pièce, de faux ordres du jour et de fausses proclamations, les conjurés sortirent à cinq heures du matin de la *maison de santé* où ils avoient passé la nuit, allèrent d'abord à la caserne des Minimes, où, après avoir entendu la lecture du sénatus-consulte, le commandant livra au général Mallet les douze cents hommes qu'il avoit sous ses ordres. Ici les chefs se partagèrent. Guidal et Lahory se rendirent au ministère de la police, s'emparèrent du ministre et de Desmarest, qu'ils conduisirent à la Force; Boutreux alla à la préfecture de police, arrêta le préfet, et le conduisit également à la Force; Mallet, à la tête de cent cinquante hommes, marcha à l'état-major de la place.

1812. Hullin, commandant, refusant d'obéir aux ordres du sénatus-consulte, Mallet se vit obligé de lui brûler la cervelle; mais il fut assez malheureux pour ne lui casser que la mâchoire. Tout cela se fit rapidement et dans le plus grand ordre; tous les postes étoient déjà relevés, une partie des troupes casernées à Paris étoient disposées favorablement; à neuf heures les conjurés étoient maîtres de Paris, et par conséquent de la France: un accident très-léger en apparence fit tout manquer.

M. Réal, qui, s'étant présenté à neuf heures moins un quart chez M. Hullin, et s'y étant fait annoncer, avoit reçu cette réponse: *Il n'y a plus de comte*, se douta de ce qui se passoit; il courut chez M. Cambacérès, qui fit aussitôt prévenir le ministre de la guerre. Celui-ci donna des ordres, rassembla à la hâte quelques soldats et les employés de ses bureaux, se montra dans les rues de Varennes et de l'Université, fit proclamer un bulletin de l'empereur qui démentoit le bruit de sa mort, et à dix heures se trouva assez fort pour se rendre maître des chefs du complot, et les faire conduire dans les mêmes cachots où le ministre et le préfet de police avoient été jetés deux heures auparavant.

Ainsi, à huit heures du matin les gé-

néraux Mallet et Lahory étoient maîtres de Paris et de l'empire. A dix heures ils n'étoient plus que de malheureux conspirateurs que réclamoit l'échafaud. Leur procès fut bientôt fait. Le 28 octobre ils furent jugés par une commission militaire, et le 29 ils marchèrent à la mort avec beaucoup de sang-froid et de courage. 1812.

Ce qu'ils avoient le projet de faire, c'est-à-dire de mettre à la place du gouvernement impérial, est encore un problème aujourd'hui. On a dit et imprimé, depuis le retour du roi, qu'ils vouloient rétablir les Bourbons et la monarchie. Rien ne paroît moins sûr à ceux qui ont connu Mallet, ses opinions et son caractère. Il s'étoit jeté dans la révolution par humeur; il y étoit resté par goût. Il avoit parmi ses complices des royalistes, sans doute; mais si ces royalistes et lui étoient d'accord pour renverser le trône impérial, ils auroient cessé de l'être le jour même où il eût été question d'établir un autre gouvernement; et il est très-probable que ce n'étoit pas pour rétablir un trône que Mallet vouloit renverser celui de Napoléon.

Quoi qu'il en soit, Napoléon étoit à Smolensk lorsqu'il apprit en même temps la nouvelle de cette conjuration et celle

du supplice des conjurés ; il n'en parut ni surpris ni troublé. Il n'en parla qu'à M. de Caulaincourt; mais on peut croire qu'il en conçut de vives inquiétudes, et que l'impression qu'il en reçut fut, autant que la crainte de tomber entre les mains des Russes, le motif qui le détermina à déserter subitement son armée, et à précipiter son retour à Paris, où il arriva le 18 décembre 1812 (1).

Il avoit couru nuit et jour ; mais, quelque rapide qu'eût été sa course, la nouvelle de son désastre l'avoit précédé. On savoit tout. Il n'y avoit pas un François peut-être qui n'eût à pleurer un fils, un frère, un parent, un ami; et il n'y en avoit pas un qui ne prévît que de plus grands malheurs seroient la conséquence de celui-ci.

Cela n'empêcha pas le sénat et le conseil d'état d'aller lui faire des compliments et les félicitations d'usage.

Aux compliments du sénat il répondit :

« Des soldats timides et lâches perdent l'indépendance des nations ; mais des magistrats pusillanimes détruisent l'empire des lois, les droits du trône, et l'ordre social même. La plus belle mort seroit celle d'un soldat qui périt au champ d'hon-

(1) On verra par les discours qu'il tint au sénat et au conseil d'état que cette conjecture est fondée.

neur, si celle d'un magistrat qui périt en défendant le trône et les lois n'étoit pas plus belle encore ! » 1812.

Aux compliments du conseil d'état il répondit :

« C'est à l'idéologie, à cette ténébreuse métaphysique qui, en rassemblant avec subtilité les causes premières, veut fonder sur ces bases la législation des peuples, qu'il faut attribuer tous les malheurs de la France. En effet, qui a proclamé le principe d'insurrection comme un devoir ? qui a adulé le peuple, en l'enivrant d'une souveraineté qu'il ne peut exercer ?

« Les malheurs qu'a produits la rigueur des frimas ont fait ressortir dans toute leur étendue la grandeur et la solidité de cet empire, fondé sur les efforts et l'amour de cinquante millions de citoyens, et les ressources territoriales des plus belles contrées du monde. Je suis satisfait de la conduite de tous mes alliés. J'ai fait de grandes pertes ; j'ai besoin de grandes ressources. J'ai signé avec le pape un concordat qui termine tous les différents de l'église. »

Il seroit difficile de comprendre quelque chose à ces deux discours, si l'on ne savoit qu'en parlant ainsi l'empereur ne répondoit qu'à sa pensée, et étoit bien plus préoccupé de la conjuration de Mal-

let que des désastres de Moscou. Il supposoit, en parlant au conseil d'état, que Mallet n'étoit que l'agent des patriotes, le patron des républicains, et le chef des idéologues. Dans sa réponse au sénat, il ne voyoit que M. Frochot, préfet du département, qui, dupe du faux sénatus-consulte, avoit obtempéré aux ordres des conjurés (1).

Dans un autre temps, et de la part d'un autre homme, ces deux discours auroient été jugés ce qu'ils étoient en effet, un mélange d'orgueil et de folie; mais tel étoit d'un côté l'empire que Napoléon avoit pris sur tous les esprits, telle étoit de l'autre l'habitude de la servilité, qu'on crut y voir des allusions ingénieuses qui prouvoient sa présence d'esprit, et une fermeté d'âme qui garantissoit le salut de l'état.

Il demanda au sénat une levée de trois cent quarante mille hommes; au corps législatif un budget de douze cent millions, et la vente de tous les biens communaux. Le corps législatif et le sénat souscrivirent à tout avec un égal empressement; et, pour témoigner sa reconnoissance au corps législatif, il répondit à son *adresse* par le discours que voici :

(1) L'empereur voulut d'abord qu'on lui fît son procès; et, devenu plus calme, il se contenta de le destituer.

« Appelé par la Providence et la volonté de la nation à constituer cet empire, ma marche a été graduelle, uniforme, et analogue à l'intérêt de mes peuples. Dans peu d'années, ce grand œuvre sera terminé, et tout ce qui existe, complétement consolidé. 1813.

« Tous mes desseins, toutes mes entreprises n'ont qu'un but, la prospérité de l'empire, que je veux soustraire à jamais aux lois de l'Angleterre.

« L'histoire, qui juge les nations comme elle juge les hommes, remarquera avec quel calme, quelle simplicité, quelle promptitude, de grandes pertes ont été réparées. On peut juger de quels efforts les François seroient capables s'il étoit question de défendre leur territoire ou l'indépendance de ma couronne (1).

« J'irai bientôt me mettre à la tête de mes armées, et confondre les promesses fallacieuses de nos ennemis. Dans aucune négociation l'intégrité de l'empire n'est et ne sera mise en question.

« Aussitôt que les soins de la guerre nous laisseront un moment de loisir, nous vous rappellerons dans cette capitale pour

(1) Personne ne doute en effet que les François n'eussent bien su, comme les Espagnols, défendre leur territoire et leur indépendance, s'ils avoient eu pour empereur François Ier., Henri IV ou Louis XIV, au lieu de Napoléon.

assister au couronnement de l'impératrice notre épouse bien-aimée, et du prince héréditaire roi de Rome, notre cher fils. »

Peu de jours après cette réponse, il conféra le titre de *régente* à l'impératrice, et lui donna, par ce titre, le droit de présider, pendant son absence, le sénat, le conseil d'état et celui des ministres. L'impératrice n'usa qu'une fois de sa prérogative, ce fut le 7 octobre suivant; et le résultat prouva toute la sagesse de la loi salique.

Personne ne connoissoit mieux que l'empereur l'esprit des François et la portée de celui de l'impératrice; mais, en donnant à sa femme ce témoignage éclatant de sa déférence, il avoit pensé que c'étoit un moyen de resserrer les liens de bonne amitié entre son beau-père et lui.

Tandis que ceci se passoit à Paris, les débris de la grande armée, commandés par le roi de Naples (Murat) et poursuivis par les Russes, faisoient leur retraite à travers la grande Pologne, se battant à chaque poste, se ralliant après chaque défaite.

Le roi de Naples, trop foible pour une situation si critique, avoit assez d'esprit pour en prévoir les suites; et, songeant dès-lors à séparer sa cause de celle de

Napoléon, il remit le commandement de l'armée au vice-roi d'Italie (le prince Eugène), et, avec ce qui lui restoit de la sienne, il reprit le chemin de ses états. 1813.

Le prince Eugène se montra digne du poste périlleux qu'on lui confioit. Il y déploya des talents, du sang-froid, du courage, et une activité extraordinaire. Il étoit en position sur l'Oder quand il apprit la défection du roi de Prusse. Il s'y attendoit, parce qu'il n'ignoroit pas que c'étoit comme contraint que le roi de Prusse faisoit la guerre à la Russie. Il n'en fut pas troublé. Il rassembla aussitôt tous les corps de son armée, et, résolu d'aller au-devant des renforts que l'empereur lui envoyoit, il marcha à grandes journées, mais en bon ordre, sur Berlin, où il arriva le 28 février, et qu'il évacua le 3 mars pour se rapprocher de la Saxe. Le 1er avril, il s'étoit établi et retranché sur la Saale, ayant sa gauche appuyée sur Magdebourg, son centre sur Hall, et sa droite sur Naümbourg. Dans cette longue marche, il perdit peu de monde, et le moral de son armée se retrempa. Dans sa position retranchée, il attendit l'empereur sans inquiétude.

Napoléon partit de Paris le 15 avril, et arriva le 16 à Mayence. Il y resta huit jours, pendant lesquels il s'occupa sans Campagne de 1813

1813. relâche des travaux relatifs à la réorganisation de son armée. Il se remit en route le 24, et le 28 il rejoignit le prince Eugène à Naümbourg. Cette activité redoubloit ses forces; il étoit dans son élément.

Le même jour, les maréchaux Ney et Bessières traversèrent la Saale, manœuvrèrent pour franchir le défilé de Poserno, où leurs avant-postes rencontrèrent ceux du général Winzingerode, et engagèrent avec eux une vive escarmouche, dans laquelle le maréchal Bessières fut tué d'un coup de canon (1).

L'armée des alliés, forte de cent quatre-vingt mille hommes, et celle des François de deux cent mille, dont plus de la moitié étoit composée de nouvelles recrues, se trouvèrent en présence dans les plaines de Lutzen, lieu déjà fameux par une bataille dans laquelle le roi de Suède Gustave-Adolphe fut tué sur ses trophées, en 1632.

Bataille de Lutzen. Les alliés, animés par la présence de leurs souverains, l'empereur de Russie et le roi de Prusse, et encore plus par le sou-

(1) M. Bessières s'éleva du rang de simple soldat au grade de maréchal de l'empire. Il avoit suivi Buonaparte dans ses campagnes d'Italie, en Egypte, en Allemagne et en Russie, sans avoir jamais eu de commandement en chef. Il s'étoit toujours distingué par son courage et son sang-froid dans toutes les opérations qui lui furent confiées.

venir récent de leurs succès, attaquèrent avec impétuosité le corps d'armée que commandoit le maréchal Ney, et le culbutèrent après une longue résistance. Mais Napoléon, à la tête de la garde impériale, parut tout à coup devant eux, arrêta leurs progrès, rétablit le combat, et prit à son tour l'offensive. Les maréchaux Macdonald et Marmont le secondèrent merveilleusement en manœuvrant par la droite; les alliés, qui croyoient marcher à une victoire assurée, furent d'abord étonnés, puis découragés; ils ne songèrent bientôt plus qu'à faire leur retraite; ils la firent en bon ordre, et se retirèrent sur Pegau, en Misnie. 1813.

Les François, qui, depuis Moscou, avoient perdu l'habitude et presque l'espoir de vaincre, retrouvèrent à Lutzen, avec leurs forces, leur confiance et leur discipline.

Napoléon ne perdit pas une si belle occasion de les exalter, en les glorifiant. Le lendemain de la victoire, il leur adressa cette proclamation.

« Soldats, je suis content de vous; vous avez rempli mon attente; vous avez ajouté un nouveau lustre à la gloire de vos aigles. Nous rejetterons les Tartares dans leurs affreux climats. Vous avez bien mérité de l'Europe civilisée. »

1813. La victoire est un prestige auquel les François n'ont jamais su résister. Celle de Lutzen, la plus stérile de toutes celles que Napoléon avoit remportées, lui parut bonne à relever l'esprit de la nation et le courage de ses troupes. Il la fit valoir; il voulut qu'elle fût chantée sur tous les théâtres, célébrée dans toutes les églises par des *Te Deum*, et dans toutes les villes par des feux de joie et des réjouissances publiques. Il s'agissoit de faire oublier et en même temps de réparer les désastres de l'année précédente.

Du 4 au 8 mai, les alliés continuèrent leur retraite, sans être inquiétés et sans paroître avoir de plan fixe; ils restèrent même plusieurs jours dans l'inaction, incertains s'ils attendroient les François sur l'Elbe, ou s'ils se rapprocheroient de la Sprée. Ils prirent ce dernier parti, tant pour être plus près de la source des renforts qu'ils attendoient, que pour empêcher les François de se placer entre eux et l'Autriche.

L'empereur d'Autriche avoit accepté le rôle de médiateur, et gardoit une exacte neutralité. Il lui répugnoit également de se battre contre son gendre, et de le soutenir dans ses ambitieux projets. Son intérêt et ses vœux tendoient à rendre la paix à l'Europe; et pour y parvenir plus



tôt et plus efficacement, il annonça qu'usant des droits de la neutralité armée, il se déclareroit l'ennemi de celle des puissances belligérantes qui, dans un temps donné, ne céderoit pas au besoin des peuples et au cri de l'humanité. 1813.

Les alliés ne prirent aucun ombrage de cette déclaration; ils se soumirent sans difficulté à la condition qu'elle leur imposoit; et, connoissant la probité de François II, ils étoient sûrs qu'il tiendroit sa parole, à moins que, par violence ou par séduction, Napoléon ne lui imposât l'obligation de la fausser. Ce fut dans l'intention d'assurer sa liberté que, pour empêcher l'armée françoise de se rapprocher de la sienne, ils prirent la résolution dont nous avons parlé plus haut. A cet effet, ils passèrent l'Elbe, en brûlant derrière eux les ponts de Dresde et de Meïssen.

On ne sait si Napoléon pénétra leur dessein, mais il s'y prit trop tard pour le rompre. Il se rapprocha de Dresde, que les alliés avoient abandonné; et, résolu de faire de cette ville le centre de ses opérations militaires, il fit ajouter de nouveaux ouvrages à ses fortifications.

Le prince Eugène, qu'il avoit chargé de suivre l'armée des alliés, la trouva en position sur la Sprée, ayant sa gauche appuyée sur les montagnes qui séparent

1813. la Lusace de la Bohème, sa droite sur le village d'Obershutz, et son centre sur Bautzen.

D'après son rapport, l'empereur résolut de livrer une seconde bataille. Il rassemble aussitôt toutes ses forces disponibles, se met à leur tête, marche à grandes journées, arrive le 19 mai dans les plaines de Bautzen, trace son plan, et ordonne la bataille pour le lendemain.

Bataille de Bautzen.

Le lendemain, à huit heures du matin, l'action commença sur tout le front de l'armée : les maréchaux Oudinot et Macdonald commandoient à la droite, le maréchal Ney à la gauche, le maréchal Soult au centre; l'empereur étoit à la réserve. Du côté des alliés, le général Barclay de Tolly commandoit la droite, et le prince Blücher la gauche.

Le centre, vivement pressé par le maréchal Soult, se défendit et se maintint à son poste avec autant d'art que de vigueur; mais la droite et la gauche, attaquées non moins vivement par les maréchaux Oudinot, Macdonald et Ney, perdirent insensiblement du terrain, et allèrent prendre d'autres positions à une lieue de Bautzen.

Le général Miloradovitch, que cette retraite laissoit à découvert, fut obligé d'en suivre le mouvement. La journée

étoit perdue, et la bataille n'étoit pas décidée : elle recommença le lendemain à la pointe du jour. Tandis que l'empereur attaquoit lui-même l'aile droite de l'ennemi, Macdonald et Oudinot pressoient la gauche de toutes leurs forces ; Ney, conduit par son brillant courage, courut s'emparer du village de Prelitz, d'où une batterie meurtrière faisoit d'horribles ravages dans les rangs des François. Il s'en empara, mais bientôt après, assailli et accablé lui-même par des forces supérieures, il fut obligé d'abandonner sa conquête et de se retirer avec perte. Ce succès momentané fut l'ouvrage du prince Blücher. Il n'en jouit pas long-temps ; attaqué à son tour par la garde impériale et par le corps que commandoit le maréchal Soult, il abandonna Prelitz et se retira sur Wintzen. Napoléon, maître des hauteurs, dominoit le centre et la gauche de l'ennemi, qui n'étoient pas encore entamés ; mais le général Witgenstein, qui commandoit en chef l'armée des alliés, ne jugea pas à propos de faire une plus longue résistance. Il fit sonner la retraite. Les François, horriblement fatigués, ne purent les poursuivre, et couchèrent sur le champ de bataille. 1813.

Le 22 à quatre heures du matin, Napoléon, le seul homme de son armée que la fatigue ne pouvoit atteindre, se mit à leur

— poursuite, atteignit et battit leur arrière-garde à Reichenbach. Il étoit impossible d'aller plus loin : il s'arrêta.

On évalue de quatorze à quinze mille hommes les pertes qu'il fit dans ces trois journées, et celles des alliés de vingt à vingt-deux mille ; mais une perte que nulle autre n'égaloit aux yeux de Napoléon, fut celle qu'il fit dans la personne du général Duroc, grand-maréchal du palais, qu'on auroit pu nommer son *fidèle Achate*, et qui, en effet, l'avoit suivi dans toutes ses expéditions, qui lui étoit sincèrement attaché, et avoit constamment partagé sa bonne et sa mauvaise fortune. Il étoit occupé à marquer les quartiers de l'empereur, pour la halte de nuit du 20 au 21 mai, lorsqu'il fut atteint, au milieu du corps, d'un boulet de canon qui le tua roide, et ne lui a pas permis, par conséquent, de tenir un seul des propos sans vraisemblance qu'on lui a prêtés dans les journaux du temps (1).

Le 29 mai, les deux armées étoient aux environs de Jawer, lorsque le comte Schouwaloff, aide-de-camp de l'empereur Alexandre, et le général prussien de Kleist,

(1) M. Duroc étoit fils d'un notaire de Pont-à-Mousson. Il avoit de l'instruction, de l'esprit et de la valeur. Napoléon l'aimoit autant qu'il pouvoit aimer, parce qu'il savoit que personne ne lui étoit plus sincèrement attaché. Il n'avoit pas plus de trente-huit ans quand il mourut.

parurent aux avant-postes de l'armée françoise, demandant à parlementer. Napoléon y consentit, et nomma M. de Caulaincourt, duc de Vicence, pour conférer avec eux. Les conférences durèrent trois jours; le quatrième jour, les parlementaires signèrent un armistice, dont le terme étoit fixé au 20 juillet suivant. 1813.

Dans l'intervalle, l'Autriche, qui désiroit toujours et avec la même sincérité la fin de cette longue et sanglante querelle, fit consentir toutes les parties belligérantes à tenir à Prague, sous sa médiation, un congrès dont l'ouverture fut fixée au 5 du même mois.

Les plénipotentiaires russes et prussiens s'y rendirent au jour nommé. Ceux de France (1) se firent attendre; et lorsqu'ils furent arrivés, il s'éleva entre eux et ceux des alliés de nombreuses difficultés sur l'étiquette, sur la forme et l'objet des négociations. Le temps s'écoula dans ces vaines discussions; et lorsque le terme de l'armistice fut expiré, les ministres de Prusse et de Russie annoncèrent que leurs pouvoirs ne s'étendant pas au-delà, ils devoient se retirer. Ils partirent.

Il est probable que, de part et d'autre, on ne désiroit pas sincèrement la paix, et qu'on n'avoit voulu que gagner du temps;

(1) MM. de Narbonne et de Caulaincourt.

1813. mais ce qui laisse néanmoins les plus grands torts du côté de Napoléon, c'est que l'Autriche, qui avoit annoncé d'avance qu'elle uniroit ses armes à celles des puissances qui voudroient sincèrement la paix, se rangea du parti des alliés, et déclara la guerre à Napoléon.

La Suède avoit déjà pris le même parti, et s'étoit engagée à fournir trente mille hommes à la coalition, qui vouloit décidément affranchir l'Allemagne du joug de l'étranger.

La Suède étoit alors gouvernée par Charles XIII, ci-devant duc de Sudermanie, frère de Gustave III, ce noble et valeureux chevalier qui fut si traîtreusement assassiné au moment où il alloit se mettre à la tête des armées destinées à rétablir la monarchie françoise. Nommé régent du royaume pendant la minorité de son neveu Gustave IV, le duc de Sudermanie adopta un système pacifique qui favorisa le commerce et l'industrie de la Suède. Le temps de la minorité étant expiré, il quitta les affaires, et alla vivre dans une profonde retraite au château de Rosemberg, d'où il sortit le lendemain de la révolution qui renversa son neveu du trône. Il lui succéda.

Le nouveau monarque n'avoit point d'enfants, ni l'espoir d'en obtenir. Son

neveu avoit un fils, mais que les auteurs, encore tout-puissants, de la dernière révolution, avoient exclu du trône et proscrit comme son père. Charles XIII fut donc obligé de se choisir un successeur dans une famille étrangère. Dans les circonstances où ils se trouvoient, les Suédois avoient besoin d'un guerrier; et dans ce temps-là on croyoit que les premiers guerriers du monde étoient en France. Ces deux motifs déterminèrent les états et le roi à offrir la couronne de Suède au maréchal Bernadotte, l'un des chefs les plus distingués de l'armée françoise (1). Il accepta, et fut proclamé prince royal le 21 août 1811. Il ne pouvoit se maintenir à ce haut degré d'élévation qu'en oubliant son ancienne patrie, et en épousant les intérêts de celle qui venoit de l'adopter. Or, l'intérêt de la Suède exigeoit impérieusement qu'elle se rapprochât de la Russie: en vertu du traité qui fut signé en 1812 avec cette puissance, le prince royal, le 18 mai 1813, vint débarquer à Stralsund à la tête de trente mille Suédois. 1813.

(1) Jean-Baptiste Bernadotte, né à Pau, en 1764, d'une famille bourgeoise, étoit sergent dans le régiment de Royal-Marine avant la révolution. Son activité, sa valeur et ses opinions patriotiques, lui procurèrent un avancement rapide dans l'armée. Il n'a dû qu'à lui-même et à sa réputation de bravoure et de probité le choix que les états et le roi firent de sa personne pour occuper le trône de Suède.

1813. Ce fut dans cette ville qu'il rencontra le général Moreau, nouvellement arrivé du nouveau monde pour servir la même cause; ces deux généraux, fort opposés de principes et de caractère, n'avoient jamais été liés; mais la conformité de leur haine pour Napoléon les rapprocha, et ils se donnèrent réciproquement des témoignages d'estime et d'affection.

Alors la coalition contre Napoléon se composoit des armées de Russie, d'Autriche, de Prusse, de Suède et d'Angleterre : voici quelles étoient la force et la position de ces armées lors de la reprise des hostilités.

La *grande armée,* composée de troupes autrichiennes et russes, forte de cent quarante mille hommes, commandée par le prince de Schwartzemberg, occupoit les rives de l'Elbe et de l'Eger. L'empereur Alexandre et le roi de Prusse étoient dans cette armée.

L'armée dite de *Silésie,* forte de quatre-vingt mille hommes russes et prussiens, et commandée par le prince Blücher, étoit en position sur la rive gauche de la Katzbach.

Le prince royal de Suède, à la tête d'une armée de quatre-vingt-cinq mille hommes, savoir, trente mille Suédois, trente mille Prussiens et vingt-cinq mille

Russes, couvroit Berlin et avoit son quartier-général à Donnevitz. 1813.

Plusieurs corps, évalués ensemble à quarante-cinq mille hommes, servoient à lier les trois armées combinées, à éclairer leurs flancs, à maintenir leurs communications. Ainsi, les forces disponibles des alliés s'élevoient à trois cent soixante mille hommes de toute arme.

Celles de Napoléon s'élevoient à trois cent quatre-vingt-cinq mille, partagées en quinze grands corps, ainsi qu'il suit : État de l'armée françoise.

ORDRE.	POSITION.	GÉNÉRAUX.
1er. corps.	Dresde.	Général Vandamme.
2e.	Zittau.	Maréchal Victor.
3e.	Lignitz.	Maréchal Ney.
4e.	Dahme.	Maréchal Oudinot.
5e.	Goldberg.	Général Lauriston.
6e.	Sur le Bober.	Maréchal Marmont.
7e.	Route de Berlin.	Général Regnier.
8e.	Route de Zittau.	Prince Poniatowsky.
9e.	Wurtzbourg.	Maréchal Augereau.
10e.	Dantzick.	Général Rapp.
11e.	Lowemberg.	Maréchal Macdonald.
12e.	Luckau.	Général Bertrand.
13e.	Hambourg.	Maréchal Davoust.
14e.	Front. de Saxe.	Maréch. Gouvion-S.-Cyr.
15e. garde imp.	Gorlitz.	Maréchal Mortier.

Qu'elles sont douloureuses les réflexions que font naître l'appareil de ces armées nombreuses, et ces immenses préparatifs de mort ! Qui ne frémit pas à la vue de ces huit cent mille hommes qui marchent, les uns pour attaquer, les autres pour défen-

1813. dre un seul homme, inconnu à la plupart d'entre eux; qui, n'étant animés par aucun motif de haine personnelle, sont prêts à courir les uns sur les autres comme des furieux; qui vont se faire une guerre de bêtes féroces, avec tous les arts de la civilisation?

A cette vue, je demande quelle différence on met entre les hommes de notre temps, si fiers de leurs lumières, de leur philosophie, de leur liberté, et ceux des temps de barbarie, où Attila, Genséric, Tamerlan, alloient, avec leurs immenses peuplades, porter le fer et le feu dans les contrées les plus éloignées et les plus étrangères à leurs ressentiments? Là, comme ici, je ne vois, sous différents noms, qu'un enchaînement de causes et d'effets semblables; je n'y trouve, ainsi que l'auteur de l'*Ode à la Fortune*,

> .... qu'extravagance,
> Foiblesse, injustice, arrogance,
> Trahisons, fureurs, cruautés!

et je suis toujours tenté de m'écrier avec un ancien philosophe: *O homines, ad servitutem natos!*

Nous n'entrerons point dans le fastidieux récit de tous les combats que se livrèrent, avec un courage égal et des succès différents, les François et les alliés, dans le cours de cette funeste campagne. La guerre

n'occupe déjà que trop de place dans notre ouvrage, et ce n'est pas alors qu'il s'agit de raconter nos fautes et nos malheurs que nous pouvons nous complaire dans les détails. 1813.

Les succès et les revers se balancèrent pendant près de trois mois, avec cette différence toutefois que l'ennemi ne perdoit pas un homme sans le remplacer aussitôt; au lieu que nos pertes étoient irréparables. Nos armées s'épuisoient par leurs victoires autant que par leurs défaites. Partout où les François se portoient, ils trouvoient les habitants en insurrection. Toutes les villes étoient des places de guerre, toute la population des campagnes étoit armée contre eux : chaque jour ils étoient obligés de conquérir la subsistance de chaque jour. Cette situation violente ne pouvoit durer plus longtemps.

Le 25 août, la grande armée des alliés quitta ses cantonnements de Bohême et s'approcha de Dresde, où étoit le quartier-général de l'armée françoise. Napoléon venoit d'entrer dans cette ville avec une partie de sa garde. Le terrain qui le séparoit du camp des alliés devint une espèce de champ clos, où les deux partis se provoquoient avec une égale impatience, se chargeoient avec une égale fureur, et

1813. d'où ils ne se retiroient que pour recommencer le lendemain

Ce fut à la suite d'une de ces rencontres que périt un des plus grands capitaines de notre âge, qui en a tant produit.

Mort du général Moreau.

Le général Moreau se trouvoit derrière une batterie prussienne, contre laquelle étoient dirigées deux batteries françoises : il s'entretenoit avec l'empereur Alexandre sur le plan de campagne à suivre, lorsqu'il fut atteint d'un boulet de canon qui lui fracassa les deux jambes. Il poussa un soupir, et perdit connoissance. Il ne tarda pas à la recouvrer, parla avec sang-froid de sa mort prochaine, se fit donner un cigarre, tandis qu'on le transportoit au quartier-général d'Alexandre : là on lui fit l'amputation des deux jambes. Il ne jeta aucun cri ; aucun trait de son visage ne trahit ses horribles souffrances.

Il mourut le lendemain, 2 septembre 1813. Son corps fut embaumé et transporté à Saint-Pétersbourg.

Deux heures avant de mourir, il écrivit à l'empereur Alexandre la lettre que voici :

« Sire,

« Je descends au tombeau avec le même respect et les mêmes sentiments que vous m'avez inspirés dès les premiers moments que je vous ai vu. »

Alexandre s'empressa d'écrire à sa veuve, pour lui exprimer ses regrets et lui offrir des consolations. Voici sa lettre : 1813.

« Madame,

« Lorsque le malheur affreux qui atteignit le général Moreau à mes côtés me priva des lumières et de l'expérience de ce grand homme, je concevois l'espoir qu'on réussiroit à le conserver à sa famille et à mon amitié. La Providence en a autrement disposé. Il est mort, comme il a vécu, avec l'énergie d'une âme forte. S'il vous convenoit, madame, de vous fixer en Russie, je chercherois tous les moyens d'adoucir votre douleur, et d'embellir la vie d'une personne à laquelle je me fais un devoir sacré d'offrir des consolations. Dans tous les cas, madame, l'amitié que j'avois vouée à votre mari s'étend au-delà du tombeau, et je n'ai d'autres moyens de m'acquitter, au moins en partie, de ma dette envers lui, qu'en faisant quelque bien à sa famille.

« *Signé* ALEXANDRE. »

On peut se rappeler que le général Moreau avoit été, en 1804, condamné à deux ans de détention, peine qui fut ensuite convertie en celle d'exportation. Il se rendit aux États-Unis, où il vécut paisible-

1813. ment pendant huit ans, et jusqu'au moment où, cédant à de puissantes considérations, il revint en Europe, dans le dessein, non de faire la guerre à son pays, mais de contribuer de toutes ses forces à renverser l'homme *dont le poids pesoit sur la terre entière*. Ce fut l'expression dont il se servit, lorsque, peu de jours après son débarquement, il fut présenté à l'empereur Alexandre.

Cependant Napoléon s'obstinoit, contre l'avis de ses meilleurs généraux, à rester à Dresde. On n'a jamais su le motif de cette obstination; et il est difficile de l'expliquer, si l'on ne veut pas recourir à cet aveuglement dont Dieu ne *manque pas de frapper ceux qu'il veut perdre*. Chaque jour lui apportoit la nouvelle de la défaite d'un de ses lieutenants : le général Vandamme avoit été battu et fait prisonnier en Bohème; le maréchal Macdonald avoit été repoussé en Lusace; le maréchal Ney n'avoit pas été plus heureux en Prusse....

Dans ces funestes circonstances, il apprend que Bernadotte, prince royal de Suède, marchoit sur Leipsick, et alloit rejoindre avec son armée celle du prince de Schwartzemberg. *Je saurai bien l'empêcher*, s'écria-t-il en fureur; et aussitôt il donne le signal du départ. Il évacue

Dresde et la Misnie, se porte en avant à marches forcées, et arrive le 17 octobre dans les plaines de Wachau, à peu de distance de Leipsick, où les alliés l'attendoient. Des deux côtés on désiroit une action décisive : elle eut lieu le lendemain. 1813.

Bataille de Leipsick. Ce fut le 18 que commença cette terrible bataille, connue sous le nom de *Leipsick*, qui dura trois jours, qui, par ses grands et nombreux faits d'armes, fut surnommée la *bataille des nations*, et qui décida le sort de la France et de l'Europe.

Dans ces trois journées, l'ennemi déploya deux cent quatre-vingt mille hommes contre cent quatre-vingt-dix mille que déployèrent les François. Malgré l'inégalité du nombre, la victoire se déclara d'abord pour les François. Le maréchal Victor avoit repoussé le général Witgenstein; le maréchal Augereau avoit battu le général Kleist; et le général Poniatowsky poursuivoit vivement le général Colloredo. A trois heures après midi, l'armée françoise manœuvroit partout avec autant d'habileté que de succès, et paroissoit devoir remporter l'honneur de cette journée; lorsque le contingent saxon, qui étoit de douze mille hommes, passa tout entier du côté de l'ennemi, et changea

1813. tout à coup la face des affaires. On ne cessa pas de se battre; mais le bruit de cette grande défection jeta l'alarme dans l'esprit des François et le désordre dans leurs rangs. Napoléon fit sonner la retraite.

Le 19, à la pointe du jour, les parcs d'artillerie, les bagages et les deux tiers de l'armée, en pleine retraite, avoient déjà traversé Leipsick, et prenoient la route de Lindenau. Macdonald, à l'arrière-garde, faisoit bonne contenance et soutenoit tout l'effort des vainqueurs. On se battoit à chaque pas; on se battit toute la journée du 19 dans les rues de Leipsick.

Le 20, Napoléon traversa la Saale sur le pont de Lindenau, qu'il fit sauter immédiatement après, sans s'inquiéter de ce que deviendroit la partie de son armée qu'il laissoit sur l'autre rive. Le maréchal Macdonald et le prince Poniatowski, à la tête de vingt-huit mille hommes d'élite et de cent pièces de canon, résistoient encore, et continuoient de présenter un front redoutable à l'ennemi qui les poursuivoit; mais, accablés par des forces supérieures, ils se disposoient à passer sur le pont de Lindenau, qu'ils trouvèrent coupé! Cette fatale mesure mit le comble à nos désastres. Les vingt-huit mille hommes mirent bas les armes en grinçant les dents. Pour

éviter d'être pris, Macdonald et Poniatowski se jetèrent dans la Saale, qui, dans cet endroit, est rapide et profonde. Macdonald eut le bonheur de la passer à la nage; l'infortuné Poniatowski s'y noya. 1813.

Après les funestes journées d'Azincourt et de Poitiers, on ne trouve pas dans notre histoire d'exemple de deux déroutes aussi complètes que celles de *Leipsick* et de la *Bérésina*. Mais tel étoit l'effroi qu'inspiroient aux étrangers la France et quinze ans de victoires, que rien n'étoit perdu, et qu'il étoit même possible de tout réparer, après et malgré ces deux effroyables désastres. Il ne s'agissoit pour cela que de rallier les débris de l'armée, de prendre position sur la rive gauche du Rhin, et d'attendre l'ennemi. Moreau l'eût fait.

Napoléon n'en eut pas le courage; il perdoit toujours la tête, en perdant une bataille. Il vint en poste à Paris, cacher sa honte et demander au sénat une autre armée et de l'argent. Le sénat, qui devoit lui donner jusqu'au dernier moment les preuves d'un zèle obséquieux, alla lui offrir à Saint-Cloud, avec ses félicitations ordinaires, le moyen de reconquérir sa gloire et l'Europe, par une levée de cinq cent quatre-vingt mille conscrits, qu'il mit à sa disposition.

A ces offres inattendues, Napoléon ré-

1813. pondit : « Toute l'Europe marchoit avec nous il y a un an : toute l'Europe marche aujourd'hui contre nous. Nous aurions donc tout à redouter, sans l'énergie et la puissance de la nation. La postérité dira que si de grandes circonstances se sont présentées, elles n'étoient pas au-dessus de la France, NI DE MOI. »

Ses bas flatteurs l'avoient tellement enivré de sa puissance, qu'il se croyoit au-dessus de tous les revers. Le 11 novembre, il tint au palais de Saint-Cloud un conseil extraordinaire, dans les délibérations duquel il prétendit « que la levée des hommes et des contributions *ne devoit avoir d'autres bornes que sa volonté*, que lui seul étoit juge et des dangers de la patrie et des ressources de la France. »

Sur cette ouverture, un des conseillers osa lui demander, en tremblant, s'il étoit vrai que les frontières fussent menacées. « Il y a plus, répondit-il, elles sont envahies. Tous mes alliés m'ont abandonné, les Bavarois m'ont trahi. Ne sont-ils pas venus se placer sur mes derrières pour me couper la retraite ? Aussi comme on les a massacrés ! Non : point de paix que je n'aie brûlé Munich. Un triumvirat s'est formé dans le nord ; point de paix qu'il ne soit rompu. Je demande trois cent mille

hommes, et non pas cinq cent quatre-vingt mille. Trois cent mille hommes me suffisent. Je formerai un camp de cent mille hommes à Bordeaux; un autre à Lyon, un autre à Metz; avec la levée du mois de septembre dernier, et ce qui me reste, j'aurai un million d'hommes; mais je veux des hommes faits et point de ces jeunes conscrits, qui ne sont bons qu'à encombrer les hôpitaux ou à expirer sur les routes. »

Sire, dit encore un conseiller, *et la Hollande?* « La Hollande nous restera, reprit-il brusquement, *plutôt la rendre à la mer que de l'abandonner à l'ennemi.* Conseillers d'état, il faut que tout le monde marche. Vous êtes les chefs de la nation, c'est à vous à lui donner l'élan. On parle de paix! je n'entends que ce mot, tandis que tout devroit retentir du cri de guerre! »

Moins complaisant que le conseil et le sénat, le corps législatif osa mettre à son dévouement des conditions qui déplurent à l'empereur....

« Ces mots consolateurs de paix et de patrie, lui dirent les députés dans leur adresse, retentiroient en vain, si l'on ne garantissoit les institutions qui promettent les bienfaits de l'une et de l'autre.

« Il paroît donc indispensable qu'en-

1814. même temps que le gouvernement proposera les mesures les plus promptes pour le salut de l'état, sa majesté soit suppliée de maintenir l'entière et constante exécution des lois qui garantissent aux François les droits de la liberté, de la sûreté et de la propriété, et à la nation le libre exercice de ses droits politiques... »

Napoléon casse le corps législatif. L'empereur ne répondit rien à cette adresse; mais lorsque le lendemain, 1er. janvier 1814, une nombreuse députation de ce même corps alla lui rendre les hommages accoutumés, il fit l'étrange réponse que nous allons rapporter :

« MM. les députés, je vous ai appelés autour de moi pour faire le bien : vous avez fait le mal. Retournez dans vos départements, je vous y suivrai de l'œil. Je suis un homme qu'on peut tuer, mais non déshonorer. Vous avez des factieux parmi vous; que sont devenus ceux des assemblées précédentes, les Jacobins, les Girondins, les Vergniaud, les Guadet? Ils sont morts. Vous avez cherché à me *barbouiller* aux yeux de la France; c'est un attentat. Qu'est-ce que le trône, au reste? quatre morceaux de bois doré recouverts de velours. J'ai un titre. Vous n'en avez pas. Qu'êtes-vous dans la constitution? Rien. Vous n'avez aucune autorité. Tout est dans le trône et dans moi. Je vous le

répète, vous avez parmi vous des factieux. 1814.
M. Laisné est un méchant homme (1) : les autres sont des factieux. Je les connois et les poursuivrai. La nature m'a doué d'un courage fort et qui peut résister à tout. Je suis au-dessus de vos misérables déclamations, et mes victoires écrasent vos criailleries. Je suis du nombre de ceux qui triomphent ou qui meurent. Retournez dans vos départements (2). »

Après avoir entendu ce discours, les députés se retirèrent, et le corps législatif fut dissous.

En d'autres temps, ce coup d'état eût fait quelque sensation ; il n'en fit aucune, dans ce moment où tous les intérêts étoient froissés par la guerre, où la France étoit menacée d'une invasion générale.

Si le crime de l'avoir provoquée retombe sur l'empereur seul, il faut convenir aussi que lui seul étoit capable de la repousser, et d'apporter le remède au mal qu'il avoit fait. La guerre étoit son véritable élément. Il recueilloit en-deçà du Rhin les restes

(1) M. Laisné n'étoit un méchant homme que parce qu'il avoit présidé la commission chargée de rédiger l'adresse dont nous avons parlé.

(2) Ce discours est si décousu, si incohérent, si extravagant, en un mot, qu'on seroit tenté de le croire sorti de la bouche d'un homme renfermé aux Petites-Maisons. Dans ses discours, comme dans ses actions, Napoléon réunissoit tous les contraires. Rien ne ressembloit moins au Napoléon de la veille que le Napoléon du lendemain.

1814. de ses braves légions; il appeloit sous les drapeaux les conscrits de 1814 et de 1815; il retiroit ses troupes d'Espagne; il recomposoit une armée avec la même facilité et la même promptitude qu'un de ses lieutenants la faisoit manœuvrer. Il avoit deux cent mille hommes sous les armes au commencement de l'année 1814.

N'en doutons pas, avec cette armée, trois fois moins nombreuse que celles des alliés, il les eût battues et repoussées, s'il avoit été secondé par l'esprit public, s'il n'avoit pas aliéné le cœur de la grande majorité de la nation, si les talents et l'activité qu'il déploya dans ces terribles circonstances n'avoient pas été paralysés par le découragement général. Malheureusement pour nous et pour lui, l'étranger étoit devenu notre dernière ressource contre une tyrannie devenue insupportable.

C'étoit dans le midi surtout que cette disposition des esprits se manifestoit avec le moins d'équivoque. Partout l'empereur avoit trouvé le secret de se détacher de la nation, en sacrifiant sans cesse et sans scrupule des générations entières et la fortune publique à ses intérêts particuliers.

Mais il n'avoit nulle part, plus que dans le midi, brisé les ressorts du carac-

tère national, écrasé le commerce et l'industrie, repoussé les élans d'une généreuse liberté; ce fut aussi dans le midi que fut donné le premier signal de l'insurrection contre lui : ce fut dans le midi que se firent entendre les premiers cris de *vive le roi, vivent les Bourbons!* 1814.

Avant d'aller se mettre à la tête de ses armées, Napoléon rendit la liberté au roi d'Espagne et au saint-père, qu'il retenoit prisonniers, le premier à Valençay, dans le Berry; le second à Fontainebleau : on ne lui sut aucun gré de ces deux actes d'une réparation tardive, dont on alla chercher la cause dans la peur que lui inspiroient les Espagnols et le clergé, et qu'on auroit trouvée dans l'impossibilité où il étoit de retenir plus long-temps ses captifs dans les fers.

Il ne pouvoit pas davantage laisser une forte garnison dans Paris. Malgré la crainte que lui inspiroient les mauvaises dispositions de ses habitants, il pensa qu'il devoit intéresser leur générosité, en leur confiant la défense de leur ville; sans toutefois négliger ses sûretés, en donnant pour officiers à la garde nationale, qu'il réorganisa, des ministres à portefeuille, des conseillers d'Etat, des sénateurs, des hommes dont il connoissoit le dévouement à sa personne.

1814. Le 25 janvier, veille de son départ, il convoqua, dans son palais, ces officiers de nouvelle création, et parut au milieu d'eux, tenant d'une main sa femme et de l'autre son fils. « Je pars, leur dit-il, je vais aller prendre le commandement de mon armée; j'espère qu'avec l'aide de Dieu et la valeur de mes troupes, je rejetterai l'ennemi hors des frontières. »

Jetant ensuite un regard attendri sur sa femme, qui venoit de prendre son fils dans ses bras, il ajouta : « Messieurs, je laissse ma femme et mon fils au milieu de vous, je confie à ma bonne ville de Paris les objets de mes affections les plus chères. »

Cette scène théâtrale, évidemment préparée pour l'effet, n'en produisit aucun, parce qu'elle parut à tout le monde ce qu'elle étoit réellement, la froide répétition de celle que Marie-Thérèse joua avec tant de chaleur et de succès en 1744, au milieu de l'armée hongroise (1).

Entrée des alliés en France.

Les alliés avoient passé le Rhin sur plusieurs points, et s'avançoient lentement vers Paris, non sans s'étonner eux-mêmes de paraître en vainqueurs dans cette

(1) Marie-Thérèse, chassée de ses états, parut au milieu de son armée, tenant son fils dans ses bras, et prononça une courte harangue, à laquelle tous les braves Hongrois répondirent par ces mots : *Moriamur pro rege nostro Mariâ Theresiâ!*

France dont les terribles bataillons les avoient si souvent fait trembler dans leurs foyers. Ils firent un premier mouvement sur Genève et Lyon ; c'étoit une feinte, dont le motif étoit d'attirer de ce côté les renforts que Napoléon faisoit venir d'Espagne à marches forcées. Le bruit de la prise de Lyon courut même à Paris pendant plusieurs jours, et n'étonna personne. On étoit abusé, c'étoit sur la Lorraine et la Flandre que les ennemis portoient des coups décisifs ; c'étoit vers Langres et Chaumont qu'ils s'avançoient avec un appareil formidable. Voici un état circonstancié de leurs forces : 1814.

	hommes.
Armées autrichiennes,	250,000
Levées en masses d'Allemagne,	290,000
Armées russes,	250,000
Armées prussiennes,	200,000
Suédois et Danois,	40,000
Armée angloise,	80,000
Armée espagnole et portugaise,	80,000
Total,	1,190,000

Jamais les nations civilisées n'avoient armé autant d'hommes à la fois. Jamais la Grèce, menacée de toutes les forces du *grand roi*, n'eut à combattre des armées si nombreuses. Si la France a succombé dans cette terrible occurrence, il faut dire qu'elle n'est pas tombée sans honneur,

1814. puisque pour l'abattre, il n'a pas fallu moins que toutes les forces de l'Europe soulevée contre son chef.

Sous un général habile ou impétueux, tel que Suwarow ou Napoléon, les alliés seroient arrivés en peu de jours à Paris, et sans avoir livré de bataille rangée. Mais, outre la crainte que les François, tout vaincus qu'ils étoient, inspiroient à leurs ennemis, il y avoit peu d'accord dans le conseil de ceux-ci; chacun des chefs avoit des vues différentes, et différentes manières d'opérer. Il en résulta qu'il n'y eut d'ensemble ni dans leurs manœuvres, ni dans leur objet. Chacun d'eux fit la guerre à part, et crut devoir la faire avec des masses de quatre-vingt et de cent mille hommes, comme jadis les Turenne et les Montecuculli la faisoient avec des corps de vingt-cinq à trente mille hommes, par des marches et des contremarches. Il en résulta encore que cette campagne, qui ne devoit pas durer plus de six semaines, si elle avoit été conduite par un seul homme, ou sur un seul plan, dura plus de six mois; et que nos plus belles provinces furent tour à tour et horriblement dévastées par les Russes, les Allemands, les Prussiens et les François eux-mêmes. Il en résulta enfin que Napoléon, profitant habilement des fautes de ses ennemis, se

battant pour son trône et pour sa vie, retrouva ses forces et son activité, se couvrit de nouveaux lauriers, se montra plus grand capitaine que jamais, et fut sur le point de creuser, pour la seconde fois, dans les *champs catalauniques*, le tombeau des barbares du nord (1). 1814.

Napoléon va prendre le commandement de son armée.

Après avoir fait toutes ses dispositions dans l'intérieur, il quitta Paris le 26 janvier 1814, arriva le même jour à Châlons-sur-Marne, et, sans s'arrêter, courut à Saint-Dizier, en délogea les Russes, qu'il poursuivit pendant quelques lieues sur la route de la Lorraine; revint ensuite sur ses pas, arriva brusquement devant Brienne, que le maréchal Blücher occupoit depuis quelques jours avec une partie de l'armée prussienne.

L'attaquer, le combattre, le déloger de la ville, tout cela ne fut que l'affaire d'un moment. Blücher, pris à l'improviste, ne s'en défendit pas avec moins de vigueur : mais pressé avec plus de vigueur encore, il fut obligé de céder. Il revint le lendemain avec une nouvelle armée, et prit sa revanche sur des hommes fatigués du combat de la veille. Napoléon fit une longue et glorieuse résistance; mais attaqué par des troupes qui se renouveloient sans

(1) Ce fut dans les plaines de Châlons qu'Aétius, général romain, extermina l'armée d'Attila.

1814. cesse, et qui étoient conduites par un chef aussi ardent et aussi opiniâtre que lui-même, il céda, et fit sa retraite sur Troyes. La malheureuse ville de Brienne fut réduite en cendres.

Au lieu de poursuivre Napoléon, le maréchal Blücher se porta sur la Marne, s'empara de la Ferté-sous-Jouarre et de Château-Thierry, et envoya ses éclaireurs jusqu'à Meaux.

Pendant ce temps-là, l'armée combinée des Autrichiens et des Russes, que commandoit le prince de Schwartzemberg, s'avançoit lentement sur la rive droite de la Seine et arriva devant la ville de Troyes. Napoléon, qui n'avoit ni les moyens de résister à cette masse imposante, ni l'intention de se mesurer avec les Autrichiens, évacua la ville, en annonçant qu'il alloit se rapprocher de sa capitale. Mais, par une manœuvre prompte et savante, il se jeta sur la gauche, tomba avec la rapidité de la foudre sur les corps prussiens cantonnés à Champeaubert, à Château-Thierry et à Montmirail, les battit successivement et complètement, leur enleva canons, bagages, munitions, et fit dix mille prisonniers. C'étoit aux Prussiens qu'il portoit plus de haine; c'étoit eux qu'il cherchoit partout, assuré qu'il étoit de trouver en eux des ennemis implacables.

Combats de Champeaubert et de Montmirail.

Le jour même qu'il retrempoit pour 1814.
ainsi dire sa gloire et son épée dans ces trois actions brillantes, l'avant-garde russe entroit dans Soissons; et le général Bulow s'emparoit de Laon. D'un autre côté, deux corps d'armée s'avançoient l'un sur Nogent, l'autre sur Montereau : Napoléon, qui sembloit se multiplier, courut au-devant d'eux, les battit l'un après l'autre, leur tua beaucoup de monde, et, par ces cinq victoires remportées coup sur coup, frappa ses ennemis de crainte, et arrêta la grande armée dans sa marche.

Le prince de Schwartzemberg et l'empereur Alexandre ne se crurent point en sûreté à Troyes, où depuis quelques jours étoit leur quartier-général : ils quittèrent cette ville, et délibérèrent s'ils ne rétrograderoient pas jusqu'à la frontière.

Ce fut alors que Napoléon, enivré de ses succès, et informé de l'effet qu'ils avoient produit sur l'esprit de ses ennemis, s'écria dans un moment d'enthousiasme : « Je suis plus près de Vienne qu'ils ne sont de Paris; j'irai me venger dans Munich de la défection des Bavarois. »

Mais, mieux instruits de sa situation, et honteux de l'alarme qu'ils venoient de prendre mal à propos, les quatre grandes puissances (1) signèrent, à Chaumont, un

(1) L'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse.

8ı4. traité, par lequel chacune d'elles s'engageoit à ne faire avec lui aucun traité, à ne signer ni paix ni trève sans le consentement des trois autres.

mbat raone. Napoléon, qui, dans les premiers jours de mars, s'étoit porté sur l'Aisne, attaqua, le 7, les hauteurs de Craone, occupées par le maréchal Blücher, et s'en rendit maître, après un combat meurtrier. Deux jours après, il insulta vainement et à plusieurs reprises la ville de Laon, où le général prussien s'étoit retiré : il perdit, à ces assauts, beaucoup de monde. Et malheureusement pour lui, ses ressources étoient épuisées, ses pertes ne se réparoient plus.

A son exemple, les alliés publioient des bulletins de leurs opérations militaires, et des proclamations adressées tantôt à leurs soldats, et tantôt aux peuples de nos campagnes. A son exemple aussi, ils ne se piquoient ni de ménagement dans leurs proclamations, ni de vérité dans leurs récits.

« Voulez-vous, disoit le maréchal Blücher dans un manifeste adressé aux François, voulez-vous connoître les événements de la guerre? Demandez aux habitants de Laon des nouvelles des mémorables journées des 9 et 10 mars, où l'armée françoise, commandée par l'empe-

1814.

reur Napoléon en personne, a essuyé une défaite complète sous les murs de cette ville. Les négociations de Châtillon, lorsqu'elles seront connues, prouveront que c'est votre souverain, et votre souverain seul qui fait naître chaque jour les difficultés qui prolongent la guerre et vos malheurs. »

Cela n'étoit pas exact. Les difficultés dont parle le maréchal Blücher ne provenoient pas uniquement de la mauvaise volonté de l'empereur Napoléon; et c'est de la déclaration du congrès de Châtillon, c'est-à-dire de l'autorité qu'il invoque, que nous tirons la preuve de l'infidélité de son récit.

Congrès de Châtillon.

Depuis quelques jours un *congrès* s'étoit, en effet, rassemblé à Châtillon-sur-Seine. Nous ne savons pas jusqu'à quel point les puissances belligérantes s'y portèrent de bonne foi. Mais les propositions respectives qu'elles se firent étoient si incompatibles, si contradictoires, si éloignées de toute espèce de rapprochement, que, dès l'ouverture, il fut démontré à tout le monde qu'il n'y auroit pas de rapprochement : il n'y en eut pas. Le congrès fut rompu. Les alliés publièrent à ce sujet une déclaration que nous croyons devoir transcrire ici, parce qu'elle éclaircit beaucoup de faits, que la rapidité de notre

14. récit nous a forcés de n'indiquer que sommairement.

Déclaration des puissances alliées sur la rupture du congrès de Châtillon-sur-Seine, le 16 mars 1814.

« Les puissances alliées se doivent à elles-mêmes, à leurs peuples et à la France, d'annoncer publiquement, dans le moment de la rupture des conférences de Châtillon, les motifs qui les ont portées à entamer une négociation avec le gouvernement françois, et les causes de la rupture de cette négociation.

« Des événements militaires tels que l'histoire aura peine à en recueillir dans d'autres temps, renversèrent, au mois d'octobre dernier, l'édifice monstrueux compris sous la dénomination d'*empire françois*; édifice politique fondé sur les ruines d'Etats jadis indépendants et heureux, agrandi par des provinces arrachées à d'antiques monarchies, soutenu au prix du sang, de la fortune et du bien-être d'une génération entière.

« Conduits par la victoire sur le Rhin, les souverains alliés crurent devoir exposer de nouveau à l'Europe les principes qui forment la base de leur alliance, leurs vœux et leurs déterminations. Eloignés de toute vue d'ambition et de conquêtes

animés du seul désir de voir l'Europe reconstruite sur une juste échelle de proportion entre les puissances, décidés à ne point poser les armes avant d'avoir atteint le noble but de leurs efforts, ils manifestèrent la constance de leurs intentions par un acte public, et ils n'hésitèrent pas à s'expliquer, vis-à-vis du gouvernement ennemi, dans un sens conforme à leur immuable détermination. 1814.

« Le gouvernement françois se prévalut des explications franches des cours alliées pour témoigner des dispositions pacifiques. Il avoit besoin sans doute d'en emprunter les apparences, pour justifier aux yeux de ses peuples les nouveaux efforts qu'il ne cessoit de leur demander. Tout cependant prouvoit qu'il n'avoit d'autre but que de tirer parti d'une négociation apparente, afin de disposer l'opinion publique en sa faveur.

« Les puissances, pénétrant ses vues secrètes, se décidèrent à aller conquérir sur le sol même de la France cette paix tant désirée de tous, excepté de lui. Des armées nombreuses passèrent le Rhin. A peine eurent-elles franchi les premières barrières, que le ministre des relations extérieures de France se présenta aux avant-postes. Toutes les démarches du gouvernement françois tendirent à don-

1814. ner le change à l'opinion, à fasciner les yeux du peuple françois sur ses véritables pensées, et à rejeter sur les alliés l'odieux des malheurs inséparables d'une guerre d'invasion.

« La marche des événements avoit donné à cette époque aux grandes cours le sentiment de toute la force de la ligue européenne. Les principes qui présidoient aux conseils des souverains alliés avoient reçu tout leur développement. Rien n'empêchoit qu'ils n'énonçassent les conditions nécessaires à la reconstruction de l'édifice social. Ces conditions ne devoient plus, à la suite de tant de victoires, former un obstacle à la paix.... Leurs plénipotentiaires se réunirent à Châtillon avec celui du gouvernement françois.

« Bientôt les armées victorieuses s'avancèrent jusques aux portes de la capitale. Le gouvernement ne songea qu'à la sauver d'une occupation ennemie. Le plénipotentiaire françois (1) reçut l'ordre de proposer un armistice, et la remise immédiate des places fortes situées dans les pays que la France céderoit, le tout à la condition d'une suspension des opérations militaires.

« Les cours alliées, convaincues, par vingt années d'expériences, que, dans

(1) M. de Caulaincourt.

les négociations avec le cabinet françois, les apparences doivent être soigneusement séparées des intentions, déclinèrent cette proposition d'*armistice* : elles offrirent de signer sur-le-champ les préliminaires de la paix. Cette signature avoit pour la France tous les avantages d'un armistice, sans entraîner pour les alliés les inconvénients d'une suspension d'armes. 1814.

« Quelques succès partiels venoient cependant de marquer les premiers pas d'une armée formée, sous les murs de Paris, de la fleur de la génération actuelle, dernière espérance de la nation, et des débris d'un million de braves, morts sur le champ de bataille ou abandonnés sur les grandes routes depuis Lisbonne jusqu'à Moscou, et sacrifiés à des intérêts étrangers à la France.

« Aussitôt les conférences de Châtillon changèrent de caractère. Le plénipotentiaire françois demeura sans instructions, et fut hors d'état de répondre aux propositions des cours alliées. Les vues du gouvernement françois paroissant claires aux puissances, elles se décidèrent pour une marche prononcée, la seule qui fût digne d'elles, de leur force et de la droiture de leurs intentions.

« Elles chargèrent leurs plénipotentiaires de remettre un projet de traité pré-

liminaire renfermant toutes les bases qu'elles jugeoient nécessaires pour le rétablissement de l'équilibre politique, et qui, peu de jours auparavant, avoient été offertes par le gouvernement françois lui-même, dans un moment où il croyoit sans doute son existence compromise. Les principes de la reconstruction de l'Europe se trouvoient établis dans ce projet. La France, rendue aux dimensions que des siècles de gloire et de prospérité, sous la domination de ses rois, lui avoient assurées, devoit partager avec l'Europe les bienfaits de la liberté, de l'indépendance nationale et de la paix.

« Il ne dépendoit que de son gouvernement de mettre, par un seul mot, un terme aux souffrances de la nation, de lui rendre avec la paix ses colonies, son commerce et le libre exercice de son industrie.

« Vouloit-il plus? Les puissances s'étoient offertes à discuter, dans un esprit de conciliation, ses vœux sur des objets de possession d'une mutuelle convenance, qui dépasseroient les limites de la France avant les guerres de la révolution.

« Quinze jours se passèrent sans réponse de la part du gouvernement françois. Les plénipotentiaires alliés fixèrent un terme péremptoire pour l'acceptation

ou pour le refus desdites conditions : en 1814.
laissant toutefois au plénipotentiaire françois la faculté de présenter un contre-projet, pourvu qu'il répondît à l'esprit des mêmes conditions.

« Le terme du 10 mars fut fixé d'un commun accord. Le plénipotentiaire françois ne produisit, à l'échéance du terme, que des pièces dont la discussion, loin de rapprocher du but, n'eût fait que prolonger de stériles négociations. Le 15 mars, il remit un contre-projet qui ne laissa plus de doute que les malheurs de la France n'avoient pas encore changé les vues de son gouvernement.

« Revenant sur ce qu'il avoit proposé lui-même, le gouvernement françois demanda, dans ce nouveau projet, que des peuples étrangers à l'esprit françois, des peuples que des siècles de domination ne fondroient pas dans la nation françoise, continuassent à en faire partie. La France devoit conserver des dimensions incompatibles avec l'établissement d'un système d'équilibre, et hors de toute proportion avec les autres grands corps politiques en Europe.

« Elle devoit garder les positions et les points offensifs au moyen desquels son gouvernement, pour le malheur de l'Europe et de la France, avoit amené la chute

1814. de tant de trônes dans les dernières années, et opéré tant de bouleversements. Des membres de la famille régnante en France devoient être replacés sur des trônes étrangers; le gouvernement françois, enfin, devoit rester l'arbitre des rapports intérieurs et du sort des puissances de l'Europe.

« En continuant la négociation sous de tels auspices, les cours alliées eussent manqué à tout ce qu'elles se doivent à elles-mêmes; elles eussent, dès ce moment, renoncé au but glorieux qu'elles se proposent; leurs efforts n'eussent plus tourné que contre leurs peuples. En signant un traité sur les bases du contre-projet françois, les puissances eussent déposé leurs armes entre les mains de l'ennemi commun : elles eussent trompé l'attente de leurs peuples et la confiance de leurs alliés.

« C'est dans un moment aussi décisif pour le salut du monde, que les souverains alliés renouvellent l'engagement solennel qu'ils ne poseront pas les armes avant d'avoir atteint le grand objet de leur alliance. La France ne peut s'en prendre qu'à elle-même des maux qu'elle souffre. La paix seule pourra fermer les plaies que l'esprit de domination universelle de son gouvernement lui a faites.

Cette paix ne sera plus que celle de l'Europe. Il est temps enfin que les princes puissent, sans influence étrangère, veiller au bien-être de leurs peuples; que les nations respectent leur indépendance réciproque; que les institutions sociales soient à l'abri de bouleversements journaliers, les propriétés assurées et le commerce libre. 1814.

« L'Europe entière ne forme qu'un vœu : ce vœu est l'expression du premier besoin de tous les peuples. Tous sont réunis pour le soutien d'une seule et même cause. Cette cause triomphera du seul obstacle qui lui reste à vaincre.»

Napoléon ne répondit pas à ce manifeste. Il est même probable qu'il n'en eut aucune connoissance. Il étoit trop pressé par les armes de ses ennemis pour s'occuper de leurs vues diplomatiques.

Comba de Reim

Afin de réparer l'échec qu'il venoit d'essuyer à Laon, il fit un mouvement inattendu sur Reims, occupé par les Russes; il attaqua le corps d'armée qui couvroit cette ville, le mit en désordre, lui enleva ses bagages, vingt-deux canons, et fit quatre mille prisonniers. C'étoit la dernière faveur que la fortune lui réservoit. Il s'en exagéra les effets. Il compara ce succès à la bataille de Dresde, et pour rendre le parallèle plus exact, il fit annoncer dans

1814. son *bulletin* que *le même boulet qui avoit emporté le général Moreau en Saxe avoit tué le comte de Saint-Priest en Champagne*. Peut-être cherchoit-il à s'abuser lui-même ; mais la magie de son style étoit tombée avec sa puissance.

Le fait est que le comte de Saint-Priest, émigré françois attaché au service de la Russie, fut emporté d'un coup de canon à la bataille de Reims.

Foible compensation pour toutes les pertes dont Napoléon recevoit chaque jour la fâcheuse nouvelle !

Ses lieutenants étoient battus de tous côtés. Le drapeau blanc venoit d'être arboré dans le département de l'Ain, par les soins et le courage de MM. de Monthons et Perrault de Feuillasse. Lyon avoit ouvert ses portes au prince de Hesse-Hombourg. Bordeaux avoit ouvert les siennes au duc d'Angoulême. Le duc de Wellington entroit dans nos provinces méridionales, avec une armée victorieuse et des sentiments pacifiques. Le prince de Cobourg venoit de s'emparer de la manufacture et du dépôt d'armes de Saint-Étienne. Blücher, souvent battu, reparoissoit le lendemain d'une défaite avec des forces nouvelles. Le prince de Schwartzemberg étoit maître des deux rives de la Seine. Les armées russes couvroient toute la

Champagne....Napoléon étoit trop éclairé pour ne pas voir le danger de sa position. 1814.

Pour s'y soustraire, il prit une résolution désespérée, qui eût été une *inspiration de génie*, si elle eût réussi. Il écrivit à l'impératrice régente de l'empire, qu'ayant perdu l'espoir de couvrir Paris, il n'avoit d'autre moyen de le sauver qu'en se portant rapidement sur la Lorraine, où il espéroit attirer l'ennemi sur ses traces. Il ajoutoit qu'avec les garnisons que la Lorraine, l'Alsace et la Flandre pouvoient lui fournir il se proposoit de marcher droit à Vienne, et de faire repentir les alliés des victoires faciles qu'ils remportoient en France sur des vieillards, des femmes et des enfants.

Cette lettre fut interceptée. Soit qu'elle fût sincère en annonçant un projet réel, soit qu'elle ne fût qu'une ruse de guerre, afin d'éloigner les alliés de Paris en les attirant sur ses pas, elle produisit un effet auquel l'empereur étoit loin de s'attendre. Elle détermina les princes (1) à marcher droit et rapidement sur Paris.

Pour y arriver, ils n'avoient plus que trois marches à faire, et à combattre deux foibles divisions, commandées, l'une par le maréchal Marmont, et l'autre par le

(1) Les empereurs d'Autriche et de Russie, et le roi de Prusse.

1814. maréchal Mortier, lesquelles réunies ne formoient pas une armée de plus de quinze mille hommes.

Cette petite armée, cantonnée à Fère-Champenoise, eut à soutenir l'effort de cinquante-cinq mille hommes, se battit pendant quatre heures avec autant d'intrépidité que de succès, étonna et arrêta l'ennemi, et ne fit sa retraite qu'au moment où elle alloit être cernée. Elle se retira en bon ordre, et arriva le 28 mars sous les murs de Paris.

Les alliés, qui marchoient sur ses traces, y parurent le lendemain 29, après avoir chassé devant eux les partis qui étoient allés les reconnoître jusqu'au Bourget et dans la forêt de Bondy. C'étoit la première fois depuis deux cent vingt-six ans que les Parisiens voyoient une armée étrangère à leurs portes.

Siége de Paris.

Il est reconnu depuis long-temps que les capitales enfoncées dans les terres ne soutiennent plus de siéges. Aussi par-tout leurs antiques fortifications, devenues inutiles, ou tombent en ruines, ou ont disparu.

Dans l'état actuel des choses, cent mille hommes et trois cents pièces de canon n'auroient pas suffi pour défendre une vaste enceinte comme celle de Paris contre l'armée des alliés.

On pouvoit sans doute fortifier les buttes escarpées de Saint-Chaumont, de Ménilmontant, de Belleville et de Montmartre. Mais à quoi bon? l'ennemi ne pouvoit-il pas tourner ces buttes, et entrer par les barrières de l'Étoile ou d'Enfer? 1814.

Le seul moyen raisonnable de l'arrêter, c'étoit d'avoir une armée assez nombreuse pour lui livrer bataille dans la plaine de Saint-Denis, ainsi que cela eut lieu sous le règne de Charles IX, le 10 novembre 1567 (1). Encore l'ennemi, ne voulant pas livrer bataille, auroit eu la ressource de forcer le passage soit au-dessus, soit au-dessous de Paris, d'attaquer le côté méridional de cette ville, qui est sans défense; enfin, dans une troisième hypothèse, ne pouvoit-il pas prendre cette ville par la famine?

Mais nous faisons de vaines suppositions. Il s'en falloit de beaucoup que le gouvernement impérial eût les moyens de se défendre contre une armée de deux cent mille hommes, qui traînoit à sa suite deux cents pièces de canon et vingt-cinq mortiers.

La garnison, les gardes nationales disponibles, les invalides, les élèves des dif-

(1) Entre les catholiques, commandés par le connétable de Montmorency, et les calvinistes, commandés par Louis Ier., prince de Condé.

1814. férentes écoles qui voulurent prendre les armes, ne formoient pas en tout un corps de vingt-six mille hommes, qui furent distribués de manière que leur droite s'appuyoit sur Vincennes, la gauche sur Neuilly, le centre sur le canal de l'Ourcq.

La masse des habitants ne prit aucune part à l'action; elle craignoit l'armée de Napoléon autant que celle de l'étranger. « Cette nation si vive et si véhémente jadis demeura neutre dans le grand débat qui alloit décider de son sort (1). »

Ce fut en vain que le *roi Joseph, lieutenant-général de l'empereur et commandant en chef la garde nationale*, adressa aux citoyens de Paris la proclamation suivante :

« Citoyens de Paris, une colonne ennemie s'avance contre nous; mais l'empereur la suit de près à la tête d'une armée victorieuse. Le conseil de régence a pourvu à la sûreté de l'impératrice et du roi de Rome : *Je reste avec vous.*

« Armons-nous pour défendre cette ville, ses monuments, ses richesses, nos femmes, nos enfants, tout ce qui nous est cher. Que cette vaste cité devienne un camp pour quelques instants, et que l'en-

(1) *Considérations sur la révolution*, par madame de Staël, 3e. vol.

nemi trouve sa honte sous nos murs qu'il espère franchir en triomphe. 1814.

« L'empereur marche à notre secours, secondez-le par une courte et vive résistance, et conservons l'honneur françois.

« *Signé* JOSEPH.

« Paris, le 29 mars 1814. »

Cette proclamation avoit besoin d'un commentaire; il en parut un le même jour; l'autorité le fit afficher sur tous les murs, avec ce titre, en gros caractères: *Nous laisserons-nous piller? nous laisserons-nous brûler?*

« Tandis que l'empereur arrive sur les derrières de l'ennemi, vingt-cinq à trente mille hommes conduits par un partisan audacieux osent menacer nos barrières.

« En imposeront-ils à cinq cent mille citoyens, qui peuvent les exterminer?

« Non, nous ne nous laisserons pas piller. Nous ne nous laisserons pas brûler. Défendons nos biens, nos femmes, nos enfants, et laissons à notre brave armée le temps d'arriver pour anéantir sous nos murs les barbares qui viennent pour les renverser. Nous avons des canons, des baïonnettes, des piques, du fer; nos faubourgs, nos rues, nos maisons, tout peut servir à notre défense. Etablissons, s'il le faut, des barricades; faisons sortir

1814. nos voitures, et tout ce qui peut obstruer les passages; crénelons nos murailles, creusons des fossés, montons à tous nos étages les pavés des rues, et l'ennemi reculera d'épouvante.

« Qu'on se figure une armée essayant de traverser un de nos faubourgs au milieu de tels obstacles, à travers le feu croisé de la mousqueterie qui partiroit de toutes les maisons, des pierres, des poutres qu'on jetteroit de toutes les croisées.

« Cette armée seroit détruite avant d'arriver au centre de Paris. Non, le spectacle des apprêts d'une telle défense la forceroit à renoncer à ses vains projets; elle s'éloigneroit à la hâte, pour ne pas se trouver entre l'armée de Paris et celle de l'empereur. »

Vaines paroles! les habitants ne bougèrent pas. Les rues étoient encombrées de femmes, d'enfants et de bestiaux que la peur des cosaques avoit chassés des campagnes, et forcés de chercher un refuge dans la ville. Le 29, on vit passer avec effroi dans les faubourgs St.-Antoine, St.-Denis, St.-Martin, et tout le long des boulevards du nord, une foule de malheureux couverts de sang et blessés dans les escarmouches qu'on avoit livrées hors des murs.

Le 30 mars, à cinq heures du matin,

le siége commença par un feu d'artillerie bien nourri. Insensiblement la fusillade s'engagea au centre et à la droite, et devint plus chaude à mesure que l'ennemi s'approchoit des barrières. 1814.

Les assiégés avoient l'avantage du terrain, et tiroient de haut en bas; l'ennemi avoit celui du nombre, et se renouveloit à chaque instant. Il resta huit heures sans pouvoir faire un pas en avant du côté de St.-Chaumont, où les élèves de l'école polytechnique servoient une batterie avec autant de succès que d'intrépidité. Leur résistance se prolongea jusque vers les deux heures après midi, et ne cessa que lorsqu'ils cessèrent de vivre; ces jeunes héros, dignes de Sparte, se firent tuer sur leurs pièces.

On continua de se battre au centre, et principalement à la ferme de Vouvray. De cette ferme, une batterie de dix-huit pièces foudroya pendant six heures les alliés qui osèrent affronter son feu, et qui ne parvinrent à le faire cesser qu'après avoir perdu beaucoup de monde.

A la Villette, une autre batterie arrêta long-temps les efforts du maréchal Blücher et des gardes prussiennes.

A Montmartre, cinq cent cinquante gardes nationaux, soutenus par deux compagnies de ligne, repoussèrent à cinq re-

1814. prises différentes un corps de six mille Russes que commandoit le comte de Langeron. Ce ne fut qu'à la sixième charge que les Russes parvinrent à escalader des hauteurs si vaillamment défendues.

Tandis qu'on déployoit de part et d'autre tant de bravoure inutile ; tandis qu'on sacrifioit neuf à dix mille hommes à ce faux point d'honneur qui interdit de rendre sans combat une ville même sans défense, les députés du corps municipal se présentoient aux avant-postes de l'ennemi, et demandoient à parlementer. Ils furent accueillis par les souverains avec une bonté parfaite, et qui garantissoit d'avance la générosité qu'ils ont montrée depuis dans toute leur conduite. Alexandre et Frédéric ordonnèrent aussitôt de faire cesser le feu, et signèrent le même soir une capitulation honorable pour les habitants de Paris (1).

Tandis que cette négociation se traitoit aux barrières du nord, le roi Joseph, lieutenant-général de l'empereur, qui, la

(1) L'histoire dira plus tard les causes secrètes de ce grand événement, et le nom des deux hommes d'état qui le préparèrent par le haut ascendant qu'ils prirent sur le cœur du généreux Alexandre. Nous sommes aujourd'hui trop près des actions, et au milieu de passions trop ardentes, pour dire avec la mesure convenable et l'espoir d'être utiles, ce qu'un parti veut taire, et ce que l'autre refuseroit de croire.

veille, nous avoit si solennellement promis de *rester avec nous*, ne songeoit qu'à nous quitter, et désertoit lâchement son poste par la barrière du midi. Il alloit rejoindre Marie-Louise à Blois, où, par ordre de l'empereur, on devoit établir le siége de la régence. Projet chimérique, qui prouvoit la fausseté du jugement de ceux qui l'avoient conçu, et que renversèrent de fond en comble les événements du lendemain. 1814.

Entrée des alliés dans Paris.

Le lendemain 31 mars, jour à jamais mémorable dans les fastes de l'Europe, une armée de deux cent mille hommes entra paisiblement dans Paris, traversa ses rues, ses boulevards, ses places publiques, au milieu de la foule de ses habitants, qui n'éprouvèrent, dans ce premier moment, d'autre impression que celle d'une joyeuse admiration à la vue de ces guerriers qui, la veille encore, ne respiroient que sang et pillage, et annonçoient par leur tenue, leur discipline, leurs regards, une sécurité parfaite. Leur marche, depuis la barrière St.-Martin jusqu'aux Champs-Élysées, avoit l'air d'une magnifique parade, ou plutôt d'une entrée triomphale, dans laquelle les vainqueurs et les vaincus ne paroissoient qu'un seul peuple confondu dans le même sentiment.

1814. *capitale est dans mon armée.* Et il reprit le chemin de Fontainebleau.

Le lendemain, il fit mettre à l'ordre du jour le bulletin suivant :

31 mars 1814.

« L'occupation de la capitale par l'ennemi est un malheur qui afflige profondément le cœur de sa majesté, mais dont il ne faut pas concevoir d'alarmes. La présence de l'empereur avec son armée aux portes de Paris, empêchera l'ennemi de se porter aux excès accoutumés dans une ville si populeuse, et qu'il ne sauroit garder sans rendre sa position très-dangereuse. »

Ce ne fut nullement à la crainte de Napoléon et de son armée, mais bien à la générosité des alliés, que nous fûmes redevables de la rare modération qu'ils montrèrent dans cette première invasion. L'ivresse que leur présence avoit excitée le matin fut portée le soir à son comble, lorsque chacun lut sur tous les murs l'affiche suivante :

Déclaration généreuse des alliés.

DÉCLARATION.

Paris, 31 mars, trois heures après midi.

« Les armées des puissances alliées ont occupé la capitale de la France. Les sou-

à Sézanne. Il fait faire volte-face à son armée, lui donne l'ordre de le suivre, prend les devants de toute la vitesse de ses chevaux, arrive à Troyes le 30, le 31 à Fontainebleau; sans s'arrêter, et accompagné seulement de deux aides-de-camp, il poursuit sa route, et arrive à neuf heures du soir à la *Cour de France* (1). Tout ce qu'il vouloit, c'étoit d'arriver à Paris, à quelque prix que ce fût; c'étoit d'y entrer avant les alliés; et l'on frémit à l'idée des malheurs que l'accomplissement de ce projet eût entraînés.

Pendant qu'il relayoit, un officier-général, qui arrivoit au grand galop, lui apprend que tout est fini, que la ville est rendue, que les ennemis sont maîtres de tous les postes extérieurs, et qu'il court les plus grands dangers s'il fait un pas en avant. En finissant ce rapport, le général lui présente les articles de la capitulation.

L'incrédulité, l'étonnement, la fureur, la vengeance se succédèrent rapidement dans l'âme de Napoléon. L'incrédulité fut la plus forte. Il ne voulut rien croire; il voulut au moins s'assurer de la vérité par ses yeux : il partoit, lorsque deux autres officiers arrivent et certifient le rapport du premier. Cette confirmation lui rendit tout son sang-froid : *Hé bien*, dit-il, *nui*

(1) Poste royale, à six lieues de Paris.

1814. *capitale est dans mon armée.* Et il reprit le chemin de Fontainebleau.

Le lendemain, il fit mettre à l'ordre du jour le bulletin suivant :

31 mars 1814.

« L'occupation de la capitale par l'ennemi est un malheur qui afflige profondément le cœur de sa majesté, mais dont il ne faut pas concevoir d'alarmes. La présence de l'empereur avec son armée aux portes de Paris, empêchera l'ennemi de se porter aux excès accoutumés dans une ville si populeuse, et qu'il ne sauroit garder sans rendre sa position très-dangereuse. »

Ce ne fut nullement à la crainte de Napoléon et de son armée, mais bien à la générosité des alliés, que nous fûmes redevables de la rare modération qu'ils montrèrent dans cette première invasion. L'ivresse que leur présence avoit excitée le matin fut portée le soir à son comble, lorsque chacun lut sur tous les murs l'affiche suivante :

Déclaration généreuse des alliés.

DÉCLARATION.

Paris, 31 mars, trois heures après midi.

« Les armées des puissances alliées ont occupé la capitale de la France. Les sou-

verains alliés accueillent le vœu de la nation françoise : ils déclarent : 1814.

« Que, si les conditions de la paix devoient renfermer de plus fortes garanties lorsqu'il s'agissoit d'enchaîner l'ambition de Buonaparte, elles doivent être plus favorables lorsque, par un retour vers un gouvernement sage, la France elle-même offrira l'assurance de ce repos ;

« Les souverains alliés proclament en conséquence,

« Qu'ils ne traiteront plus avec Napoléon Buonaparte, ni avec personne de sa famille ;

« Qu'ils respectent l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle a existé sous ses rois légitimes. Ils peuvent même faire plus, parce qu'ils professent toujours le même principe que, pour le bonheur de l'Europe, il faut que la France soit grande et forte ;

« Qu'ils reconnoîtront et garantiront la constitution que la nation françoise se donnera. Ils invitent par conséquent le sénat à désigner un gouvernement provisoire, qui puisse pourvoir aux besoins de l'administration et préparer la constitution qui conviendra au peuple françois.

« Les intentions que je viens d'exprimer

1814. me sont communes avec toutes les puissances alliées.

« *Signé* ALEXANDRE.

« Par sa majesté impériale,

« Le secrétaire d'Etat comte DE NESSELRODE. »

Le 1er. avril, le prince de Talleyrand (1), en sa qualité de *grand-électeur*, convoqua le sénat au lieu de ses séances ordinaires. Pour imprimer à cette assemblée le double caractère de liberté et de solennité qu'elle devoit avoir dans d'aussi graves circonstances, les troupes étrangères qui remplissoient la ville (2) reçurent l'ordre de ne pas approcher du Luxembourg. Jamais le sénat n'avoit été appelé à délibérer sur un objet plus important; jamais il n'avoit été plus libre dans ses délibérations. Le grand-électeur, après avoir expliqué en peu de mots les motifs et le sujet de la convocation, proposa,

1°. d'établir un gouvernement provisoire, composé de cinq membres;

(1) Ce fut chez le prince de Talleyrand que l'empereur Alexandre prit son domicile en arrivant à Paris.

(2) Le nombre des troupes étrangères qui entrèrent à Paris le 31 mars s'élevoit à deux cent mille hommes, tant infanterie que cavalerie.

2°. De nommer une commission chargée de faire une constitution qui pût convenir au peuple françois. 1814.

Ces deux propositions ne souffrirent pas la moindre difficulté. Les opinions furent unanimes.

Le sénat, procédant ensuite et sans délai à l'établissement du gouvernement provisoire, nomma le prince de Talleyrand président; et membres MM. l'abbé de Montesquiou, le duc Dalberg, le comte de Jaucourt et le comte de Beurnonville.

Déchéance de Napoléon.

Le lendemain, 2 avril, le sénat, convoqué de nouveau, prit un arrêté que son importance exige que nous rapportions textuellement.

« Le Sénat conservateur,

« Considérant que, dans une monarchie constitutionnelle, le monarque n'existe qu'en vertu de la constitution ou du pacte social, que Napoléon Buonaparte, pendant quelque temps d'un gouvernement ferme et prudent, avoit donné à la nation des sujets de compter pour l'avenir sur des actes de sagesse et de justice; mais qu'ensuite il a déchiré le pacte qui l'unissoit au peuple françois, en levant des impôts arbitrairement,

« En ajournant sans nécessité le corps législatif,

1814. « En entreprenant une suite de guerres sans fin, dans l'intérêt de son ambition,

« En confondant tous les pouvoirs,

« En détruisant l'indépendance des corps judiciaires, et la responsabilité des ministres;

« Considérant que la liberté de la presse, établie et consacrée comme l'un des droits de la nation, a été constamment soumise à l'action de sa police, et qu'en même temps il s'est servi de la presse pour remplir la France et l'Europe de faits controuvés, de maximes fausses, de doctrines favorables au despotisme et d'outrages contre les gouvernements étrangers;

« Que des actes du sénat ont subi par lui des altérations considérables;

« Considérant qu'au lieu de régner dans l'intérêt du peuple françois, Napoléon a mis le comble aux malheurs de la patrie, par son refus de traiter à des conditions raisonnables, par l'abus qu'il a fait de tous les moyens qu'on lui a confiés en hommes et en argent, par l'abandon des blessés sans pansement, sans secours et sans subsistances, etc.

« Par toutes ces causes, le sénat déclare et décrète ce qui suit:

« Art. I. Napoléon Buonaparte est déchu du trône, et le droit d'hérédité établi dans sa famille est aboli.

« II. Le peuple françois et l'armée sont déliés du serment de fidélité envers Napoléon Buonaparte. 1814.

III. « Le présent décret sera envoyé au gouvernement provisoire, aux départements et aux armées, et proclamé incessamment dans tous les quartiers de la capitale. »

Quant au gouvernement qui devoit remplacer celui de l'empereur, les habitants de Paris n'attendirent pas le décret du sénat, dont nous parlerons bientôt; ils prirent l'initiative dès le 31 mars, en arborant, ce jour-là, le drapeau blanc et la cocarde de la même couleur, et en criant de tous côtés : *Vive Alexandre,* VIVE LOUIS XVIII; la joie étoit universelle.

FIN DE LA SIXIÈME ÉPOQUE.



HISTOIRE
DE FRANCE
DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI
JUSQU'AU TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA RESTAURATION JUSQU'AU RETOUR DE BUONAPARTE DE L'ILE D'ELBE.

L'HABITUDE de la souffrance et le poids de la tyrannie avoient endormi, et non pas étouffé au fond du cœur des François le sentiment de la fierté nationale. Il se réveilla le lendemain de l'invasion. 1814.

Le joug de fer que Napoléon leur avoit imposé venoit d'être brisé. Le premier moment de l'affranchissement fut donné tout entier à la joie, et ne craignons pas de le répéter, cette joie fut vive et universelle.

Mais si la présence de cette multitude de soldats étrangers, de ces Allemands, de ces Prussiens, de ces cosaques.... qui s'établissoient à Paris avec aussi peu de

1814. façon que dans leurs propres foyers, disoit aux François quels étoient les auteurs de leur délivrance, elle leur rappeloit en même temps la source de leur humiliation; et, il faut le dire aussi, ce ressouvenir, mêlé d'amertume, ressembloit déjà à un commencement d'ingratitude.

Tous les souverains d'ailleurs ne furent pas aussi généreux qu'Alexandre, et tous les soldats ne furent pas soumis à une discipline aussi sévère que les Autrichiens. Les ordres qu'Alexandre et François II donnèrent à leur armée sauvèrent Paris du pillage, et même des désordres inséparables de la conquête; mais ils ne purent empêcher les cosaques, les Bavarois, les Wurtembergeois, et surtout les Prussiens, de se regarder en France comme en pays conquis, de traiter leurs hôtes avec dureté, de lever des contributions énormes, et de vouloir faire payer par la nation les horribles dégâts que les armées de Napoléon avoient commis chez eux.

Examen des reproches faits à la nation françoise.

Il n'est pas défendu sans doute à des malheureux exposés sur la roue de se plaindre de leurs bourreaux; mais leur est-il permis de confondre avec leurs bourreaux tous ceux qui n'ont pu les défendre ou les sauver? La nation françoise étoit-elle coupable des maux dont les Bavarois, les Wurtembergeois et les Prus-

siens avoient été les victimes? étoit-il juste de la rendre responsable de ceux que Napoléon et les siens avoient causés à Moscou, à Madrid et à Berlin? Allons plus loin, et puisque l'occasion s'en présente, osons dire que les rois de Prusse, de Bavière, de Wurtemberg et tous les souverains de l'Europe n'étoient pas innocents des excès et des malheurs dont ils accusoient avec raison la révolution, et à tort la nation françoise. C'est une question dont l'examen vient à propos, et ne sera pas sans intérêt. 1814.

« Attila, disoit Montesquieu, faisoit un trafic continuel de la frayeur des Romains; mais fit-on jamais des accords avec les tremblements de terre? »

Les auteurs de la révolution avoient pour objet le bouleversement de l'Europe, et pour moyens la guerre et la division.

Quel étoit l'intérêt des princes ennemis de la révolution? de conserver l'ancien état des choses. Quels étoient leurs moyens? la guerre et l'union.

Il est difficile de concevoir une position plus fausse que celle où se réduisirent les princes qui firent alliance avec les auteurs et les chefs de la révolution.

L'empereur d'Autriche ne perdit pas une bataille, sans que le contre-coup ne portât sur le trône de Prusse, et chaque

1814. année de subsides que la Prusse reçut de la France ouvroit le chemin de Vienne, et préparoit le funeste mariage de Marie-Louise.

La peur paralysoit tous les cabinets, et telle étoit l'influènce contagieuse de cette peur, que chacun plaçoit une espérance de salut personnel à côté du malheur général.

Loin d'ajourner leurs misérables rivalités, loin de se réunir contre l'ennemi commun et d'appeler tous les peuples à leur secours, pour s'en défendre et l'écraser, les souverains lui tendirent la main tour à tour, soumirent leur volonté à la sienne, sollicitèrent sa bienveillance, et voyoient avec une sorte d'insensibilité stoïque l'abîme où alloient se perdre tous les six mois tantôt une république et tantôt une monarchie.

L'expérience avoit beau tout dire et tout révéler, on ne vouloit ni écouter ses leçons, ni les comprendre. Rien n'y fit pendant plus de vingt ans; rien ne put faire changer le système d'égoïsme et de servitude qui entraînoit l'Europe à sa perte.

Ajoutons qu'au milieu de tous les papiers publics qu'engendra la licence de la presse, et de tous ces pamphlets exclusivement consacrés à justifier les crimes de

l'ennemi commun, à vanter sa puissance, à favoriser ses succès, quelques plumes timides osoient à peine plaider la cause des nations, et défendre les anciennes doctrines. La terreur sembloit avoir brisé toutes les plumes généreuses (1) et bâillonné toutes les bouches. 1814.

Elevé à l'école de la révolution, Buonaparte en avoit saisi l'esprit et compris tous les secrets. Ses succès militaires accrurent son audace, sans diminuer la profondeur de son caractère natif. Il porta dans la guerre la témérité d'un Tartare, et dans les négociations toutes les ruses de Machiavel.

Les souverains qui lui ont fait la guerre le craignoient, en lui résistant; et par cela même, ils étoient vaincus avant le combat.

Il y avoit deux moyens de le vaincre, c'étoit ou de le combattre à outrance, ou de l'isoler de la nation, dont il avoit eu le secret de confondre les intérêts avec les siens.

Mais la désunion des cabinets, qui paralysoit leurs forces actives, et qui les em-

(1) Je n'ai pas besoin de prévenir que l'Angleterre n'est pas comprise dans ces reproches que nous osons faire aux cabinets et aux écrivains du continent. Pitt, Burke et Mallet-Dupan ont fait des efforts aussi grands qu'inutiles pour opposer une digue au torrent révolutionnaire.

1814. pêcha toujours de le poursuivre à outrance, détruisit, en même temps, la force d'inaction que plus d'une fois on vouloit essayer contre lui dans l'intérieur de ses états.

Que diront un jour, que doivent penser dès aujourd'hui les hommes d'un caractère élevé, et les observateurs désintéressés, en voyant ces malheureux Vendéens reprendre les armes avec l'espoir d'être puissamment secourus, et rester seuls au champ de bataille, exposés aux coups et à la vengeance de leur puissant ennemi?

Quand ils se souviendront que la maison d'Autriche livra sans défense et aux mêmes coups les Suisses, les Grisons, le Piémont, la Ligurie, la Toscane, les états vénitiens, l'état de l'Eglise, le royaume de Naples, seront-ils disposés à la plaindre, lorsqu'ils la retrouveront seule, à son tour, dans les champs de Marengo, d'Austerlitz et de Wagram?

Compatiront-ils au sort de la Prusse, vaincue, écrasée dans les plaines d'Iéna, en se rappelant que cette puissance reçut pendant six ans des subsides de la république françoise, et resta, pendant tout ce temps, spectatrice indifférente des maux effroyables que la république françoise fit peser sur l'Allemagne?

En voyant la Prusse, l'Autriche et la confédération du Rhin marcher comme des vassaux-tenanciers à la suite de Napoléon, pour aller conquérir les états d'Alexandre et brûler sa capitale; en voyant la froide inaction de toutes ces puissances, sans en excepter la Russie, au moment de l'invasion de l'Espagne, qui fut une des plus grandes violations du droit public, et le plus grand crime de Napoléon; en voyant enfin les rois d'Espagne, de Portugal, de Naples et de Sardaigne successivement livrés à l'ennemi commun et dépouillés de leurs états; que diront les historiens futurs? Que penseront-ils des cabinets de l'Europe, et de leur fausse politique et des sévères accusations portées par eux contre la nation francoise? 1814.

La France fut la première mais non la seule cause des malheurs que la révolution a fait peser sur l'humanité tout entière. Rien ne seroit plus injuste ni plus impolitique que de l'en rendre seule responsable, et de lui en faire subir toute l'expiation. Lorsque personne n'est exempt de reproches, ou il ne faut blâmer personne, ou il faut faire à chacun la part du blâme qui lui revient.

Que les François aient reconnu Napoléon pour leur souverain, c'est un ait incontestable; mais ce n'est pas une faute

1814. qu'on doive leur reprocher plus qu'à toutes les nations de l'Europe qui l'ont reconnu, et qu'à tous les souverains qui ont consacré sa dynastie par des alliances de famille ou par des traités de paix, dont le premier résultat fut de réduire les peuples placés sous sa dépendance à la nécessité d'y rester soumis.

Quelle opinion on doit avoir de Napoléon.

Il est donc prouvé 1°. que la France a été la première victime et non la seule cause des maux qu'a produits la révolution ; 2°. qu'elle ne mérite pas plus que les autres nations de l'Europe le reproche d'avoir reconnu l'autorité et subi le joug de Napoléon.

Nous sera-t-il maintenant permis de mesurer de l'œil ce colosse abattu, et de résumer en peu de mots tout ce que nous en avons dit dans le cours de notre ouvrage ? Cet homme sorti du néant, comblé de toutes les faveurs de la victoire et de la fortune, dont l'élévation rapide et gigantesque fut un miracle qui ne pouvoit être effacé que par celui de sa décadence plus rapide encore et presque soudaine ; cet homme, maître d'un empire plus étendu que celui de Charlemagne, et chef d'une armée plus nombreuse que n'en eurent jamais les Romains, n'a su ni conserver ses conquêtes, ni administrer ses états, parce qu'il ne voulut écouter ni les conseils de la modé-

ration, ni les leçons de l'expérience; parce 1814.
qu'il abusa toujours avec insolence de la prospérité; parce qu'il crut tout possible à son audace, tout permis à ses caprices, tout asservi à son orgueil.

Personne ne lui refusera les talents d'un guerrier, le secret de se faire obéir, une volonté forte et persévérante, et surtout l'art si facile de diviser pour régner. Mais il nous semble qu'il y a encore loin de ces qualités au *génie*, à la *politique*, et à la *gloire*, dont ses partisans voudroient lui former une auréole.

Si le *génie* consiste à faire de grandes choses avec de foibles moyens, n'est-on pas en droit de demander quel fut celui d'un homme qui, pouvant disposer de toutes les richesses de l'Europe et de la moitié de sa population, n'a su, pendant quatorze ans d'un règne absolu, tirer aucun parti de ces immenses ressources, n'a rien fondé de grand et de durable, et a laissé la France plus foible et plus humiliée qu'elle ne l'étoit lorsqu'il prit les rênes de son gouvernement?

Si la *politique* consiste à protéger les peuples qu'on est appelé à gouverner, soit par droit de conquête, soit par celui de la naissanee, quel nom donnerons-nous à celle de l'homme qui n'a su que sacrifier sans résultat et sans utilité, dans des

1814. guerres injustes; la population et les trésors des peuples dont il s'étoit chargé de venger les injures et de protéger les destinées ?

Si le vrai caractère de la *gloire* enfin est de laisser des monuments consacrés à l'instruction et à la prospérité des nations, la postérité ne reconnoîtra jamais celle de l'homme qui, comme les Attila, les Gengis-kan et les Aureng-Zeb, ne lui apparoîtra qu'entouré de ruines et de cadavres; des cadavres de plusieurs millions d'hommes immolés à son ambition, et des ruines des états de l'Europe, dont il a pris, pillé et incendié les capitales.

Suites de la capitulation de Paris.

Il avoit encore soixante-dix mille hommes d'excellentes troupes, deux cents pièces de canon et des sommes immenses à sa disposition, quand il apprit la capitulation de Paris. Avec ces ressources, de l'audace et ses talents militaires, il pouvoit, sinon recouvrer sa couronne, au moins en disputer long-temps la possession à celui qui devoit le remplacer; il pouvoit faire une guerre de partisan aussi funeste aux étrangers qu'à la France.

Ce fut sa première pensée. Aussitôt qu'il fut arrivé à Fontainebleau, il fit appeler tous les officiers de sa garde et leur dit :

« L'ennemi nous a dérobé ses mouvements : il a gagné trois marches sur nous;

il s'est approché de Paris et s'en est emparé. Une poignée d'émigrés à qui j'avois fait grâce, et qui tenoient des emplois de ma bonté, ont arboré la cocarde blanche, et se sont jetés dans les bras des Russes. Soldats! vous savez que la cocarde tricolore est la seule que la France ait adoptée. J'avois proposé la paix à des conditions avantageuses aux alliés et honorables à la France; elle a été constamment refusée. L'ennemi a envahi le territoire de la France, et veut se la partager. Mais la France, qui a été long-temps maîtresse chez les autres, veut et doit l'être chez elle. Demain je livre bataille à l'ennemi: puis-je compter sur vous? » 1814.

Oui, s'écrièrent tous les officiers; *oui, vous pouvez compter sur nous et sur toute l'armée*: VIVE L'EMPEREUR!

Ce cri étoit sincère. Toute la garde lui étoit dévouée; dans leur enthousiasme militaire, tous ses officiers renouvelèrent le serment de vivre et de mourir avec lui. Mais sur quoi peut-on compter dans les révolutions? La plus petite cause, le moindre incident suffisent pour déconcerter les mesures les plus sages, et changer les opinions les plus décidées. Cette garde si fidèle fut ébranlée tout à coup, et tomba dans une morne consternation en apprenant les nouvelles de la déchéance de

1814. l'empereur, et de la défection du maréchal Marmont.

Le décret du sénat qui déclaroit la déchéance de l'empereur ne l'inquiéta pas d'abord. Il savoit mieux que personne comment le sénat se laissoit corrompre, intimider et conduire. Mais la défection de Marmont pouvoit être contagieuse et funeste à ses intérêts. Il le sentit : et autant pour en connoître les effets que pour les prévenir, le 3 avril il appela dans son cabinet les maréchaux Ney, Moncey, Oudinot et Lefebvre. Ils parurent devant lui avec un air contraint qui ne leur étoit pas ordinaire, mais qui donnoit à leurs physionomies je ne sais quel mélange du respect qu'ils étoient accoutumés à lui porter, et de la résolution qu'ils avoient déjà prise de se soumettre au décret du sénat.

poléon onde lieutenants.

En les voyant, Napoléon devina leur pensée tout entière, et ne parut pas s'en douter. Il leur parla de sa position sans bravade et sans chagrin : il proposa ses moyens de défense, et leur développa son plan avec autant de calme que de précision. Les maréchaux l'écoutèrent avec attention, ne firent aucune objection, gardèrent un profond silence. « Hé bien, reprit-il avec impatience, à quoi pensez-vous donc? Ne m'avez-vous pas entendu? Ne suis-je plus au milieu de mes braves?

Que signifient votre silence et ces regards consternés ? Je veux qu'on s'explique : rien ne vous empêche de le faire avec liberté. » 1814.

Puisqu'il faut s'expliquer franchement, dit alors le maréchal Lefebvre, *la nation vous rejette, le sénat a prononcé votre déchéance.*

« Voilà ce qui s'appelle parler, en effet, avec franchise, répliqua Napoléon, sans laisser paroître aucune émotion. *La nation me rejette*, dites-vous ! Qu'appelez-vous la nation ? Qu'est-ce que cela signifie ? Qui a prononcé cette sottise ? « Le sénat, dit le maréchal Ney. » Le sénat ne fut jamais l'organe de la nation, et quand il le seroit dans ce moment, mon armée n'est pas obligée de se soumettre à ses décrets. Mes généraux ne doivent pas m'abandonner, ils ne me laisseront pas à la discrétion de mes ennemis. »

« Ce n'est pas non plus leur dessein, dit le maréchal Oudinot.... » A ces mots il les congédia brusquement.

L'humeur le gagnoit. Le mot de *déchéance*, la conduite du sénat, la défection de Marmont lui donnoient plus d'inquiétude qu'il n'en vouloit laisser paroître. Il dissimula tant qu'il put : mais ne pouvant plus se contraindre, le lendemain il mit à l'ordre du jour le manifeste suivant.

4. 4 avril 1814.

'n feste :atif. « L'empereur remercie l'armée pour l'attachement qu'elle lui témoigne, et principalement parce qu'elle reconnoît *que la France est en lui* et non pas dans le peuple de la capitale (1).

« Le soldat suit la fortune et l'infortune de son général, son honneur et sa religion.

« Le duc de Raguse n'a pas inspiré ces sentiments à ses compagnons d'armes. Il est passé aux alliés. L'empereur ne peut approuver la condition sous laquelle il a fait cette démarche; il ne peut accepter la vie ni la liberté de la merci d'un sujet.

« Le sénat s'est permis de disposer du gouvernement françois : il a oublié qu'il doit à l'empereur le pouvoir dont il abuse maintenant : que c'est lui qui a sauvé une partie de ses membres de l'orage de la révolution, tiré de l'obscurité et protégé l'autre contre la haine de la nation.

« Le sénat se fonde sur les articles de la constitution pour la renverser. Il ne rougit pas de faire des reproches à l'empereur, sans remarquer que, comme pre-

(1) La France n'étoit pas plus alors qu'aujourd'hui dans le peuple de la capitale; mais elle étoit encore moins *en lui*. Si ce mot, qu'il avoit emprunté de Louis XIV, avoit paru déplacé dans la bouche d'un des plus grands rois de l'histoire moderne, qu'étoit-il dans la sienne ?

mier corps de l'état, il a pris part à tous les événements. Il est allé si loin, qu'il a osé accuser l'empereur d'avoir changé des actes dans la publication. Le monde entier sait qu'il n'avoit pas besoin de tels artifices. Un signe étoit un ordre pour le sénat, qui faisoit toujours plus qu'on ne désiroit de lui. 1814.

« L'empereur a toujours été accessible aux sages remontrances de ses ministres, et il attendoit d'eux, dans cette circonstance, la justification des mesures qu'il avoit prises.

« Si l'enthousiasme s'est mêlé dans les adresses et les discours publics, alors l'empereur a été trompé; mais ceux qui ont tenu ce langage doivent s'attribuer à eux-mêmes la suite funeste de leurs flatteries.

« Le sénat ne rougit pas de parler des libelles publiés contre les gouvernements étrangers ! Il oublie qu'ils furent rédigés dans son sein.

« Si long-temps que la fortune s'est montrée fidèle à leur souverain, ces hommes sont restés fidèles; et nulle plainte n'a été entendue sur les abus du pouvoir.

« Si l'empereur avoit méprisé les hommes, comme on le lui a reproché, alors le monde reconnoîtroit aujourd'hui qu'il a eu des raisons qui motivoient son mépris. Il tenoit sa dignité de Dieu et de

1814. la nation. *Eux seuls pouvoient l'en priver*(1). Il l'a toujours considérée comme un fardeau : et lorsqu'il l'accepta, ce fut dans la conviction que lui seul étoit à même de la porter dignement. Son bonheur paroissoit être sa destination (2); aujourd'hui que la fortune s'est décidée contre lui, la volonté de la nation seule pourroit le persuader de rester plus longtemps sur le trône (3).

« S'il se doit considérer comme le seul obstacle à la paix, il fait volontiers ce dernier sacrifice à la France : il a, en conséquence, envoyé le prince de la Moskowa et les ducs de Vicence et de Tarente (4) à Paris, pour entamer des négociations. L'armée peut être certaine que son bonheur ne sera jamais en contradiction avec le bonheur de la France. »

Les négociations dont il s'agit ici avoient pour objet, de la part de Napoléon, de placer sur la tête de son fils la couronne, qu'il vouloit bien abandonner à ce prix.

Ses propositions furent rejetées. Les alliés, le gouvernement provisoire et le sénat avoient résolu, de concert, de ne

(1) *Eux seuls ! Dieu et la nation !* Singulier style ! Singulière accolade dans ce temps-ci !

(2) Nous ne savons pas si cette dernière phrase a un sens quelconque ; mais nous n'avons pu le comprendre.

(3) Maladroite hypocrisie !

(4) MM. Ney, Caulaincourt et Macdonald.

plus écouter de la part de Napoléon d'autres paroles que celles de son abdication, et d'éviter désormais avec le plus grand soin d'entrer dans aucune discussion qui pourroit laisser une ombre d'incertitude sur leurs intentions, et jeter la plus petite alarme dans les esprits. 1814.

Conduite des alliés à Paris.

Le général baron de Sacken, nommé gouverneur de la place, fit afficher le 3 avril : « que les barrières étoient ouvertes, que la circulation étoit rétablie, que les ordres les plus sévères et les plus précis étoient donnés pour laisser passer et protéger les arrivages des subsistances et autres objets de consommation nécessaires à Paris. »

Le maréchal Barclay de Tolly fit en même temps mettre à l'ordre du jour de l'armée autrichienne :

« Les François sont nos amis. Que vos armes détruisent le petit nombre de malheureux qui entourent l'ambitieux Napoléon ; mais que le cultivateur, que l'habitant paisible des villes soient traités avec considération et amitié, comme des alliés unis par les mêmes intérêts. »

Les mêmes pensées, les mêmes sentiments avoient été proclamés, quelques jours auparavant, par un des généraux de l'armée des alliés, aux paroles duquel les François avoient plus de raisons de croire

1814. qu'à celles de tout autre, parce qu'ils connoissoient sa conduite précédente et son noble caractère (1).

LE PRINCE ROYAL DE SUÈDE AUX FRANÇOIS.

« François! j'ai pris les armes par ordre de mon roi, pour défendre les droits du peuple suédois; après avoir vengé les affronts qu'il avoit reçus, et concouru à la délivrance de l'Allemagne, j'ai passé le Rhin.

« En revoyant les bords de ce fleuve, où j'ai si souvent et si heureusement combattu pour vous, j'éprouve le besoin de vous faire connoître ma pensée.

« Votre gouvernement a constamment essayé de tout avilir pour avoir le droit de tout mépriser. Il est temps que ce système change.

« Tous les hommes éclairés forment des vœux pour la conservation de la France. Ils désirent seulement qu'elle ne soit plus le fléau de la terre.

« Les souverains ne se sont pas coalisés

(1) Bernadotte, prince de Ponte-Corvo, dont il s'agit ici, avoit donné des preuves de son caractère noble et loyal avant d'être appelé au trône de Suède. Ceux qui lui font un crime d'avoir pris les armes contre son pays sont des juges aussi équitables et aussi désintéressés que ceux qui lui reprochent son origine, et ne veulent pas le reconnoître en qualité de roi de Suède. Esprit de parti des deux côtés; des deux côtés sottise et injustice.

pour faire la guerre aux nations, mais pour forcer la vôtre à reconnoître l'indépendance de toutes les autres. Telles sont leurs intentions, et je suis auprès de vous garant de leur sincérité. 1814.

« Donné à mon quartier-général de Cologne, le 12 février 1814.

« *Signé* CHARLES-JEAN. »

Le gouvernement provisoire étoit établi, et ne se faisoit connoître que par des actes de justice et de bienfaisance. Dans une adresse aux armées françoises, il dit :

« Il est temps de finir les maux de la patrie. Vous n'êtes plus les soldats de Napoléon. Le sénat et la France entière vous dégagent de vos serments.

Et, par trois arrêtés du même jour, il déclara :

« 1°. Que tous les conscrits, alors rassemblés, étoient libres de retourner chez eux, et que ceux qui n'étoient pas encore sortis de leurs domiciles étoient autorisés à y rester ;

« 2°. Que tous les emblèmes, chiffres et armoiries qui avoient caractérisé le gouvernement de Buonaparte seroient supprimés et effacés par-tout où il s'en trouveroit ;

« 3°. Qu'aucune adresse, proclamation,

4. feuille publique, ou écrit particulier, ne contiendroit d'injures ou d'expressions outrageantes contre le gouvernement renversé, la cause de la patrie étant trop noble pour adopter aucun des moyens dont il s'est servi. »

Ces principes, qui contrastoient si fort avec ceux de tous les gouvernements qui, pendant vingt-cinq ans, n'avoient signalé leur avénement que par des hécatombes du parti vaincu, gagnèrent facilement des cœurs qui ne demandoient qu'à s'ouvrir à la confiance, et qui étoient disposés à regarder comme autant de bienfaits la réparation de toutes les injustices, la modération de tous les excès, et la suppression des plus criants abus.

Les François sont de tous les peuples le plus facile à gouverner, quand leurs chefs savent allier la douceur à la fermeté, et distribuer à propos les peines et les récompenses.

Dans sa vigilance éclairée, le nouveau gouvernement se garda bien de vouloir tout corriger et tout réformer à la fois. Il savoit que rien n'est plus dangereux qu'une telle précipitation, et que le moyen de tout manquer est celui de tout faire sans délai comme sans discernement. Mais il tint les yeux ouverts sur toutes les parties de l'administration, pour en connoître

les abus ; sur les armées, pour les rattacher à la nation ; sur la presse, pour en prévenir les écarts ; sur les royalistes, pour modérer leur zèle ; sur les patriotes, pour adoucir leur chagrin ; sur les étrangers, pour entretenir avec leurs souverains l'harmonie nécessaire à l'établissement de la paix. 1814.

De concert avec l'empereur Alexandre, il sauva la belle colonne qui décore la place Vendôme de la destruction dont la menaçoient des étrangers vindicatifs et des fanatiques de l'intérieur.

Il rendit à la liberté les cardinaux et les évêques que, depuis ses querelles avec le pape, Napoléon tenoit renfermés dans les prisons d'état.

Il brisa les fers des Espagnols prisonniers de guerre, que, dans sa fureur contre leur bravoure généreuse, il avoit eu la lâcheté de faire jeter dans les bagnes de Brest et de Rochefort. Il fit lever les obstacles que de bas et d'officieux valets avoient mis au passage du Saint-Père au pied des Alpes, et à celui de don Carlos au pied des Pyrénées.

Dans une proclamation simple et touchante à la fois, il rendit au peuple françois un compte exact des grands évènements qui venoient de se passer ; il la terminoit par ces mots :

1814. « Alexandre et ses magnanimes alliés ne parlent que le langage de l'honneur, de la justice et de l'humanité. Ils viennent réconcilier avec l'Europe un peuple brave et malheureux.

« François ! le sénat a déclaré Napoléon déchu du trône ; la patrie n'est plus avec lui : un autre ordre de choses peut seul la sauver. Nous avons connu les excès de la licence populaire et ceux du pouvoir absolu. Rétablissons la véritable monarchie, en limitant, par de sages lois, les divers pouvoirs qui la composent. »

Esprit public, esprit du gouvernement, oubli des maux passés, redressement des torts, illusions de l'avenir, tout, dans ces premiers jours de la restauration, marchoit vers une amélioration sensible.

Nous avons dit, à la fin de l'époque précédente, que le peuple de Paris avoit pris l'initiative sur le gouvernement en arborant par-tout le drapeau blanc. Le nom de Louis XVIII étoit déjà dans toutes les bouches, quand le sénat, faisant les fonctions d'une convention nationale, consacra le vœu public dans un projet de constitution qui fut publié le 6 avril. En voici les principaux articles :

Projet de constitution du sénat.

Art. Ier. Le gouvernement françois est monarchique et héréditaire de mâle en mâle, par ordre de primogéniture.

II. Le peuple françois appelle librement au trône de France Louis-Stanislas-Xavier de France, frère du dernier roi, et, après lui, les autres membres de la maison de Bourbon, dans l'ordre ancien. 1814.

III. La noblesse ancienne reprend ses titres; la nouvelle conserve les siens héréditairement.

IV. Le pouvoir exécutif appartient au roi.

V. Le roi, le sénat, le corps législatif, concourent à la formation des lois.

La sanction du roi est nécessaire pour le complément de la loi.

VI. Il y a cent cinquante sénateurs au moins et deux cents au plus. Leur dignité est inamovible et héréditaire de mâle en mâle, par primogéniture. Ils sont nommés par le roi. *Les sénateurs actuels sont maintenus et font partie de ce nombre. La dotation actuelle du sénat et des sénatoreries leur appartient.* Les revenus en sont partagés également entre eux, et passent à leurs successeurs. Les sénateurs qui seront nommés à l'avenir ne peuvent avoir part à cette dotation.

VII. Les princes de la famille royale et les princes du sang sont de droit membres du sénat.

VIII. Chaque département nommera au corps législatif le même nombre de dé-

1814. putés qu'il y envoyoit. Les députés qui siégeoient lors du dernier gouvernement continueront à y siéger jusqu'à leur remplacement : tous conservent leur traitement.

IX. La durée des fonctions des députés au corps législatif est fixée à cinq ans.

X. Le corps législatif s'assemble de droit, chaque année, le 1er octobre. Le roi peut le convoquer extraordinairement; il peut l'ajourner; il peut aussi le dissoudre; mais, dans ce dernier cas, un autre corps législatif doit être formé, au plus tard dans les trois mois, par les colléges électoraux.

XI. Le corps législatif a le droit de discussion; les séances sont publiques.

XII. L'indépendance du pouvoir judiciaire est garantie : nul ne peut être distrait de ses juges naturels.

XIII. L'institution du jury est conservée.

XIV. La peine de confiscation est abolie.

XV. Le roi a le droit de faire grâce.

XVI. La liberté des cultes et des consciences est garantie.

XVII. La liberté de la presse est entière, sauf la répression légale des délits qui pourroient résulter de l'abus de cette liberté.

XVIII. Les ventes des domaines natio-

naux sont irrévocablement maintenues. 1814.

XIX. Tous les François sont également admissibles à tous les emplois civils et militaires.

XX. Louis-Stanislas-Xavier sera proclamé roi des François aussitôt qu'il aura juré et signé par acte portant : *J'accepte la constitution ; je jure de l'observer et de la faire observer.*

Cette constitution n'étoit pas plus mauvaise que les huit ou neuf précédentes, et auroit tout aussi facilement obtenu nos suffrages bénévoles, sans les articles VI et XX qui excitèrent une réclamation universelle, et l'exposèrent à la dérision publique le jour même de sa publication.

On ne sait comment expliquer la conduite que tinrent alors ces sénateurs, dont la plupart ne manquoient cependant ni de sens ni d'instruction. On ne conçoit pas comment ils s'abusèrent au point de se croire le droit de rendre au roi sa couronne, et de ne la lui rendre qu'à la condition de leur conserver leurs places, leurs honneurs et leur traitement annuel de soixante mille francs. S'ils tombèrent dans un piége, ils n'étoient pas assez clairvoyants : s'ils agirent de leur propre mouvement, ils étoient descendus trop bas. Quelques uns pensèrent qu'ils avoient agi par un motif de générosité, et qu'ils ne

1814. s'étoient volontairement avilis que pour ménager au roi le moyen de rejeter leur ouvrage sans déplaire à la nation. Cette dernière explication est la moins vraisemblable.

Régence de Blois.

Tandis que par des mesures tout à la fois sages et vigoureuses le gouvernement provisoire aplanissoit le passage d'un régime à l'autre, les ministres et les frères de Buonaparte réfugiés à Blois, où ils avoient entraîné l'impératrice avec eux, déployoient toutes leurs forces pour retenir le pouvoir qui leur échappoit : mais ce que n'avoit pu faire l'homme le plus habile de son temps, étoit vainement entrepris par des agents subalternes qui tenoient de lui leur mérite, leur esprit et leurs pouvoirs (1).

Ce fut en vain qu'ils voulurent cacher aux habitants de Blois et des départements l'entrée des alliés à Paris, l'établissement d'un gouvernement provisoire, et la déchéance de l'empereur.

Ce fut en vain qu'ils essayèrent de réchauffer dans le cœur des peuples qui étoient encore soumis à leur autorité le vieil amour de la patrie en faveur de l'homme qui l'avoit étouffé pendant quatorze ans.

(1) MM. Joseph et Jérôme Buonaparte, Savary, Montalivet, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, etc.

Ce fut en vain qu'entremêlant le mensonge à la vérité, le profane au sacré, les prières aux menaces, ils demandèrent des hommes et de l'argent, ils ordonnèrent des levées en masse, ils rappelèrent la gloire de la nation et les victoires de Napoléon. Leur voix se perdit dans les airs, personne ne crut à leurs promesses, tout le monde se moqua de leurs menaces. 1814.

Malgré toutes leurs précautions, les nouvelles de Paris pénétroient à Blois, et chacune de ces nouvelles augmentoit leur frayeur et diminuoit le nombre de leurs partisans.

La régence de Blois n'étoit déjà plus qu'une mauvaise comédie, lorsque le comte de Schouvalow, envoyé par l'empereur Alexandre au-devant de Marie-Louise, arriva, le 8 avril, dans cette ville, sans escorte et sans armes. Sa présence suffit pour disperser les frères, les ministres et les courtisans de Napoléon.

Marie-Louise sortit de Blois le lendemain, arriva le même jour à Orléans, où le prince d'Esterazy l'attendoit avec une suite convenable de voitures pour les personnes de sa maison et de celle de son fils. Elle alla passer quelques jours à Rambouillet, d'où elle se mit en route pour l'Allemagne le 21 du même mois.

Cependant Napoléon, abandonné de la

plupart de ses généraux et d'une grande partie de son armée, commençoit à croire à l'impossibilité de reprendre sa couronne, et dès le 4 avril il n'étoit pas éloigné d'écouter les propositions qui avoient son abdication pour objet.

Ce même jour, on lui avoit entendu dire : « Je n'ignore pas qu'avec les braves qui me sont restés fidèles, et les partisans nombreux que j'ai en France, je pourrois guerroyer pendant trois ou quatre ans. Mais cela ne se feroit pas sans causer beaucoup de déchirements *dans mon empire*, et c'est ce que je veux éviter. »

Ces dispositions étoient favorables à la pacification qu'on négocioit. Le 5, elles n'étoient plus les mêmes ; des dépêches qu'il reçut de Paris opérèrent ce funeste changement et lui rendirent l'espoir qu'il avoit perdu.

On n'a jamais su ce que contenoient ces dépêches ; mais on conjectura, dans le temps, qu'il avoit fait faire des ouvertures secrètes à l'empereur d'Autriche, et tenté de le détacher de la coalition, par des offres aussi séduisantes pour la vanité d'un souverain que décisives pour le cœur d'un père.

En se présentant devant son beau-père dans l'attitude d'un homme malheureux, mais non dépouillé de ses titres, d'un sou-

verain qui, cédant à des circonstances impérieuses, renonce à tout, même au trône, en faveur de son épouse et de son fils, il pouvoit d'autant plus aisément se flatter d'être écouté, qu'il donnoit à l'empereur d'Autriche, avec le moyen d'effacer la honte du mariage de sa fille, la perspective d'une puissante influence sur la France et sur le continent. 1814.

Il put croire que de pareilles offres acquerroient un grand poids en passant par la bouche de sa femme, et que sa femme feroit tout ce qui dépendroit d'elle pour sauver du naufrage un époux malheureux et le père de son enfant.

Nous ignorons également si ceux qu'il avoit chargés de cette importante négociation le flattèrent d'une heureuse issue, et si cette flatteuse espérance fut la cause du changement qui s'opéra, le 5 avril, dans les dispositions pacifiques qu'il avoit manifestées le 4. Mais dans ce cas sa joie fut de courte durée; l'empereur d'Autriche resta fidèle aux intérêts de l'Europe; et Napoléon, désabusé de ses dernières espérances, consentit enfin à donner son abdication, dans les termes suivants:

Abdication de Napoléon

« Les puissances alliées ayant proclamé que l'empereur Napoléon étoit le seul obstacle au rétablissement de la paix en Europe, l'empereur Napoléon, fidèle à son

1814. serment, déclare qu'il renonce pour lui et ses héritiers aux trônes de France et d'Italie, et qu'il n'est aucun sacrifice personnel, même celui de la vie, qu'il ne soit prêt à faire à l'intérêt de la France.

« Fait au palais de Fontainebleau, le 11 avril 1814.

« *Signé* NAPOLÉON. »

Traitement qui lui est accordé.

Le même jour les puissances alliées conclurent à Paris, et signèrent, conjointement avec le maréchal Ney et le marquis de Caulaincourt, le traité que voici :

Article 1. S. M. l'empereur Napoléon renonce pour lui, ses successeurs et descendants, ainsi que pour tous les membres de sa famille, à tout droit de souveraineté et de domination, tant sur l'empire françois que sur le royaume d'Italie et tout autre pays.

Art. 2. LL. MM. l'empereur Napoléon et Marie-Louise conserveront leurs titres et rang pour en jouir pendant leur vie. La mère, les frères, sœurs, neveux et nièces de l'empereur conserveront aussi, en quelque lieu qu'ils résident, le titre de princes de sa famille.

Art. 3. L'île d'Elbe, que l'empereur Napoléon a choisie pour le lieu de sa résidence, formera, pendant sa vie, une principauté séparée, qu'il possédera en

toute souveraineté et propriété. Il sera en outre accordé en toute propriété à l'empereur Napoléon un revenu annuel de 2 millions de francs, qui sera porté comme rente sur le grand-livre de France; de laquelle somme un million sera reversible à l'impératrice. 1814.

Art. 4. Les duchés de Parme, Plaisance et Guastalla seront donnés en toute propriété et souveraineté à S. M. l'impératrice Marie-Louise; ils passeront à son fils et à ses descendants en ligne directe.

Art. 5. Madame mère recevra un revenu de 300,000 fr.; le roi Joseph et sa femme 500,000 fr.; le roi Louis 200,000 fr.; la reine Hortense et ses enfants 400,000 fr.; le roi Jérôme et sa femme 500,000 fr.; la princesse Élisa Bacciochi 300,000 fr.; la princesse Pauline Borghèse 300,000 fr.

Art. 6. La pension de l'impératrice Joséphine sera réduite à un million en domaines ou en inscriptions sur le grand-livre.

Art. 7. Il sera formé un établissement convenable hors de France, au prince Eugène, vice-roi d'Italie.

Art. 8. Tous les diamants de la couronne resteront en France.

Art. 9. Les dettes de la maison de l'empereur, telles qu'elles existoient le jour de la signature dudit traité, seront payées

1814. sur l'arriéré dû par le trésor public à la liste civile.

Art. 10. L'empereur Napoléon pourra prendre avec lui et retenir, comme sa garde, quatre cents hommes, officiers, sous-officiers et soldats, etc., etc.

Fait à Paris, le 11 avril 1814.

Signé METTERNICH, STADION, RASUMOFFSKY, NESSELRODE, CASTLEREAGH, HARDENBERG, NEY, CAULAINCOURT.

Napoléon envoya devant lui cent chariots et fourgons chargés de meubles, de bronze, de tableaux, d'argent et d'argenterie.

Le 20 avril, jour qu'il avoit fixé pour son départ, il trouva les grenadiers de sa garde rangés dans la cour du château. Il fit approcher les officiers, et leur fit ses adieux en ces termes :

« Mes amis, je vous quitte. Les puissances coalisées ont armé contre moi l'univers entier, mon armée même : vous seuls m'êtes restés fidèles. Avec vous je pourrois encore faire la guerre pendant trois ans, je pourrois déchirer la France par des guerres civiles ; mais j'ai préféré les intérêts de notre patrie à mon propre sort. Je pouvois cesser de vivre, mais j'ai dû vivre pour écrire ce que nous avons

fait : vos exploits, braves guerriers, ne doivent pas être ensevelis dans l'oubli : je vous ai toujours trouvés dans le chemin de l'honneur et de la gloire; vous m'avez toujours été fidèles, soyez-le de même au roi que la France s'est choisi et aux intérêts de notre chère patrie. 1814.

« Elle a bien souffert; mais les destins de la France viendront à bout de réparer ses malheurs. Que mon sort ne vous afflige pas ; de grands souvenirs me restent; je serai toujours heureux, lorsque j'apprendrai le bonheur de la France. Je voudrois vous embrasser tous, je ne le puis, j'embrasserai votre général et votre aigle. »

Il embrassa en effet l'aigle à plusieurs reprises et le général Petit. Et en montant en voiture, avec les généraux Drouot et Bertrand, il ajouta : *Adieu, mes enfants.*

Les premières journées de son voyage se passèrent sans événement. Mais à mesure qu'il s'avançoit vers le midi, il crut entendre des menaces et voir des visages irrités contre lui. Il fut mal accueilli dans les villes d'Orange et d'Avignon. Il entendit trop clairement répéter les cris : *A bas le tyran.*

A Orgon, il vit sur la place un mannequin barbouillé de sang et attaché à une

1814. potence, avec cette inscription : *Tel sera le sort du tyran.* A Aix, il ne se sauva de la fureur du peuple que par un déguisement : et ce fut sous l'uniforme autrichien qu'il continua son voyage et qu'il arriva à Saint-Raphau, où il devoit s'embarquer. Il étoit malade, autant d'inquiétude que de fatigue : cela ne l'empêcha pas de monter dès le soir même sur une frégate angloise, qui appareilla le 29, et arriva à Porto-Ferrajo le 4 mai, le même jour que le roi faisoit son entrée dans Paris.

Entrée de MONSIEUR à Paris.

MONSIEUR avoit fait la sienne le 12 avril, au milieu des cris de joie de tous les habitants de cette grande ville, et de ceux de toutes les armées de l'Europe, dont l'esprit sembloit alors se confondre avec celui des François. S. A. R. fut reçue à la barrière par le gouvernement provisoire, et complimentée par M. le prince Talleyrand. Elle répondit :

« MM. les membres du gouvernement provisoire, je vous remercie de ce que vous avez fait pour notre patrie ; j'éprouve une émotion qui m'empêche d'exprimer tout ce que je ressens. Plus de divisions ; la paix et la France. *Je la revois enfin, et rien n'y est changé, si ce n'est qu'il s'y trouve un François de plus !* » Ces dernières paroles ne furent pas prononcées sans émotion : et tous ceux qui les enten-

dirent, sans exception, la partagèrent avec une sorte d'ivresse. 1814.

Le cortége étoit nombreux et brillant. Sa marche ne pouvoit être que très-lente au milieu de la foule immense qui, depuis la barrière Saint-Martin jusqu'à Notre-Dame, et depuis Notre-Dame jusqu'aux Tuileries, remplissoit les rues et ne se rassasioit point de la vue d'un prince qui, par lui-même, par ses grâces naturelles, par l'extrême bonté peinte dans tous ses traits, méritoit cet empressement, et le méritoit encore par ses longues infortunes, et par ses droits au trône que sa famille occupe depuis huit cents ans.

Monsieur n'arriva qu'à six heures du soir aux Tuileries. Il avoit fait ce long trajet à cheval. Il paroissoit fatigué; il devoit l'être : mais lorsqu'on lui en fit la remarque, il répondit gaîment : *Comment serois-je fatigué un jour comme celui-ci? C'est le premier jour de bonheur qui ait lui pour moi depuis vingt-cinq ans.*

Le 14 avril, le sénat en corps alla lui porter le décret qui remettoit en ses mains le gouvernement provisoire avec le titre de lieutenant-général du royaume; *en attendant* (ce sont les termes du décret) *que Louis Stanislas-Xavier de France ait accepté la charte constitutionnelle.*

Sans discuter le droit que le sénat s'ar-

1814. rogeoit de conférer des titres et d'y apposer des conditions, *Monsieur* répondit avec autant de sagesse que d'affabilité :

« Messieurs les membres du sénat, j'ai pris connoissance de l'acte constitutionnel qui rappelle au trône de France le roi, mon auguste frère. Je n'ai point reçu de lui le droit d'accepter la constitution ; mais je connois ses sentiments et ses principes, et je ne crains pas d'être désavoué en assurant en son nom qu'il en admettra les bases.

« Je vous remercie, au nom de mon frère, de la part que vous avez eue au retour de notre souverain légitime, et de ce que vous avez assuré par là le bonheur de la France, pour laquelle le roi et toute sa famille sont prêts à sacrifier leur sang. Il ne peut y avoir parmi nous qu'un sentiment. Il ne faut plus se rappeler le passé. Nous ne devons plus former qu'un peuple de frères. Pendant le temps que j'aurai entre les mains le pouvoir, temps qui, je l'espère, sera très-court, j'emploierai tous mes moyens à travailler au bonheur public. »

Monsieur garda pour ministres les anciens membres du gouvernement provisoire, auxquels il adjoignit le maréchal Oudinot et le général Dessoles. Il se fit rendre compte de la situation du royaume ;

il voulut connoître les abus de l'ancien gouvernement pour les réformer, ses excès pour les modérer, ses crimes pour les effacer. Loin de chercher des coupables, il excusoit tout le monde, et rejetoit toutes les fautes sur le malheur des temps. Il auroit désiré qu'on pût jeter un voile impénétrable sur le passé. 1814.

Si on ajoute à l'effet qu'une telle conduite, comparée à celle de Buonaparte, devoit produire sur l'esprit des François, la conviction qui commençoit à s'établir que le rappel des Bourbons étoit le seul topique qui pût guérir nos profondes blessures, et la seule garantie de la paix du monde, on aura l'idée du mouvement singulier, et peut-être unique dans nos annales, qui porta tous les cœurs aux pieds du comte d'Artois, lieutenant-général du royaume, pour lui offrir l'expression sincère du dévouement le plus absolu. Ce fut un élan universel; c'étoit la nation tout entière qui *se levoit en masse* pour célébrer sa réunion à l'auguste famille des Bourbons, et manifester de toute manière sa joie de la voir rentrer en France, et son impatience de lui rendre tous ses droits.

Cet élan fut comprimé pendant quelques jours de l'autre côté de la Loire, par la présence de l'armée que la convention

1814. faite à Paris envoya dans ces cantons, et dans le Languedoc, où le maréchal Soult commandoit encore au nom de Buonaparte. Il soutint le 14 avril, contre le duc de Wellington, et aux portes de Toulouse, une bataille meurtrière, où la valeur françoise fut obligée de céder à des forces supérieures. Cette bataille fut la dernière de cette campagne terrible et à jamais mémorable.

Le surlendemain, les habitants de Toulouse ouvrirent leurs portes à Wellington, agissant au nom de Louis XVIII, et leurs cœurs à la joie d'être délivrés du joug impérial, et de pouvoir crier librement *vive le roi, vivent les Bourbons*. Ils arborèrent le drapeau blanc. Le peuple, précédé du corps municipal, n'implora pas en vain l'assistance du vainqueur. Wellington répondit avec franchise et amitié : *Ce n'est pas aux François, c'est à l'ennemi du genre humain que je fais la guerre.*

La ville de Bordeaux gémissoit encore dans l'ignorance de son sort et dans une véritable anarchie. Les habitants, livrés à eux-mêmes, sans tribunaux, sans administration, sans garnison, ne recevoient aucune nouvelle de Paris, par suite des mesures que la régence de Blois avoit prises pour les en priver, ne savoient à

quel gouvernement ils appartenoient, mais ils craignoient le retour des lieutenants de Napoléon. 1814.

A l'approche de l'armée angloise, M. le comte de Lynch, maire de la ville, et le seul magistrat qui fût resté à son poste, alla au-devant du général, et lui dit, *qu'il alloit entrer dans une ville amie et soumise d'avance à Louis XVIII*. En même temps il découvrit sa cocarde et son écharpe blanches. Les Anglois entrèrent dans la ville pèle-mêle avec les habitants, et criant avec eux *vive le roi! vivent les Bourbons!* Toutes les inquiétudes cessèrent : l'arrivée de M. le duc d'Angoulême couronna cette belle journée. La présence de ce prince, qui depuis long-temps figuroit avec honneur dans le rang des braves, avoit déjà rassuré toutes les contrées situées au-delà de la Garonne : elle devint pour les Bordelois le gage assuré des bonnes intentions de l'armée des alliés.

La France entière étoit soumise. Le lieutenant-général du royaume travailloit alors à établir les bases d'un traité de paix avec toutes les puissances de l'Europe. Cette tâche honorable n'étoit pas sans difficultés, et demandoit peut-être plus de temps qu'on n'en mit à la remplir : mais il étoit urgent de diminuer la charge énorme que la présence d'une armée étrangère

1814. de huit cent mille hommes faisoit peser sur le royaume.

Le nouvel ordre de choses s'organisoit lentement, parce que tout ne marchoit encore que d'après des garanties verbales. Le prince et la nation désiroient vivement qu'il y en eût d'écrites.

Les plénipotentiaires des puissances respectives, dont le vœu à cet égard étoit conforme à celui de la nation et du prince, se montrèrent faciles et généreux dans le cours de la négociation : le 23 avril, ils signèrent les conventions suivantes :

Convention de Paris. « Art. Ier. Toutes les hostilités sur terre et sur mer sont et demeurent suspendues entre les puissances alliées et la France.

« II. Pour constater le rétablissement des rapports d'amitié entre les puissances alliées et la France, et pour faire jouir la France autant que possible, d'avance, des avantages de la paix, les puissances alliées feront évacuer par leurs armées le territoire françois tel qu'il se trouvoit le 1er. janvier 1792, à mesure que les places occupées hors de ces limites par les troupes françoises seront évacuées et remises aux alliés (1).

« III. Le blocus des places fortes en

(1) Ces places étoient Hambourg, Dantzick, Maëstricht, Mayence, Luxembourg, Flessingue, etc.

France sera levé sur-le-champ par les armées alliées. 1814.

« IV. Les flottes et les bâtiments de la France demeureront dans leur situation respective, sauf la sortie des bâtiments chargés de missions. Mais l'effet immédiat du présent acte, à l'égard des ports françois, sera la levée de tout blocus par terre ou par mer, la liberté de la pêche, celle du cabotage, etc.

« V. De part et d'autre les prisonniers, officiers et soldats de terre et de mer, et les otages seront immédiatement renvoyés dans leurs pays respectifs, sans rançon, ni échange, etc.

« *Fait à Paris, le* 23 *avril, l'an de grâce* 1814. »

Les avis furent partagés sur l'esprit qui avoit dicté ces conventions. Ceux des François qui avoient conservé un vif sentiment de gloire militaire, regrettoient le Piémont, la Navarre et la Belgique. Ils se trouvoient humiliés d'être réduits à la France de Louis XIV. Mais leurs regrets annonçoient plus de vanité que de raison.

Le gouvernement qui venoit de succomber avoit armé toute l'Europe contre la France. C'est dans le sein de sa capitale qu'elle avoit reçu la paix, et que ses ennemis avoient fixé son nouvel état, sinon

1814. sans générosité, du moins sans rigueur; et ce défaut de rigueur, il faut en convenir, après la conduite que les François avoient tenue en Prusse, en Autriche, et surtout en Espagne, pouvoit encore passer pour de la générosité.

Si les alliés, maîtres de Paris en 1814, n'ont rien fait pour la France, au moins n'ont-ils rien fait contre elle, ainsi qu'ils le pouvoient. Ils n'étoient pas venus à Paris pour rendre la France puissante, pour entrer dans tous ses vœux, ainsi que dans leurs folles joies se le figuroient quelques royalistes, mais pour se défendre eux-mêmes et pour se garantir désormais d'invasions semblables à celles qu'ils avoient essuyées depuis dix ans. « Les alliés avoient à concilier les intérêts permanents de l'Europe avec l'état que la France a le droit d'occuper parmi les pouvoirs européens (1). »

Premier traité de Paris.

La *convention* dont nous venons de parler servit de base au traité de Paris, qui fut signé le 30 mai suivant, et dont voici les principales dispositions :

« Art. Ier. La France conserve l'intégrité de ses limites, telles qu'elles existoient le 1er. janvier 1792. Elle recevra en outre une augmentation de territoire qui sera déterminée par un des articles sui-

(1) *Du Congrès de Vienne*, par M. de Pradt.

vants. (Cette augmentation se composoit, entre autres, de Chambéry et d'Annecy en Savoie, de Saarbruck et d'Arneval, dans le département de la Sarre, des cantons de Valcour, Florennes et Beauraing, dans le département de Sambre-et-Meuse, etc. etc.) 1814.

« II. Les cours alliées assurent à la France la possession d'Avignon, du comtat Venaissin, du comté de Montbéliard.

« III. La Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange, recevra un accroissement de territoire.

« Les états d'Allemagne seront indépendants et unis par un lien fédératif.

« La Suisse indépendante continuera de se gouverner par elle-même.

« L'Italie, hors des limites qui reviendront à l'Autriche, sera composée d'états souverains.

« IV. L'île de Malte et ses dépendances appartiendront en toute propriété et souveraineté à S. M. Britannique.

« V. S. M. Britannique, stipulant pour elle et pour ses alliés, restitue à S. M. Très-Chrétienne les colonies, pêcheries et comptoirs que la France possédoit au 1er. janvier 1792, à l'exception des îles de France, de Tabago et de Sainte-Lucie, que S. M. Très-Chrétienne cède en toute

1814. propriété et souveraineté à S. M. Britannique.

« VI. Le port d'Anvers sera uniquement un port de commerce.

« VII. Les puissances alliées, voulant donner à S. M. Très-Chrétienne un nouveau témoignage d'amitié, renoncent à la totalité des sommes que les gouvernements ont à réclamer de la France, à raison des contrats, fournitures et amendes faites dans les différentes guerres qui ont eu lieu depuis 1792.

« VIII. Dans le délai de deux mois, toutes les puissances contractantes enverront des plénipotentiaires à Vienne pour régler, dans un congrès général, les arrangements qui doivent compléter les dispositions du présent traité, etc. »

Ce traité est signé, pour la France, par M. Charles-Maurice Talleyrand-Périgord.

Pour la Russie, par MM. André, comte Rasumoffsky, et Charles Robert, comte de Nesselrode.

Pour l'Angleterre, par le très-honorable Robert Stewart, vicomte de Castlereagh, et le sieur Georges Gordon, comte d'Aberdeen.

Pour l'Autriche, par le prince Clément de Metternich, et le comte Philippe de Stadion.

Pour la Prusse, par MM. Charles Auguste, baron de Hardenberg, Charles Guillaume, baron de Humboldt. 1814.

Il ne manquoit plus au bonheur de la France que de jouir de la présence de son roi. Arrivée du roi en France.

Le 26 avril S. M. avoit débarqué à Boulogne; elle se rendit, à petites journées, dans sa capitale, au milieu des flots de François de tout état et de tout âge, qui, en le fêtant, en le comblant de bénédictions, retardoient sa marche.

Le roi arriva le 29 à Compiègne, où il fut complimenté par les maréchaux de France et par le corps législatif. Les douleurs de goutte qu'il ressentoit dans ce moment ne l'empêchèrent pas de répondre, avec autant de noblesse que de présence d'esprit, aux différents compliments qu'on lui adressa.

Le premier mai, il arriva et voulut se reposer à Saint-Ouen : de cette maison, jadis royale, et située à une lieue et demie de Paris, il adressa aux François la déclaration suivante :

DÉCLARATION DU ROI.

« Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous ceux qui ces présentes verront, salut.

« Rappelé par l'amour de notre peuple

1814. au trône de nos pères, éclairé par les malheurs de la nation que nous sommes destinés à gouverner, notre première pensée est d'invoquer cette confiance mutuelle, si nécessaire à notre repos, à son bonheur.

« Après avoir lu attentivement le plan de constitution proposé par le sénat, dans sa séance du 6 avril dernier, nous avons reconnu que les bases en étoient bonnes, mais qu'un grand nombre d'articles portant l'empreinte de la précipitation avec laquelle ils ont été rédigés, ils ne peuvent dans leur forme actuelle devenir lois fondamentales de l'état.

« Résolu d'adopter une constitution libérale, voulant qu'elle soit sagement combinée, et ne pouvant en accepter une qu'il est indispensable de rectifier, nous convoquons, pour le 10 du mois de juin de la présente année, le sénat et le corps législatif, nous engageant à mettre sous leurs yeux le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps, et à donner pour bases à cette constitution les garanties suivantes :

« Le gouvernement représentatif sera maintenu, tel qu'il existe aujourd'hui, divisé en deux corps, savoir :

« Le sénat et la chambre composée des députés des départements.

« L'impôt sera librement consenti. 1814.

« La liberté publique et individuelle assurée.

« La liberté de la presse respectée, sauf les précautions nécessaires à la liberté publique.

« La liberté des cultes garantie.

« Les propriétés seront inviolables et sacrées. La vente des biens nationaux restera irrévocable.

« Les ministres responsables pourront être poursuivis par une des chambres législatives, et jugés par l'autre.

« Les juges seront inamovibles, et le pouvoir judiciaire indépendant.

« La dette publique sera garantie; les pensions, grades, honneurs militaires, seront conservés, ainsi que l'ancienne et la nouvelle noblesse.

« La légion d'honneur, dont nous déterminerons la décoration, sera maintenue.

« Tout François sera admissible aux emplois civils et militaires.

« Enfin nul individu ne pourra être inquiété pour ses opinions et ses votes.

« Fait à Saint-Ouen, le 2 mai 1814.

« *Signé* Louis. »

Entrée du roi à Paris.

Le 4 mai 1814, le roi fit son entrée solennelle dans Paris. Le ciel étoit superbe,

1814. toute la population se porta au-dehors ; la joie étoit franche, vive et générale. Jamais fête publique n'offrit un plus magnifique spectacle ; jamais, du moins, on n'en vit et de plus touchant et de plus animé. C'étoit un père de famille qui revoyoit ses enfants, dont il avoit été séparé par vingt-cinq années d'exil et d'infortunes ; c'étoient des enfants qui recevoient un père adoré, qu'ils croyoient avoir perdu pour toujours.

Ce qui ajoutoit à l'intérêt et aux transports de la joie publique, c'étoit la présence de Madame, duchesse d'Angoulême : cette princesse étoit assise à côté de son oncle, dans une voiture découverte ; on ne pouvoit se lasser de contempler les traits de la fille de Louis XVI et de Marie-Antoinette. Tant de malheurs, tant de souvenirs et tant de vertus attendrissoient tous les cœurs, et jetoient au milieu de l'allégresse publique une teinte de mélancolie, qui en augmentoit le charme.

Le roi alla droit à la métropole, rendre grâces à Dieu de l'étonnant miracle de la restauration, et des faveurs qu'il accordoit à son peuple. Les prières furent souvent interrompues par une irruption involontaire de cris de *vive le roi, vivent les Bourbons*. C'étoit un besoin du cœur,

que ni la sainteté du lieu, ni la présence du roi ne pouvoient comprimer. 1814.

Depuis Saint-Ouen jusqu'à Notre-Dame, et depuis Notre-Dame jusqu'aux Tuileries, le roi marcha au milieu d'une foule immense, qui ne cessa pas de témoigner sa joie par ses cris et ses bénédictions.

Le cortége s'arrêta sur le Pont-Neuf, devant la statue de Henri IV, que le démon de la révolution avoit renversée en 1792, que le bon génie des François, aidé de celui de l'architecte Belanger, avoit relevée depuis trois jours. Là, furent chantés par une musique militaire et répétés par un chœur de cent mille voix, les airs nationaux de *Vive Henri IV*, et *Où peut-on être mieux?* Pendant qu'on les chantoit, douze jeunes filles vêtues de blanc présentoient au roi et à Madame des fleurs et des oranges. Un peuple immense leur offroit ses vœux et ses hommages....

Non, jamais avénement au trône n'a été plus éclatant, jamais vocation ne fut plus sacrée que celle de Louis XVIII.

C'étoit alors la croyance commune; le bonheur du prince et des sujets paroissoit réciproque, et tenir l'un à l'autre. Hélas! il fut de courte durée; aux jours d'allégresse que nous venons de décrire vont bientôt succéder des jours de peines et

1814. d'inquiétudes; mais n'anticipons pas sur les événements.

Les ministres que le roi nomma le lendemain de son arrivée étoient tous connus, hors un, et recommandés à son intérêt par quelques services rendus à l'état, ou par la voix de l'opinion publique.

Savoir : MM. Dambray, chancelier de France.

Talleyrand-Périgord, ministre des affaires étrangères.

L'abbé de Montesquiou, ministre de l'intérieur.

Le général Dupont, ministre de la guerre.

Malouet, ministre de la marine.

L'abbé Louis, ministre des finances.

Beugnot, directeur de la police.

M. le comte de Blacas, que le roi nomma ministre de sa maison, et grand-maître de sa garde-robe, quoique issu d'une ancienne maison de Provence, n'en étoit pas moins un inconnu pour les François. Il avoit servi dans l'armée des princes pendant la révolution; et depuis, il s'attacha particulièrement au roi, dont il devint le principal ministre après la retraite de M. d'Avaray. C'étoit un homme simple et modeste dans ses mœurs; mais on l'accusa du genre d'ambition qui déplaît le plus aux François, celle d'avoir

voulu s'emparer du cœur et de la confiance exclusive de son maître. 1814.

Un des premiers soins du roi fut de faire rendre les honneurs funèbres aux princes de sa maison, que la révolution avoit tout à la fois privés de la vie et de ces honneurs. Le 14 mai, un service solennel fut célébré à Notre-Dame, en l'honneur de ces augustes victimes : le roi s'y rendit sans cortége, et assista à la cérémonie *incognito*, dans une tribune préparée à cet effet. Dans l'oraison funèbre que l'abbé Legris-Duval prononça à cette occasion, nous remarquâmes et nous répéterons une phrase que voici :

« L'Eternel a entendu nos prières, il a vu couler nos larmes ; elles ont fléchi sa colère ; nos malheurs sont finis, et de nouveaux jours vont luire sur notre patrie. » Malheureusement l'orateur, qui étoit un saint homme, et un homme éloquent, n'étoit pas un prophète : nous entendîmes répéter son vœu de tous les côtés ; s'il ne fut pas exaucé, ce ne fut ni la faute du roi, ni celle de la nation.

L'empereur d'Autriche, l'empereur de Russie et le roi de Prusse étoient encore à Paris : pendant leur séjour dans cette ville, rien ne fut omis de leur part pour en faire oublier la cause à ses habitants ; rien ne fut oublié de la nôtre pour leur expri-

1814. mer les sentiments de reconnoissance et d'admiration qu'ils méritoient. Aux spectacles, au salon de peinture, dans les jardins publics, partout où ils paroissoient, ils en recueilloient le tribut sincère. Ils se promenoient souvent seuls, sans entours et sans gardes; ils visitèrent nos monuments et tous nos établissements publics, avouant partout et avec plaisir ce qu'ils offrent de favorable aux progrès des arts, d'honorable à l'humanité, de glorieux à la nation. Nos savants ont admiré leurs lumières, nos artistes ont apprécié leur goût, nos gens du monde n'ont eu qu'à se louer de leur politesse. Toutes les classes de la société ont pu les voir, les approcher, leur parler, et nul n'en approcha sans recueillir de leur bouche ou des éloges mérités, ou des encouragements délicats, ou de nobles témoignages de bienveillance. Partout ils furent accompagnés et suivis d'hommages publics, qu'ils ont pu recevoir sans scrupule, parce qu'ils étoient offerts sans intérêt.

Les empereurs d'Autriche et de Russie quittèrent la France dans les premiers jours de juin, emportant avec eux nos regrets, et laissant dans tous les cœurs les sentiments d'amour et de respect que les François accordent si volontiers aux princes qui en sont dignes.

Le lendemain de leur départ, le roi alla, en grand cortége, faire l'ouverture du corps législatif. Il se plaça sur son trône, ayant à sa droite les ducs d'Angoulême et d'Orléans; et à sa gauche, le duc de Berry et le prince de Condé. Monsieur, comte d'Artois, étoit malade et retenu dans son lit. Les maréchaux, les lieutenants-généraux, les grands officiers de la couronne, les membres de la chambre des pairs et les députés des départements étoient rangés circulairement en face du trône. 1814.

L'assemblée étoit debout et découverte; le roi ayant, par un signe, invité chacun à s'asseoir, prit la parole, et dit :

MESSIEURS,

« Lorsque, pour la première fois, je viens dans cette enceinte m'environner des grands corps de l'état, des représentants d'une nation qui ne cesse de me prodiguer les plus touchantes marques de son amour, je me félicite d'être devenu le dispensateur des bienfaits que la divine Providence daigne accorder à mon peuple.

« J'ai fait avec l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, une paix dans laquelle sont compris leurs alliés, c'est-à-dire, tous les princes de la chrétienté.

1814. La guerre étoit universelle, la réconciliation l'est pareillement.

« Le rang que la France a toujours occupé parmi les nations n'a été transféré à aucune autre, et lui demeure sans partage. Tout ce que les autres états acquièrent de sécurité accroît également la sienne, et par conséquent ajoute à sa puissance véritable. Ce qu'elle ne conserve pas de ses conquêtes ne doit donc pas être regardé comme retranché de sa force réelle.

« La gloire des armées françoises n'a reçu aucune atteinte; les monuments de leur valeur subsistent, et les chefs-d'œuvre des arts nous appartiennent désormais par des droits plus stables et plus sacrés que ceux de la victoire.

« Les routes de commerce, si longtemps fermées, vont être libres. Le marché de la France ne sera plus seul ouvert aux productions de son sol et de son industrie; celles dont l'habitude lui a fait un besoin ou qui sont nécessaires aux arts qu'elle exerce, lui seront fournies par les possessions qu'elle recouvre : elle ne sera plus réduite à s'en priver, ou à ne les obtenir qu'à des conditions ruineuses. Nos manufactures vont refleurir, nos villes maritimes vont renaître; et tout nous promet qu'un long calme au dehors et une

félicité durable au dedans seront les heureux fruits de la paix. 1814.

« Un souvenir douloureux vient toutefois troubler notre joie. J'étois né, je me flattois de rester toute ma vie le plus fidèle sujet du meilleur des rois, et j'occupe aujourd'hui sa place; mais, du moins, il n'est pas mort tout entier, il revit dans ce testament qu'il destinoit à l'instruction de l'auguste et malheureux enfant auquel je devois succéder; c'est les yeux fixés sur cet immortel ouvrage, c'est pénétré des sentiments qui le dictèrent, c'est guidé par l'expérience et secondé par les conseils de plusieurs d'entre vous, que j'ai rédigé la charte constitutionnelle dont vous allez entendre la lecture, et qui asseoit sur des bases solides la prospérité de l'état.

« Mon chancelier va vous faire connoître avec plus de détail mes intentions paternelles. »

Des acclamations réitérées et de nouveaux cris de *vive le roi* éclatèrent de toutes parts à la fin de ce discours.

M. le chancelier prit ensuite la parole, et dit :

« MM. les sénateurs, MM. les députés des départements,

« Vous venez d'entendre les paroles tou-

1814. chantes et les intentions paternelles de sa majesté ; c'est à ses ministres à vous faire les communications importantes qui en sont la suite.

« Quel magnifique et touchant spectacle que celui d'un roi qui, pour s'assurer de nos respects, n'a besoin que de ses vertus ; qui déploie l'appareil imposant de la royauté, pour apporter à son peuple, épuisé par vingt-cinq ans de malheurs, le bienfait si désiré d'une paix honorable, et celui non moins précieux d'une ordonnance de réformation, par laquelle il éteint tous les partis, comme il maintient tous les droits !

« Il s'est écoulé bien des années, depuis que la Providence appe'‹ notre monarque au trône de ses pères. A l'époque de son avénement, la France, égarée par de fausses théories, divisée par l'esprit d'intrigue, aveuglée par de vaines espérances de liberté, étoit devenue la proie de toutes les factions, comme le théâtre de tous les excès. Elle a successivement essayé de tous les gouvernements, jusqu'à ce que le poids des maux qui l'accabloient l'ait enfin ramenée au gouvernement paternel qui, pendant quatorze siècles, avoit fait sa gloire et son bonheur.

« Le souffle de Dieu a renversé ce colosse formidable de puissance qui pesoit

sur l'Europe entière. Mais sous ses débris gigantesques, la France a retrouvé du moins les fondements inébranlables de son antique monarchie. 1814

« C'est sur cette base sacrée qu'il faut élever aujourd'hui un édifice durable, que le temps et la main des hommes ne puissent plus détruire. C'est le roi qui en devient plus que jamais la pierre fondamentale; c'est autour de lui que tous les François doivent se rallier. Et quel roi mérita jamais mieux leur obéissance et leur fidélité! Rappelé dans ses états par les vœux unanimes de ses peuples, il les a conquis sans armée, il les a soumis par amour. Il a réuni tous les esprits en gagnant tous les cœurs.

« En pleine possession de ses droits héréditaires, il ne veut exercer l'autorité qu'il tient de Dieu et de ses pères, qu'en posant lui-même les bornes de son pouvoir.

« Il ne veut être que le chef suprême de la grande famille dont il est le père. C'est lui-même qui vient donner aux François une charte constitutionnelle, appropriée à leurs désirs comme à leurs besoins.

« Il faut à la France une autorité royale protectrice, sans qu'elle puisse devenir oppressive. Il faut au roi des sujets ai-

1814. mants et fidèles, toujours libres et égaux devant la loi. L'autorité doit toujours avoir assez de force pour déjouer tous les partis, comprimer toutes les factions, imposer à tous les ennemis qui menaceroient son repos et son bonheur.

« La nation peut en même temps désirer une garantie contre tous les genres d'abus dont elle vient d'éprouver les excès.

« La situation momentanée du royaume, après tant d'années d'orages, exige enfin quelques précautions, peut-être même quelques sacrifices, pour apaiser toutes les haines, prévenir toutes les réactions; consolider toutes les fortunes; amener, en un mot, tous les François à un oubli généreux du passé, et à une réconciliation générale.

« Tel est, messieurs, l'esprit vraiment paternel dans lequel a été rédigée cette grande charte que le roi m'ordonne de mettre sous vos yeux.

« Je ne doute pas qu'elle n'excite parmi vous un enthousiasme de reconnoissance, qui, du sein de la capitale, se propagera bientôt jusqu'aux extrémités du royaume. »

Après ce discours, M. Ferrand, ministre d'état, fut chargé de lire la charte et la déclaration du roi qui la précède. En voici le texte.

« Louis, par la grâce de Dieu roi de France et de Navarre, 1814.

« A tous ceux qui ces présentes verront, salut :

Charte donnée par le roi.

« La divine Providence, en nous rappelant dans nos états, après une longue absence, nous a imposé de grandes obligations. La paix étoit le premier besoin de nos sujets, nous nous en sommes occupés sans relâche ; et cette paix, si nécessaire à la France, comme au reste de l'Europe, est signée.

« Une charte constitutionnelle étoit sollicitée par l'état actuel du royaume ; nous l'avons promise, et nous la publions. Nous avons considéré que, bien que l'autorité tout entière résidât en France dans la personne du roi, nos prédécesseurs n'avoient point hésité à en modifier l'exercice, suivant la différence des temps ; que c'est ainsi que les communes ont dû leur affranchissement à Louis-le-Gros, la confirmation et l'extension de leurs droits à S. Louis et à Philippe-le-Bel ; que l'ordre judiciaire a été établi et développé par les lois de Louis XI, de Henri II et de Charles IX ; enfin que Louis XIV a réglé presque toutes les parties de l'administration publique par différentes ordonnances, dont rien encore n'avoit surpassé la sagesse.

1814 « Nous avons dû, à l'exemple des rois nos prédécesseurs, apprécier les effets du progrès toujours croissant des lumières, les rapports nouveaux que ces progrès ont introduits dans la société, la direction imprimée aux esprits depuis un demi-siècle, et les graves altérations qui en sont résultées. Nous avons reconnu que le vœu de nos sujets pour une charte constitutionnelle étoit l'expression d'un besoin réel; mais, en cédant à ce vœu, nous avons pris toutes les précautions pour que cette charte fût digne de nous et du peuple auquel nous sommes fiers de commander. Des hommes sages, pris dans les premiers corps de l'état, se sont réunis à des commissaires de notre conseil, pour travailler à cet important ouvrage.

« En même temps que nous reconnoissions qu'une constitution libre et monarchique devoit remplir l'attente de l'Europe éclairée, nous avons dû nous souvenir aussi que notre premier devoir envers nos peuples étoit de conserver pour leur propre intérêt les droits et les prérogatives de notre couronne. Nous avons espéré qu'instruits par l'expérience, ils seroient convaincus que l'autorité suprême peut seule donner aux institutions qu'elle établit la force, la permanence et la majesté dont elle est elle-même revêtue : qu'ainsi

lorsque la sagesse des rois s'accorde libre- 1814.
ment avec le vœu des peuples, une charte constitutionnelle peut être de longue durée ; mais que, quand la violence arrache des concessions à la foiblesse du gouvernement, la liberté publique n'est pas moins en danger que le trône même. Nous avons enfin cherché les principes de la charte constitutionnelle dans le caractère françois et dans les monuments vénérables des siècles passés.

« Ainsi nous avons vu dans le renouvellement de la pairie une institution vraiment nationale et qui doit lier tous les souvenirs à toutes les espérances, en réunissant les temps anciens et les temps modernes. Nous avons remplacé par la chambre des députés ces anciennes assemblées des champs de Mars et de Mai, et ces chambres du tiers-état qui ont si souvent donné tout à la fois des preuves de zèle pour les intérêts du peuple, de respect et de fidélité pour l'autorité des rois.

« En cherchant ainsi à renouer la chaîne des temps, que de funestes écarts avoient interrompue, nous avons effacé de notre souvenir, comme nous voudrions qu'on pût les effacer de l'histoire, tous les maux qui ont affligé la patrie durant notre absence. Heureux de nous retrouver au sein

1814. de la grande famille, nous n'avons su répondre à l'amour, dont nous recevons tant de témoignages, qu'en prononçant des paroles de paix et de consolation. Le vœu le plus cher à notre cœur, c'est que tous les François vivent en frères, et que jamais aucun souvenir amer ne trouble la sécurité qui doit suivre l'acte solennel que nous leur accordons aujourd'hui.

« Sûrs de nos intentions, forts de notre conscience, nous nous engageons, devant l'assemblée qui nous écoute, à être fidèle à cette charte constitutionnelle, nous réservant d'en jurer le maintien avec une nouvelle solennité devant les autels de celui qui pèse dans la même balance les rois et les nations.

« A ces causes, nous avons volontairement, et par le libre exercice de notre autorité royale, accordé et accordons, fait concession et octroi à nos sujets, tant pour nous que pour nos successeurs, de la charte constitutionnelle qui suit.

DROITS PUBLICS DES FRANÇOIS.

« Art. Ier. Les François sont égaux devant la loi, quels que soient d'ailleurs leurs titres et leurs rangs.

« II. Ils contribuent indistinctement, dans la proportion de leur fortune, aux charges de l'état.

«III. Il sont tous également admissibles aux emplois civils et militaires. 1814.

« IV. Leur liberté individuelle est également garantie, personne ne pouvant être poursuivi ni arrêté que dans les cas prévus par la loi et dans la forme qu'elle prescrit.

« V. Chacun professe sa religion avec une égale liberté, et obtient pour son culte la même protection.

« VI. Cependant la religion catholique, apostolique et romaine est la religion de l'état.

« VII. Les ministres de la religion catholique, apostolique et romaine et ceux des autres cultes chrétiens reçoivent seuls des traitements du trésor royal.

« VIII. Les François ont le droit de publier et de faire imprimer leurs opinions, en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté.

«IX. Toutes les propriétés sont inviolables, sans aucune exception de celles qu'on appelle *nationales*, la loi ne mettant aucune différence entre elles.

« X. L'état peut exiger le sacrifice d'une propriété, pour cause d'intérêt public légalement constaté, mais avec une indemnité préalable.

«XI. Toutes recherches des opinions et votes émis jusqu'à la restauration, sont

1814. interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

« XII. La conscription est abolie; le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

FORMES DU GOUVERNEMENT.

« XIII. La personne du roi est inviolable et sacrée; ses ministres sont responsables. Au roi seul appartient la puissance exécutive.

« XIV. Le roi est le chef suprême de l'état. Il commande les forces de terre et de mer. Il déclare la guerre et fait les traités de paix, d'alliance et de commerce. Il nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les réglemens et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'état.

« XV. La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la chambre des pairs et la chambre des députés des départements.

« XVI. Le roi propose la loi.

« XVII. La loi proposée est, au gré du roi, portée ou à la chambre des pairs ou à celle des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à la chambre des députés.

« XVIII. Toute loi doit être discutée et votée librement par la majorité de chacune des deux chambres.

« XIX. Les chambres ont la faculté de supplier le roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qui leur paroît convenable que la loi contienne. 1814.

« XX. Cette demande pourra être faite par chacune des deux chambres, mais après avoir été discutée en comité secret. Elle ne sera envoyée à l'autre chambre par celle qui l'aura proposée, qu'après un délai de dix jours.

« XXI. Si la proposition est adoptée par l'autre chambre, elle sera mise sous les yeux du roi. Si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.

« XXII. Le roi seul sanctionne et promulgue les lois.

« XXIII. La liste civile est fixée, pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée après l'avénement du roi.

DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

« XXIV. La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

« XXV. Elle est convoquée par le roi, en même temps que la chambre des députés des départements.

« XXVI. Toute assemblée de la chambre *des pairs*, qui seroit tenue hors du temps

1814. interdites. Le même oubli est commandé aux tribunaux et aux citoyens.

« XII. La conscription est abolie; le mode de recrutement de l'armée de terre et de mer est déterminé par une loi.

FORMES DU GOUVERNEMENT.

« XIII. La personne du roi est inviolable et sacrée; ses ministres sont responsables. Au roi seul appartient la puissance exécutive.

« XIV. Le roi est le chef suprême de l'état. Il commande les forces de terre e de mer. Il déclare la guerre et fait les traités de paix, d'alliance et de commerce. I nomme à tous les emplois d'administration publique, et fait les réglemens et ordonnances nécessaires pour l'exécution de lois et la sûreté de l'état.

« XV. La puissance législative s'exerce collectivement par le roi, la chambre de pairs et la chambre des députés des départements.

« XVI. Le roi propose la loi.

« XVII. La loi proposée est, au gré du roi, portée ou à la chambre des pairs o à celle des députés, excepté la loi de l'impôt, qui doit être adressée d'abord à l chambre des députés.

« XVIII. Toute loi doit être discutée e votée librement par la majorité de chacune des deux chambres.

« XIX. Les chambres ont la faculté de supplier le roi de proposer une loi sur quelque objet que ce soit, et d'indiquer ce qui leur paroît convenable que la loi contienne. 1814.

« XX. Cette demande pourra être faite par chacune des deux chambres, mais après avoir été discutée en comité secret. Elle ne sera envoyée à l'autre chambre par celle qui l'aura proposée, qu'après un délai de dix jours.

« XXI. Si la proposition est adoptée par l'autre chambre, elle sera mise sous les yeux du roi. Si elle est rejetée, elle ne pourra être représentée dans la même session.

« XXII. Le roi seul sanctionne et promulgue les lois.

« XXIII. La liste civile est fixée, pour toute la durée du règne, par la première législature assemblée après l'avénement du roi.

DE LA CHAMBRE DES PAIRS.

« XXIV. La chambre des pairs est une portion essentielle de la puissance législative.

« XXV. Elle est convoquée par le roi, en même temps que la chambre des députés des départements.

« XXVI. Toute assemblée de la chambre des pairs, qui seroit tenue hors du temps

1814. de la session de la chambre des députés, ou qui ne seroit pas ordonnée par le roi, est illicite et nulle de plein droit.

« XXVII. La nomination des pairs de France appartient au roi. Leur nombre est illimité (1); le roi peut les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté.

« XXVIII. Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

« XXIX. La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, ou, en son absence, par un pair nommé par le roi.

« XXX. Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance.

« XXXI. Les princes ne peuvent prendre séance à la chambre que de l'ordre exprès du roi, à peine de nullité de tout ce qui auroit été fait en leur présence.

« XXXII. Les délibérations de la chambre des pairs sont secrètes.

« XXXIII. La chambre des pairs connoît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état.

« XXXIV. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre et jugé que par elle en matière criminelle.

(1) Le même jour, le roi arrêta une liste de cent cinquante-quatre pairs à vie.

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. 1814.

« XXXV. La chambre des députés sera »mposée des députés élus par les colléges ectoraux, dont l'organisation sera déterıinée par des lois.

« XXXVI. Chaque département aura le ıême nombre de députés qu'il a eu jusu'à présent.

« XXXVII. Les députés seront élus ›our cinq ans, de manière que la chamre soit renouvelée chaque année par cinuième.

« XXXVIII. Aucun député ne peut être dmis dans la chambre, s'il n'est âgé de uarante ans et s'il ne paie une contribuion directe de mille francs.

. . . .

. . . .

« XLIV. Les séances de la chambre sont »ubliques.

. . . .

. . . .

« XLVIII. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par es deux chambres et sanctionné par le roi.

« XLIX. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

« L. Le roi convoque chaque année les deux chambres.

1814. de la session de la chambre des députés, ou qui ne seroit pas ordonnée par le roi, est illicite et nulle de plein droit.

« XXVII. La nomination des pairs de France appartient au roi. Leur nombre est illimité (1); le roi peut les nommer à vie ou les rendre héréditaires, selon sa volonté.

« XXVIII. Les pairs ont entrée dans la chambre à vingt-cinq ans, et voix délibérative à trente ans seulement.

« XXIX. La chambre des pairs est présidée par le chancelier de France, ou, en son absence, par un pair nommé par le roi.

« XXX. Les membres de la famille royale et les princes du sang sont pairs par le droit de leur naissance.

« XXXI. Les princes ne peuvent prendre séance à la chambre que de l'ordre exprès du roi, à peine de nullité de tout ce qui auroit été fait en leur présence.

« XXXII. Les délibérations de la chambre des pairs sont secrètes.

« XXXIII. La chambre des pairs connoît des crimes de haute trahison et des attentats à la sûreté de l'état.

« XXXIV. Aucun pair ne peut être arrêté que de l'autorité de la chambre et jugé que par elle en matière criminelle.

(1) Le même jour, le roi arrêta une liste de cent cinquante-quatre pairs à vie.

DE LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS. 1814.

« XXXV. La chambre des députés sera composée des députés élus par les colléges électoraux, dont l'organisation sera déterminée par des lois.

« XXXVI. Chaque département aura le même nombre de députés qu'il a eu jusqu'à présent.

« XXXVII. Les députés seront élus pour cinq ans, de manière que la chambre soit renouvelée chaque année par cinquième.

« XXXVIII. Aucun député ne peut être admis dans la chambre, s'il n'est âgé de quarante ans et s'il ne paie une contribution directe de mille francs.

. . . .

. . . .

« XLIV. Les séances de la chambre sont publiques.

. . . .

. . . .

« XLVIII. Aucun impôt ne peut être établi ni perçu, s'il n'a été consenti par les deux chambres et sanctionné par le roi.

« XLIX. L'impôt foncier n'est consenti que pour un an. Les impositions indirectes peuvent l'être pour plusieurs années.

« L. Le roi convoque chaque année les deux chambres.

1814. « LI. Aucune contrainte par corps ne peut être exercée contre un membre de la chambre durant la session, et dans les six semaines qui l'auront précédée ou suivie.

. . . .

. . . .

DES MINISTRES.

« LIV. Les ministres peuvent être membres de la chambre des pairs ou de celle des députés. Ils ont en outre leur entrée dans l'une ou l'autre chambre, et doivent être entendus quand ils le demandent.

« LV. La chambre des députés a le droit d'accuser les ministres et de les traduire devant la chambre des pairs, qui, seule, a celui de les juger.

« LVI. Ils ne peuvent être accusés que pour fait de trahison ou de concussion.

DE L'ORDRE JUDICIAIRE.

« LVII. Toute justice émane du roi; elle s'administre en son nom par des juges qu'il nomme et qu'il institue.

« LVIII. Les juges nommés par le roi sont inamovibles.

« LIX. Les cours et tribunaux ordinaires, actuellement existants, sont maintenus.

. . . .

« LXII. Nul ne pourra être distrait de ses juges naturels. 1814.

. . . .

« LXIV. Les débats seront publics en matière criminelle, à moins que cette publicité ne soit dangereuse pour l'ordre et pour les mœurs.

« LXV. L'institution des jurés est conservée.

« LXVI. La peine de la confiscation des biens est abolie, et ne pourra être rétablie.

« LXVII. Le roi a le droit de faire grace et celui de commuer les peines.

DROITS GARANTIS PAR L'ÉTAT.

« LXIX. Les militaires en activité de service, les officiers et soldats en retraite, les veuves, les officiers et soldats pensionnés, conserveront leurs grades, honneurs et pensions.

« LXX. La dette publique est garantie. Toute espèce d'engagement pris par l'état avec ses créanciers est inviolable.

« LXXI. La noblesse ancienne reprend ses titres, la nouvelle conserve les siens. Le roi fait des nobles à volonté; mais il ne leur accorde que des rangs et des honneurs, sans aucune exemption des charges et des devoirs de la société.

« LXXII. La légion d'honneur est maintenue. »

1814. La lecture de la charte fut suivie de celle de quatre ordonnances du roi.

La première déclaroit que, conformément aux anciennes constitutions françoises, aucun étranger ne pourroit siéger, à compter de ce jour, ni dans la chambre des pairs, ni dans celle des députés, à moins que, par d'importants services rendus à l'état, il n'eût obtenu du roi des lettres de naturalisation.

La seconde déclaroit que la dotation du sénat et des sénatoreries étoit réunie au domaine de la couronne, et que les membres du sénat nés françois conserveroient une pension annuelle de trente-six mille francs, et leurs veuves une pension de six mille francs.

La troisième affectoit le palais du Luxembourg et ses dépendances à la chambre des pairs, tant pour y tenir ses séances que pour le logement des officiers.

La quatrième affectoit le palais Bourbon aux séances de la chambre des députés, et déclaroit que le traitement dont les anciens députés du corps législatif avoient joui jusqu'alors leur seroit continué pendant le temps qui restoit à écouler de leurs fonctions.

Les pairs et les députés prêtèrent ensuite serment de fidélité entre les mains du roi ; et immédiatement après, sa ma-

jesté descendit de son trône et retourna aux Tuileries au milieu des signes les plus éclatants de l'allégresse publique. 1814.

Nous nous sommes arrêtés avec complaisance sur les détails de cette journée, et parce qu'elle nous a laissé de profonds souvenirs, et parce que nous n'avançons qu'avec peine vers celles qui l'ont suivie.

Un étranger qui, sans connoître la France, eût assisté à la séance royale du 4 juin, auroit pu croire que tous les assistants étoient animés du même esprit, et ne formoient qu'un seul vœu; car tous applaudirent avec les mêmes transports au discours plein de sagesse, de convenance et de dignité que le roi prononça. Mais qu'il s'en falloit que tous ces hommages publics fussent également sincères, également désintéressés!

Les partisans de l'ancien régime, émigrés, ducs et hauts barons, en applaudissant publiquement à la charte qui abolissoit leurs priviléges, rêvoient secrètement aux moyens de les faire revivre.

Premiers symptômes de mécontentement.

Les partisans de l'empereur déchu, sénateurs, maréchaux et députés, applaudissoient publiquement au retour du roi qui supprimoit leurs riches dotations, et songeoient déjà aux moyens de les conserver.

Les hommes coupables des excès de la

révolution, républicains, jacobins et libéraux, applaudissoient à l'amnistie généreuse qu'on leur offroit, et s'indignoient en secret contre l'ordre de choses qui la rendoit nécessaire.

La charte, qui, ce jour-là, obtint et méritoit autant d'applaudissements que le discours du roi, ne fut, dès le lendemain, qu'un sujet de discorde, une pierre d'achoppement, et une énigme pour tout le monde.

Cette charte étoit peut-être un excellent code politique, et le meilleur qu'on pût donner à une nation moins inquiète que la nôtre; mais, abusés que nous étions, depuis vingt-cinq ans, par de fausses promesses, et par des mots vides de sens, nous étions tombés dans une défiance de tout ce qui émanoit de l'autorité, qui ressembloit à de la mutinerie, et dans une impatience de toute espèce de joug, qui touchoit à la révolte.

Il arriva que tous les partis étudièrent la charte pour se l'approprier, et se l'approprièrent pour la modifier ou la renverser. Chacun prétendit l'expliquer à sa manière : chacun la blâmoit ou la préconisoit, selon qu'il y voyoit ou n'y voyoit pas ses opinions : chacun se mettoit à la place du roi, gouvernoit l'état, jugeoit les ministres, administroit les finances, et arrangeoit les

cabinets de l'Europe à sa fantaisie; et au milieu de ces talents universels, de ces vanités pointilleuses, de ces discussions bruyantes, de ces tiraillements séditieux, l'esprit du gouvernement s'égaroit, sa force morale s'affoiblissoit, les partis se fortifioient de toute la foiblesse qu'il laissoit voir, et profitoient de toutes les fautes qu'ils lui faisoient commettre. 1814.

Il ne faut pas se dissimuler que, par l'effet de la révolution, les hommes les plus disposés à l'obéissance veulent examiner aujourd'hui les titres de ceux que la force ou la Providence a établis au-dessus d'eux pour les gouverner, et que les royalistes, comme les libéraux, veulent savoir pourquoi ils obéissent. Changement op dans les mœurs

Il y auroit ou trop de simplicité, ou trop de mauvaise foi à soutenir que tant de scènes orageuses, tant de discussions politiques, tant d'emplois livrés à l'exercice de tous, tant d'écrits bons ou mauvais sur la politique et l'administration, tant de rivalités, tant de frottements entre toutes les opinions, ont laissé les esprits dans l'état de soumission, et les gouvernements dans l'état de sécurité où ils étoient en 1788.

Nous avons subi un grand changement dans nos opinions, comme dans nos habitudes; c'est un fait. En sommes-

1814. nous plus heureux? c'est une question.

Si nous exceptons quelques milliers d'individus que la révolution a comblés de biens et d'honneurs, tout le monde se plaint aujourd'hui, les uns du mal que la révolution leur a fait, les autres de celui qu'une contre-révolution peut leur faire.

Les gouvernements se plaignent de l'indocilité des peuples, et les peuples se plaignent de l'instabilité des gouvernements.

Les pauvres se plaignent de la dureté des nouveaux riches, et ceux-ci se plaignent de l'insolence des pauvres.

Les vieillards se plaignent de la présomption des jeunes gens, qui savent tout sans avoir rien appris. Les jeunes gens se plaignent de l'obstination des vieillards, qui croient tout savoir, parce qu'ils n'ont rien oublié.

Les maris se plaignent du luxe et de la dissipation que la révolution a introduits dans leurs ménages. Les femmes se plaignent de l'abandon dans lequel elles sont délaissées, depuis que les discussions politiques ont tourné la tête à leurs maris.

État de souffrance de la société.

Si de ces plaintes particulières nous nous élevons à de plus hautes considérations, nous ne pourrons nous empêcher de remarquer que non seulement la France, mais l'Europe entière est dans un état

de souffrance tout-à-fait inconnu il y a trente ans. 1814.

Esprit militaire

Une des causes de cet état de souffrance est dans l'esprit militaire, qui est devenu la maladie endémique des gouvernements. L'Europe est un camp. Une population de cent cinquante millions d'habitants fournit aujourd'hui trois millions de soldats, ce qui est précisément le double de ce qu'elle fournissoit avant la révolution.

La force réelle des armées n'est pas dans leur nombre; le nombre n'y fait rien, dès qu'un nombre égal peut lui être opposé.

Avec une armée de vingt-deux mille hommes, César conquit l'empire du monde à Pharsale. Henri IV a conquis le trône de France avec quinze mille hommes.

Excès d'impôts

Un abus en entraîne d'autres. L'excès des forces militaires a produit celui des impôts. On n'interroge plus les nations sur ce qu'elles doivent payer pour défendre leur indépendance, mais sur ce qu'elles peuvent supporter sans succomber. Les propriétaires, en France et en Angleterre, ne sont plus que les fermiers du fisc. Le propriétaire d'une ferme de 100,000 francs de capital, qui ne réunit pas à son revenu celui d'une place ou le produit de quelque industrie, ne peut ni

1814. élever sa famille, ni vivre avec aisance (1).

Abus des constitutions. Un troisième vice de notre situation actuelle, c'est que tout est rapporté aujourd'hui à la société générale, et rien à la défense de l'individu, qui est pourtant le but des associations humaines; par-là l'objet de l'association est interverti.

C'est, en effet, une maxime bien absurde que celle qui représente la société comme un état où le bonheur individuel doit toujours être sacrifié au bien public. Pour qui donc existent les institutions sociales, les lois et les gouvernements, sinon pour chacun des membres de la société? Quel autre motif que l'intérêt personnel, que l'espoir d'une protection plus efficace, a pu réunir un homme à d'autres hommes? Quel but raisonnable supposera-t-on au contrat qui les rassemble, si ce n'est celui de prévenir ou de venger les offenses que chacun d'eux peut commettre ou recevoir? Celui-là seul connoît avec précision la nature du contrat social, qui, à l'aspect de tous les codes politiques, civils ou criminels, de toutes les institutions, de tous les gouvernements, pense que tout cela existe pour lui, quand il est attaqué; et contre lui, quand il veut nuire.

Tous les gouvernements que la révolu-

(1) *Congrès de Vienne*, par M. de Pradt.

tion a donnés à la France ne se sont soutenus que par des coups d'état, dont l'action fut toujours rapide, inévitable, inflexible. Tandis que les chefs préparoient leurs armes, les individus étoient retenus dans l'isolement par les moyens de surveillance, de police et d'inquisition qu'on exerçoit contre eux. Jamais le pouvoir n'a été plus près du sujet; jamais le sujet n'a éprouvé plus de craintes et de défiances que depuis la publication des *droits de l'homme* et l'établissement des *constitutions libérales*. C'est ce qui explique, et en même temps ce qui justifie jusqu'à un certain point l'extrême docilité avec laquelle les François ont obéi tour à tour à Mirabeau, à Robespierre, à Barras, à Merlin, à Buonaparte, à tous ceux qui, à l'abri d'une constitution, se sont emparés des rênes du gouvernement. 1814.

Dans le fait, il n'y a eu que des dictatures en France depuis le 14 juillet 1789 jusqu'à la rentrée du roi en 1814. Chaque dictateur a commandé, imposé, requis, déplacé tout ce qu'il a voulu. Les hommes passoient, l'esprit restoit. Ces dictatures, devenues le centre de tous les intérêts, attiroient tout à elles, touchoient à tout, vendoient tout, dilapidoient tout. Voilà ce qui a produit cette prodigieuse multitude d'employés dans les bureaux, cette

Bureaucratie.

1814. bureaucratie qui est devenue le ver rongeur des états, et la lèpre des sociétés modernes.

Le nombre des employés est immense; chacun d'eux est un impôt. Et quel cas en fait-on? on les prend, on les rejette avec la même indifférence. Ces changements fréquents entretiennent dans les administrations un mouvement qui ne s'arrête jamais, et des embarras qui subsistent toujours.

Éducation. L'éducation de toutes les classes de la société est à peu près la même aujourd'hui, c'est-à-dire aussi mauvaise pour les uns que pour les autres.

En sortant d'un collége, les jeunes gens se croient plus instruits que leurs maîtres; ils veulent être des hommes; ils ont des prétentions à tout. Se précipitant dans les routes de la fortune, quelques uns arrivent, d'autres en plus grand nombre échouent; l'humeur gagne ceux-ci : l'envie s'allume dans leurs cœurs, la misère les jette dans le parti de l'opposition, où ils vont grossir le nombre des esprits chagrins, des frondeurs, des mécontents et

…ence de presse. des factieux. C'est du sein de cette jeunesse insensée ou égarée que sortent aujourd'hui tous ces libelles diffamatoires contre les gouvernements légitimes, ces brochures séditieuses ou immorales, ces

journaux incendiaires qui, sous prétexte de réformer les abus de l'autorité et de combattre les préjugés de la superstition, prêchent la révolte et l'impiété, soulèvent les passions de la multitude, et attaquent audacieusement tout ce que lès hommes ont respecté jusqu'ici. 1814.

En nous résumant, nous trouvons que la mauvaise éducation que la jeunesse reçoit depuis trente ans, la présomption que donnent les demi-lumières, la licence de la presse, les illusions de la liberté, l'abus des constitutions, l'excès des impôts, et l'invasion de l'esprit militaire, sont des causes sans cesse agissantes contre la soumission des peuples, la sécurité des gouvernements et le repos de la société, et des causes dont l'action n'a été que momentanément suspendue par la chute de Napoléon.

Derniers jours de bonheur.

Le moment de bonheur qui s'ensuivit fut trop court; et il passa comme un éclair. Il semble qu'on avoit le pressentiment qu'il ne dureroit pas long-temps; on se pressa d'en jouir; chacun se livra sans réserve, comme sans défiance, à ses goûts, à ses travaux, à ses affections. Chacun se félicitoit d'avoir retrouvé ses parents, ses amis, ses habitudes, et surtout la faculté de penser tout haut, et d'agir sans contrainte.

1814. Les arts et les lettres, le commerce et les plaisirs, tout renaissoit à la fois dans nos cités. Des fêtes brillantes, des modes nouvelles, une grande affluence d'étrangers, un grand mouvement dans tous les canaux de la vie, concouroient à nous faire oublier les transes mortelles, les images de sang, les cris de guerre qui nous avoient rendus si malheureux dans le cours des vingt-cinq années précédentes.

L'homme de la campagne, délivré des réquisitions, des conscriptions et des logements militaires, respiroit à son aise, labouroit son champ avec assurance, voyoit croître avec plaisir ses moissons et ses enfants, rendoit grace à Dieu, et bénissoit le roi.

En pressant sur son sein maternel l'unique rejeton de sa famille, la jeune femme ne trembloit plus pour ses jours, et disoit avec ravissement : celui-ci ne partira pas; nous avons un bon roi; la guerre est finie!

En jetant un coup-d'œil de satisfaction sur ses livres de compte, sur ses magasins, sur son portefeuille, le négociant se réjouissoit du mouvement inespéré que la confiance avoit imprimé tout à coup à la circulation de l'argent, au crédit, à l'industrie nationale.

Avec la monarchie légitime, l'architecte retrouva son compas, le peintre sa palette,

le musicien sa lyre, le poëte son imagination, l'homme de lettres sa conscience et son talent... 1814

Quel mauvais génie vint donc nous ravir tout à coup ces biens précieux, et replongea la France dans un autre abyme de malheurs?

La charte étoit à peine proclamée, avons-nous dit, qu'elle devint la pierre d'achoppement de tous les partis, au lieu d'être l'arche d'alliance entre tous les intérêts.

Première cause d'inquiétude.

Le roi n'avoit pas cessé d'être un objet de respect et d'amour pour la nation : mais entouré de deux espèces d'hommes qui lui étoient recommandés, les uns par leurs malheurs, les autres par leurs services, et qui le pressoient avec la même ardeur, les uns de leur rendre tout ce qu'ils avoient perdu, les autres de leur conserver tout ce qu'ils avoient acquis, il ne pouvoit favoriser l'un des deux partis, sans blesser l'autre; et souvent ses graces, qu'il croyoit n'accorder qu'à la justice, lui étoient arrachées par l'intrigue, excitoient du mécontentement des deux côtés, et commençoient à diminuer la confiance illimitée qu'on avoit prise d'abord dans son gouvernement, et que méritoient ses bonnes intentions.

Lorsque Louis XVIII rentra dans son royaume, il pouvoit reprendre la cou-

1814. ronne de ses ancêtres, par droit de succession, ou consentir à la recevoir des mains de la nation. En adoptant le premier de ces deux partis, il couroit le risque de s'aliéner le cœur de tous les hommes de la révolution; le second lui étoit interdit par les principes de la monarchie héréditaire. Il prit un moyen terme. En octroyant une charte à la nation, il ne lui disputa point ses droits, et reprit les siens sans obstacle et sans réclamation. Tout étoit fini par cet accord tacite, qui sembloit couvrir d'un voile religieux les droits respectifs des rois et des peuples; et nous aurions joui de l'heureuse paix qu'il nous promettoit, si la fermeté du gouvernement eût répondu à la sage politique de son chef, et si l'on eût voulu imposer silence aux réclamations séditieuses que ne tardèrent pas à faire entendre les deux espèces d'hommes dont nous avons parlé plus haut. On n'en fit rien; au lieu de les punir, on les ménagea. Et l'on verra bientôt de quel déluge de maux cette foiblesse fut suivie.

Congrès de Vienne.

Tandis que les factions renaissantes creusoient ce nouvel abîme sous nos pieds, les souverains alliés s'étoient rendus à Vienne, et réunis en congrès, dans l'intention de consolider la paix générale dont ils avoient posé les bases à Paris.

Ce fut un grand et beau spectacle pour 181
le monde entier, que cette réunion de grands monarques; ce sénat de rois qui, animé d'un seul esprit, allant au même but, instruit par l'expérience, voulant prévenir le retour des désordres qu'avoit causés la révolution, ne parut occupé que des intérêts de l'humanité. Je ne sais si, dans aucuns temps, les rois ont manifesté plus de bienveillance pour les peuples, plus de sagesse dans leurs vues, plus de concert dans leurs opérations; mais, certes, ils n'ont jamais proclamé de plus nobles résolutions.

« Que le repos et le contentement renaissent enfin sur la terre, avoient-ils dit en quittant la France. Que chaque peuple retrouve le bonheur dans ses lois, et sous son gouvernement; que la religion, les arts, les sciences et les lettres refleurissent de nouveau pour le bonheur de la société et le bien-être de chaque individu (1). »

La promptitude et la facilité avec lesquelles tous les intérêts de la France avoient été réglés leur parurent d'un bon augure pour le réglement des mêmes intérêts dans les autres états de l'Europe. Si le succès ne répondit pas à leurs intentions, ce fut moins la faute de leur zèle,

(1) Proclamation de l'empereur de Russie.

1814. que celle des circonstances inouies qui survinrent au milieu de leurs opérations et qui paralysèrent leur bonne volonté.

Leurs premières délibérations eurent pour objet,

1°. De mettre désormais l'Allemagne à l'abri des invasions étrangères, soit par l'établissement d'une armée nationale et permanente, soit par la construction de places fortes sur les frontières;

2°. De tenir en réserve les territoires vacants, comme un fonds commun dans lequel on puiseroit les indemnités dont on avoit besoin dans l'aménagement général;

3°. De stipuler, en temps utile, l'établissement de constitutions dans lesquelles les peuples et les souverains trouveroient une garantie réciproque pour un meilleur avenir;

4°. De rétablir autant que possible chacun dans ses possessions, en n'exigeant que les sacrifices commandés par le bien général, et en prenant pour base de ces restitutions LA LÉGITIMITÉ, considérée comme le principe réparateur de l'ordre si long-temps violé en Europe, et conservateur de celui que le congrès vouloit établir.

Tout porte à croire que, sans le funeste événement qui rompit soudain cette auguste assemblée, aucune des espérances

qu'elle avoit laissé entrevoir n'eût été frustrée. 1815.

Ce qu'elle fit et arrêta dans le court espace de sa réunion est contenu dans l'acte que nous allons transcrire.

ACTE FINAL DU CONGRÈS DE VIENNE.

« *Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité*,

« Les puissances qui ont signé le traité conclu à Paris le 30 mai 1814, s'étant réunies à Vienne pour compléter les dispositions dudit traité ; et pour y ajouter les arrangements nécessaires à la pacification générale, etc., ont autorisé leurs plénipotentiaires à conclure et à munir de leur signature commune les articles suivants :

« Art. Ier. Le duché de Varsovie est réuni à l'empire de Russie, pour être possédé par sa majesté l'empereur de Russie, ses héritiers et successeurs à perpétuité. Sa majesté impériale prendra, avec ses autres titres, celui de *czar, roi de Pologne*. Les Polonois, sujets respectifs de la Russie, de l'Autriche et de la Prusse, obtiendront une représentation et des institutions nationales, réglées d'après le mode d'existence politique que chacun des gouvernements auxquels ils appartiennent jugera utile et convenable de leur accorder.

« II. La ville de Cracovie, avec son ter-

1815. devant département du Mont-Tonnerre, comprenant une population de cent quarante mille habitants.

« XIV. L'ancien duché de Luxembourg est réuni au royaume des Pays-Bas ; mais la ville même de Luxembourg sera considérée, sous le rapport militaire, comme forteresse de la confédération germanique.

« XV. L'intégrité des dix-neuf cantons suisses, tels qu'ils existoient en corps politique lors de la convention du 29 décembre 1813, est reconnue comme base du système helvétique.

« XVI. Le Valais, le territoire de Genève, la principauté de Neufchâtel, sont réunis à la Suisse, et formeront trois nouveaux cantons.

« XVII. L'évêché de Bâle et la ville de Bienne feront partie du canton de Berne.

« XVIII. Les états qui composoient la ci-devant république de Gênes sont réunis à perpétuité aux états du roi de Sardaigne.

« XIX. Les limites des états du roi de Sardaigne, du côté de la France, sont telles qu'elles existoient au 1er. janvier 1792, à l'exception des changements portés dans le traité de Paris, du 30 mai 1814.

« XX. L'empereur d'Autriche réunira à sa monarchie, pour être possédés à per-

pétuité par lui et ses successeurs, les états qui composoient la ci-devant république de Venise, les duchés de Milan et de Mantoue, le comté de Tyrol, la ville de Trieste, la Carniole, la Haute-Carinthie, les vallées de la Valteline, de Bormio, de Chiavenna, le territoire de la ci-devant république de Raguse, etc. 1815

« XXI. L'archiduc François d'Est et ses héritiers posséderont, en toute propriété et souveraineté, les duchés de Modène, de Reggio et de Mirandole.

« XXII. Sa majesté l'impératrice Marie-Louise possédera, en toute propriété et souveraineté, les duchés de Parme, de Plaisance et de Guastalla. La réversibilité de ces pays sera déterminée d'un commun accord entre les cours d'Autriche, de Russie, de France, d'Espagne, d'Angleterre et de Prusse.

« XXIII. L'archiduc Ferdinand d'Autriche est rétabli, tant pour lui que pour ses héritiers, dans tous les droits de souveraineté et propriété sur le grand-duché de Toscane, auquel seront réunis l'état *des Présides*, l'île d'Elbe et les fiefs impériaux de Vernio, de Montanto et Monte-Santa Maria.

« XXIV. La principauté de Lucques sera possédée, en toute souveraineté, par sa majesté l'infante Marie-Louise et ses des-

1815. cendants en ligne directe et masculine. Il sera ajouté aux revenus de cette principauté une rente de cinq cent mille francs que l'empereur d'Autriche et le grand-duc de Toscane s'engagent à payer régulièrement, aussi long-temps que les circonstances ne permettront pas de procurer à sa majesté l'infante Marie-Louise et à son fils un autre établissement.

« XXV. Sa majesté le roi Ferdinand IV est rétabli, tant pour lui que pour ses héritiers, sur le trône de Naples, et reconnu par les puissances comme roi du royaume des Deux-Siciles.

« XXVI. Le prince-régent de Portugal s'engage à restituer au roi de France la Guyane françoise jusqu'à la rivière d'Oyapock.

« XXVII. La langue françoise ayant été employée dans toutes les copies du présent traité, il est reconnu par les puissances qui ont concouru à cet acte que l'emploi de ladite langue ne tirera point à conséquence pour l'avenir.

« XXVIII. Il sera déposé à Vienne, aux archives de cour et d'état de sa majesté impériale, un exemplaire de ce traité général, pour servir dans le cas où l'une ou l'autre des cours de l'Europe jugeroit convenable de consulter le texte original de cette pièce.

« En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé : 1815.

« Pour l'Autriche, le prince de Metternich et le baron de Wessemberg.

« Pour la France, le prince de Talleyrand, le duc de Dalberg et le comte Alexis de Noailles.

« Pour l'Angleterre, MM. Clancarty, Cathcart, et Stewart.

« Pour le Portugal, le comte de Palmella, don Antonio de Saldanha, et don Joaquim Lobo de Silveïra.

« Pour la Prusse, le prince de Hardenberg, le baron de Humboldt.

« Pour la Russie, le prince de Razoumoffski, le comte de Stakelberg, et le comte de Nesselrode.

« Pour la Suède, le comte Charles Axel de Locwenhielm. »

Pendant que, sous les yeux des plus grands souverains de l'Europe, les plus savants publicistes régloient ainsi les intérêts de cette partie du monde, un homme, un seul homme se disposoit à les bouleverser de nouveau, et vint à bout de sa funeste entreprise.

Projets de Buonaparte.

Que Buonaparte ait signé de bonne foi ou non son acte d'abdication, c'est ce qu'il importe peu de savoir aujourd'hui. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'en le signant il céda à la nécessité, et qu'il ne se

1815. cendants en ligne directe et masculine. Il sera ajouté aux revenus de cette principauté une rente de cinq cent mille francs que l'empereur d'Autriche et le grand-duc de Toscane s'engagent à payer régulièrement, aussi long-temps que les circonstances ne permettront pas de procurer à sa majesté l'infante Marie-Louise et à son fils un autre établissement.

« XXV. Sa majesté le roi Ferdinand IV est rétabli, tant pour lui que pour ses héritiers, sur le trône de Naples, et reconnu par les puissances comme roi du royaume des Deux-Siciles.

« XXVI. Le prince-régent de Portugal s'engage à restituer au roi de France la Guyane françoise jusqu'à la rivière d'Oyapock.

« XXVII. La langue françoise ayant été employée dans toutes les copies du présent traité, il est reconnu par les puissances qui ont concouru à cet acte que l'emploi de ladite langue ne tirera point à conséquence pour l'avenir.

« XXVIII. Il sera déposé à Vienne, aux archives de cour et d'état de sa majesté impériale, un exemplaire de ce traité général, pour servir dans le cas où l'une ou l'autre des cours de l'Europe jugeroit convenable de consulter le texte original de cette pièce.

arbustes d'Italie dans ses jardins, des mûriers sur les routes, des vignes à sa maison de campagne. 1815.

Ces travaux et ces voyages ne l'empêchoient ni de passer fréquemment la revue de son armée de quatre cents hommes, ni de donner des fêtes brillantes aux dames de Porto-Ferrajo, ni d'écrire les *Mémoires de son règne*.... Mais tout cela n'étoit qu'un jeu d'escamoteur, et le voile officieux qui couvroit ses intrigues en Italie, ses manœuvres en France, et sa correspondance à Vienne.

Conspiration à l'île d'Elbe.

De l'île d'Elbe, comme du haut d'un observatoire, son vaste coup d'œil embrassoit l'Europe entière, mais se fixoit principalement sur Vienne, sur Milan, sur Paris, sur Lyon et sur Grenoble. Il avoit dans toutes ces villes des émissaires adroits qui souffloient partout le feu de la guerre, en répandant les plus vives alarmes sur le retour du régime féodal, sur les prétentions des émigrés, sur les ressentiments des prêtres, sur la vente des biens nationaux, etc.

Des soldats ambitieux, des sénateurs dégradés, d'anciens conseillers d'état, des femmes corrompues, des espions de police alloient et venoient, sans trop de mystère, de Paris à Lyon, et de l'île d'Elbe à Paris. C'étoit une conspiration

15. d'un genre nouveau, dont les agents ne prenoient pas la peine de se cacher. On savoit qu'ils se rassembloient à Neuilly, à Saint-Leu, et dans quelques cafés de Paris, et personne ne les inquiétoit.

Des hommes réprouvés par leurs crimes et marqués du sceau de l'infamie osoient reparoître dans le monde, d'où l'opinion publique les avoit chassés dans les premiers jours de la restauration; ils osoient davantage, ils insultoient périodiquement les prêtres et la religion dans leurs journaux (1); ils traduisoient devant les tribunaux, comme calomniateurs, les royalistes qui dénonçoient leurs complots (2); ils faisoient ouvertement l'éloge de Buonaparte; ils plaignoient les peuples qui ne vivoient plus sous sa domination; ils insultoient les souverains qui avoient contribué à le détrôner; et tout cela, sous le gouvernement d'un prince à la conservation duquel les royalistes auroient sacrifié leurs vies! Et tout cela impunément! Aussi chacun se demandoit avec inquiétude et saisissement, où sommes-nous? qui est-ce qui gouverne? que font les ministres du roi?

(1) Le *Nain jaune*.

(2) L'auteur de l'*Histoire du 18 brumaire* fut traduit, sous le règne de Louis XVIII, devant le tribunal de police correctionnelle, pour avoir déploré l'horrible assassinat du duc d'Enghien, et en avoir signalé les auteurs.

Si les ministres ignoroient ces manœuvres criminelles que tout le monde connoissoit, il falloit les renvoyer comme convaincus d'incapacité ; s'ils en étoient instruits, il falloit les punir comme coupables de félonie. 1815.

Les mois de janvier et février 1815 s'écoulèrent dans les alarmes qui annoncent et précèdent les grands orages politiques.

Les nouvelles les plus fâcheuses, et souvent les plus absurdes, circuloient dans les salons ainsi que dans les ateliers. Les partis se prononçoient pour ou contre la monarchie légitime, avec autant de hardiesse et d'impunité que si nous eussions été dans l'anarchie la plus complète. Chaque jour les disputes d'opinion dégénéroient en combats singuliers.

Les hommes sages trembloient à la vue de ces symptômes d'une prochaine et funeste catastrophe. Quelques uns d'eux sonnèrent l'alarme ; ils ne furent point écoutés (1).

Mesures que prend Buonaparte.

Exactement informé de cet état de choses, Buonaparte prenoit ses mesures pour en profiter. Il avoit fait acheter secrètement deux felouques à Gênes, des armes à Alger, et des munitions de guerre

(1) Le ministre de la maison du roi reçut à cet égard des avis positifs et détaillés, auxquels il ne fit aucune attention.

1815. d'un genre nouveau, dont les agents ne prenoient pas la peine de se cacher. On savoit qu'ils se rassembloient à Neuilly, à Saint-Leu, et dans quelques cafés de Paris, et personne ne les inquiétoit.

Des hommes réprouvés par leurs crimes et marqués du sceau de l'infamie osoient reparoître dans le monde, d'où l'opinion publique les avoit chassés dans les premiers jours de la restauration; ils osoient davantage, ils insultoient périodiquement les prêtres et la religion dans leurs journaux (1); ils traduisoient devant les tribunaux, comme calomniateurs, les royalistes qui dénonçoient leurs complots (2); ils faisoient ouvertement l'éloge de Buonaparte; ils plaignoient les peuples qui ne vivoient plus sous sa domination; ils insultoient les souverains qui avoient contribué à le détrôner; et tout cela, sous le gouvernement d'un prince à la conservation duquel les royalistes auroient sacrifié leurs vies! Et tout cela impunément! Aussi chacun se demandoit avec inquiétude et saisissement, où sommes-nous? qui est-ce qui gouverne? que font les ministres du roi?

(1) Le *Nain jaune*.

(2) L'auteur de l'*Histoire du 18 brumaire* fut traduit, sous le règne de Louis XVIII, devant le tribunal de police correctionnelle, pour avoir déploré l'horrible assassinat du duc d'Enghien, et en avoir signalé les auteurs.

Si les ministres ignoroient ces manœuvres criminelles que tout le monde connoissoit, il falloit les renvoyer comme convaincus d'incapacité ; s'ils en étoient instruits, il falloit les punir comme coupables de félonie. 1815.

Les mois de janvier et février 1815 s'écoulèrent dans les alarmes qui annoncent et précèdent les grands orages politiques.

Les nouvelles les plus fâcheuses, et souvent les plus absurdes, circuloient dans les salons ainsi que dans les ateliers. Les partis se prononçoient pour ou contre la monarchie légitime, avec autant de hardiesse et d'impunité que si nous eussions été dans l'anarchie la plus complète. Chaque jour les disputes d'opinion dégénéroient en combats singuliers.

Les hommes sages trembloient à la vue de ces symptômes d'une prochaine et funeste catastrophe. Quelques uns d'eux sonnèrent l'alarme; ils ne furent point écoutés (1).

Mesures que prend Buonaparte.

Exactement informé de cet état de choses, Buonaparte prenoit ses mesures pour en profiter. Il avoit fait acheter secrètement deux felouques à Gênes, des armes à Alger, et des munitions de guerre

(1) Le ministre de la maison du roi reçut à cet égard des avis positifs et détaillés, auxquels il ne fit aucune attention.

1815. à Naples. On supposa dans le temps qu'il avoit existé entre lui et Murat un système de coopération. Il se complut même à répandre cette nouvelle, dans le dessein de grossir son parti et de gagner des officiers et des soldats. Mais, dans le fait, il méprisoit *l'ingrat roi de Naples*, il n'attendoit rien d'un homme qui avoit assez mal connu sa position pour conclure contre son allié nécessaire un traité d'alliance avec ses ennemis naturels. Il ne voulut pas entendre parler à l'île d'Elbe de ce faux frère qui, après avoir été son complice à Madrid et sa créature en Italie, s'étoit déclaré son ennemi, depuis que la fortune l'avoit abandonné. *C'est un sot*, disoit-il, *que les princes désavouent, alors même qu'il se dévoue pour eux.* Il ne fonda aucune espérance de ce côté-là. Il comptoit beaucoup sur lui-même et sur son armée. Son armée étoit dispersée; mais il en connoissoit l'esprit, cet esprit étoit son ouvrage. *Mes soldats*, disoit-il encore, *ne seront jamais ceux d'un autre.* Il avoit pu la renouveler et la refondre plusieurs fois, l'abandonner en Egypte, en Espagne, en Russie, à Leipsick, sans perdre sa confiance, sans cesser d'être l'objet unique de son dévouement. Cette armée, plusieurs fois réduite à quelques débris, se survécut toujours à elle-même.

Un sous-lieutenant, un sergent, un soldat, suffisoient pour pénétrer des masses entières de conscrits de cette idolâtrie de gloire, de cette ardeur des combats, de cet esprit militaire qu'il avoit eu le secret de leur communiquer, qui circuloit dans tous les rangs, et qui animoit tous les grades. C'étoit là le principal fondement de ses espérances, et ce fut la grande cause de ses succès. Son armée étoit dispersée ; mais il étoit bien sûr qu'au premier signal elle se réuniroit sous ses drapeaux. 1815.

Il comptoit aussi sur l'esprit de réaction qui se manifestoit dans le royaume. Les méprises, les erreurs, les faux-calculs, effets de la nouveauté sur des hommes qui, depuis vingt-cinq ans, *n'avoient rien appris, ni rien oublié*, et qui revenoient avec leurs préjugés et leurs passions pour gouverner un peuple *révolutionné* dans ses lois, dans ses mœurs, dans ses goûts, sembloient marquer tous les pas du nouveau gouvernement, attester son impuissance et encourager tous ceux qui oseroient l'attaquer. Ses motifs d'espérance.

La plupart des hommes de la révolution que Louis XVIII avoit appelés autour de lui avoient servi Buonaparte. Non-seulement celui-ci connoissoit l'influence qu'il exerçoit sur chacun d'eux, mais il pou-

1815. voit déterminer, avec une sorte de précision, le degré de celle que chacun d'eux exerçoit soit dans l'administration, soit dans l'opinion; et, signalant d'avance les fautes et les débats que l'ignorance des uns et l'opposition des autres devoient produire dans les deux chambres ainsi que dans le conseil du roi, il pouvoit assigner le jour et l'heure où, sans être appelé par la nation, il n'auroit qu'à frapper du pied le sol de la France pour en faire sortir des soldats, et se voir élevé pour la seconde fois sur le pavois de ses vieilles légions.

Il connoissoit parfaitement le caractère du roi, et rendoit justice à ses lumières et à son jugement. Il pensoit, et non sans raison, que dans les circonstances difficiles où ce prince alloit se trouver, entre deux partis extrêmes qui manifestoient, avec une égale insistance, des prétentions contradictoires, il lui seroit impossible d'appliquer avec succès le fruit de ses études et l'expérience qu'il avoit acquise à l'école du malheur.

La présomption étoit une des qualités de l'esprit de Buonaparte; mais cette présomption n'étoit pas toujours aveugle. Il calculoit souvent avec justesse les difficultés de ses entreprises, et les moyens de les vaincre. Dans la circonstance actuelle,

quelque téméraire que dût paroître à toute la terre le projet d'attaquer la France avec quatre cents hommes, il ne lui parut que la conséquence naturelle de la nécessité où il s'étoit trouvé de céder sa couronne à Louis XVIII. Il avoit une singulière manière de prouver ses droits; en raisonnement, par la confiance, qu'il mettoit en lui-même; et, dans l'action, par les succès. 1815.

Tout arriva comme il l'avoit prévu. Vainement l'entrée du roi dans le royaume de ses pères avoit offert l'aspect touchant d'une pompe nationale et d'une fête de famille. Vainement le prince et la nation s'étoient entendus pendant les premiers jours de leur réunion, et avoient contracté à la face du ciel des obligations réciproques et solennelles; la volonté du roi fut constamment comprimée par des volontés plus actives; ses meilleures intentions furent dénaturées par de perfides explications; sa prudence fut déçue par un ministère à marche oblique, et par des considérations étrangères à son caractère, contraires à ses vues, et qui l'obligèrent à régner tantôt avec les préjugés d'un temps qui n'est plus, et tantôt d'après des lois incompatibles avec la monarchie.

Le monarque, avons-nous dit, étoit entouré d'hommes dont les uns manifestoient ouvertement l'intention de rétablir

1815. la monarchie absolue sur les ruines du régime constitutionnel, et les autres ne cachoient pas davantage celle de substituer des institutions démocratiques à toutes les institutions monarchiques. Les premiers se retranchoient derrière l'*autorité légitime* et le *gouvernement de droit*. Les autres invoquoient les *lumières du siècle* et les *gouvernements de fait*; on désignoit ceux-ci sous le nom de *libéraux* ou *d'indépendants*; on désignoit les autres sous celui d'*ultrà royalistes*.

Guerres d'opinions. On a souvent remarqué que c'étoit avec des mots qu'on ensanglantoit la terre : ce qu'il y a de vrai, c'est qu'avec des mots que le peuple n'entend pas, les novateurs sont toujours venus à bout d'établir des opinions qu'ils entendent bien.

Les années qui venoient de s'écouler avoient effacé bien des traditions, dénaturé les anciennes doctrines et changé le cours de nos idées.

Celle d'un *gouvernement de droit* n'étoit plus guère comprise que par les hommes de soixante ans, et par les professeurs de l'Ecole de droit. Le peuple et les jeunes gens étoient disposés à croire que tout *gouvernement de fait* étoit un gouvernement légitime.

Le peuple, auquel on avoit, pendant vingt-cinq ans, dérobé la connoissance

du séjour et même de l'existence des Bourbons, parloit de cette auguste famille comme de celle des *Valois* ou des *Carlovingiens*. Leurs noms n'étoient plus que des noms historiques; leurs droits étoient oubliés comme eux. 1815.

Cependant c'étoit à la reconnoissance de ces droits que tous les souverains, d'accord avec tous les publicistes de l'Europe, avoient rattaché la fin de la révolution, le projet d'une *sainte alliance* et la paix du monde.

Les principes les plus anciens et les plus sacrés de la morale et de la politique furent, comme aux premiers jours de la révolution, remis en question. L'esprit de parti s'en empara; ils furent exagérés d'un côté, ils furent combattus et outragés de l'autre. Le bruit de ces débats alloit frapper chaque jour les échos de l'île d'Elbe, réjouir le cœur de Buonaparte et justifier ses projets.

Départ de l'île d'Elbe.

Tout étoit prêt pour son départ. Le signal en fut donné le 25 février. Il avoit ordonné pour ce même jour une fête, à laquelle les principaux habitants de l'île furent invités; et tandis qu'une de ses sœurs en faisoit les honneurs, il courut au port, s'embarqua avec sa petite armée, et appareilla sans bruit. La croisière angloise étoit éloignée; il eut peu de peine

1815. la monarchie absolue sur les ruines du régime constitutionnel, et les autres ne cachoient pas davantage celle de substituer des institutions démocratiques à toutes les institutions monarchiques. Les premiers se retranchoient derrière l'*autorité légitime* et le *gouvernement de droit*. Les autres invoquoient les *lumières du siècle* et les *gouvernements de fait*; on désignoit ceux-ci sous le nom de *libéraux* ou *d'indépendants*; on désignoit les autres sous celui d'*ultrà royalistes*.

Guerres d'opinions. On a souvent remarqué que c'étoit avec des mots qu'on ensanglantoit la terre : ce qu'il y a de vrai, c'est qu'avec des mots que le peuple n'entend pas, les novateurs sont toujours venus à bout d'établir des opinions qu'ils entendent bien.

Les années qui venoient de s'écouler avoient effacé bien des traditions, dénaturé les anciennes doctrines et changé le cours de nos idées.

Celle d'un *gouvernement de droit* n'étoit plus guère comprise que par les hommes de soixante ans, et par les professeurs de l'Ecole de droit. Le peuple et les jeunes gens étoient disposés à croire que tout *gouvernement de fait* étoit un gouvernement légitime.

Le peuple, auquel on avoit, pendant vingt-cinq ans, dérobé la connoissance

du séjour et même de l'existence des Bourbons, parloit de cette auguste famille comme de celle des *Valois* ou des *Carlovingiens*. Leurs noms n'étoient plus que des noms historiques; leurs droits étoient oubliés comme eux. 1815.

Cependant c'étoit à la reconnoissance de ces droits que tous les souverains, d'accord avec tous les publicistes de l'Europe, avoient rattaché la fin de la révolution, le projet d'une *sainte alliance* et la paix du monde.

Les principes les plus anciens et les plus sacrés de la morale et de la politique furent, comme aux premiers jours de la révolution, remis en question. L'esprit de parti s'en empara; ils furent exagérés d'un côté, ils furent combattus et outragés de l'autre. Le bruit de ces débats alloit frapper chaque jour les échos de l'île d'Elbe, réjouir le cœur de Buonaparte et justifier ses projets.

Départ de l'île d'Elbe.

Tout étoit prêt pour son départ. Le signal en fut donné le 25 février. Il avoit ordonné pour ce même jour une fête, à laquelle les principaux habitants de l'île furent invités; et tandis qu'une de ses sœurs en faisoit les honneurs, il courut au port, s'embarqua avec sa petite armée, et appareilla sans bruit. La croisière angloise étoit éloignée; il eut peu de peine

1815. à se dérober à sa vue. Les vedettes françoises étoient endormies, il trompa ou brava leur surveillance. Le 1er. mars, à trois heures du matin, sa flottille arriva et débarqua sans obstacle sur les côtes de Provence.

Toutes ses forces consistoient en onze cent quarante hommes, qu'un seul régiment de ligne pouvoit enlever. Ce fut avec onze cent quarante hommes qu'il vint attaquer et envahir un royaume peuplé de vingt-cinq millions d'habitants, que défendoient une armée de trois cent mille hommes et deux millions de gardes nationaux. Le fait est difficile à croire, et n'est pas moins exact.

Buonaparte débarque en Provence.

Il débarqua auprès de Cannes, petite ville située dans le *golfe de la Napoule*, entre Antibes et Fréjus, dont le général Cambrone s'empara sans difficulté. Buonaparte n'y entra pas; il monta sur-le-champ à cheval, et laissant à droite Antibes, qui lui ferma ses portes, il s'avança vers Grasse, où il s'arrêta deux heures, et continua sa marche avec une telle célérité, qu'il arriva le soir sur les confins du département des Basses-Alpes, après avoir fait, dans cette première journée, plus de vingt lieues à travers les montagnes, et par des chemins difficiles.

Son intention étoit d'échapper aux pour-

suites du comte de Bouthillier, préfet du Var, et du général Morangier, dont il connoissoit les dispositions, et qui, en effet, au premier bruit de sa descente, se mirent en mesure de lui barrer le chemin; mais il les gagna de vitesse. Il arriva le 3 à Barême, le 4 à Digne et le 5 à Gap. Il étoit pressé d'arriver à Grenoble, la première ville d'importance qu'il devoit rencontrer sur sa route, et une de celles où il s'étoit ménagé des intelligences. Six jours après son débarquement, il arriva sous ses murs; il y trouva M. de Labédoyère, qui étoit sorti de la ville avec son régiment, sous prétexte de faire une reconnoissance, et, dans la vérité, pour aller au-devant de Napoléon et lui offrir ses services. 1815.

Ce fut là le premier anneau visible de cette chaîne odieuse de trahisons et de défections militaires que les conspirateurs de Paris, de concert avec ceux de l'île d'Elbe, préparoient depuis long-temps.

Ce fut aussi de ce moment que l'on put prévoir, avec une sorte de certitude, les malheurs dont la France alloit, par les crimes et l'ambition d'un seul homme, devenir une seconde fois le théâtre déplorable.

Buonaparte, qui jusqu'alors n'étoit qu'un chef de partisans, se trouva par la défec-

1815. tion de Grenoble, maître d'une ville fortifiée, possesseur d'un parc nombreux d'artillerie, et à la tête d'une armée de dix mille hommes. Il put se croire un général en chef, et ne douta plus qu'avant un petit nombre de jours il ne fût reconnu *empereur des François*, au château des Tuileries. Il en prit le titre d'avance, dans la proclamation adressée à son armée, et datée du jour de son débarquement.

PROCLAMATION.

« NAPOLÉON, *par la grâce de Dieu, empereur des François, etc.*

« Soldats, nous n'avons pas été vaincus. Deux hommes sortis de nos rangs (1) ont trahi nos lauriers, leur pays et leur bienfaiteur.

« Ceux que nous avons vus, pendant vingt-cinq ans, parcourir toute l'Europe pour nous susciter des ennemis, qui ont passé leur vie à combattre contre nous dans les rangs des armées étrangères, en maudissant notre belle France, prétendroient-ils commander et enchaîner nos aigles, eux qui n'ont jamais pu en soutenir les regards? Souffrirons-nous qu'ils héritent du fruit de nos glorieux travaux, qu'ils s'emparent de nos honneurs, de nos

(1) Les maréchaux Marmont et Augereau.

biens, qu'ils calomnient notre gloire ? Si leur règne duroit, tout seroit perdu, même le souvenir de ces immortelles journées. 1815.

« Avec quel acharnement ils les dénaturent ! Ils cherchent à empoisonner ce que le monde admire.

« S'il reste encore des défenseurs de notre gloire, c'est parmi ces mêmes ennemis qui nous ont combattus sur le champ de bataille.

« Soldats, dans mon exil j'ai entendu votre voix : je suis arrivé à travers tous les obstacles et tous les périls. Votre général, appelé au trône par le choix du peuple et élevé sur vos pavois, vous est rendu ; venez le joindre. Arrachez ces couleurs que la nation a proscrites, et qui, pendant vingt-cinq ans, servirent de ralliement à tous les ennemis de la France.

« Reprenez ces aigles que vous aviez à Ulm, à Austerlitz, à Jéna, à Esling, à la Moskowa. Pensez-vous que cette poignée de François, aujourd'hui si arrogants, puissent en soutenir la vue ? Ils retourneront d'où ils viennent, et là, s'ils le veulent, ils régneront, *comme ils prétendent l'avoir fait pendant dix-neuf ans* (1).

« Vos rangs, vos bras, votre gloire, n'ont pas de plus grands ennemis que ces

(1) Allusion au roi, qui data de la dix-neuvième année de son règne le premier acte de son gouvernement.

1815. princes, que les étrangers nous ont imposés.

« Soldats ! venez vous ranger sous les drapeaux de votre chef. Son existence ne se compose que de la vôtre. Ses droits ne sont que ceux du peuple.

« La victoire marchera au pas de charge : l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. Alors vous pourrez vous vanter d'être les libérateurs de la patrie. »

Cette proclamation, qu'on a beaucoup vantée dans le temps, n'étoit qu'un vieux thème de jacobin et un appel à la révolte; il n'y avoit pas un de ses soldats qui n'en pût faire une semblable.

On apprend ces nouvelles à Paris. Le roi n'apprit que le 5 mars, par une dépêche télégraphique, le débarquement de son ennemi, et convoqua aussitôt le conseil d'état. L'affaire y fut considérée sous deux points de vue différents. La démarche de Buonaparte fut regardée par les uns comme l'acte d'un insensé, que la violence de son caractère précipitoit dans un péril évident; par les autres, comme le résultat d'un vaste complot, dont le foyer devoit être à Paris. Dans les deux cas, il fut arrêté qu'on prendroit toutes les mesures que suggéroit la prudence et qu'auroit prescrites le plus éminent dan-

ger. Des courriers partirent aussitôt, avec l'ordre de rassembler des troupes à Lyon. *Monsieur*, accompagné du maréchal Macdonald, partit pour cette ville; et le lendemain le duc d'Orléans prit la même route. 1815.

Les maréchaux de France et les lieutenants-généraux partirent en même temps pour le lieu de leurs commandements respectifs. Le maréchal Ney, qui commandoit à Besançon, et dont les opérations pouvoient seconder efficacement celles de *Monsieur* à Lyon, dit, en prenant congé du roi : *Sire, je jure de le ramener à vos pieds dans une cage de fer!*

En ordonnant aux préfets et aux commandants de place de poursuivre vivement les rebelles, le roi leur recommanda en même temps de pardonner, sans condition, à tous ceux qui mettroient bas les armes. Voici le texte de l'ordonnance.

« Louis, *par la grâce de Dieu, etc...*

Mesures que le roi prend contre les rebelles

« Napoléon Buonaparte est déclaré traître et rebelle, pour s'être introduit à main armée dans le département du Var. Il est enjoint à tous les gouverneurs, commandants de la force armée, gardes nationales, autorités civiles, et même aux simples citoyens, de lui courir sus, de l'arrêter,

1815. et de le traduire incontinent devant un conseil de guerre, qui, après avoir reconnu l'identité, provoquera contre lui l'application des peines prononcées par la loi.

« Seront punis des mêmes peines, et comme coupables des mêmes crimes, les militaires et les employés de tout grade qui auroient accompagné ou suivi ledit Buonaparte dans son invasion du territoire françois, à moins que, dans le délai de huit jours, à compter de la publication de la présente ordonnance, ils ne viennent faire leur soumission entre les mains de nos gouverneurs, commandants de divisions militaires, généraux, ou administrations civiles.

« Seront pareillement poursuivis et punis comme fauteurs et complices de rebellion et d'attentats tendant à changer la forme du gouvernement et à provoquer la guerre civile, tous administrateurs civils et militaires, chefs et employés dans lesdites administrations qui prêteroient directement ou indirectement aide et assistance aux rebelles.

« Seront punis des mêmes peines ceux qui, par des discours tenus dans les lieux ou réunions publics, par des placards affichés, ou par des écrits imprimés, auroient pris part ou engagé les citoyens à

prendre part à la révolte, ou à s'abstenir de la repousser. 1815.

Signé Louis.

« Au château des Tuileries, 6 mars 1815. »

Le même jour, S. M. convoqua les deux chambres, par une ordonnance que nous allons transcrire;

« Louis, *par la grâce de Dieu, etc.*

« Nous avions, le 31 décembre dernier, ajourné les chambres, pour reprendre leurs séances au 1er mai. Mais, pendant ce temps-là, nous nous attachions à préparer les objets dont elles devoient s'occuper. La marche du congrès de Vienne nous permettoit de croire à l'établissement général d'une paix solide et durable, et nous nous livrions sans relâche à tous les travaux qui pouvoient assurer la tranquillité et le bonheur du peuple.

Convocation des chambres.

« Cette tranquillité est troublée : ce bonheur peut être compromis par la malveillance et la trahison. La promptitude et la sagesse des mesures que nous prenons en arrêteront les progrès. Plein de confiance dans le zèle et le dévouement dont les chambres nous ont donné des preuves, nous nous empressons de les rappeler auprès de nous. Si les ennemis de la patrie ont fondé leur espoir sur les divisions qu'ils ont toujours cherché à fo-

1815. menter, ses soutiens, ses défenseurs légaux renverseront ce criminel espoir, par l'inattaquable force d'une union indestructible. A ces causes, nous avons ordonné ce qui suit :

Art. Ier « La chambre des pairs et celle des députés sont convoquées extraordinairement au lieu ordinaire de leurs séances.

II. « Les pairs et les députés absents de Paris s'y rendront aussitôt qu'ils auront connoissance de la présente proclamation. »

En s'unissant aussi promptement aux délégués de la nation, dans une conjoncture aussi délicate, le roi donnoit un gage indubitable de ses intentions loyales et paternelles. C'étoit un père qui appeloit ses enfants à la défense commune : c'étoit un roi qui ne séparoit point sa cause de celle de ses sujets.

L'éminence du danger l'autorisoit à exercer une dictature momentanée. Il renonça volontairement à cette faculté; il convoqua le corps législatif. Il ne voulut rien faire sans lui : et voilà le prince que les factieux de ce temps-là osèrent accuser de tendre au pouvoir absolu !

Cependant Buonaparte s'approchoit de Lyon, et ne s'en approchoit pas sans crainte; il savoit que cette ville, la se-

conde du royaume, puissante par sa population, imposante par l'énergie qu'elle avoit montrée dans la révolution, protégée par la présence de *Monsieur*, et d'un grand capitaine fidèle à l'honneur et à son prince, pouvoit lui ouvrir ou lui fermer les portes de la capitale, selon qu'elle lui ouvriroit ou qu'elle lui fermeroit les siennes. Mais il savoit aussi que les ouvriers dont cette ville est remplie appartiennent à ceux qui les payent, que tout dépendoit d'un premier succès, et qu'il devoit tout risquer pour l'obtenir.

Le 9, le maréchal Macdonald visita les travaux de défense, fit barricader le pont Morand, et communiqua une partie de son zèle à la garde nationale.

Le 10, à trois heures après-midi, au moment où il s'approchoit avec sa troupe du pont de la Guillotière pour repousser les rebelles, les deux troupes se précipitent l'une sur l'autre, non pour se battre, mais pour s'embrasser aux cris de *Vive l'empereur!* Le maréchal, étonné, fait de vains efforts pour rappeler ses soldats aux sentiments de l'honneur. Ils ne l'écoutent pas, ils ne reconnoissent ni sa voix ni son autorité. Ils ont oublié leurs serments et leurs devoirs : ils vont grossir l'armée des rebelles.

Le maréchal alla promptement rendre

1815. compte aux princes de ce funeste événement. Il leur démontra ensuite le danger de leur position, et les détermina, non sans peine, à quitter une ville que la trahison venoit de livrer à l'ennemi.

Entrée de Buonaparte à Lyon.

Buonaparte reprit possession de son trône, en entrant dans la seconde ville du royaume; il s'occupa deux jours après de la nomination de ses ministres et de ses conseillers d'état. Il donna audience aux principales autorités du département; il s'entretint avec les officiers municipaux du commerce et de l'industrie des habitants, et leur laissa entrevoir le dessein de venir un jour se fixer au milieu d'eux.

Par différents décrets il abolit la noblesse, cassa la chambre des pairs, exila à trente lieues de Paris tous les individus qui avoient pris du service dans la maison du roi et dans celles des princes; il condamna à mort tous les princes de la maison de Bourbon qui seroient trouvés sur le territoire françois. Il mit le séquestre sur les biens des emigrés, et remit en vigueur toutes les lois que la convention, d'affreuse mémoire, avoit publiées contre eux.

La Providence voulut que le jour où son mauvais génie lui inspiroit ces abominables décrets (le 13 mars), le congrès de Vienne le déclaroit *ennemi et perturba-*

teur du repos du monde, et, comme tel, hors des relations civiles et sociales. 1815.

La nouvelle de son débarquement étoit parvenue à Vienne le 11 mars au soir, et fut immédiatement communiquée aux princes et ministres qui composoient l'auguste assemblée : il fallut un moment de réflexion pour y croire ; mais il n'en fallut pas pour décider que, toute affaire cessant, le congrès ne s'occuperoit que de celle-ci. Il n'en fallut pas davantage aux souverains pour exprimer, d'un commun accord, les sentiments qu'on va lire dans leur déclaration.

Effet que produisent ces nouvelles au congrès.

DÉCLARATION DU CONGRÈS DE VIENNE.

13 mars 1815.

« Les puissances qui ont signé le traité de paix de Paris, réunies au congrès de Vienne, informées de l'invasion de Napoléon et de son entrée à main armée en France, doivent à leur propre dignité et à l'intérêt de l'ordre social une déclaration solennelle des sentiments que cet événement leur a fait éprouver.

« En rompant ainsi la convention qui l'avoit établi à l'île d'Elbe, Buonaparte a détruit le seul titre légal auquel son existence se trouvoit attachée. En reparoissant en France avec des projets de trouble

5. et de bouleversement, il s'est privé lui-même de la protection des lois, et a manifesté à la face de l'univers qu'il ne sauroit y avoir ni paix ni trève avec lui.

« Les puissances déclarent, en conséquence, que Napoléon s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique.

« Elles déclarent en même temps que, fermement résolues de maintenir le traité de Paris du 30 mai 1814, et les dispositions mentionnées par ce traité, et toutes celles qu'elles ont arrêtées ou arrêteront encore pour le compléter et le consolider, elles emploieront tous leurs moyens et réuniront tous leurs efforts pour que la paix générale, objet des vœux de l'Europe, et but constant de leurs travaux, ne soit pas troublée de nouveau, et pour la garantir de tout attentat qui menaceroit de replonger les peuples dans les désordres et les malheurs des révolutions.

« Et, quoique intimement persuadés que la France entière se ralliera autour de son souverain légitime, et fera incessamment rentrer dans le néant cette dernière tentative d'un délire criminel et impuissant, tous les souverains de l'Europe, animés des mêmes sentiments et guidés

par les mêmes principes, déclarent que si, contre tout calcul, il pouvoit résulter de ces mêmes événements un danger quelconque, ils seroient prêts à donner au roi de France et à la nation françoise ou à tout autre gouvernement attaqué, dès que la demande en seroit formée, les secours nécessaires pour rétablir la tranquillité publique, et à faire cause commune contre tous ceux qui entreprendroient de la compromettre. 1815.

« La présente déclaration, insérée au protocole du congrès réuni à Vienne, dans sa séance du 13 mars, sera rendue publique. »

Suivent les signatures.

La fermeté de cette déclaration rassura tous les bons esprits et jeta l'alarme dans le conseil des rebelles.

On ne sait s'ils avoient compté sérieusement sur la coopération de l'Autriche, et sur la neutralité des autres puissances; mais ils s'en étoient vantés audacieusement. Ils avoient annoncé que le retour de Napoléon étoit concerté avec le cabinet de Vienne, qu'il seroit suivi de celui de l'impératrice, et ne seroit pas troublé par l'Angleterre.

Trahisons et défections.

Le débarquement de Buonaparte en Provence n'avoit d'abord produit à Paris d'autre mouvement que celui de la curio-

1815. sité. Mais son entrée dans Lyon donna tout-à-coup à son invasion un caractère plus grave, et changea notre curiosité en agitation : chaque jour nous apprenoit la nouvelle de quelques défections; tantôt c'étoit celle d'une ville, et tantôt celle d'une division de l'armée. Toutes les troupes qu'on envoyoit pour le combattre se rangeoient sous ses drapeaux; toutes les villes lui ouvroient leurs portes; il s'avançoit dans le cœur du royaume, non seulement sans résistance, mais en triomphe, et au milieu des cris de *Vive l'empereur!*

L'opinion, agitée par ces nouvelles et par d'autres moyens, cherchoit ailleurs que dans l'ascendant d'un seul homme la cause de ses déplorables succès. On ne pouvoit pas croire que la séduction de sa présence eût produit un tel effet sur les peuples et sur les soldats.

On pensoit généralement qu'il y avoit *trahison*. Mais quels étoient les traîtres? Le maréchal Soult, nommé depuis peu ministre de la guerre, fut indiqué comme tel par la voix publique, parce qu'il avoit été le dernier des généraux de Buonaparte à déposer les armes. Cette raison n'étoit pas une preuve; mais, coupable ou non, le maréchal céda à la voix publique, et alla remettre au roi son épée et son portefeuille.

Le roi nomma à sa place le duc de Feltre, qui couronna une belle réputation, en acceptant un poste devenu très-difficile dans ces temps orageux, et justifia la confiance du roi en le servant avec autant de courage que de fidélité. 1815.

Défection du maréchal Ney.

La trahison la plus remarquable fut celle du maréchal Ney. On se rappelle les paroles qu'il dit au roi, lorsqu'il alla prendre congé de S. M. : *Je vous le ramènerai, sire, dans une cage de fer.*

On ne sait si ces paroles pleines d'exagération étoient une feinte ou l'effet d'un premier mouvement d'indignation; mais, en arrivant dans le département du Doubs, dont le roi venoit de lui confier le commandement, le maréchal changea d'avis, rassembla les troupes et leur adressa la proclamation que voici :

« La cause des Bourbons est à jamais perdue. C'est à l'empereur Napoléon qu'il appartient de régner sur notre beau pays.

« Soldats! je vous ai souvent menés à la victoire. Maintenant je veux vous conduire à cette phalange immortelle que l'empereur Napoléon conduit à Paris. »

Le maréchal Ney étoit un excellent officier; il avoit donné en plusieurs occasions des preuves de talens et de bravoure : on n'en fut que plus étonné de sa conduite dans ces funestes circonstances.

1815. Rien ne pourra l'excuser, tant que l'on conservera sur la terre du respect pour la sainteté du serment, et du mépris pour les traîtres.

Préventions contre les princes.

Malgré la trahison, les conspirations et les calomnies, l'opinion générale étoit restée favorable au roi. Si on ne faisoit pas de grands efforts pour le défendre, c'est qu'on étoit trompé sur les sentiments comme sur le caractère des princes de sa maison. A force de faire répéter par les échos de la sottise qu'ils avoient le projet de rétablir le pouvoir absolu, les conspirateurs avoient fini par les rendre odieux à cette classe du peuple qu'on égare si facilement par des calomnies, et qu'on est toujours assuré d'aigrir en lui inspirant des défiances contre l'autorité.

Ce fut en vain que les princes, instruits de ces fâcheuses préventions, essayèrent de les combattre, en s'unissant de corps et d'esprit avec le roi, en se livrant avec autant de zèle que de franchise à tous les travaux dont S. M. voulut les charger, en se rapprochant du peuple par un accueil plus affable, en manifestant enfin leur attachement au gouvernement constitutionnel, et leurs vœux pour le bonheur de la nation, etc.

Ou les préventions étoient trop enraci-

nées, ou bien on s'y prit trop tard pour les détruire. 1815

L'esprit d'erreur et de vertige qui égaroit le peuple étoit si fort, qu'on lut sans intérêt une proclamation du roi, qui fut affichée sur tous nos murs le 11 mars, et qui, dans tout autre temps, auroit excité le plus vif et le plus généreux enthousiasme. La voici.

PROCLAMATION DU ROI.

« Après vingt-cinq ans de révolution, nous avions, par un bienfait signalé de la Providence, ramené la France à un état de bonheur et de tranquillité.

« Pour rendre cet état durable et solide, nous avions donné à nos peuples une charte qui, par une constitution sage, assuroit la liberté de chacun de nos sujets. Cette charte étoit, depuis le mois de juin dernier, la règle journalière de notre conduite, et nous trouvions dans la chambre des pairs et dans celle des députés tous les secours nécessaires pour concourir avec nous au maintien de la gloire et de la prospérité nationale. L'amour de nos peuples étoit la récompense la plus douce de nos travaux et le meilleur garant de leur succès : c'est cet amour que nous appelons avec confiance contre l'ennemi qui

1815. vient souiller le territoire françois, qui veut y renouveler la guerre civile : c'est contre lui que toutes les opinions doivent se réunir.

« Tout ce qui aime sincèrement la patrie, tout ce qui sent le prix d'un gouvernement paternel et d'une liberté garantie par les lois, ne doit plus avoir qu'une pensée, de détruire l'oppresseur qui ne veut ni patrie, ni gouvernement, ni liberté.

« Tous les François, égaux par la constitution, doivent l'être aussi pour la défendre. C'est à eux tous que nous adressons l'appel qui doit les sauver tous. Le moment est venu de donner un grand exemple ; nous l'attendons de l'énergie d'une nation libre et valeureuse : elle nous trouvera toujours prêt à la diriger dans cette entreprise, à laquelle est attaché le salut de la France. Des mesures sont prises pour arrêter l'ennemi entre Lyon et Paris.

« *Nos moyens suffiront* (1), si la nation

(1) *Nos moyens suffiront!* Par une erreur qui ne peut être que celle d'un cœur généreux, le roi le pensoit; et si bien, qu'il refusa le secours d'un corps auxiliaire de dix mille hommes que lord Fitz-Roy, ministre plénipotentiaire du roi d'Angleterre, vint lui proposer de la part du prince régent. Ce secours pouvoit arriver en six jours des Pays-Bas à Paris, et eût sauvé à la France la honte de retomber sous le joug de l'usurpateur, et à l'Europe les frais d'une seconde croisade pour nous en affranchir,

lui oppose l'invincible obstacle de son dévouement et de son courage. La France ne sera point vaincue par cette lutte de la liberté contre la tyrannie, de la fidélité contre la trahison, de Louis XVIII contre Buonaparte. 1815.

« *Signé* Louis. »

Les deux chambres secondèrent avec zèle et de tout leur pouvoir cet élan que le roi s'efforçoit de donner à l'esprit public. Elles prirent à cet effet des mesures, trop foibles sans doute pour les circonstances, mais dont la sagesse humaine pouvoit encore s'applaudir. Elles décernèrent des récompenses nationales aux militaires qui résisteroient aux invitations, aux promesses et aux menaces des rebelles. Elles rendirent aux officiers réformés et aux membres de la légion d'honneur la totalité de leurs traitements, qu'une économie mal entendue, ou peut-être des motifs de perfidie avoient réduits de moitié, etc., etc.

Tel étoit alors le bouleversement de toutes les idées et de tous les sentiments, que tout le bien qu'on faisoit étoit en pure perte. Les membres de la légion d'honneur et les officiers réformés ne surent

Le roi craignit, en l'acceptant, d'offenser la valeur et la loyauté de l'armée françoise.

1815. point de gré aux chambres ni au roi de la justice tardive qu'on leur rendoit.

Séance royale. — Discours du roi.

Il y eut séance royale le 17 mars. Le roi, entouré des princes de sa famille, des grands officiers de la couronne, des ministres, des pairs de France, prononça dans la chambre des députés le discours suivant :

« Messieurs,

« Dans ce moment de crise, où l'ennemi public a pénétré dans une portion de notre royaume, je viens au milieu de vous resserrer encore les liens qui, vous unissant avec moi, font la force de l'état. Je viens, en m'adressant à vous, exposer à toute la France mes sentiments et mes vœux.

« J'ai revu ma patrie : je l'ai réconciliée avec toutes les puissances étrangères, qui seront, n'en doûtez pas, fidèles aux traités qui nous ont rendus à la paix. J'ai travaillé au bonheur de nos peuples ; j'ai recueilli, je recueille tous les jours les marques les plus touchantes de son amour : pourrois-je, à soixante ans, mieux terminer ma carrière qu'en mourant pour sa défense ?

« Je ne crains donc rien pour moi ; mais je crains pour la France : celui qui vient allumer parmi nous les torches de la

guerre civile, y apporte aussi le fléau de la guerre étrangère : il vient remettre notre patrie sous son joug de fer, il vient enfin détruire cette charte constitutionnelle que je vous ai donnée, cette charte, mon plus beau titre aux yeux de la postérité, cette charte que tous les François chérissent et que je jure ici de maintenir. 1815.

« Rallions-nous donc autour d'elle ; qu'elle soit notre étendard sacré. Les descendants de Henri IV s'y rangeront les premiers, ils seront suivis de tous les bons François. Enfin, messieurs, que le concours des deux chambres donne à l'autorité toute la force qui lui est nécessaire ; et cette guerre, vraiment nationale, prouvera, par son heureuse issue, ce que peut un grand peuple uni par l'amour de son roi et de la loi fondamentale de l'état. »

Ce discours, prononcé sans préparation et de premier mouvement, électrisa toute l'assemblée, qui, debout et les mains étendues vers le trône, cria unanimement : *Vive le roi, nous mourrons pour le roi!*

L'assemblée, ayant repris sa place et du calme, un mouvement que fit *Monsieur* vers le roi commanda le plus profond silence.

Monsieur, après avoir fait un salut profond à sa majesté, dit :

1815. « SIRE,

Discours de MONSIEUR

« Je sais que je m'écarte des règles ordinaires en parlant devant votre majesté; mais je la supplie de m'excuser et de permettre que j'exprime ici en mon nom et au nom de toute ma famille, combien nous partageons du fond du cœur les sentiments et les principes qui animent votre majesté. »

Le prince, se retournant alors vers l'assemblée, ajouta :

« Nous jurons sur l'honneur de vivre et de mourir fidèles à notre roi et à la charte constitutionnelle, qui assure le bonheur des François. »

Pendant que l'assemblée tout entière répondoit à ce mouvement du cœur par de nouvelles acclamations, le roi, profondément attendri, serroit Monsieur dans ses bras. Qui auroit pu résister à un tel spectacle? Tous les cœurs étoient profondément émus; tous les yeux étoient pleins de larmes : hélas! toute la France n'étoit pas moins envahie.

La ville de Sens, où l'on avoit cru par quelques dispositions militaires pouvoir retarder la marche de Buonaparte, lui avoit ouvert ses portes. L'ennemi marchoit sur Fontainebleau, et les troupes de Paris

restoient indifférentes, ou ne laissoient apercevoir que le desir d'abandonner leurs drapeaux. 1815.

Journée du 19 mars.

Que ceux qui ne croient pas aux pressentiments nous expliquent pourquoi le 19 mars 1815 (c'étoit un dimanche) fut pour les bons habitants de Paris une des plus tristes journées de la révolution.

Ils ne connoissoient pas encore leur état de situation, et déjà ils en éprouvoient toute l'horreur. Ils ne savoient pas que l'ennemi étoit aussi près d'eux, ils ne croyoient pas à la possibilité de son arrivée, et déjà une profonde consternation pénétroit tous les cœurs, et se manifestoit sur tous les visages.

La journée étoit pluvieuse, et les rues étoient pleines de monde. L'inquiétude générale ne permettoit à personne de rester chez soi. On étoit avide de nouvelles, et on craignoit d'en apprendre. On demandoit des faits, on ne répondoit que par des conjectures. Chacun faisoit les siennes. On croyoit tout, on ne croyoit rien. Il n'y a pas de situation plus pénible qu'une telle perplexité. On s'arrange avec un mal connu; mais tous les rêves de l'imagination grossissent et accompagnent un malheur problématique. Ainsi se passa la matinée du 19.

A midi nous apprîmes que Buonaparte

1815. étoit arrivé à Fontainebleau; qu'il n'y avoit pas entre cette ville et Paris un régiment qui osât ou qui voulût l'arrêter; et que le roi n'avoit plus qu'un parti à prendre, celui de quitter promptement sa capitale et de sortir du royaume. Alors tous les voiles furent déchirés, et nous pûmes apercevoir toute l'étendue de nos maux.

Départ du roi. Le roi sortit des Tuileries dans la nuit du 19 au 20, et prit la route de Lille. Une heure après, sa maison militaire le suivit sous les ordres de MONSIEUR et de monseigneur le duc de Berry (1).

La proclamation suivante, insérée dans le *Moniteur* du 20 (2), nous instruisit de son départ et de ses motifs.

« LOUIS, par la grâce de Dieu, etc.

« La divine Providence, qui nous a rappelé au trône de nos pères, permet aujourd'hui que ce trône soit ébranlé par la défection d'une partie de la force armée qui avoit juré de le défendre : nous pourrions profiter des dispositions fidèles et

(1) Le duc d'Angoulême étoit à Bordeaux, et le duc de Bourbon dans la Vendée, tous les deux chargés par sa majesté de prémunir les peuples de l'ouest et du midi contre les séductions de Buonaparte, ou de les armer contre ses émissaires.

(2) Qui fut imprimé et n'a pas été distribué.

patriotiques de l'immense majorité des habitants de Paris pour en disputer l'entrée aux rebelles ; mais nous frémissons des malheurs de tout genre qu'un combat dans ses murs attireroit sur les habitants. 1815.

« Nous nous retirons avec quelques braves que l'intrigue et la perfidie ne parviendront point à détacher de leurs devoirs, et puisque nous ne pouvons pas défendre notre capitale, nous irons plus loin rassembler des forces et chercher sur un autre point du royaume, non pas des sujets plus aimants et plus fidèles que nos bons Parisiens, mais des François plus avantageusement placés pour défendre la bonne cause.

« La crise actuelle s'apaisera. Nous avons le doux pressentiment que les soldats égarés, dont la défection livre nos sujets à tant de dangers, ne tarderont pas à reconnoître leurs torts, et trouveront dans notre indulgence et dans nos bontés la récompense de leur retour.

« Nous reviendrons bientôt au milieu de ce bon peuple, à qui nous ramènerons encore une fois la paix et le bonheur.

« A ces causes, nous avons déclaré et déclarons, ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. Ier « Aux termes de l'article L de la charte, la session des deux chambres,

1815. pour l'année 1814, est close. Les pairs et les députés se sépareront à l'instant.

II. « Nous convoquons une nouvelle session pour l'année 1815, dans un lieu que nous indiquerons. Toute assemblée de l'une ou de l'autre chambre, qui se réuniroit ailleurs sans notre autorisation, est dès à présent déclarée nulle et illicite.

« Donné à Paris le 19 mars 1815.

« Signé Louis. »

FIN DE LA SEPTIÈME ÉPOQUE.

HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS LA MORT DE LOUIS XVI

JUSQU'AU TRAITÉ DU 20 NOVEMBRE 1815.

HUITIÈME ÉPOQUE.

DEPUIS LA RÉVOLUTION DU 20 MARS 1815 JUSQU'AU TRAITÉ DE PARIS DU 20 NOVEMBRE DE LA MÊME ANNÉE.

CETTE dernière époque de notre histoire ne comprend qu'un espace de huit mois ; mais ces huit mois ont été remplis par des événements tels qu'heureusement on en voit peu de semblables dans le cours de plusieurs siècles. 1815.

Un roi qu'entouroit l'amour de vingt-huit millions de sujets, et que défendoit une armée de quatre cent mille hommes, est chassé de ses états par un aventurier qui n'avoit, pour l'attaquer, d'autres forces que le bruit de ses anciens forfaits, et une armée de onze cents hommes.

Cet aventurier, qui redevient empereur, et qui, remonté sans violence appa-

1815. rente, et sans brûler une amorce, sur un trône qu'il avoit occupé pendant quatorze ans, et non sans quelque gloire, en est précipité à son tour, non par une poignée de onze cents aventuriers comme lui, mais par une armée de huit cent mille hommes, composée de tous les peuples de l'Europe; voilà, certes, des événements fort extraordinaires, et dont nous pensons que le récit doit être précédé de l'examen des causes qui les ont amenés.

Examen des causes de la révolution du 20 mars.

Jamais, peut-être, aucun roi ne fut accueilli par son peuple avec une ivresse de joie plus générale et plus pure que celle dont Louis XVIII fut l'objet, lors de sa rentrée à Paris, le 4 mai 1814.

Hélas! cette expansion d'amour eut l'éclat et n'eut que la durée d'un beau jour. L'enchantement qu'une entrée si brillante avoit produit dans tous les cœurs ne tarda pas à se dissiper.

Dès que le monarque fut assis sur son trône, où l'appeloient ses droits héréditaires, moins encore que le vœu unanime de ses sujets, il voulut reconnoître leur amour en s'occupant exclusivement de leur bonheur.

Il étudia leur caractère, leurs mœurs et leurs lois; il se fit rendre compte de leurs besoins et de leurs habitudes; il écouta leurs plaintes et leurs réclamations; il

voulut connoître à fond des maux auxquels il avoit résolu d'appliquer des remèdes efficaces. 1815.

Quel triste tableau se déroula devant ses yeux ! De quels sentiments douloureux son âme dut être affectée à la vue de ce peuple écrasé d'impôts, mutilé par la conscription, dévoré par la guerre, aigri par le malheur, dégradé par la servitude ;

A la vue d'une armée mécontente, indisciplinée, et qui manifestoit sans déguisement des prétentions absurdes, quand elle ne jetoit pas des cris séditieux ;

De cette multitude d'exilés que la révolution avoit dépouillés de leurs biens, qui réclamoient des restitutions fondées sur des droits que la justice ne pouvoit méconnoître, mais que la pénurie du trésor public et les lois nouvelles ne pouvoient satisfaire ;

D'une autre foule de solliciteurs effrontés, avides, insatiables, qui faisoient valoir avec insolence de légers services, déjà trop payés par d'immenses libéralités ;

De ses anciens serviteurs qui, à cause et pour prix de leurs opinions royalistes, lui demandoient toutes les places et tous les honneurs de la monarchie ;

Des valets et des courtisans de l'empereur qui imposoient pour condition de leur obéissance et de leur soumission la con-

1815. servation de leurs places et de leurs honneurs !

Pour arranger des intérêts si compliqués, le roi auroit eu besoin de toutes les lumières du Ciel, et de toute sa puissance pour les satisfaire.

Sa première opération fut de garantir la paix extérieure de son royaume par un traité honorable avec les quatre grandes puissances de l'Europe : la seconde, d'assurer la paix intérieure par une charte, qui lui parut propre à calmer tous les esprits, parce qu'elle garantissoit tous les droits.

C'étoit un grand pas vers le bien : mais, au lieu des expressions de la reconnoissance publique, auxquelles il devoit s'attendre, il ne reçut que des reproches et n'entendit que des réclamations.

Les partis, que la main puissante de Buonaparte avoit dispersés, commençoient à se rallier dans l'ombre ; et à tous les partis que la révolution avoit enfantés se joignoit celui des militaires, qui devoit sa naissance plus récente à Buonaparte.

Les militaires se plaignoient du traité de paix, comme d'un outrage fait à leurs drapeaux : les révolutionnaires se plaignoient de la charte, comme d'un lien de servitude, parce qu'elle étoit une émanation de l'autorité royale.

Cette double injustice affligea le roi sans

le décourager. Les besoins de l'armée étoient grands et urgents, mais ils étoient réclamés avec un ton de menace qui modéroit l'envie de les satisfaire, et qui fit naître celle d'en examiner l'origine. 1815.

L'armée, créancière de Buonaparte, n'eût jamais osé lui demander son prêt dans les termes dont elle se servit pour le réclamer du roi, qui ne lui devoit rien.

Tout est perdu dans l'état, quand les soldats, essentiellement obéissants, osent délibérer, menacer, exiger, et dicter des lois au gouvernement.

Buonaparte et Pierre-le-Grand eussent soudain licencié ceux-ci, et fait passer les plus mutins par les armes.

Louis XVIII fût plus indulgent; il écouta leurs plaintes, pardonna leur mutinerie, et tomba dans leur dépendance : mais la paix qu'il venoit de conclure ne lui permettant pas de conserver son armée sur le pied de guerre, il en licencia une partie. C'étoit un devoir : on lui en fit un crime.

Si, au lieu d'entrer dans des explications pénibles et toujours funestes à l'autorité; si, au lieu de chercher à ramener par des promesses et des espérances des mécontents dont le cœur étoit fermé à tous les sentiments généreux, le roi eût montré la fermeté qui convenoit à sa

1815. cause, comme à son rang, il auroit déconcerté le complot qui se tramoit contre lui.

Il y a des sujets à l'amour desquels il faut savoir renoncer, parce qu'ils ne savent se soumettre qu'à la crainte. Ils méritent d'avoir pour maîtres des hommes tels que Buonaparte et Domitien. C'est d'eux qu'on a dit : *Oderint dùm metuant* (1).

Le roi se persuada mal à propos qu'à force de complaisances et de bienfaits il parviendroit à désarmer le ressentiment des uns, et à réveiller l'honneur dans le cœur des autres. L'armée, corrompue depuis long-temps par l'indiscipline, ne fit aucun cas des promesses, prit l'indulgence pour de la foiblesse, manifesta des prétentions exagérées, et passa facilement de l'exigence aux menaces, et des menaces à la révolte.

On se souviendra long-temps de la témérité avec laquelle un des officiers réformés résista aux ordres du roi, dans Paris même, et sous les yeux de sa majesté (2). Cet attentat qui, sous un autre prince, eût coûté la vie à son auteur, obtint à celui-ci les honneurs d'un succès complet, et les applaudissements de ses camarades.

(1) *Tacite.*

(2) Le général E.....

fort pour vous en chasser. Vous serez remplacés par les émigrés, excommuniés par les prêtres, et peut-être un jour brûlés par l'inquisition..... » 1815.

Ils dirent aux *libéraux*, aux *indépendants*, aux amis de la révolution : « Vous avez cru combattre pour la liberté ! non : vous combattiez contre vos maîtres ; vous êtes des rebelles ; vous serez proscrits. *Quiconque a porté la main sur l'Arche du Seigneur sera puni de mort.* L'arche du Seigneur, c'est la famille des Bourbons. Si elle suspend aujourd'hui ses vengeances, c'est qu'elle n'est pas assez forte pour les exercer. Suivez sa marche : elle punit aujourd'hui les régicides ; elle punira demain tous les hommes qui ont crié *vive la république.* »

Ils dirent aux savants, aux philosophes, aux hommes de lettres : « Vous voilà bien avancés avec vos journaux, vos lumières, vos découvertes ! il faut désormais que vous renonciez à tout cela ; il faut oublier tout ce que vous savez : nous rétrogradons vers le douzième siècle. Les nobles rentrent dans leurs priviléges, le clergé dans ses biens, le peuple dans la servitude. Vous avez déjà des censeurs et des missionnaires, vous aurez bientôt des Dominicains et des bûchers. »

Telles furent les leçons plus ou moins

1815. rain dont ils connoissoient toutes les ressources. Ils étoient assez habiles pour être traités avec ménagement, mais non pas assez forts pour être toujours consultés avec déférence.

Les propos de ceux-là étoient absurdes et criminels; absurdes, parce qu'ils blessoient tous les intérêts de la révolution; criminels, parce qu'ils compromettoient la parole du roi et la tranquillité de l'état. Ils devoient être réprimés ou punis; ou le roi n'en sut rien, et ce fut un tort de la police, qui eut bien d'autres torts dans ces malheureuses circonstances; ou s'il les apprit, il les méprisa, comme étant sans conséquence, et ce fut une erreur qui eut de graves conséquences.

Les factieux s'emparèrent de l'impression qu'ils produisirent, et surent lui donner la direction qui convenoit à leurs desseins. Ils dirent aux acquéreurs des biens nationaux : « Savez-vous ce que vous êtes dans le régime actuel? des voleurs, des sacriléges, les détenteurs du bien de la veuve et de l'orphelin. Les biens que vous avez achetés en conscience, et que vous possédez sur la foi des traités, ces biens ne sont plus à vous; vous en serez dépouillés, dès que le roi, mieux assis sur le trône où vous l'avez appelé, n'aura plus besoin de vous ménager, et se croira assez

Ne sachant précisément à quelles causes attribuer l'inaction de la police et le silence des magistrats dans ces circonstances orageuses, les uns pensèrent que les ministres s'étoient volontairement endormis sur les bords d'un abîme qu'ils croyoient inévitable ; les autres, en plus petit nombre, les accusèrent d'une affreuse complicité avec les ennemis de la monarchie héréditaire. 1815.

Il est possible qu'aucune de ces deux conjectures ne soit fondée ; mais telles nous les avons entendues, telles nous les rapportons ; nous devons même ajouter, dans l'intérêt de la vérité qui nous guide, que le profond découragement qui se manifesta pendant les derniers jours de cette terrible crise provenoit en grande partie de l'opinion que le roi étoit mal entouré et mal servi.

Le 20 mars, de très-grand matin, toute la ville fut instruite du départ du roi. Une foule immense se précipita aussitôt vers le château pour s'assurer d'un fait qui consterna le plus grand nombre. Journée du 20 mars

La matinée se passa dans une fluctuation d'opinions et de mouvements qui annonçoit d'un côté de sinistres projets, et inspiroit de l'autre de terribles frayeurs. Le gouvernement royal avoit cessé ; celui de l'usurpateur n'étoit pas encore établi ;

1815. directectes, suivant les personnes et les circonstances, que, pendant huit mois, les conspirateurs donnèrent au peuple, sous les yeux de la police, dans les journaux, dans les cafés, dans les ateliers, sur la place publique.

Ces leçons, répétées tous les jours avec une rare persévérance, et répétées avec des commentaires variés dans le style, mais unanimes dans l'esprit, eurent le succès qu'elles devoient avoir, et prirent un caractère de sincérité qui alarma le petit nombre de sujets fidèles qu'elles n'entraînèrent pas dans la révolte.

La police ne pouvoit ignorer ces manœuvres. Pourquoi n'en fit-elle pas punir les auteurs? pourquoi le ministre de la maison du roi repoussa-t-il, avec une froide obstination, les avertissements que lui faisoient passer d'heure en heure les amis de la monarchie? pourquoi le roi lui-même, dans la distribution de ses grâces, préféra-t-il souvent aux hommes qu'il savoit dévoués à sa famille, les hommes qui n'étoient dévoués qu'à la révolution?

Le roi croyoit, avec son aïeul, qu'on peut enchaîner les méchants avec des bienfaits. Une telle opinion suppose un grand fonds de générosité; mais le poignard de Ravaillac a prouvé qu'elle étoit dénuée de justesse.

dans leurs bras. Il descendit au milieu de cette foule, qui s'empressa tellement autour de lui, qu'il ne sut d'abord ce qu'on lui vouloit : il éprouva un mouvement de frayeur, et s'écria : *On m'étouffe*. Aussitôt ses aides-de-camp et ses généraux se précipitent vers lui, écartent avec violence les courtisans importuns qui l'entourent, s'emparent de sa personne, l'enlèvent dans leurs bras, et le portent ainsi jusque dans ses appartements. 1815.

La journée n'étoit pas finie. C'étoit l'anniversaire de la naissance de son fils. Il en reçoit les compliments. On lui en demande des nouvelles; il répond : *L'impératrice et le roi de Rome seront ici le* 5 *avril.*

Etoit-ce un mensonge politique? étoit-il de bonne foi? Nous n'affirmerons rien. Mais on a su depuis qu'il avoit conçu le projet et même tenté l'entreprise de faire enlever l'impératrice et son fils du château de Schœnbrunn. Tout étoit prêt, dit-on, pour l'exécution; chacun des agents avoit son cheval sellé et bridé ; une des femmes de Marie-Louise tenoit déjà l'enfant dans ses bras, lorsqu'à onze heures du soir un ordre de Vienne, survenu tout à coup, arrêta tout, hommes, femmes et chevaux.

C'est ainsi que cette étrange nouvelle fut publiée dans quelques papiers étran-

1815. tous les pouvoirs étoient suspendus, l'état social étoit dissous. Quelle situation pour une ville dont la moitié de l'immense population n'avoit rien à perdre, et pouvoit d'un moment à l'autre succomber à la tentation de tout gagner! Heureusement la garde nationale prit les armes vers les dix heures; et son attitude seule imposa à la populace.

A midi, l'avant-garde de l'armée de Buonaparte parut aux portes de la ville, où elle entra sans difficulté. A deux heures, le général Excelmans prit possession du château, sur le haut duquel il fit arborer le drapeau tricolor.

Buonaparte avoit appris, dès sept heures du matin, le départ du roi, par un courrier que lui avoit expédié, à deux heures après minuit, M. Lavalette. Il pouvoit partir immédiatement après, et arriver de jour à Paris : mais, soit crainte de rencontrer la garde royale, soit honte de paroître escorté de la lie du peuple, qui devoit aller au-devant de lui, il partit tard de Fontainebleau, et n'entra qu'à neuf heures du soir à Paris.

En arrivant dans la cour du château, il la trouva remplie de sénateurs, de conseillers d'état, de chambellans, d'auditeurs, tous en costume, tous enivrés du plaisir de le voir, tous prêts à le recevoir

1815.

Et par ce mot, je n'entends pas seulement la classe qui gagne son pain à la sueur de son front, celle qui n'a reçu ni instruction, ni éducation, celle qui, n'ayant rien à perdre, appartient à quiconque veut l'acheter, etc...

J'entends cette foule *d'honnêtes gens, sans humeur et sans honneur*, qui, n'ayant jamais réfléchi sur *le juste* et *l'injuste*, regardent comme *injuste* tout ce qui blesse leurs intérêts, comme *juste* tout ce qui les favorise; j'entends ces écrivains si vils, qui, sans conscience comme sans talent, vont offrir leurs plumes à toutes les puissances du jour; qui, athées sous le directoire, déistes sous Buonaparte, deviennent missionnaires sous un prince dévot. J'entends ces sénateurs qui proclament successivement la déchéance et la restauration de l'empereur, qui vantent avec le même zèle les *constitutions de l'empire* et la *charte du roi;* qui se montrent toujours prêts à calomnier le vaincu et à canoniser le vainqueur, et qui invoquent la nécessité comme l'excuse de toutes leurs désertions. J'entends enfin tous ces lâches courtisans de la fortune, qui passent sans scrupule de l'antichambre de Cromwell dans celle de Charles II, et qui vont mendier sous Sylla les débris des pensions qu'ils recevoient de Marius.

1815. gers, soit d'après le fait, soit par le commandement des parties intéressées.

Ce qu'il y a de certain, c'est que depuis son retour Buonaparte annonça, à plusieurs reprises et avec assurance, que sa femme et son fils ne tarderoient pas à venir le rejoindre. On a dit que, par cet artifice, il ne vouloit que rassurer ses partisans, et leur donner, dans la coopération de la maison d'Autriche, un espoir qu'il n'avoit pas lui-même. Cela n'est pas vraisemblable; une imposture si facile à démentir eût été une trop grande maladresse. Il fut donc le premier trompé.

Le lendemain 21, le ciel qui, depuis plusieurs jours, étoit triste comme nos pensées, s'éclaircit tout à coup, et nous fit jouir d'une des plus belles journées du printemps. Buonaparte ne manqua pas de s'emparer de cet heureux accident, en disant *que le ciel favorisoit ses desseins*. Le peuple, pour lequel ce mot avoit été prononcé, le répéta, en criant *vive l'empereur,* avec beaucoup plus d'enthousiasme qu'il ne crioit, la surveille, *vive le roi.*

Variations du peuple.

On peut s'affliger de ces misérables variations. Mais il n'est plus permis de s'en étonner. Notre histoire en est pleine.

Nos rois ont appris, à leurs dépens, que c'est un grand abus de compter sur l'attachement du *peuple,*

ces mêmes courtisans qui, hier encore, étoient prosternés devant Louis XVIII.... Ne vous étonnez pas d'entendre crier ce soir *vive l'empereur* par les mêmes bouches qui, ce matin, crioient *vive le roi*. 1815.

C'est à ce peuple avili par vingt-cinq ans d'outrages, de servitude et de déceptions, que, le lendemain de son arrivée, Buonaparte crut devoir rendre compte de son voyage en ces termes :

Buonaparte rend compte de son voyage.

« Hier encore, on nous disoit que l'empereur traînoit à peine quelques hommes à sa suite; que la désertion régnoit dans ses troupes accablées de fatigues, exposées à tous les besoins. Il faut plaindre ceux qui ont pu recourir à ces impostures, et s'exposer, sans aucun avantage, aux conséquences du démenti terrible que la vérité va leur donner à la face de l'Europe.

« Napoléon a débarqué avec une poignée d'hommes, il est vrai; mais à chaque pas il a trouvé des amis fidèles et des légions dévouées. Il lui a suffi de se présenter devant elles pour être à l'instant même reconnu et salué comme leur empereur et leur père. Il lui a suffi de se présenter devant le peuple pour réveiller partout le profond sentiment de la gloire nationale. Partout les légions et le peuple réunis lui ont ouvert les portes des villes, offert leurs bras et leur courage. Oui, le

1815. mouvement qui vient d'éclater est à la fois national et militaire. Il fait renaître les beaux jours où l'armée et le peuple confondoient leur enthousiasme pour la liberté.

« Ceux qui ont voulu faire marcher nos soldats contre l'empereur ne connoissoient pas l'ascendant de la gloire sur les cœurs françois. Rassembler une armée, c'étoit l'envoyer à Napoléon. Aussi pas un corps, pas un détachement, pas un soldat n'a hésité un moment sur ce qu'il devoit faire.

« Le peuple a partagé tous les nobles sentimens de ces soldats. Il a suivi avec enthousiasme leur marche paisible et triomphale. Depuis Lyon jusqu'à Fontainebleau, et depuis Fontainebleau jusqu'à Paris, les citoyens ont formé une armée auxiliaire, qu'il a fallu remercier d'un dévouement qui n'étoit point nécessaire. »

Ce récit étoit d'un bout à l'autre un tissu d'impostures, et n'en fut pas moins accueilli par tous les écrivains du temps, comme un modèle d'éloquence antique.

Buonaparte passa ses troupes en revue le même jour, et leur adressa d'autres paroles, que voici :

« Soldats, je suis venu avec six cents hommes en France, parce que je comptois sur l'amour du peuple et sur le souvenir de mes vieux soldats. Je n'ai pas été

trompé dans mon attente. Soldats, je vous en remercie. La gloire de ce que nous venons de faire est tout au peuple et à vous : la mienne se réduit à vous avoir connus et appréciés (1). 1815.

« Soldats, le trône des Bourbons étoit illégitime, puisqu'il avoit été relevé par des mains étrangères, puisqu'il avoit été proscrit par le vœu de la nation, puisqu'enfin il n'offroit de garantie qu'aux intérêts d'un petit nombre d'hommes arrogants, dont les prétentions sont opposées à nos droits.

« Soldats, le trône impérial peut seul garantir les droits du peuple, et surtout le premier des intérêts, celui de notre gloire.

« Soldats, nous allons marcher pour chasser du territoire ces princes auxiliaires de l'étranger. La nation nous secondera de ses vœux et suivra notre impulsion. Le peuple françois et moi nous comptons sur vous. Nous ne voulons pas nous mêler des affaires des autres ; mais malheur à qui se mêleroit des nôtres! »

Il reçoit les autorités sur son trône

Le jour de Pâques il reçut sur son trône les hommages des premières autorités de l'état. Les ministres, le conseil d'état, les

(1) En prononcant ces paroles populaires, il oublioit les paroles orgueilleuses qu'il avoit prononcées dans le délire de sa gloire. Mais d'autres s'en souvenoient pour lui.

1815. sénateurs, le corps municipal, l'institut, les cours judiciaires allèrent lui répéter ces phrases obséquieuses dont nous avons eu les oreilles si fatiguées pendant quatorze ans, et qu'on avoit fini par regarder comme des formules sans conséquence, qu'on prononçoit d'une part, et qu'on entendoit de l'autre avec une égale indifférence.

Il faut le dire hautement : toute la France ne fut pas complice de cette honteuse servilité. Le feu sacré de la patrie n'étoit pas éteint dans tous les cœurs.... Un grand nombre d'individus, remarquables par leurs dignités, et des corporations entières refusèrent de se prosterner devant l'idole.

Bordeaux, Toulouse, Marseille et plusieurs autres villes, se distinguèrent par leur fidélité à la cause royale, et opposèrent à la force militaire une résistance que la trahison rendit inutile, il est vrai, mais dont le noble dévouement auroit dû servir de modèle à toute la France, et mérite tous nos éloges.

Les maréchaux Macdonald, Marmont, Victor, Oudinot, Clarke et Mortier sauvèrent l'honneur militaire du naufrage dans lequel la révolte de l'armée menaçoit de l'engloutir.

Le clergé, dans son humble résignation,

resta prosterné au pied des autels, pria silencieusement pour le roi, et ne vit qu'une punition du ciel dans le retour de l'usurpateur. 1815.

Une grande partie des magistrats des cours souveraines donnèrent leur démission, et se retirèrent à la campagne.

Les avocats de Paris se conduisirent avec sagesse et mesure, en conciliant ce qu'ils devoient à leur conscience et à l'intérêt de leurs clients.....

Ceux de Bordeaux firent plus, ils s'imposèrent un rigoureux silence, tant que dura le pouvoir de l'usurpateur. M. Lainé, leur ancien confrère, et alors président de la chambre des députés, leur avoit donné le conseil et l'exemple de cette courageuse opposition; devenu, on sait pourquoi, l'objet de la haine particulière de Buonaparte, il avoit quitté Paris le 20 mars; et sitôt qu'il fut arrivé à Bordeaux, il publia la protestation suivante :

Protestation de M. Lainé.

« Au nom de la nation françoise, et comme président de la chambre des représentants, je déclare protester contre tous décrets par lesquels l'oppresseur de la France prétend prononcer la dissolution des chambres. En conséquence, je déclare que tous les propriétaires sont dispensés de payer des contributions aux agents de Napoléon, et que toutes les fa-

1815. milles doivent se garder de fournir par voie de conscription ou de recrutement des hommes pour sa force armée.

« Puisqu'on attente d'une manière aussi outrageante aux droits et à la liberté des François, il est de leur devoir de maintenir individuellement leurs droits. Depuis long-temps dégagés de leur serment envers Napoléon, et liés par leurs vœux et leurs serments à la patrie et au roi, ils se couvriroient d'opprobre aux yeux des nations et de la postérité, s'ils n'usoient pas des moyens qui sont au pouvoir de chaque individu.

« L'histoire, en conservant une reconnoissance éternelle pour les hommes qui, dans tous les pays libres, ont refusé tout secours à la tyrannie, couvre de son mépris les citoyens qui oublient assez leur dignité d'homme pour se soumettre à ses misérables agents. C'est dans la persuasion que les François sont assez convaincus de leurs droits, pour m'imposer le devoir sacré de les défendre, que je fais publier la présente protestation, qui, au nom des honorables collègues que je préside et de la France qu'ils representent, sera déposée dans des archives, à l'abri des atteintes du tyran, pour y avoir recours au besoin.

« Bordeaux, ce 28 mars, 1815. »

1815.

La duchesse d'Angoulême à Bordeaux.

A quoi servent les protestations qui ne sont pas appuyées de la force? M. Lainé put croire un moment que la sienne auroit cet avantage. Le duc et la duchesse d'Angoulême étoient à Bordeaux lorsqu'on y apprit (le 9 mars) la nouvelle de la descente de Buonaparte. Le prince reçut le lendemain l'ordre du roi de rassembler des forces, et d'aller au-devant des rebelles. Il partit. Madame resta avec tous les pouvoirs nécessaires pour disposer de la garde nationale et des troupes de la garnison. La petite fille de Marie-Thérèse se montra digne de son aïeule et de sa haute mission. Sans perdre un instant, elle pressa l'armement des volontaires, se montra partout, et partout excita l'enthousiasme de la fidélité et inspira les sentiments qui l'animoient. Mais, soit négligence, soit trahison, les armes et les munitions manquèrent partout.

Le général Clausel, chargé de rétablir l'autorité de Buonaparte dans cette partie de la France, arriva le 24 mars à Angoulême, et, après avoir employé quelque temps à se ménager des intelligences dans Bordeaux, il s'avança vers cette ville, à la tête d'une forte division de gendarmerie. Six cents volontaires bordelois lui disputèrent le passage de la Dordogne, et restèrent maîtres du terrain, après un en-

gagement très-vif de part et d'autre. Mais dès le lendemain la confusion se mit dans les rangs de ceux-ci ; et un ordre du jour, dont on n'a jamais connu ni l'auteur, ni l'origine, fit abandonner le passage.

Clausel arrive devant Bordeaux, et fait aussitôt proposer une capitulation aux habitants, qui ne répondent qu'en saisissant leurs armes. Ils étoient résolus de se défendre ; mais la garnison nombreuse qui étoit dans leurs murs étoit loin de partager leur résolution généreuse. En vain on fit parler l'honneur et la foi des serments, en vain on pria le commandant de se retirer, et d'emmener avec lui la garnison, la trahison étoit consommée. Dès-lors la défense de la ville devint impossible. Madame fut la première à déclarer qu'il ne falloit plus y songer, et prit aussitôt le parti de la quitter.

A cette nouvelle, la plus vive agitation se manifesta dans toutes les classes. Tous les jeunes gens allèrent lui offrir leurs bras, leur fortune et leur vie.

Tous vouloient lui servir d'escorte, ou mourir à ses côtés. « Non, mes amis, vous ne devez ni me suivre ni mourir, leur dit l'auguste princesse ; vous vivrez pour de meilleurs temps. Je vais, ajouta-t-elle, faire encore une tentative, et m'assurer par moi-même des sentiments de la gar-

nison.» Elle monte à cheval, et, accompagnée seulement de deux officiers, elle court aux casernes, devant lesquelles la garnison étoit sous les armes. Elle s'avance avec dignité, parcourt les rangs en silence; puis s'arrêtant tout à coup, elle parle aux soldats, elle interroge leurs sentiments; elle s'adresse à leur honneur, elle rappelle leurs serments, leurs devoirs... Elle parloit à des statues: aucune voix ne répondit à la sienne. A cette vue, à ce silence, *Madame*, émue au dernier point, ne put retenir ses larmes, et laissa échapper ces mots: *Grand Dieu! qu'il est cruel, après vingt ans d'exil, de s'expatrier encore!* 1815.

Des casernes, *Madame* se rendit sur le quai, où la garde nationale étoit rangée en bataille et l'accueillit aux cris de *vive le roi! vive d'Angoulême!* Elle s'arrête devant les rangs, et dit: « Je n'ai plus qu'un ordre à vous donner, messieurs, promettez-moi d'obéir, quel qu'il soit. » *Nous le jurons*, s'écrièrent-ils tous à la fois. *Hé bien, messieurs, je vous ordonne de rendre les armes. Vous avez assez fait pour l'honneur, obéissez pour la dernière fois à la fille de votre roi.* »

Elle avoit à peine prononcé ces derniers mots, qu'on entendit dans le lointain les cris tumultueux qu'excitoit parmi

1815. la populace l'entrée du général Clausel. La princesse n'a que le temps d'arracher le panache qui ornoit sa coiffure, de le jeter au milieu des fidèles Bordelois, de leur dire, *adieu, nous nous reverrons*, de monter dans sa voiture, et de s'éloigner de toute la vitesse de ses chevaux. Elle arriva peu de temps après à Pouillac, où un vaisseau anglois la reçut à bord et la sauva des mains des rebelles qui la poursuivoient.

Pendant ce temps-là, le duc d'Angoulême les combattoit avec des forces inégales sur les bords du Rhône, et couroit des dangers non moins pressants.

Le duc d'Angoulême sur le Rhône.

Ce prince avoit rassemblé, tant en troupes de ligne qu'en gardes nationales, une petite armée de douze mille trois cents hommes qu'il avoit partagée en trois corps, lesquels devoient agir séparément, puis se réunir à Lyon.

Le premier corps, composé de quatre mille cinq cents hommes sous le commandement du général Ernouf, devoit déboucher de Sisteron sur Gap et sur Grenoble, et embarrasser, sinon arrêter la marche de Buonaparte, dans celle de toutes les routes que celui-ci auroit choisie. Le second corps, commandé par le prince en personne, devoit se porter sur Montelimart, passer la Drôme, occuper Valence,

et intercepter toutes les communications des rebelles avec leurs complices de Provence. Le troisième corps, composé de trois mille huit cents hommes sous les ordres du général Compans, étoit chargé de protéger le Nivernois et l'Auvergne, et de soutenir le mouvement général sur Lyon. 1815.

Ce plan, habilement conçu, auroit sauvé la France s'il avoit été promptement et surtout fidèlement exécuté. Mais les troupes de ligne ne partageoient ni les opinions ni le zèle des gardes nationales. Une foule d'agents subalternes, qui venoient de toutes parts offrir officieusement leur ministère au prince, embarrassoient le service, contrarioient ses opérations, et paralysoient tous ses efforts.

La nouvelle du départ du roi diminua sensiblement le courage de l'armée royale et doubla celui des rebelles. Le prince chercha à concentrer ses forces au Pont-Saint-Esprit : il apprit dans cette ville que les commandants des départements de la Haute-Loire, de la Lozère et de l'Ardèche, avoient reconnu l'usurpateur, et se préparoient à marcher contre l'armée royale. Il y eut plusieurs combats sans résultat, sous Valence, près de Loriol et dans la Drôme. L'état des affaires exigeoit une action décisive avant de se porter sur Lyon :

1815. le prince s'y préparoit, quand il app que le général Gardanne, l'un des che de son armée, venoit de passer du cô des rebelles avec son corps. Il fallut dè lors renoncer à soutenir une bataille e marcher sur Lyon : il fallut chercher moyens de se maintenir dans le midi j qu'à l'arrivée des troupes espagnoles et sardes qu'on avoit promises au prince, que le prince attendoit avec confiance, et qui n'arrivèrent pas. Il concentra sa foible armée dans Valence.

Il n'y fut pas long-temps tranquille; il apprit, dès le lendemain, que les généraux Gilly et Grouchy marchoient contre lui, l'un venant du Languedoc avec toutes les troupes de cette province, l'autre venant de Lyon avec la garnison dé cette ville renforcée des paysans du Dauphiné.

Le duc d'Angoulême n'avoit plus d'autre parti à prendre que de mettre la Durance entre lui et ses ennemis. Il en faisoit les dispositions; il étoit en marche, le 7 avril, depuis deux heures du matin, quand ses éclaireurs vinrent lui dire, à dix heures, qu'il étoit cerné de tous côtés. Quelqu'un lui conseilla de se jeter dans les montagnes avec un petit nombre de braves déterminés à le suivre en tous lieux. « A Dieu ne plaise, répondit le prince, que, sans convention et sans au-

cune sûreté, j'abandonne à la merci d'un 1815.
ennemi sans générosité des hommes qui se sont attachés à ma destinée. » On négocia.

Le général d'Aultanne, au nom du prince, et le colonel Saint-Laurent, au nom du général Gilly, convinrent que l'armée royale seroit dissoute, et que le duc d'Angoulême se retireroit à Marseille sous l'escorte du dixième de ligne. Cette convention étoit à peine signée, qu'elle fut rompue par les ordres du général Gilly, qui fit dire qu'il ne pouvoit la ratifier sans manquer à ses devoirs et aux instructions qu'il avoit reçues de l'empereur. M. le comte de Damas partit aussitôt pour faire lever cette difficulté; et pendant le temps que dura son voyage, les deux armées, de concert, restèrent dans l'inaction. Le comte revint avec une autre convention, d'après laquelle l'armée royale devoit être dissoute sur-le-champ, les troupes de ligne se rendre dans les garnisons qui leur étoient assignées, les gardes nationales rentrer dans leurs foyers, et le prince s'embarquer à Cette, avec les officiers de sa maison seulement.

Hors d'état de contester aucun de ces articles, le prince les accepta tous sans difficulté, licencia son armée, monta en voiture et partit. En arrivant au Pont-

1815. Saint-Esprit, on lui signifia qu'il étoit prisonnier de guerre, et que le général Grouchy avoit refusé de ratifier la convention signée par le général Gilly.

En apprenant cette nouvelle violation de la foi des traités, le prince parut étonné, mais ne témoigna d'autre crainte que celle d'être racheté par son oncle à des conditions préjudiciables à l'état.

Heureusement pour tout le monde, Buonaparte pensa que la garde d'un prisonnier de cette importance ne pouvoit qu'augmenter ses embarras sans lui être d'aucune utilité. Le courrier qui lui en apporta la nouvelle s'en retourna avec l'ordre de faire embarquer le prince à Cette, aux termes de la seconde convention.

Ce récit, que nous avons copié sur celui du prince lui-même, est terminé par les mots suivants :

« Je fus relâché le 15 avril, et le lendemain j'arrivai à Cette, où je m'embarquai le même jour à huit heures du soir, accompagné de dix-sept personnes. Ce départ me fut bien douloureux. L'esprit du pays que j'ai traversé m'a paru excellent : j'ai été comblé partout de bénédictions. L'armée seule et la gendarmerie ont été parjures. »

Son altesse royale se rendit à Barcelone, de là à Madrid, d'où, après avoir

eu plusieurs conférences avec le roi, elle se rapprocha des frontières de France, en attendant le moment d'y rentrer sans y rallumer la guerre civile. 1815.

Tandis que ces événements occupoient toute l'attention des provinces méridionales, d'autres événements plus importants s'accomplissoient ou se préparoient dans le nord-est de la France.

Itinéraire du roi.

Nous avons dit que le roi, sorti de Paris le 20 mars à minuit, avoit pris la route du nord. Sa majesté arriva le même jour, à cinq heures du soir, à Abbeville, où elle comptoit attendre les troupes de sa maison. Mais, sur la représentation que lui fit le maréchal Macdonald des dangers qu'elle couroit dans une ville ouverte et si peu éloignée de Paris, elle résolut d'en sortir le 21, et d'aller se renfermer dans Lille, dont les remparts pouvoient supporter un siége, et dont les habitants étoient disposés à le soutenir.

Elle y arriva le 22 à une heure après midi, et y fut accueillie par tous les témoignages d'amour et de fidélité des habitants. Mais la garnison, séduite et trompée, gardoit, pendant ce temps-là, un morne silence, présage alarmant de sa prochaine défection.

Le maréchal Mortier, qui la commandoit, déclara qu'avec de tels soldats il ne

1815. falloit plus songer à faire de Lille une place de défense. Le roi, qui venoit de recevoir de Vienne la déclaration des souverains, la fit afficher et proclamer : il pensoit qu'en éclairant les troupes sur les funestes résultats dont leur trahison seroit suivie, il les feroit rentrer dans le devoir : ce fut en vain. Le 23, le maréchal Mortier vint lui dire que, sur le bruit généralement répandu que le duc de Berry alloit arriver avec la maison militaire de sa majesté et deux régiments suisses, la garnison étoit prête à se soulever; que, pour éviter le plus affreux des malheurs, il n'y avoit d'autre moyen que de partir sur-le-champ. Il ajouta qu'en escortant lui-même sa majesté hors des portes de la ville, il espéroit pouvoir imposer encore aux mutins; ce qui seroit impossible, si le départ étoit différé d'un instant.

Le roi céda, et partit de Lille à trois heures, accompagné seulement du duc d'Orléans et du maréchal Mortier. Arrivé au bas du glacis, le maréchal quitta sa majesté et rentra en ville pour contenir les mutins.

Un piquet de la garde nationale de Lille, un détachement de cuirassiers et de chasseurs, commandés par le maréchal Macdonald, accompagnèrent le roi jusqu'à la frontière.

Le roi, désormais à l'abri des poursuites de ses ennemis, n'étoit pas sans inquiétude sur le sort de son frère, qu'il avoit laissé derrière lui, et qui, n'ayant pas voulu quitter la tête de sa maison militaire, la conduisoit, à travers mille dangers, dans des chemins de traverse et sur des terrains fangeux, d'où les chevaux et les hommes ne se retiroient qu'avec les plus grandes difficultés. 1815.

Cette troupe fidèle ne fut découragée ni par la fatigue, ni par les privations, ni par l'incertitude d'une marche que la défection de toutes les garnisons voisines rendoit plus périlleuse de moment à autre. Monsieur, craignant que le dévouement de ces braves ne leur fît courir des périls inutiles, prit le parti de les licencier à Béthune, et, accompagné seulement d'un gentilhomme et d'un aide-de-champ, il poursuivit sa route sans accident, et rejoignit son frère à Gand.

Le roi à Gand.

Cette ancienne capitale des Pays-Bas devint bientôt le rendez-vous général des François fidèles. Le roi venoit d'y fixer son séjour, et avoit pris la résolution d'y rester jusqu'au moment où il pourroit rentrer dans son royaume à la tête d'une armée assez considérable pour ôter aux rebelles, avec les moyens, le désir de la résistance. Ce moment n'étoit pas éloigné.

1815. Les nouvelles qu'il avoit reçues du congrès lui en donnoient l'assurance; et afin que ses sujets en fussent plus tôt informés, il leur adressa la proclamation suivante :

PROCLAMATION DU ROI.

Gand, 2 avril.

« François!

« Celui qui vous a trompés pendant vingt ans est venu vous tromper encore.

« Quinze jours se sont à peine écoulés depuis que, par la trahison, il s'est assis sur le trône où vos vœux m'avoient rappelé, et déja l'Europe entière est infestée de ses mensonges. Mais l'Europe le connoît, et l'Europe indignée s'avance pour l'anéantir.

« Elle s'avance, François! ses innombrables phalanges vont bientôt franchir vos frontières : mais l'Europe n'est plus votre ennemie; je vous ai réconciliés avec elle.

« Désormais vous ne devez plus voir dans ces étrangers, autrefois si formidables, que des alliés généreux qui viennent pour vous aider à secouer le joug de l'oppresseur. Tous les soldats de l'Europe marchent sous le même étendard, qui est celui des lis.

« Affoibli par l'âge et par vingt-cinq ans de malheurs, je ne vous dirai pas, comme mon aïeul : *Ralliez-vous à mon panache blanc ;* mais je le suivrai pour vous aux champs d'honneur. 1815.

« François ! s'il en est parmi vous qu'une vaine illusion de gloire peut avoir égarés, mes bras vous sont ouverts. Venez vous y jeter, et je croirai que vous ne m'avez pas quitté. Si vous restez rebelles, je ne pourrai plus suspendre l'exécution des décrets de la justice.

« François ! quel est celui de vous qui voudroit porter les armes contre moi ? Je ne suis point votre ennemi ; je suis votre roi ; je suis le frère de Louis XVI ; je viens, comme Henri IV, combattre et vaincre une nouvelle ligue ; je viens une seconde fois vous apporter le bonheur et la paix.

« *Signé* Louis. »

Le 6 avril, le duc de Wellington, nommé par le congrès de Vienne *général en chef de l'armée européenne*, vint saluer le roi à Gand, prendre ses ordres, et lui donner un état des troupes qui marchoient à son secours.

Ces troupes s'élevoient à près d'un million d'hommes ; savoir : État de l'armée des alliés.

Quatre cent mille Russes, sous le commandement de l'empereur Alexandre.

1815. Deux cent cinquante mill...
sous le commandement du
Schwartzemberg.

Cent dix mille Prussiens, ... mandement du feld-maréchal ...

Quatre-vingt mille Anglois ... sous le commandement imm... de Wellington.

Trente mille Suédois, so... prince royal de Suède.

Quarante mille hommes de ... germanique, sous le comman... prince de...

L'imagination recule enc... devant un pareil dénombre... frémit à la pensée des ma... étrangers vont inonder la Fr...

La philosophie, qui a v... larmes hypocrites sur la p... millions de barbares que le... coûté à l'Europe, n'en don... quelques unes à celle des q... millions d'hommes civilisés q... l'émancipation prétendue de...

Ce qu'un faux zèle de re... jadis sur l'esprit de nos ancêt... zèle de liberté l'opère aujourd'... lui de nos contemporains.

Avant cette grande époque ... leurs, des armées régulières ... quarante mille hommes entroie...

pagne sans haine contre l'ennemi qu'elles alloient combattre. Elles respectoient les laboureurs, les vieillards, les femmes et les enfants. Avec ses armes, chacun déposoit son humeur guerrière. 1815.

Ce sont des nations entières qui se précipitent aujourd'hui les unes sur les autres, qui se livrent des combats à outrance, qui se poursuivent avec un acharnement opiniâtre, et qui, comme les laves des volcans, renversent et brûlent tout ce qu'elles rencontrent.

Les rebelles osèrent accuser le roi de tous les malheurs dont nous menaçoit cette seconde invasion.

« C'est lui, dirent-ils (1), qui est allé chercher des secours étrangers pour remonter sur son trône. C'est lui qui, en amenant en France les hordes sauvages du Nord, a, par ce fait seul, provoqué le pillage des villes, l'incendie des campagnes, le meurtre des enfants, l'asservissement du royaume, et la honte de la nation. »

Tout étoit artifice, déguisement et fourberie dans le conseil de la ligue, dit M. Anquetil : nous en pouvons dire autant du conseil de l'usurpateur ; *tout* Apologie du roi.

(1) *Rapport de la commission du conseil d'état*, séance du 2 avril 1815.

1815. *est mensonge et fourberie* dans cette accusation.

En effet, à qui persuadera-t-on que le prince qui aima mieux abandonner son trône que de le défendre au péril d'une guerre civile, ait volontairement provoqué le meurtre, le pillage et l'incendie dans son royaume ;

Que le même monarque qui, le 10 mars, avoit refusé un secours de trente mille hommes que le prince régent d'Angleterre lui avoit offert contre l'usurpateur, ait sollicité cinq cent mille sauvages du nord à venir relever son trône sur des cendres et des cadavres ;

Que Louis XVIII, qui régnoit paisiblement depuis dix mois, qui ne vouloit vivre et régner que pour nous faire jouir plus long-temps des douceurs de la paix, ait changé tout à coup de caractère, soit devenu un guerrier farouche, un conquérant sanguinaire, un émule de Buonaparte....?

L'absurdité d'une telle imputation saute aux yeux. Personne ne croira que c'est lui qui a déclaré la guerre à tous les princes de la terre, afin de venir ensuite avec eux tomber sur la France de tout le poids de leurs armes et de leurs vengeances.

Non, personne ne le rendra responsable des affreuses calamités que la seconde

croisade européenne attira sur Paris, du sang qui fut versé sous les murs de cette ville, et dans les champs de Waterloo, du pillage de nos bibliothèques et de nos musées, des énormes contributions qui nous ont épuisés, et du traité de paix du mois de novembre 1815, dont les conditions nous ont paru si dures et si humiliantes. 1815.

Celui-là seul doit être accusé de nos maux, qui rompit le traité de Fontainebleau, qui viola son ban à l'île d'Elbe, qui vint débarquer en France comme un forban, qui débaucha l'armée de Louis XVIII, qui souleva la populace des villes et des campagnes, qui s'associa les bonnets rouges, les sans-culottes et les fédérés, tous les hommes du régime de 1793; qui, dans ses manifestes, ne prêcha que la révolte et l'impiété, et qui, depuis sa rentrée dans Paris, ne s'occupa qu'à lever des troupes, à fabriquer des armes, à inquiéter les peuples par ses mensonges politiques et par ses manœuvres militaires.

Mais repousser ces outrages, c'est leur donner trop d'importance : laissons parler le roi lui-même; son langage simple et touchant le défendra mieux que les plus éloquentes apologies.

1815. MANIFESTE DU ROI.

24 avril 1815.

« Le roi étoit impatient de parler à ses peuples. Il lui tardoit de leur témoigner tout ce qu'avoient fait éprouver à son cœur ces marques de fidélité, ces consolations inexprimables qui lui ont été prodiguées dans toutes les villes, dans les villages, sur toutes les routes qu'il a traversées, lorsqu'il cherchoit un point de réunion pour les fidèles défenseurs de sa personne et de son état, lorsqu'il demandoit, sans pouvoir le trouver, un rempart derrière lequel ils eussent le temps de s'armer avec lui contre une trahison trop noire, trop basse pour n'avoir pas été imprévue.

« Mais plus le roi se sentoit profondément ému de cette immense population françoise, et plus il se disoit à lui-même que son premier soin devoit être d'empêcher que, parmi les nations étrangères, la France ne fût calomniée, déshonorée, exposée à un mépris injuste, à une indignation non méritée, peut-être même à des dangers et à un genre d'attaque qui auroient pu paroître un châtiment juste d'une déloyauté supposée.

« Ce premier soin est rempli. Il l'a été avec un succès digne de la sollicitude de

sa majesté, du zèle de ses ministres et de la magnanimité de ses alliés. 1815.

« Les ambassadeurs et envoyés du roi près des diverses cours européennes, ses représentants au congrès de Vienne ont, d'après les instructions directes de sa majesté, établi partout la vérité des faits et prévenu jusqu'à leur exagération.

« Toutes les puissances de l'Europe savent aujourd'hui que le roi de France et la nation françoise, plus unis que jamais par tout ce qui peut resserrer les liens d'un bon roi et d'un bon peuple, ont été subitement trahis par une armée infidèle à son prince et à sa patrie, à l'honneur et à ses serments : que cependant parmi les premiers généraux de cette armée, ceux dont les noms en faisoient la gloire, ou se sont ralliés aux drapeaux du roi, ou du moins ont abandonné ceux de l'usurpateur ; que des chefs de corps et des officiers de tout grade suivent journellement cet exemple : que même, parmi cette multitude de soldats entraînés à une défection inconnue dans les fastes militaires, il en est un grand nombre que l'inexpérience a livrés à la séduction, que la réflexion a déjà ramenés au repentir, et dont l'égarement doit être mis tout entier à la charge de leurs corrupteurs. L'Europe sait enfin qu'excepté cette portion d'armée

1815. devenue indigne de sa gloire passée, et qui a cessé d'appartenir à l'armée francoise, excepté une poignée de complices volontaires, qu'ont fournis à l'usurpateur des ambitieux sans mérite, des gens sans aveu et des criminels sans remords, la nation françoise toute entière, les bons habitants des campagnes, les corporations et les individus, tous les sexes et tous les âges ont suivi et rappelé le roi de tous leurs vœux, ont empreint sur chacun de ses pas un nouvel hommage de reconnoissance et un nouveau serment de fidélité.

« L'Europe sait que, dans Paris, dans Beauvais, dans Abbeville, *dans cette grande et glorieuse cité de Lille* (1), dont la trahison occupoit les portes et menaçoit d'ensanglanter les murs, à la face et sous le glaive même des traîtres, tous les bras se sont étendus vers le roi, tous les yeux lui ont offert le tribut de leurs larmes, toutes les voix lui ont crié : *Revenez à nous, revenez délivrer vos sujets.*

« L'Europe sait et continue d'apprendre que ces invocations n'ont pas cessé de se renouveler ; que, chaque jour, elles arrivent au roi, non pas seulement de tous

(1) Ces paroles flatteuses du roi doivent être considérées comme le juste prix de la fidélité dont les habitans de cette ville lui donnèrent d'éclatants témoignages lors de sa retraite en Belgique.

les points de cette frontière, si éminemment loyale, mais de toutes les parties de son royaume les plus éloignées. Ainsi les mêmes cris qui avoient retenti dans Lille se sont fait entendre dans Bordeaux, où la fille de Louis XVI a laissé le souvenir puissant (joint à tant d'autres) de son courage héroïque. Ainsi les mêmes contrées qui ont vu la première défection, ont vu aussi la première réunion de braves restés fidèles, se rallier au panache de Henri IV. 1815.

. . . .

. . . .

« François, le roi qui a toujours été près de vous, sera bientôt avec vous. Sa majesté, le jour où elle posera le pied sur son territoire et le vôtre, vous fera connoître en détail ses intentions salutaires et ses dispositions d'ordre, de justice et de sagesse. Vous verrez que le temps de sa retraite n'a pas été un temps perdu pour vos intérêts, et que le roi a régné par les soins de sa prévoyance, lors même qu'il ne régnoit pas par l'exercice de son autorité.

« Aujourd'hui sa majesté n'a voulu qu'annoncer aux bons François ce qui devoit satisfaire leur honneur, calmer leur inquiétude, payer leur amour, et seconder leur zèle. C'est déjà, sans doute, avoir rempli un grand but.

1815. « Sa majesté a pensé aussi que cette communication, adressée à ses fidèles sujets, parviendroit à ceux qui sont encore rebelles, et pourroit, en les éclairant sur leurs dangers, comme en les détrompant de leurs erreurs, en ramener beaucoup à leur devoir. Le roi a trop pardonné peut-être, et cependant il est aussi impossible à Louis XVIII de ne pas faire grâce, que de ne pas faire justice. Que l'innocence elle-même accueille donc encore le repentir. Que les bons ouvrent leurs rangs à tous ceux qui peuvent être dignes d'y rentrer.

« Que les victimes de la nécessité soient sûres qu'elle ne leur sera pas imputée ; que tout le monde sache et reconnoisse qu'il est des temps où la persévérance du crime en est le seul caractère irrémissible.

« François, que votre roi vient de réconcilier pour la seconde fois avec l'Europe ; habitants de ces bonnes villes dont les vœux touchants arrivent chaque jour à son cœur ; Parisiens, qui pâlissez aujourd'hui à la vue de ce palais dont les murs seuls répandoient naguère la sérénité sur vos visages ; qui, tous les matins, pendant dix mois, êtes venus saluer Louis XVIII du nom de *père*, non pas avec une voix dominée par la terreur, ou

vendue au mensonge, mais avec le cri du cœur : gardes nationales qui, le 12 mars, lui juriez avec tant d'ardeur *de vivre et de mourir pour lui et pour la constitution ;* vous qui l'avez gardé dans vos cœurs, vous qui l'eussiez vu dans vos rangs, si la trahison vous eût permis de vous réunir... préparez-vous tous pour le jour où la voix de votre prince et celle de la patrie vous appelleront au devoir de sauver l'un et l'autre. 1815.

« Méfiez-vous cependant et des piéges qu'on vous tend, et des rôles qu'on vous offre dans la parodie de ces assemblées qui jadis attestèrent la liberté sauvage de vos ancêtres, mais dont le spectacle dérisoire n'a pour but aujourd'hui que de vous rendre la proie du plus vil ou du plus odieux esclavage entre le despotisme anarchique et la tyrannie militaire.

« Sans doute, s'il étoit possible que les élections fussent nationales, les scrutateurs fidèles, les voix libres, le nouveau *champ de mai* feroit disparoître l'illégalité de son principe dans la loyauté de son vœu. Son premier cri seroit une nouvelle consécration de cette alliance jurée il y a neuf siècles entre la nation des Francs et la maison royale de France, perpétuée pendant neuf siècles entre la postérité de ces Francs et la postérité de leurs rois : les

1815. François ne voudront jamais parjurer ni leurs ancêtres ni eux-mêmes.

« Mais l'usurpateur a déjà écarté les nationaux en appelant ses satellites ; il a déjà compté les votes, quand aucun vote n'est encore émis.

« Eh ! que pourriez-vous attendre de celui ou de ceux qui ont ensanglanté et souillé tout ce qu'ils ont touché ; qui ont su faire un objet d'horreur ou de dérision de ce qui fut toujours un objet d'amour et de vénération ; qui auroient flétri, s'il étoit possible, jusqu'aux noms de *patrie*, de *liberté*, de *constitution*, de *lois*, d'*honneur* et de *vertu?*

« François, n'avez-vous donc pas désormais votre grande charte qui a réhabilité tous ces noms sacrés, et les a remis en possession du respect qui leur appartient? N'avez-vous pas une constitution? Pure dans son principe, elle a été réglée entre votre roi et vos représentants : douce dans son exécution, l'expérience d'une session entière vous le prouve : portant en elle-même le germe de toutes ses améliorations, il n'en est pas une que ne puisse créer à l'instant l'autorité royale avec l'assentiment des deux chambres, pas une qui ne puisse être proposée par vos représentants, provoquée par vos pétitions. Croyez que là est le fondement le

plus solide, le seul garant sûr de la prérogative, des priviléges et des droits de tous. 1815.

« Croyez surtout que par son droit, son titre et votre cœur, votre roi est et sera toujours votre meilleur ami, votre plus constant, votre plus loyal ami. Unissez vos vœux aux siens, en attendant que vous puissiez agir de concert. Et cette Providence, à laquelle il rend compte de l'accomplissement de ses devoirs envers elle et envers vous, cette Providence qui a reçu ses serments et les vôtres, priez-la en commun avec lui de bénir sa juste entreprise et vos nobles efforts.

« *Délibéré en conseil d'état du roi, présidé par* Sa Majesté, *sur le rapport du sieur comte de Lally-Tolendal, à Gand*, 24 *avril*, 1815. »

Ce manifeste adressé à la nation ne parvint en France que tard et difficilement. La police visitoit soigneusement et sévèrement tout ce qui passoit à la frontière; mais quelque puissants que fussent ses moyens, ils ne l'étoient pas assez pour tout arrêter. Les proclamations, les manifestes et les lettres arrivoient, il est vrai, un peu plus tard, cependant assez tôt pour jeter l'alarme dans le conseil de l'usurpateur.

1815.

Situation de Buonaparte.

L'effroi que sa présence avoit répandu dans tous les cœurs se calma peu à peu ; et la réflexion, qui lui succéda, permit à chacun de mesurer ses forces, et de s'arranger pour n'en avoir rien à craindre. Chaque jour augmentoit la difficulté de sa position : outre les complots particuliers que la haine des partis extrêmes fomentoit contre lui, il avoit à vaincre une résistance plus opiniâtre dans la force d'inertie que la nation toute entière opposoit à ses desseins.

Nous ne savons pas jusqu'à quel point ses ministres le trompoient, ou s'il s'aveugloit volontairement ; mais il ne pouvoit ignorer que toutes les armées de l'Europe marchoient contre lui. Il venoit d'apprendre que son beau-frère Murat étoit détrôné et chassé de Naples. Il étoit instruit que la Provence et le Languedoc étoient dans un état de fermentation que le voisinage d'une armée espagnole rendoit plus terrible. La contenance morne et silencieuse des habitants de Paris lui prouvoit qu'il n'en étoit pas aimé ; et par les rapports de sa police secrète, il savoit qu'ils avoient cessé de le craindre.

Sa position devint encore plus critique, lorsque les patriotes, jacobins ou républicains, convaincus qu'il les trompoit, ne firent plus cause commune avec lui, étu-

1815.

dièrent sa conduite, et contrôlèrent ouvertement ses actions, en attendant le jour où ils se proposoient de punir ses attentats.

Rupture de son alliance avec les jacobins.

On ne conçoit pas comment ces mêmes patriotes auxquels il devoit les succès de ses premières années, dont il avoit si mal reconnu les services après le 18 brumaire, qui avoient eu tout le temps d'étudier son caractère et sa politique pendant les jours de sa puissance, se rapprochèrent de lui après sa chute, et consentirent à s'associer aux desseins d'un homme qui les avoit toujours trompés.

Il faut croire que, le voyant relégué à l'île d'Elbe, ils pensèrent qu'il n'étoit plus à craindre comme empereur, et qu'il pouvoit leur être utile comme général.

Les jacobins savoient apprécier ses talents militaires ; il apprécioit lui-même leur adresse politique. Le besoin les rapprocha ; ils convinrent tacitement d'oublier leurs torts réciproques et de se réunir contre Louis XVIII qu'ils regardoient comme leur ennemi commun. Telles furent sans doute les causes de l'alliance qu'ils renouvelèrent à l'époque de la rentrée du roi.

Mais sans doute aussi chacune des parties contractantes ne dit pas son secret à l'autre, et tint en réserve une arrière-pensée. Celle de Buonaparte étoit de renvoyer

1815. dans leurs ateliers les jacobins aussitôt qu'il n'auroit plus besoin d'eux. Ceux-ci de leur côté se proposoient bien de l'écarter dès qu'ils pourroient se passer de lui.

Avant d'en venir à cette extrémité, ils conservèrent les uns pour les autres toutes les apparences d'une bonne amitié. Dans ses premières proclamations, Buonaparte ne parloit que de *liberté*, d'*égalité*, des *droits du peuple* : il disoit dans l'une :

« Élevé au trône par le choix du peuple, tout ce qui a été fait, et tout ce qui se fait sans lui est illégitime. »

Il disoit dans une autre :

« J'ai supporté sans abattement mes malheurs personnels, mais ceux du peuple me sont insupportables. »

Pendant quelques jours sa conduite répondit à son langage ; il fut populaire à Grenoble, à Lyon, à Dijon. Ses soldats, à son exemple, n'étoient que des *patriotes*, ne parloient que de rétablir la *république*, que de renverser *l'aristocratie*.

De leur côté, les jacobins, fidèles au traité, lui aplanirent le chemin de Paris en soulevant la populace des villes contre les autorités légitimes ; en inspirant aux peuples des campagnes la crainte des dîmes, des corvées, des émigrés et des jésuites ; en présentant aux ouvriers l'espérance

d'une fortune sans travail, d'une liberté sans bornes, et de tous les biens de l'âge d'or. Les mêmes provocations excitèrent les mêmes troubles à Tournus, à Châlons, à Mâcon, à Dijon, à Auxerre..... Les ouvriers s'enivroient; les brigands pilloient; les honnêtes gens prenoient la fuite. Partout la terreur et l'anarchie marquoient les pas de l'usurpateur. Les monstres que, dans les temps de sa puissance, il avoit refoulés dans le fond de leurs antres ténébreux, en sortirent toup à coup et devinrent, dans le nouvel ordre de choses, ses agents, ses satellites et ses familiers. 1815.

Ce fut avec cette hideuse escorte qu'il arriva à Paris. Il ne tarda pas à l'écarter. La vue des Tuileries, où il avoit tenu pendant dix ans la cour la plus magnifique de l'Europe, lui rendit sa fierté et lui inspira d'autres pensées. Il s'entoura d'hommes plus dignes du rôle qu'il vouloit jouer.

Son ministère

Il avoit nommé ministre de la justice, M. Cambacérès;

Ministre de la guerre, M. Davoust;
Ministre de l'intérieur, M. Carnot;
Ministre de la police, M. Fouché;
Ministre des finances, M. Gaudin;
Ministre du trésor public, M. Mollien;
Ministre secrétaire d'état, M. Maret.

Il avoit appelé auprès de lui, en qualité de conseillers d'état, MM. Regnault-de-

1815. Saint-Jean-d'Angely, Defermont, Boulay de la Meurthe, Français de Nantes, Duchâtel, Daru, Corvetto, Merlin, etc.; et l'on ne peut nier que son conseil ainsi composé ne fût très-éclairé, très-fort, et très en état de le seconder dans des circonstances moins périlleuses.

Sa politique. L'administration reprit son cours : mais l'opinion publique résista à la direction qu'il essaya de lui donner. En vain il fit annoncer à plusieurs reprises qu'il avoit obtenu de l'Angleterre et de la Russie une trève de vingt ans ; que, réconcilié avec l'empereur d'Autriche, c'étoit d'accord avec lui qu'il étoit rentré en France, et qu'il avoit repris sa couronne ; que sa femme et son fils, dont le voyage avoit été suspendu par des circonstances tout-à-fait étrangères à sa cause, arriveroient sans faute à Paris dans les premiers jours du mois de juin. En vain les journaux répétèrent que le roi de Rome avoit reçu du ciel une intelligence précoce, un caractère élevé, une âme généreuse et sensible, *qualités précieuses qui garantissoient à la nation françoise de longs jours de gloire et de bonheur....*

En vain le journal officiel osa dire « que les Bourbons, généralement déconsidérés par leur ineptie, étoient désavoués par tous les princes de l'Europe, et qu'en sup-

posant, contre toute vraisemblance, qu'ils vinssent à rallumer une guerre contre la France, cette guerre ne seroit pas longue, parce que leurs alliés, en franchissant la frontière, trouveroient deux millions d'hommes armés pour les repousser, ou pour les ensevelir dans les plaines de la Champagne. » Tout cet étalage de mensonges et de forfanteries fut perdu. Personne n'y ajouta foi. Mais on publia dans le même temps plusieurs rapports diplomatiques rédigés avec beaucoup d'art, et dans lesquels on avoit su entremêler si adroitement quelques vérités connues à des suppositions fausses ou gratuites, qu'il étoit permis de s'y tromper. Tel fut entre autres le *rapport de la commission des présidents du conseil d'état sur la déclaration du congrès de Vienne*, dans lequel le rapporteur disoit : 1815.

« Cette déclaration prétendue du congrès est dans une forme si inusitée, conçue dans des termes si étranges, exprime des idées tellement antisociales, que la commission étoit portée à la regarder comme une de ces productions supposées par lesquelles des hommes méprisables cherchent à égarer les esprits, et à faire prendre le change à l'opinion publique : Rapports officieux sur ses projets.

« Mais la vérification des procès-verbaux dressés à Metz, et les interrogatoires des

1815. courriers n'ont pas permis de douter que l'envoi de cette déclaration n'ait été fait par les membres de la légation françoise à Vienne ; elle doit être conséquemment considérée comme adoptée et signée par eux.

« C'est sous ce premier point de vue que la commission a cru devoir examiner cette production, qui n'a point de modèle dans les annales de la diplomatie, et dans laquelle des François, des hommes revêtus du caractère public le plus respectable, commencent par une espèce de *mise hors la loi*, ou pour parler plus nettement par une provocation à l'assassinat de l'empereur Napoléon.

« Nous pensons donc, avec le ministre de la police, que cette déclaration est l'ouvrage des plénipotentiaires françois, parce que ceux d'Autriche, de Russie, de Prusse et d'Angleterre, n'ont pu signer un acte que les souverains et les peuples auxquels ils appartiennent s'empresseroient de désavouer....

« Et d'abord ces plénipotentiaires, coopérateurs du traité de Paris, savent que Napoléon y a été reconnu comme conservant le titre d'*empereur*, et comme souverain de l'île d'Elbe.

« Ils l'auroient désigné par ces titres, et ne se seroient écartés ni au fond, ni

dans la forme, des égards qu'ils imposent. 1815.
Napoléon, reconnu sous le titre d'empereur, n'étoit pas justiciable du congrès de Vienne.

« L'oubli de ces principes, impossible à supposer dans des plénipotentiaires qui pèsent les droits des nations avec réflexion, sagesse et maturité, n'a rien d'étonnant, quand il est manisfesté par quelques ministres françois à qui leur conscience reproche plus d'une trahison, chez qui la crainte a produit l'emportement, et dont les remords égarent la raison. »

Dans un autre rapport, dont le duc de B.... passoit pour être l'auteur, on lisoit :

« Que l'empereur, porté au trône par la volonté de la nation régénérée, n'étant rien que par la révolution, étoit forcé d'en maintenir les intérêts ; que ce n'étoit qu'en les assurant, qu'il s'assuroit lui-même ; qu'il étoit essentiellement l'homme nouveau, le prince de la constitution, le souverain national, etc... » On y lisoit encore:

« Une poignée d'hommes fiers, ignorants, vieillis dans l'exil et l'oisiveté, après avoir, pendant vingt-cinq ans, oublié ou combattu leur patrie, revenoient avec insolence se vanter à elle-même des soins qu'ils avoient pris de la détruire, *se faisant des vertus de leurs crimes, et à nous des crimes de nos vertus*, usurpant tous

1815. les honneurs, et ne nous laissant que la honte.... »

M. de Caulaincourt, ministre des relations extérieures, avouoit enfin, dans un troisième rapport, que les puissances étrangères s'armoient extraordinairement et menaçoient la France d'une guerre prochaine : « Mais, ajoutoit-il, aucun acte officiel n'a constaté la détermination d'une rupture.

« Nous sommes réduits à des conjectures vagues et à des bruits peut-être mensongers. Toutes les proclamations, toutes les paroles de votre majesté attestent hautement la sincérité de ses vœux pour le maintien de la paix.... Contre qui donc sont dirigés ces armements ?

« Sire, c'est votre majesté qu'on nomme; mais c'est à la France qu'on en veut. Ce n'est point au monarque, c'est à la nation françoise, c'est à tout ce que nous avons de plus cher, à tout ce que nous avons acquis par vingt-cinq années de souffrances et de gloire, à nos libertés, à nos institutions, que des passions ennemies veulent faire la guerre.

« Une partie de la famille des Bourbons et quelques hommes qui, depuis longtemps, ont cessé d'être François, cherchent à soulever encore les nations de l'Allemagne et du nord, dans l'espoir de rentrer une seconde fois par la force des

armes sur un sol qui les désavoue et qui ne veut plus les recevoir. 1815.

« Oui, si, contre le plus cher des vœux de votre majesté, les puissances étrangères donnent le signal d'une nouvelle guerre, c'est la France même, c'est la nation toute entière qu'elles veulent atteindre, quand elles prétendent ne s'attaquer qu'à son souverain, quand elles affectent de séparer la nation de l'empereur.

« Le contrat de la France avec votre majesté est le plus étroit qui jamais ait uni une nation à son prince. Le peuple et le monarque ne peuvent plus avoir que les mêmes amis et les mêmes ennemis. S'agit-il de provocations personnelles de souverain à souverain ? ce ne peut être autre chose qu'un duel ordinaire.

« Que fit François Ier. dans son emportement contre Charles-Quint ? il lui envoya un cartel. Mais distinguer le chef d'une nation de cette nation même, protester que l'on n'en veut qu'à la personne du prince, et *faire marcher contre lui un million d'hommes*, c'est trop se jouer de la crédulité des peuples ! »

Sans doute, un million d'hommes n'étoit pas nécessaire pour en abattre un seul ; mais personne n'ignoroit que celui-ci avoit une armée nombreuse et aguerrie, qu'il s'étoit associé tous les factieux du royaume

1815. et tous les mécontents de l'Europe; et pour ne pas recommencer tous les ans cette guerre importune, qui ne duroit déjà que depuis trop long-temps, les souverains jugèrent à propos de s'armer de la massue d'Hercule pour écraser d'un seul coup toutes les têtes de l'hydre.

Il étoit faux d'ailleurs que les ministres de Buonaparte fussent réduits, quant aux causes et à l'objet de la guerre, *à de vagues conjectures*. Ils savoient très-positivement que les alliés avoient rompu toute communication avec leur maître ; ils savoient qu'aucun des courriers qu'il avoit expédiés vers les cours étrangères, pour les informer de son installation, n'étoit arrivé à sa destination ; ils savoient que la lettre qu'il avoit écrite aux souverains alliés avoit été refusée par eux tous, sans exception. Cette lettre, restée sans réponse, n'en mérite pas moins notre attention. La voici :

Du château des Tuileries, 4 avril 1815.

« Monsieur mon frère,

Sa lettre aux souverains alliés. « Vous aurez appris, dans le cours du mois dernier, mon retour sur les côtes de France, mon entrée à Paris et le départ de la famille des Bourbons. La véritable nature de ces événements doit maintenant être connue de votre majesté. Ils sont l'ou-

vrage d'une irrésistible puissance, l'ouvrage de la volonté unanime d'une grande nation qui connoît ses devoirs et ses droits. La *dynastie que la force avoit rendue au peuple françois* (1) n'étoit plus faite pour lui. Les Bourbons n'ont voulu s'associer ni à ses sentiments, ni à ses mœurs. La France a dû se séparer d'eux. Sa voix appeloit un libérateur. L'attente qui m'avoit décidé au plus grand des sacrifices avoit été trompée.

« *Je suis venu ;* et du point où j'ai touché le rivage, l'amour de mes peuples m'a porté jusqu'au sein de ma capitale. Le premier besoin de mon cœur est de payer tant d'affection par le maintien d'une honorable tranquillité. Le rétablissement du trône impérial étoit nécessaire au bonheur des François ; ma plus douce pensée est de le rendre en même temps utile au repos de l'Europe. Assez de gloire a illustré tour à tour les drapeaux des diverses nations. Les vicissitudes du sort ont assez fait succéder de grands revers à de grands succès ; une plus belle arène est aujourd'hui ouverte aux souverains, et je suis le premier à y descendre.

« Après avoir présenté au monde le spec-

(1) Il avoit dit, dans sa proclamation aux armées, *que la trahison avoit rendue*, etc. Mais en écrivant aux princes, il n'eût été ni poli ni adroit de les accuser d'une trahison.

1815. tacle de grands combats, il sera plus doux de ne reconnoître désormais d'autre rivalité que celle des avantages de la paix, d'autre lutte que la lutte sainte de la félicité des peuples.

« La France se plaît à proclamer avec franchise ce noble but de tous ses vœux. Jalouse de son indépendance, le principe invariable de sa politique sera le respect le plus absolu pour l'indépendance des autres nations; si tels sont, comme j'en ai l'heureuse confiance, les sentiments personnels de votre majesté, le calme général est assuré pour long-temps, et la justice, assise aux confins des divers états, suffira seule pour en garder les frontières.

« Je saisis avec empressement, etc.

« *Signé* Napoléon. »

Restée sans réponse.

S'il eût écrit une lettre semblable après la bataille de Friedland, alors que l'Europe, éblouie de l'éclat de ses victoires, étoit à ses pieds, on l'eût peut-être admirée, comme l'ouvrage de la véritable grandeur et le chef-d'œuvre de la politique.

Mais dans la position où il étoit, déchu de toute gloire, de toute puissance et de toute autorité, fugitif de l'île d'Elbe, violateur des traités, escorté d'une armée de rebelles, proscrit par l'univers entier, sa lettre ne parut qu'un tissu de faussetés et

d'hypocrisie ; elle n'excita que le mépris ou l'indignation : elle fut refusée par tous les souverains. Son ministre des relations extérieures en fit par ses ordres l'aveu public, et cet aveu, qu'il crut propre à irriter tous les François contre l'orgueil insolent de l'étranger, produisit un effet contraire, et auquel il étoit loin de s'attendre ; il consterna ses partisans et combla de joie ses ennemis. 1815.

Il prend de fausses mesures.

Sa fortune l'abandonnoit, les jacobins le contreminoient, les royalistes avoient cessé de le craindre, l'humeur le gagna : et, dans son humeur, il prit trois mesures violentes qui révélèrent le secret de sa foiblesse.

1°. Il *mobilisa* la garde nationale, et crut s'être donné par là une armée de deux millions d'hommes ; mais la garde nationale, instituée pour défendre ses foyers, déclara partout qu'elle resteroit fidèle à son institution.

2°. Il ordonna de fortifier Paris, ce qui supposoit deux choses, d'abord que les alliés pouvoient y arriver, ce qu'il n'avoit pas encore dit ; ensuite qu'il avoit le projet de s'y défendre, ce qui ne donnoit pas une haute idée de son amour pour sa capitale.

3°. Il renouvela la trop fameuse *loi des suspects*, en déclarant ennemis de l'éta

1815. tous ceux qui seroient convaincus, ou seulement *soupçonnés* d'entretenir des correspondances avec l'étranger, de tenir des propos contre le gouvernement, et de conserver de l'attachement pour la famille des Bourbons.

Le décret qui prescrivoit ces mesures étoit précédé d'une instruction adressée à ceux qui, par leurs places, étoient chargés de leur exécution.

« Ces mesures, leur disoit-on, confiées à votre zèle et à votre patriotisme, sont aujourd'hui, comme aux premiers jours de la révolution, le gage le plus sûr de nos libertés, la garantie la plus efficace de notre indépendance.

« L'empereur ne pouvoit mieux éclairer l'Europe sur la véritable situation, l'opinion et la volonté du peuple françois, qu'en le rappelant au sentiment de ses propres forces, par leur déploiement le plus étendu, qu'en mettant la capitale de l'empire à l'abri des surprises et des trahisons, qu'en séparant le bon grain de l'ivraie, etc. »

Pour accélérer les levées d'hommes et d'argent que, de son autorité privée, il imposoit aux départements, il y envoya des commissaires extraordinaires, revêtus des pouvoirs les plus étendus, et choisis parmi ceux des sénateurs et conseillers

1815.

d'état, auxquels il reconnoissoit plus d'adresse et de talents. Vaine précaution ! Leur adresse et leurs talents ne purent déterminer les habitants à faire de nouveaux sacrifices.

Lui-même ne fut pas plus heureux dans l'essai qu'il fit de sa popularité sur les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, qu'il osa convoquer aux Tuileries.

Avoit-il oublié que ces hommes qu'il convoquoit, dans sa détresse, étoient les mêmes que, vingt-trois ans auparavant, Danton et Robespierre avoient lancés contre le malheureux Louis XVI ?

Ils répondirent à son appel, et arrivèrent sur la place du Carrousel. Il alla au-devant d'eux, dans l'intention de les haranguer ; mais, en les voyant de près, il fut effrayé de leur accoutrement et de leurs figures : il essaya quelques paroles, qui se perdirent dans l'air, ou qui furent étouffées par leurs cris. Il rentra, en laissant à quelques uns de ses officiers le soin de leur dire *qu'ils étoient les bien venus, et que l'empereur vouloit les réunir sous les drapeaux d'une* FÉDÉRATION NATIONALE. On leur distribua de l'argent, et ils se retirèrent.

A tout événement, il avoit fait charger quatre pièces de canon et mis sa garde sous les armes.

1815. En le voyant descendre à ce degré d'abjection, sa garde elle-même fut consternée : ses courtisans prirent l'alarme ; ses ennemis jugèrent qu'il étoit perdu.

Le temps de l'illusion étoit passé. Le héros avoit disparu : la postérité commençoit pour lui.

Opinion des républicains.

Les *républicains* eux-mêmes, qu'il faut bien se garder de confondre avec les *jacobins*, les hommes dont le cœur avoit tressailli aux accents de liberté que sa présence avoit excités et fait retentir des rives de la Mediterranée à celles de la Seine, se rappelèrent alors que ce prétendu défenseur de leurs droits étoit celui qui, le 18 brumaire, les avoit anéantis et sacrifiés à son ambition ; que c'étoit lui qui avoit proscrit, sous le nom d'*idéologues*, les philosophes du dix-huitième siècle, et les libéraux du dix-neuvième ; que c'étoit lui qui avoit consacré les principes du pouvoir absolu dans les prétendues *constitutions de l'empire* ; que c'étoit lui enfin qui, sous le nom de *dotation*, avoit rétabli le régime féodal, qu'ils avoient en horreur.

Alors tomba pour eux, comme pour tout le monde, le voile qui les avoit abusés. Ils cessèrent de croire à son patriotisme ainsi qu'à sa bonne foi. La baguette magique étoit échappée de ses mains. En

reparoissant aux Tuileries avec le costume impérial, le ton, l'air et le langage de l'empereur, ce n'étoit plus qu'un rôle qu'il jouoit; c'étoit une fiction, et non plus la réalité qu'il offroit à leurs yeux; ce n'étoit plus lui, c'étoit son image qu'ils regardoient, tantôt avec inquiétude, et plus souvent avec indifférence. 1815.

Entre sa cour et le peuple, il se formoit une sorte de confédération d'hommes éclairés, qui l'observoient en silence, qui l'étudioient dans ses mouvements, qui le pénétroient jusque dans son repos, qui s'attendoient au désaveu prochain de ses belles promesses, et se préparoient à la lutte dont ce désaveu devoit être le signal.

Ce signal fut donné le 22 avril 1815, par la publication de l'acte additionnel aux constitutions de *l'empire*; œuvre clandestine, écrite par de bas valets, sous la dictée d'un maître irrité (1). Dans cet acte, on voit le despotisme honteux de lui-même, couvert d'un voile transparent, tourmenter les principes, déguiser ses intentions, et approfondir la doctrine de Machiavel. Tous les partis en furent également mécontents : tous s'en plaignirent

Acte additionnel.

(1) *Irrité* des obstacles imprévus qui l'arrêtoient à chaque pas. Son caractère, naturellement irascible, l'étoit devenu davantage par les efforts même qu'il faisoit pour en dissimuler la violence.

1815. par divers motifs. Les uns remarquèrent que, par des sous-entendus perfides, cet acte anéantissoit en effet les droits de la nation qu'il proclamoit avec ostentation : les autres lui reprochèrent de n'être qu'une servile imitation de la charte royale. On en fit des critiques amères d'un côté, des caricatures bouffonnes et des chansons de l'autre.

Voici ce qu'on lisoit dans le préambule :

« Depuis que nous avons été appelé, il y a quinze ans, par le vœu de la France au gouvernement de l'état, nous avons cherché à perfectionner à diverses époques les formes constitutionnelles, suivant les besoins de la nation, et en profitant des leçons de l'expérience.

« Les constitutions de l'empire se sont ainsi formées d'une série d'actes qui ont été revêtus de l'acceptation du peuple.

« Nous avions alors pour but d'organiser un grand système fédératif européen, que nous avions adopté, comme conforme à l'esprit du siècle, et favorable au progrès de la civilisation.

« Notre but n'est plus désormais que d'accroître la prospérité de la France, par l'affermissement de la liberté publique.

« De là résulte la nécessité de plusieurs modifications importantes dans les consti-

tutions, sénatus-consultes et autres actes qui régissent cet empire. 1815.

« En conséquence, les articles suivants, formant un *acte supplémentaire* aux constitutions de l'empire, seront soumis à l'acceptation libre et solennelle de tous les citoyens dans toute l'étendue de la France. »

Des soixante-sept articles dont se composoit cet acte supplémentaire, deux surtout excitèrent de vives réclamations; celui qui créoit une *chambre des pairs* détruisoit le système d'égalité qu'il avoit promis aux jacobins, et les auroit désabusés de sa vocation populaire, s'ils ne l'avoient pas été depuis long-temps. C'étoit l'ancien sénat, sous un autre nom. En voyant reparoître sur la liste des pairs les hommes qui étoient inscrits sur celle du sénat, depuis sa création, la nation ne put douter qu'il vouloit s'assurer les mêmes déférences dans leur chambre, et qu'il obtiendroit d'eux le droit et le moyen de modifier, de suspendre ou d'anéantir les efforts de la chambre des représentants, dont il craignoit d'avance les hostilités.

Il n'eût pas été d'ailleurs d'une mauvaise politique de substituer au nom de *sénat*, que réprouvoit l'opinion publique, celui de *chambre des pairs*, que recom-

1815. mandoit le choix du roi, si l'auteur eût été assez fort pour se passer du secours des jacobins. Mais il n'en étoit pas là, et jamais peut-être il n'en eut un plus grand besoin que dans ce moment, alors que, par le dernier article de son acte additionnel, il excitoit à un plus haut degré l'indignation des royalistes. Cet article étoit ainsi conçu :

« Le peuple françois déclare que, dans la délégation qu'il fait de ses pouvoirs, il n'a pas entendu et n'entend pas donner le droit de proposer le rétablissement des Bourbons, ou d'aucun prince de cette famille sur le trône, même en cas d'extinction de la dynastie impériale, ni le droit de rétablir soit l'ancienne noblesse féodale, soit les droits féodaux, soit les dîmes, soit aucun culte privilégié et dominant... »

Indépendamment de ce que cet article étoit évidemment attentatoire à la liberté des citoyens françois, en ce qu'il modifioit l'exercice de leurs droits, modification qui déplaisoit aux républicains et déconcertoit le plan des jacobins, il devoit soulever d'indignation tous les royalistes, qui étoient convaincus que le rétablissement de la dynastie des Bourbons sur le trône étoit le seul moyen de rétablir la paix en Europe et le bonheur en France.

A mesure que la nation s'éclairoit davantage sur les desseins de l'usurpateur, celui-ci paroissoit s'aveugler sur les dispositions de la nation; il évoquoit d'antiques souvenirs, il rajeunissoit de vieilles institutions, il cherchoit à séduire la multitude par des usages que la vénération des siècles avoit consacrés, mais qui n'étoient plus en rapport avec les institutions modernes. 1815.

C'est ainsi qu'en 1801 il avoit abusé les patriotes françois, en décorant sa dictature de noms romains, symboles de grandeur et de liberté.

Champ de mai.

C'est ainsi qu'en 1815 il se crut l'émule de Charlemagne, en parodiant une de ses institutions, en convoquant un *champ de mai*, dont il détermina l'objet et les éléments. Les membres des colléges électoraux en étoient les éléments. L'acceptation de l'acte additionnel devoit en être l'objet.

Ce fut une vraie parade de boulevard. Le plus grand nombre des électeurs refusa de s'y rendre. On les remplaça par les fédérés des faubourgs.

Au milieu d'un cirque construit à grands frais dans le vaste emplacement du champ-de-Mars, on avoit élevé un trône magnifique, sur lequel s'assit le nouveau Charlemagne, revêtu d'un costume espagnol. Après une messe solennelle que célébra

1815. le cardinal Cambacérès, M. Dubois, député de Maine et Loire, prononça un discours emphatique, dans lequel il répéta ce que la flatterie avoit épuisé d'éloges en l'honneur du héros du jour, et ce que la rage révolutionnaire avoit vomi d'injures contre la famille des Bourbons. Deux ou trois phrases de son discours donneront une idée de son éloquence.

« Sire, dit-il, le peuple françois vous avoit décerné la couronne, vous l'avez déposée sans son aveu ; ses suffrages vous imposent le devoir de la reprendre.

« On dit que la ligue des rois s'y oppose. Que demandent ces rois? Nous ne voulons point du chef qu'ils veulent, et nous voulons celui dont ils ne veulent pas.

« Ils osent vous prescrire des lois, à vous, sire, qui tant de fois les avez raffermis généreusement sur leurs trônes !

« Vainement veut-on nous donner des maîtres avec lesquels nous n'avons plus rien de commun. Ils ne pourroient plus croire à nos serments : nous ne pourrions plus croire à leurs promesses. »

A la suite de ce discours, M. Cambacérès, ministre de la justice, déclara sans préambule que l'acte additionnel étoit accepté à l'unanimité. Buonaparte prit alors la parole, et dit :

« Messieurs, empereur, consul et sol-

dat, je tiens tout du peuple. Sur le trône et dans l'exil, la France fut l'objet unique et constant de mes pensées et de mes actions. 1815.

Discou de Buon parte au champ de mai.

« Comme ce roi d'Athènes, je me suis sacrifié pour mon peuple. Les vœux de la nation m'ont rappelé sur ce trône, qui m'est cher parce qu'il est le *palladium* des droits du peuple.

« François, en traversant, au milieu de l'allégresse publique, les diverses provinces de l'empire pour arriver dans ma capitale, j'ai dû compter sur une longue paix, mais je ne tardai pas à apprendre que les princes qui ont méconnu tous les principes veulent nous faire la guerre.

« Ces rois étrangers que j'ai élevés sur le trône, qui ont tous brigué mon alliance et la protection du peuple françois, dirigent aujourd'hui leurs coups contre ma personne.

« Si je ne voyois que c'est à la patrie qu'ils en veulent, je mettrois à leur merci cette existence contre laquelle ils se montrent si acharnés ; mais leur rage sera impuissante.

« François, ma volonté est *celle du peuple* (1), mes droits sont les siens; mon honneur, ma gloire et mon bonheur ne

(1) *Le peuple* et toujours *le peuple!* Quand il n'avoit pas besoin du peuple, il disoit : *Il n'y a pas d'autre souverain que l'empereur; le trône, c'est moi.*

1815. peuvent être autres que l'honneur, la gloire et le bonheur de la France. »

Ces discours, la déclaration du nombre de votes qui avoient accepté la constitution, les aigles qu'il distribua à ses soldats, le serment nouveau que ceux-ci lui prêtèrent, telles furent les scènes principales dont se composa cette mauvaise comédie. Elles furent mal jouées et mal accueillies : les acteurs et les spectateurs avoient l'air de se moquer les uns des autres. Buonaparte comptoit sur un succès d'enthousiasme : il en avoit besoin pour retenir les peuples dans ses intérêts, et pour s'étourdir lui-même sur le danger de sa position. Quelque mépris qu'il affectât pour ses ennemis, il étoit inquiet de leurs dispositions. Il connoissoit leurs forces et leurs intentions, et il ne se dissimuloit pas que dans le combat à mort qui se préparoit entre eux et lui, toutes les probabilités étoient en leur faveur. La chute de Murat, dont il venoit de recevoir la nouvelle, augmentoit son trouble; et, si l'on se rappelle le penchant qu'il eut toujours pour la superstition, on croira facilement qu'elle dut lui paroître de mauvais augure.

Catastrophe de Murat.

Après avoir trahi sans danger la cause de son beau-frère pour l'Autriche, Murat crut qu'il pourroit avec le même succès

trahir l'Autriche pour son beau-frère. Il se trompa. L'Autriche avoit le projet et les moyens de le punir. Une seule bataille décida son sort. 1815.

Vaincu à Tolentino, il fut vivement poursuivi ; il entra presque seul à Naples, où il prit à peine le temps de dire à sa femme : *tout est perdu*. Pour échapper à la fureur du peuple, que la nouvelle de sa défaite avoit soulevé, il se déguisa en matelot, se jeta sur un esquif, et vint chercher un asile en Provence. Buonaparte lui refusa la permission de venir à Paris, d'abord parce qu'il étoit mécontent de sa conduite, ensuite parce qu'il ne vouloit pas offrir aux Parisiens, dans la vue d'un roi détrôné, le prétexte et l'occasion de faire de malignes applications à son sujet.

Pour ne plus revenir sur ce personnage, nous anticiperons de quelques mois sur les temps, et nous dirons qu'après la bataille de Waterloo, Murat quitta les côtes de la Provence et alla se réfugier dans l'île de Corse. Il n'y demeura pas long-temps. Trompé par de faux rapports, et encore plus par une folle ambition, il crut qu'il étoit regretté par ses anciens sujets, lesquels n'attendoient que sa présence pour lui rendre sa couronne. Il s'embarqua aussitôt avec un petit nombre d'aventuriers, et alla descendre avec eux

1815. sur les côtes de la Calabre, dans un endoit nommé Pizzo. Il y étoit attendu, mais non par des amis. A peine eut-il touché la terre, qu'il fut attaqué, entouré, combattu à outrance, vaincu et fait prisonnier. Le jour même, il fut traduit devant une commission militaire, condamné à mort, et fusillé comme le plus obscur de ses soldats (1).

Cette terrible exécution n'étoit ni juste, ni politique. Murat avoit porté une couronne. Il avoit été reconnu roi de Naples par tous les souverains de l'Europe; par respect pour eux-mêmes, les souverains lui devoient des égards, et son successeur à Naples n'avoit pas le droit de le traiter comme un aventurier (2).

Murat étoit brave au champ de bataille, aimable dans la vie privée, et n'eut que de bonnes intentions dans sa vie publique. Son règne fut doux et paisible. Il avoit trouvé le secret de ménager le peuple et les grands, et il s'étoit concilié autant d'affection qu'un étranger peut en obtenir dans ce pays, qui, de tout temps, fut en proie aux convulsions de la politique comme à celles de la nature.

Ouverture des chambres. La chambre des députés, convoquée

(1) Le 15 octobre 1815.

(2) Aussi dit-on que le roi de Naples n'apprit le jugement de Murat qu'après son exécution.

depuis un mois, se trouva réunie le 7 juin. 1815.
Buonaparte en fit l'ouverture par le discours suivant :

« Messieurs,

« Depuis trois mois, les circonstances et la confiance du peuple m'ont revêtu d'un pouvoir illimité. Aujourd'hui s'accomplit le désir le plus pressant de mon cœur. Je viens commencer la monarchie constitutionnelle.

« Les hommes sont impuissants pour assurer l'avenir, les institutions seules fixent la destinée des nations.

« La monarchie est nécessaire en France, pour garantir la liberté, l'indépendance et les droits du peuple.

« J'ambitionne de voir la France jouir de toute la liberté possible. Je dis *possible*, parce que l'anarchie ramène toujours au gouvernement absolu.

« Une coalition formidable de rois en veut à notre indépendance. Ses armées arrivent sur nos frontières.

« Nos ennemis comptent sur nos dissensions intestines; ils excitent et fomentent la guerre civile.

« Des rassemblements ont lieu : on communique avec Gand, comme en 1793 avec Coblentz. Des mesures législatives sont indispensables; c'est à votre patriotisme,

1815. à vos lumières, à votre attachement à ma personne, que je me confie sans réserve.

« Il est possible que le premier devoir du prince m'appelle bientôt à la tête des armées.

« L'armée et moi nous ferons notre devoir.

« Vous, pairs et représentants, donnez à la nation l'exemple de la confiance, du patriotisme et de l'énergie; et, comme le sénat d'un grand peuple de l'antiquité, soyez prêts à mourir plutôt qu'à survivre au déshonneur de la France.

« La sainte cause de la patrie triomphera. »

Ce discours n'étoit pas sans dignité; mais il fut écouté sans bienveillance, 1°. par le public, qui, en général, accorde peu de confiance aux discours d'appareil, et qui avoit des raisons particulières de se défier de ceux de Buonaparte; 2°. par les députés, dont la majorité, avant de se connoître, et avant de se réunir, avoit apporté avec elle tous les éléments d'un système d'opposition.

Dans les adresses que les deux chambres allèrent lui porter le 11 juin, celle de la chambre des députés laissa entrevoir quelques pensées hostiles, qui n'échappèrent point à l'attention de Buonaparte; mais n'ayant pas l'air d'y prendre garde,

il répondit aux pairs « que les grandes nations, comme les grands hommes, savoient déployer dans les grandes calamités toute l'énergie de leur caractère. » 1815.

Et aux députés : « Gardez-vous de suivre l'exemple du Bas-Empire, qui, pressé de tous côtés par les barbares, se rendit la risée de la postérité, en s'occupant de discussions abstraites au moment où le belier brisoit les portes de la ville. »

État de l'armée françoise.

Cependant il recomposoit ses armées, et réparoit, comme par enchantement, les pertes énormes que lui avoient coûté ses trois dernières campagnes. C'est principalement dans cette partie de la science militaire qu'on est forcé d'admirer la fécondité de son génie.

Il créoit des ressources là où personne n'en soupçonnoit. Il est vrai qu'il les prodiguoit avec un abandon qui les épuisoit en peu de temps. Il entraînoit tout dans son mouvement. Ne craignant pas de résistance, il n'en éprouvoit aucune. L'avenir n'existoit pas pour lui.

Toutes ses armées marchoient vers la frontière. Celle du nord occupoit, au commencement de juin, des cantonnements fort étendus dans les départements du Nord et de l'Aisne, où elle étoit distribuée par échelons; formée en grande partie de vieux soldats qu'il avoit fait sortir des gar-

1815. nisons pour les faire rentrer dans les rangs, elle montroit le plus d'impatience d'en venir aux mains, et le plus de dévouement à ses ordres.

En arrivant à Beaumont, elle fit sa jonction avec celle des Ardennes, commandée par le général Vandamme, et peu de temps après avec celle de la Moselle, commandée par le général Gerard.

Le 8 juin, cette armée se trouva composée de cinq grands corps d'infanterie, que commandoient les généraux Vandamme, Gerard, d'Erlon, Reille et Lobau. La cavalerie, commandée en chef par le maréchal Grouchy, étoit partagée en quatre corps, sous les ordres des généraux Pajol, Excelmans, Milhaud et Kellermann.

La garde impériale, composée de vingt mille hommes, formoit le noyau de cette belle armée, que suivoit un matériel considérable d'artillerie, parfaitement servie et parfaitement attelée.

Tous les corps pouvoient également réclamer le prix de la bravoure. Les soldats de la garde n'étoient donc pas plus braves que les autres : mais, élevés plus près du despote, nourris de ses principes, fiers de leur poste et vains de leurs récompenses, ils étoient arrogants avec les autres, et ne craignoient pas de dire *qu'un soldat de*

la garde en valoit deux de la ligne. Cette rivalité dangereuse étoit déjà un principe de désorganisation dans l'armée, et pouvoit devenir un jour funeste à son chef. 1815.

Mais un plus grand désordre menaçoit également tous les corps, dans l'indiscipline à laquelle ils étoient livrés depuis les malheurs de la campagne de Russie : la garde et la ligne avoient perdu l'esprit de cette subordination rigoureuse qui fait la force des armées, et est la sauve-garde des pays qu'elles occupent. Les soldats de toute arme regardoient le pillage comme un droit, et le pays qu'ils traversoient comme une proie. Quelques uns de leurs chefs gémissoient de ces désordres, mais ne pouvoient y remédier. Entraînés par l'exemple, subjugués par les circonstances, ils ne voyoient que le but de la guerre, ils se faisoient illusion sur ses moyens ; ils disoient : *avant tout, il faut sauver la France de l'invasion.*

Malheur au pays que traversoient de tels soldats : ils enlevoient tout ; et, ce qui étoit plus affreux, c'est que ce qu'ils n'enlevoient pas devenoit souvent la proie des flammes.

Buonaparte en prend le commandement.

Il étoit bien temps que Buonaparte allât se mettre à leur tête. Il partit de Paris le 12 juin à quatre heures du matin. Il déploya sur toute la route une activité ex-

1815. traordinaire, passant des revues, visitant en détail les fortifications des villes, ordonnant des abattis dans les défilés, faisant élever des redoutes et creuser des tranchées partout où elles pouvoient être utiles, ne laissant échapper aucune occasion de se montrer aux troupes et d'exciter leur ardeur. Il arriva le 13 à Avesnes : le 14, il mit à l'ordre du jour la proclamation suivante :

« Soldats ! c'est aujourd'hui l'anniversaire de Marengo et de Friedland, qui décida deux fois du destin de l'Europe. Alors, comme après Austerlitz, comme après Wagram, nous fûmes trop généreux : nous crûmes aux protestations et aux serments des princes que nous laissâmes sur le trône. Aujourd'hui, coalisés entre eux, ils en veulent à notre indépendance. Ils osent nous attaquer : marchons à leur rencontre. Soldats ! à Jéna, contre ces mêmes Prussiens, aujourd'hui si arrogants, vous étiez un contre trois ; à Montmirail, un contre six. Les Saxons, les Belges, les Hanovriens gémissent d'être obligés de prêter leurs bras à la cause des princes ennemis des droits de tous les peuples. Ils savent que cette coalition est insatiable. Après avoir dévoré douze millions de Polonois, douze millions d'Italiens, six millions de Belges, un million de Saxons, elle veut dévorer

trente millions de François ; les insensés ! la prospérité les aveugle. S'ils entrent en France, ils y trouveront leur tombeau. Soldats ! nous aurons des marches forcées à faire, des batailles à livrer, des périls à courir ; mais, avec de la constance, la victoire nous restera. Les droits, l'honneur et le bonheur de la patrie seront reconquis. *Pour tout François qui a du cœur*, le moment est arrivé de vaincre ou de périr. » 1815.

Le 15, à la pointe du jour, l'armée s'ébranla pour entrer dans la Belgique. Les premiers ennemis qu'elle rencontra furent les avant-postes de l'armée prussienne. Ils furent aussitôt attaqués, et vivement poursuivis jusqu'à Marchiennes. Ils allèrent se retrancher, ainsi que l'armée, derrière Fleurus.

En arrivant dans la Belgique, les François furent reçus par les habitants avec des transports de joie qui ne tardèrent pas à se changer en désespoir, quand ceux-ci virent que le pillage et la dévastation suivoient partout les pas de leurs hôtes. Aussitôt qu'une brigade avoit pris position autour d'un village, elle se débordoit, comme un torrent, sur toutes les habitations qui s'offroient à sa vue. Boissons, comestibles, meubles, linge, vêtements, tout disparoissoit à l'instant. Les campagnes, qui,

1815. la veille encore, étoient couvertes des plus riches moissons, paroissoient avoir été abîmées par un déluge de grêle le lendemain du passage. Les places des feux de bivouacs, éparses au milieu des champs, et les prairies, réduites en litières, ressembloient à des lieux frappés de la foudre. Puisse ce tableau, tracé par un témoin oculaire, dégoûter les peuples des vaines fumées de la gloire militaire!

Bataille de Ligny. Le 16 juin, l'armée françoise, en débouchant de Fleurus, découvrit l'armée prussienne rangée en bataille sur toute la longueur d'un coteau, au bas duquel se trouvoit un profond ravin. On croit qu'elle déployoit une force de quatre-vingt-dix-mille hommes; sa droite étoit appuyée au village de Saint-Amand, son centre à Ligny, sa gauche s'étendoit sur la route de Namur.

Reconnoître l'ennemi, faire ses dispositions pour l'attaquer et le charger sur toute la ligne, tout cela fut pour Buonaparte l'affaire d'un instant. La charge fut terrible, et la mêlée fut bientôt générale. Il sembloit que des deux côtés les soldats avoient une injure particulière à venger: il sembloit que chacun d'eux retrouvoit un implacable ennemi dans l'inconnu qu'il avoit devant lui: les François ne vouloient faire aucun quartier; les Prussiens n'en

osition sur les hauteurs parallèles à
s qu'occupoit l'ennemi.

elui-ci laissoit voir de moindres forces
pparence ; mais ne devoit-on pas supp-
er, comme on ne tarda pas à s'en con-
ncre, qu'il y en avoit d'autres cachées
s la gorge qui séparoit les plateaux de
forêt de Soignes, et dans la forêt? On
u depuis que le duc de Wellington avoit
ployé quatre-vingt-cinq mille hommes
ns cette journée ; son quartier général
oit à Waterloo, derrière ses lignes.

Les deux armées s'observoient depuis
ux heures. A midi l'action s'engagea par
s tirailleurs ; à une heure les Anglois fi-
ent un mouvement en arrière. L'artillerie
ançoise se porta en avant sur toute la
gne, et fut suivie des colonnes.

Les deux points d'appui des deux ailes
le l'armée angloise furent emportés à la
baïonnette. Les François passèrent le ravin
et s'approchèrent du centre de l'ennemi, qui, étant fortement retranché, ne bougeoit pas plus qu'un rocher.

Tandis que des masses d'infanterie françoise s'avançoient au pas de charge vers le Mont-Saint-Jean, de nombreux escadrons s'élançoient sur les plateaux pour enlever les pièces qui vomissoient contre eux un déluge de mitraille et de b
Ils s'arrêtèrent, et bientôt après il

1815. mandoit, eut un cheval tué sous lui, et ne dut son salut qu'à l'obscurité de la nuit.

La perte fut considérable de part et d'autre, mais sans aucun de ces résultats qui signalent une grande victoire. « Notre perte, dit le général Gourgaud, fut d'environ huit mille hommes (1). Le brave général Gerard termina glorieusement sa carrière dans cette journée. Les bulletins de l'ennemi ont évalué la sienne à quinze mille hommes. »

Les avantages que Buonaparte recueillit de cette victoire furent d'abord de séparer l'armée prussienne de l'armée angloise, ensuite de rendre à la sienne la confiance qui justifia si souvent sa témérité. Mais son heure dernière étoit arrivée. Ces deux avantages ne purent en retarder le cours fatal.

Tandis que le maréchal Grouchy suivoit et observoit les Prussiens sur la route de Namur, Buonaparte alla reconnoître l'armée angloise, qui lui parut en position sur le terrain dit *des Quatre-Bras;* et, sans prendre un moment de repos, il résolut de l'attaquer le lendemain à la pointe du jour. Il donnoit ses ordres, toutes ses dispositions étoient faites, quand on vint lui apprendre que les masses qu'il voyoit sur les plateaux, celles qui défendoient l'en-

(1) *Campagne de* 1815, par le général Gourgaud.

trée de la forêt, celles qui étoient rangées sur la route de Bruxelles, étoient autant de rideaux destinés à lui cacher le mouvement rétrograde que le duc de Wellington avoit cru devoir faire, en conséquence de la défaite des Prussiens à Ligny. Il ne parut ni surpris, ni fâché de ce rapport. Toute la journée du 17 fut employée à débusquer et à poursuivre ces trois divisions d'arrière-garde, qui ne se battoient qu'en retraite et pour gagner du temps, et qui ne s'arrêtèrent que le soir, sur le Mont-Saint-Jean, où Buonaparte se promettoit de les forcer le 18 (1). 1815.

La nuit fut affreuse. Une pluie continuelle et qui tomboit par torrents fit cruellement souffrir l'armée françoise, que la marche du 17 et la bataille du 16 avoient déjà extrêmement fatiguée. Mais Buonaparte avoit le secret de communiquer son infatigable ardeur à ses soldats. Ils supportèrent non-seulement avec patience, mais avec gaieté, la pluie, la chaleur, les marches, les privations, dans la ferme croyance

(1) On a écrit dans le temps que, par ce mouvement rétrograde, le duc de Wellington avoit tendu un piége à Buonaparte, et qu'en se présentant en bataille sur le terrain de *Quatre-Bras*, son intention étoit de dérober une marche à son ennemi, et de l'attendre au Mont-St.-Jean, derrière des retranchements que des travaux continués pendant plusieurs jours avoient rendus inexpugnables.

1815. où ils étoient que la retraite des Anglois étoit une déroute, et dans l'espoir flatteur qu'ils iroient coucher le lendemain à Bruxelles. Des déserteurs, qui n'étoient que des espions, avoient annoncé que l'armée belge, qui faisoit partie de celle des Anglois, n'attendoit que l'engagement pour passer tout entière du côté des François.

Bataille de Waterloo.

Le jour, en paroissant, laissa voir les Anglois dans les mêmes positions qu'ils occupoient la veille. Buonaparte s'en félicita ; il avoit craint qu'ils ne lui échappassent pendant la nuit. Il dit au maréchal Ney : *Je les tiens ; sur dix chances, nous en avons neuf pour nous.*

Sans s'inquiéter davantage de leurs forces et de leurs positions, il presse avec son impétuosité ordinaire la marche des colonnes de son armée qui étoient restées en arrière ; il les range en bataille à mesure qu'elles arrivent ; il donne ses dernières instructions, et va se placer sur un mamelon, d'où sa vue pouvoit embrasser un vaste horizon et le mouvement des deux armées.

La sienne présentoit un effectif de soixante-dix mille combattants partagés en quatre corps d'infanterie, y compris celui de la garde, et en trois corps de cavalerie. A dix heures du matin, elle étoit

en position sur les hauteurs parallèles à celles qu'occupoit l'ennemi. 1815.

Celui-ci laissoit voir de moindres forces en apparence ; mais ne devoit-on pas supposer, comme on ne tarda pas à s'en convaincre, qu'il y en avoit d'autres cachées dans la gorge qui séparoit les plateaux de la forêt de Soignes, et dans la forêt ? On a su depuis que le duc de Wellington avoit déployé quatre-vingt-cinq mille hommes dans cette journée ; son quartier général étoit à Waterloo, derrière ses lignes.

Les deux armées s'observoient depuis deux heures. A midi l'action s'engagea par les tirailleurs ; à une heure les Anglois firent un mouvement en arrière. L'artillerie françoise se porta en avant sur toute la ligne, et fut suivie des colonnes.

Les deux points d'appui des deux ailes de l'armée angloise furent emportés à la baïonnette. Les François passèrent le ravin et s'approchèrent du centre de l'ennemi, qui, étant fortement retranché, ne bougeoit pas plus qu'un rocher.

Tandis que des masses d'infanterie françoise s'avançoient au pas de charge vers le Mont-Saint-Jean, de nombreux escadrons s'élançoient sur les plateaux pour enlever les pièces qui vomissoient contre eux un déluge de mitraille et de boulets. Ils s'arrêtèrent, et bientôt après ils furent

1815. assaillis à leur tour par la cavalerie ennemie qui, sortie tout à coup des sinuosités où elle étoit cachée, fit plusieurs charges successives, et reprit trois fois la position que les François avoient enlevée trois fois.

Les François, qui croyoient marcher à une victoire facile, furent étonnés de tant de résistance. Aux premières acclamations des soldats avoit succédé un silence profond qui n'étoit interrompu que par le terrible bruit de l'artillerie. Toute l'infanterie, excepté celle de la garde, étoit exposée au feu le plus meurtrier. L'action se prolongeoit avec une extrême chaleur, et la journée s'avançoit sans qu'on pût dire encore quel en seroit le résultat. Buonaparte, du haut de son observatoire, contemploit d'un œil calme l'horrible spectacle qu'il avoit sous les yeux. Il commençoit à croire aux difficultés qu'il n'avoit pas prévues; il avoit résolu de les vaincre, n'importe à quel prix. Il envoyoit incessamment des troupes fraîches au secours de celles qui succomboient. Tous ses ordres étoient précis et ne portoient que ces trois mots : *en avant, chargez*. A tous les rapports, bons ou mauvais, il répondoit d'un air sombre, *en avant, chargez*.

A cinq heures, un de ses aides de camp vint lui rapporter que des colonnes prus-

siennes débouchoient par le flanc droit de son armée.

Il répondit en colère : *vous vous trompez, c'est Grouchy qui exécute mes ordres.* Étoit-il de bonne foi ? c'est ce qu'on ignore. Mais il étoit au moins dans l'erreur ; et cette erreur ne fut pas de longue durée. Ce corps d'armée qui débouchoit par le flanc droit de la sienne, étoit en effet un détachement de l'armée prussienne, commandé par le général Bulow, lequel ayant habilement dérobé sa marche au maréchal Grouchy, chargé de l'observer, s'approchoit du champ de carnage, et contribua efficacement au gain de la bataille.

Cette découverte tardive augmenta l'humeur de Buonaparte sans diminuer son ardeur, ni même son espoir de vaincre. A sept heures et demie, il jugea qu'une attaque générale pouvoit encore terminer la journée en sa faveur. A cet effet, il rappela les bataillons et les batteries de la garde disséminés sur divers points, il en remit le commandement au maréchal Ney, avec l'ordre de se porter en avant et d'attaquer au pas de charge.

Ce mouvement produisit une partie de l'effet qu'il en attendoit. L'armée reprit vigueur. Le combat se ranima sur toute la ligne. Les vieux guerriers de la garde

1815. abordent le redoutable plateau avec leur intrépidité ordniaire ; ils sont repoussés par des batteries inaccessibles ; ils reviennent à la charge, et ne sont pas plus heureux ; leurs rangs s'éclaircissent ; sans s'émouvoir, ils se resserrent et continuent d'avancer.

Dans ce moment des masses énormes de cavalerie tombent sur eux, les entourent, les somment de se rendre. *La garde meürt, et ne se rend pas,* répond l'un d'eux pour tous. Que pouvoient-ils faire cependant ? Leurs munitions et leurs forces étoient épuisées, toute résistance devenoit inutile, toute vanité céda, ils se retirèrent en désordre. Leur retraite fut le signal d'une déroute générale. En apprenant que la garde étoit vaincue, l'armée perdit courage, tous les corps se débandèrent, la voix des chefs fut méconnue, chacun chercha son salut dans la fuite. Le terrible cri de *sauve qui peut* se fit entendre.

En vain Buonaparte, qui avoit ramassé quelques bataillons de la garde jeune et vieille, voulut tenter un dernier effort et arrêter les fuyards ; il fut entraîné avec eux.

Dans un instant toute l'armée perdit ses positions, et se déborda avec la rapidité d'un torrent qui a rompu ses digues : les canonniers avoient abandonné leurs pièces

et les soldats leurs fusils. Tous les corps, mêlés et confondus, n'étoient plus qu'une multitude timide, aveugle, effarée, que rien ne pouvoit arrêter, et qui cherchoit son salut à travers des champs couverts de morts et de blessés. 1815.

Jamais déroute ne fut et plus affreuse et plus complète. Aucune direction n'avoit été donnée ; nul point de ralliement n'avoit été assigné ; rien n'avoit été prévu pour une retraite. Chacun se sauvoit au hasard, sans savoir où il alloit et ce qu'il deviendroit.

Tout le matériel de l'armée tomba au pouvoir de l'ennemi ; la perte en hommes fut immense. Suivant les rapports les plus modestes, elle s'éleva à dix-huit mille morts et six mille prisonniers (1).

Buonaparte prend la fuite, et se sauve à Paris.

Qu'étoit devenu celui que l'histoire accusera d'être l'auteur de cette débâcle honteuse et inouie dans nos annales militaires? Suivant les uns il avoit péri dans la mêlée: et c'étoit le vœu de ses plus sincères amis. Suivant les autres, il avoit été blessé et fait prisonnier dans la dernière charge. Quelques uns, et ceux-là étoient bien informés, disoient qu'il étoit sur la route de Paris, et qu'ils l'avoient reconnu parmi les fuyards. Sans s'inquiéter de ce que deviendroit l'armée qu'il avoit livrée à la bouche-

(1) *Campagne de* 1815, par le général Gourgaud.

1815. rie, il ne songeoit qu'à sauver sa personne; c'étoit la cinquième fois qu'il se souilloit de cette lâcheté (1). Il vint à toute bride à Paris, où, malgré la rapidité de sa course, le bruit de sa défaite l'avoit devancé. S'il espéroit y trouver des vengeurs ou des consolations, il s'abusa. Il n'y entendit que des murmures d'indignation; il n'y vit que des regards ennemis ou indifférents. L'empereur, le héros, le guerrier, tout avoit disparu; il sentit que la couronne alloit lui échapper, et peu de jours après il se vit contraint d'aller la déposer lui-même entre les mains des *représentants de la nation*.

Chambre des députés. C'étoit sous cette dénomination, renouvelée du régime de 1793, que délibéroit alors la chambre des députés. Elle tenoit cette dénomination d'elle-même et ses pouvoirs de Buonaparte, qui l'avoit convoquée, et entre les mains de qui ses membres avoient prêté serment de fidélité.

Cette prétendue chambre des représentants, illégale dans son principe, puisqu'elle tenoit ses pouvoirs d'un homme qui n'en avoit aucun, n'étoit plus, en effet, qu'un *être de raison*, depuis la chute de celui de qui elle tenoit son existence. Cependant, malgré le danger de sa position et son existence précaire, elle offrit à nos

(1) En Égypte, en Espagne, à Moscou, à Leipsick et à Waterloo.

regards un phénomène digne d'observation, celui d'une résistance opiniâtre au milieu de la nation, qui la désavouoit, et en face des armées de l'Europe, qui l'avoient proscrite avec son chef. 1815.

On n'y entendit d'abord que des cris confus, des déclamations oiseuses, des opinions révolutionnaires, qui rappeloient trop évidemment les scandales de la fameuse convention.

Avant de se reconnoître et de se réunir dans un intérêt commun, les hommes de tous les partis commencèrent par se jeter dans la mêlée; ils nous présentèrent alors l'image du chaos, où tous les éléments étoient confondus : la fermentation fut promptement développée, et laissa bientôt voir le germe de quatre opinions, dont les défenseurs devoient tantôt s'unir sans s'aimer, et tantôt se combattre sans objet et sans motif.

L'une de ces opinions tendoit à rendre à Buonaparte son pouvoir, son régime et ses constitutions. On voyoit dans ce parti d'anciens généraux, d'anciens ministres, et des conseillers d'état.

Dans un autre parti, qui se composoit d'anciens constituants, de Feuillants, de Girondins, de tous ceux qui avoient suivi les premiers principes de la révolution sans se souiller de ses crimes, on n'étoit pas

1815. éloigné de reconnoître, dans Buonaparte, le chef de la nation, mais à des conditions qui devoient enchaîner sa puissance, et qui, faute d'être acceptées, reportoient sa couronne sur la tête de son fils, du prince Eugène, ou du duc d'.....

Un troisième parti ne vouloit ni de Buonaparte ni de son fils, ne reconnoissoit ni sa gloire ni ses principes, ne vouloit ni d'empereurs ni de rois; mais, appelant à son secours les Grecs, les Romains et les hommes célèbres de la convention, il vouloit une république; *république une et indivisible*, comme disoit Robespierre, ou fédérative, comme l'avoient imaginée Brissot et Condorcet.

Il y avoit un quatrième parti, composé d'honnêtes gens, mais en petit nombre, comme sont les honnêtes gens; foible et timide, comme sont les honnêtes gens; et, comme tous les honnêtes gens, faisant beaucoup de vœux et peu d'efforts pour le retour des Bourbons.

Dans les premières séances de la chambre, les partisans de la première de ces opinions parurent les maîtres du terrain. Ils furent redevables de ce succès momentané au respect qu'on avoit encore pour leurs noms, pour leurs dignités, et pour la gloire militaire dont quelques uns d'eux étoient les *représentants*.

Mais, à mesure que l'assemblée prit une assiette plus ferme, les oppositions se manifestèrent avec plus de force, et en même temps avec plus de calme dans les délibérations et plus de dignité dans le langage. 1815.

La plupart des orateurs qui assiégèrent la tribune de cette assemblée étoient ou des jeunes gens sans étude de nos lois, sans expérience de la révolution, sans connoissance de la situation morale et politique de la France, mais pleins d'ardeur pour la liberté ; ou des vétérans de la révolution, bien pénétrés de ses intérêts, et bien décidés à les défendre, et à regarder comme autant d'ennemis les rois et leurs partisans.

Les uns et les autres se méprirent étrangement sur les temps où ils vivoient et sur les hommes avec lesquels ils avoient à traiter. Les uns et les autres répétèrent mal à propos de faux principes de liberté et des maximes inapplicables aux circonstances. Les uns et les autres faillirent à compromettre le salut de la France par les obstacles que, sous prétexte de *l'indépendance nationale*, ils mirent imprudemment à la rentrée du roi. Telle étoit la situation des esprits dans cette assemblée, lorsque Buonaparte, vaincu à Waterloo, et déserteur de son armée, arriva inopinément à Paris.

1815. Il n'y rencontra, avons-nous dit, que des regards ennemis, ou des amis consternés. Il apprit bientôt que l'opinion publique le rejetoit, et que la chambre des députés parloit hautement de prononcer sa déchéance.

En vain son frère Lucien essaya-t-il, dans un long plaidoyer, de prouver que le seul moyen de soustraire la France au danger dont les armées de l'Europe la menaçoient, étoit de se rallier, de se serrer plus que jamais autour de l'homme qui avoit fait trembler l'Europe pendant quatorze ans.

« Allez dire à votre frère, lui répliqua M. de La Fayette, que la nation n'a plus de confiance en lui ; et que nous entreprendrons nous-mêmes de sauver la France, qu'il a livrée au courroux et aux vengeances de l'Europe. »

Dans cette extrémité, Buonaparte consulta M. Fouché, ministre de la police, l'homme de son conseil qu'il considéroit le plus et qu'il aimoit le moins (1). Que dois-

(1) M. Fouché, fils d'un armateur de Nantes, étoit oratorien avant la révolution. Nommé député à la convention, il fut entraîné dans le torrent des opinions révolutionnaires. Il commit des fautes impardonnables, sans doute, aux yeux de la justice, mais que les grands services qu'il rendit depuis à l'état auroient dû peut-être faire oublier, si l'on pouvoit considérer séparément les mœurs et la politique.

je faire ? lui demanda-t-il. Abdiquer, sire, lui répondit le ministre. — Et pourquoi ? — Parce qu'il vaut mieux descendre que tomber. 1815.

Ce conseil étoit celui de la nécessité : il n'en fut pas moins reçu avec humeur et défiance. En se servant des talents de M. Fouché, Buonaparte n'avoit pas cessé de redouter en lui tantôt un rival et tantôt un contrôleur.

Depuis Lyon ils avoient marché d'accord, jusqu'au moment où M. Fouché reçut d'un membre du congrès de Vienne une lettre qui lui annonçoit d'une manière positive que Buonaparte ne seroit jamais reconnu ; qu'à cet égard toutes les puissances étoient unanimes, et se disposoient à marcher contre lui. Cette lettre lui parvint peu de jours avant la cérémonie du Champ-de-Mai. Il la communiqua à Buonaparte, et profita de cette occasion pour lui représenter qu'il étoit impossible à la France de soutenir le choc de toutes les nations de l'Europe ; qu'il convenoit de s'assurer des dernières intentions des souverains, et que, s'ils persistoient, il n'y avoit, pour son intérêt et pour celui de la France, qu'un parti à prendre, celui d'abdiquer, et de se retirer aux États-Unis.

Ce qu'il avoit dit dans l'intérêt de la France, alors que Buonaparte étoit à la

1815. tête d'une puissante armée, et entouré d'un parti, il le répéta dans son intérêt personnel, alors qu'il n'avoit plus ni parti ni armée; mais il avoit de son côté la raison et la nécessité; il n'en fut pas mieux accueilli. Buonaparte, qui n'avoit pas une seule chance en sa faveur, lui répondit : *Je n'abdiquerai pas.* — Que ferez-vous dans ce cas-là? — Ce que je ferai? j'ai encore soixante mille hommes, à la tête desquels je défendrai Paris, ou je m'ensevelirai sous ses ruines. M. Fouché se retira, en disant : *vous y réfléchirez.*

Le lendemain de cette conférence, Buonaparte envoya aux deux chambres son abdication, conçue dans les termes suivants :

Seconde abdication de Napoléon.

« François, au commencement de la guerre pour l'indépendance nationale, je comptois sur la réunion de tous les efforts, de toutes les volontés, et sur le concours de toutes les autorités nationales. J'étois fondé à en espérer le succès, et j'avois bravé toutes les déclarations des puissances contre moi. Les circonstances paroissent changées. Je m'offre en sacrifice à la haine des ennemis de la France. Puissent-ils être sincères dans leurs déclarations, et n'en avoir jamais voulu qu'à ma personne!

« Ma vie politique est terminée, et je

proclame mon fils, sous le nom de Napoléon II, empereur des François. Les ministres actuels formeront provisoirement le conseil de gouvernement. L'intérêt que je porte à mon fils m'engage à inviter les chambres à organiser promptement la régence par une loi. Unissez-vous tous pour le salut public, et pour rester une nation indépendante. 1815.

« *Donné au palais de l'Elysée, le 22 juin* 1815.

« *Signé* NAPOLÉON. »

Le même jour il adressa à l'armée la proclamation suivante :

« Soldats! quand je cède à la nécessité qui me force de m'éloigner de mon armée, j'emporte avec moi l'heureuse certitude qu'elle justifiera, par les services éminents que la patrie attend d'elle, les éloges que nos ennemis eux-mêmes ne peuvent lui refuser.

« Soldats, je suivrai tous vos pas, quoique absent; je connois tous les corps, et aucun d'eux ne remportera un avantage signalé sur l'ennemi, que je ne rende justice au courage qu'il aura déployé. Vous et moi nous avons été calomniés. Des hommes indignes d'apprécier vos travaux ont vu, dans les marques d'attachement que vous m'avez données, un zèle dont

1815. j'étois le seul objet. Que vos succès futurs leur apprennent que c'étoit la patrie par-dessus tout que vous serviez en m'obéissant, et que si j'ai quelque part à votre affection, je le dois à mon ardent amour pour la France, notre mère commune.

« Soldats, encore quelques efforts, et la coalition est dissoute. Napoléon vous reconnoîtra aux coups que vous porterez.

« Sauvez l'honneur et l'indépendance des François. Soyez jusqu'à la fin tels que je vous ai connus depuis vingt ans, et vous serez invincibles.

« *Signé* NAPOLÉON. »

Débats dans les chambres. L'acte d'abdication ayant été lu à la chambre des pairs, M. Lucien se leva, et dit :

« L'empereur Napoléon vient d'abdiquer en faveur de son fils. Politiquement parlant, l'empereur est mort, *vive l'empereur!* Je propose à l'assemblée, séance tenante, de prêter serment à Napoléon II. »

« Et à quel titre, s'écria aussitôt M. Doulcet de Pontécoulant (1), M. Lucien vient-

(1) M. Doulcet de Pontécoulant, d'une ancienne famille de Normandie, étoit avant la révolution sous-lieutenant des gardes-du-corps, dont son père étoit major-général. Il embrassa le parti de la révolution avec chaleur, et fut successivement membre de la convention, député au conseil des cinq-cents, préfet du département de la Dyle et pair de la chambre de Buonaparte.

il proposer un souverain à la nation françoise? M. Lucien est-il François? il n'a d'autre titre que celui de prince romain... » Lucien voulut interrompre l'orateur : « Pardon, prince, reprit celui-ci, respectez l'égalité dont tant de fois vous avez donné l'exemple (1). Je déclare que je ne reconnoîtrai jamais pour mon souverain un enfant étranger. Vous aurez la guerre civile, reprit Lucien. C'est bien assez de la guerre étrangère, que vous nous avez donnée, répondit M. Boissy d'Anglas.

La proposition de M. Lucien fut ajournée.

La discussion fut encore plus animée dans la chambre des députés. MM. Garat, Defermont, Boulay de la Meurthe, Regnault de Saint-Jean-d'Angely, insistèrent vivement pour faire proclamer Napoléon II. MM. Malleville et Dupin demandèrent l'ajournement. L'assemblée paroissoit indécise, lorsque M. Manuel réunit la majorité des opinions à la sienne, par un discours qui fit connoître son talent, et dont nous allons citer quelques phrases.

« De quoi s'agit-il, messieurs, dans cette discussion? d'un homme, ou d'une fa-

(1) Allusion aux principes démocratiques que Lucien avoit professés au commencement de la révolution, et au refus réel ou simulé qu'il fit de reconnoître son frère en qualité d'empereur, pendant les jours de sa puissance.

1815. mille ? non : mais de la patrie. Il s'agit de ne rien compromettre, de laisser aller le cours des choses, et de ne pas prolonger davantage une discussion que je regarde comme une calamité. N'est-ce pas, en effet, une calamité que d'être obligé de proclamer à la face de l'Europe jusqu'à quel point des considérations politiques ont influé dans la décision de Napoléon, et dans celle que vous avez à prendre relativement à son fils ?

« L'abdication de Napoléon emporte avec elle une condition en faveur de son fils. Vous avez accepté l'abdication ; vous avez donc accepté les conditions qu'elle emporte avec elle. Ainsi les choses ont suivi leur cours naturel, et la question est tout entière sous l'empire des principes constitutionnels.

« Il faut d'ailleurs que le gouvernement agisse au nom d'une puissance quelconque. On a dit que ce seroit au nom de la nation ; mais au sein de cette grande nation, agitée par tant de mouvements contraires, livrée à tant de souvenirs, à tant d'espérances différentes, n'y a-t-il qu'une opinion, qu'un vœu, qu'un parti ? Certes, s'il n'y avoit qu'une opinion, l'objection seroit sans réplique : la nation se battroit pour la nation. En résultat, je pense que l'abdication de Napoléon doit emporter

avec elle le couronnement de son fils. » Il proposa en conséquence, et l'assemblée adopta le décret suivant : 1815.

« L'assemblée passe à l'ordre du jour, motivé sur ce que Napoléon II se trouve proclamé empereur des François par le fait de l'abdication de Napoléon Ier., et par la force des constitutions de l'empire. »

On ne sait encore quelle opinion prendre d'une discussion de cette nature ; s'il faut blâmer la niaiserie, ou admirer le courage des hommes qui s'y livroient avec tant de complaisance au milieu des terribles circonstances qui les menaçoient en même temps que toute la France. Ils ne pouvoient ignorer que les armées angloise et prussienne, victorieuses à Waterloo, traversoient la France à grands pas, arriveroient dans deux jours aux portes de Paris, et que les foibles retranchements élevés autour de cette ville ne les empêcheroient pas d'y entrer le lendemain et de rétablir le roi sur son trône. Ils n'ignoroient pas davantage que le vœu général de la nation repoussoit également Buonaparte, son fils et toute sa famille. Que signifioient donc et leurs débats et leurs décrets sur l'abdication de l'un et sur les droits de l'autre ?

Vouloient-ils, à l'image des sénateurs romains, attendre les barbares, et mourir

1815. sur leurs chaises curules ? Ce n'eût été qu'une comédie à faire pitié !

Croyoient-ils imposer aux étrangers par la hauteur de leurs discours et la fermeté de leur contenance ? Ils connoissoient mal leur situation et celle de l'ennemi.

Tandis qu'ils perdoient le temps dans de vaines délibérations, ils apprirent que l'armée des alliés traversoit la vallée de Montmorency, et se déployoit dans la plaine de Saint-Denis.

M. Fouché chef du gouvernement.

Depuis l'abdication de Buonaparte, M. Fouché étoit le chef du gouvernement provisoire : c'étoit sans contredit l'homme le plus habile du conseil ; mais il n'étoit pas toujours le maître d'y faire adopter ses résolutions. Son bon esprit et sa correspondance l'avoient convaincu de l'impossibilité de la résistance, et par conséquent de la nécessité de la soumission. Mais le ministre de la guerre (1) avoit d'autres vues, et pensoit qu'une longue résistance pourroit obtenir de l'ennemi des conditions plus honorables. A mesure que les débris de l'armée vaincue à Waterloo se rallioient autour de Paris, il leur assignoit des postes, soit en dedans, soit au dehors des murs ; il faisoit tous les préparatifs d'une défense vigoureuse.

M. Fouché comptoit peu sur ces res-

(1) Le maréchal Davoust.

sources; et, croyant pouvoir se fier davantage aux promesses contenues dans les proclamations des alliés, il ouvrit des négociations; il écrivit au duc de Wellington la lettre suivante : 1815.

« Paris, 27 juin 1815.

« Milord,

« Vous venez d'agrandir votre nom par de nouvelles victoires remportées sur les François; c'est donc par vous surtout que les François sont connus et appréciés. Vous voterez pour leurs droits au milieu des puissances de l'Europe.

« Dans ce conseil de souverains, votre crédit et votre influence ne peuvent pas être moindres que votre gloire.

« Les vœux des nations, qui ne calomnient ni ne flattent, ont fait connoître votre caractère. Dans vos conquêtes, votre droit des gens a été la justice, et votre politique la voix de votre conscience.

« Vous trouverez, milord, les demandes que nous vous faisons, par nos plénipotentiaires, conformes à la justice la plus rigoureuse.

« La nation françoise veut vivre sous un monarque; elle veut aussi que ce monarque règne sous l'empire des lois.

« La république nous a fait connoître tout ce qu'ont de funeste les excès de la

1815. liberté ; l'empire, tout ce qu'a de funeste l'excès du pouvoir. Notre vœu, et il est immuable, est de trouver, à égale distance de ces excès, l'indépendance, l'ordre et la paix de l'Europe.

« Tous les regards en France sont fixés sur la constitution de l'Angleterre. Nous ne prétendons pas être plus libres qu'elle. Nous ne consentirons pas à l'être moins.

« Les représentants du peuple françois travaillent à son pacte social (1) ; les pouvoirs seront séparés, mais non divisés. C'est de leur séparation même qu'on veut faire naître leur harmonie.

« Dès que ce traité aura reçu la signature du souverain qui sera appelé à gouverner la France, ce souverain recevra le sceptre et la couronne des mains de la nation.

« Dans l'état actuel des lumières de l'Europe, un des plus grands malheurs du genre humain, ce sont les divisions de la France et de l'Angleterre. Unissons-nous pour le bonheur du monde.

« Milord, nul homme, en ce moment, ne peut aussi puissamment que vous concourir à mettre l'humanité tout entière

(1) La chambre des députés s'occupoit alors de faire une constitution, que le prince qu'elle devoit appeler à la couronne seroit tenu d'accepter comme première condition de son installation.

sous un meilleur génie, et dans une meilleure condition.... 1815.

« Le président du gouvernement de la France,

« *Signé* le DUC D'OTRANTE. »

Cette lettre resta sans réponse.

Quatre jours après, M. Fouché écrivit au prince Blücher celle qu'on va lire :

« Paris, 1er. juillet 1815.

« Prince,

« Indépendamment du cours de nos négociations, je me fais un devoir d'écrire personnellement à votre altesse, au sujet d'un armistice, dont le refus, je l'avoue, me semble inexplicable. Nos plénipotentiaires sont au quartier-général depuis le 28, et nous sommes encore sans une réponse positive....

« La paix existe déjà, puisque la guerre n'a plus d'objet. Nos droits à l'indépendance, l'engagement pris par les souverains de les respecter, n'en subsisteroient pas moins après la prise de Paris. Il seroit donc inhumain, il seroit atroce de livrer des batailles sanglantes, qui ne changeroient en rien les questions qui sont à décider.

« Je dois parler franchement à votre altesse; notre état de possession, notre

1815. état légal, qui a la double sanction du peuple et des deux chambres, est celui d'un gouvernement où le petit-fils de l'empereur d'Autriche est le chef de l'état. Nous ne pourrions songer à changer cet état de choses que dans le cas où la nation auroit acquis la certitude que les puissances révoquent leurs promesses, et que leur vœu commun s'oppose à la conservation de notre gouvernement actuel.

« Ainsi, quoi de plus juste que de conclure un armistice? Y a-t-il un autre moyen de laisser aux puissances le temps de s'expliquer, et à la France celui de connoître le vœu des puissances?

« Il n'échappera point à votre altesse que déjà une grande puissance (1) trouve dans notre état de possession un droit personnel d'intervenir pour ses propres intérêts dans nos affaires intérieures, aussi long-temps que cet état ne sera pas changé. Nous ne savons pas encore si l'Angleterre a changé de volonté au sujet de notre indépendance : car la marche des armées n'est pas un indice certain de la volonté des cabinets.

« La volonté de la Prusse et de l'Angleterre ne peut même pas nous suffire : c'est leur accord que nous avons besoin de connoître. Voudriez-vous, prince, désu-

(1) L'Autriche.

nir cet accord? Voudriez-vous y mettre obstacle? 1815.

« Quant à moi, je ne crains pas d'aller au-devant des objections. On s'imagine peut-être que l'occupation de Paris par deux des armées alliées seconderoit les vues que vous pouvez avoir de rétablir Louis XVIII sur le trône. Mais comment l'augmentation des maux de la guerre, qu'on ne pourroit plus attribuer qu'à ce motif, seroit-elle un moyen de réconciliation?

« Je dois déclarer à votre altesse que toute tentative détournée pour nous imposer un gouvernement, avant que les puissances se soient expliquées, forceroit aussitôt les chambres à des mesures qui ne laisseroient, dans aucun cas, la possibilité d'aucun rapprochement.

« L'intérêt même du roi est que tout reste en suspens. La force peut le replacer sur le trône, mais ne l'y maintiendra pas. Ce n'est ni par la force, ni par des surprises, ni par les vœux d'un parti, que la volonté nationale pourroit être amenée à changer son gouvernement.... Tout emploi de la force en faveur du roi, par les armées étrangères, seroit regardé par la France comme l'aveu d'un dessein formel de nous imposer un gouvernement malgré nous. Il nous est permis de demander à

1815. votre altesse si elle a reçu un tel pouvoir.

« D'ailleurs, ce n'est pas la force qui pacifie : plus on usera de violence envers la nation, plus on trouvera de résistance dans sa volonté. L'intention des généraux ne peut être de compromettre leur propre gouvernement, et de révoquer par le fait la loi que les puissances se sont imposée elles-mêmes.

« Prince, la question est tout entière dans ces mots...

« *Napoléon a abdiqué, comme le désiroient les puissances ; la paix est donc rétablie.... L'armistice est donc indispensable.*

« Je tiendrois à votre altesse le même langage, lors même qu'une autre bataille vous auroit ouvert les portes de Paris : c'est celui que tient toute la France....

« J'espère avoir bientôt avec votre altesse des rapprochements qui nous conduiront les uns et les autres à l'œuvre de la paix, par des moyens plus conformes à la raison et à la justice. L'armistice nous permettra de traiter dans Paris, et il sera facile de nous entendre sur le grand principe, que le repos de la France est une condition indispensable du repos de l'Europe.

« J'ai l'honneur d'être, etc.

« *Signé* le DUC D'OTRANTE. »

Le prince Blücher ne répondit pas plus à cette lettre que le duc de Wellington n'avoit répondu à celle qui lui étoit adressée. Les plénipotentiaires françois chargés de la négociation furent arrêtés aux avant-postes, et conduits sur les derrières de l'armée. 1815.

Quel qu'ait été le motif de ces deux procédés, ils furent regardés à Paris comme une violation du droit des gens, et en même temps comme un désaveu formel des protestations de paix et de bonne amitié contenues dans les manifestes que le prince de Schwartzemberg, le comte Barclay de Tolly, le duc de Wellington lui-même, avoient publiés peu de jours auparavant.

Dans son manifeste du 23 juin, le prince de Schwartzemberg disoit :

« François, c'est à vous à décider de la paix ou de la guerre. L'Europe veut la paix, et ne fait la guerre qu'à l'usurpateur du trône françois. Les armées alliées protégeront le paisible citoyen, et combattront les soldats de Buonaparte. Elles traiteront en alliés les provinces qui se prononceront contre lui, et ne connoîtront d'ennemis que ceux qui soutiendront sa cause. »

Le comte Barclay de Tolly, au nom de

1815. l'empereur Alexandre, avoit dit, le 25 juin :

« François, soyez rendus à vous-mêmes, et l'Europe vous salue en amie, et vous offre la paix. Venez au-devant de nous, votre cause est la nôtre : votre bonheur, votre gloire, votre puissance, sont encore nécessaires au bonheur, à la gloire et à la puissance des nations qui vont combattre pour vous. »

Le 21 juin, le duc de Wellington avoit dit :

« Je fais savoir aux François que j'entre dans leur pays à la tête d'une armée victorieuse, non en ennemi (excepté de l'usurpateur), mais pour les aider à secouer le joug de fer qui les opprime. »

Le roi avoit confirmé toutes ces promesses, dans sa proclamation datée de Cambray (28 juin 1815); la voici :

« Les portes de mon royaume viennent de s'ouvrir devant moi; j'accours : j'accours pour ramener mes sujets égarés, pour adoucir les maux que j'avois voulu prévenir, pour me placer une seconde fois entre les armées alliées et les François, dans l'espoir que les égards dont je peux être l'objet tourneront à leur salut. C'est la seule manière dont j'ai voulu prendre part à la guerre. Je n'ai pas permis qu'au-

1815.
un prince de ma famille parût dans les rangs des étrangers, et j'ai enchaîné le courage de ceux de mes serviteurs qui auroient pu se ranger autour de moi.

« Revenu sur le sol de ma patrie, je me plais à parler de confiance à mes peuples.

« Lorsque je reparus au milieu d'eux, je trouvai les esprits agités et emportés par des passions contraires. Les regards ne rencontroient de toutes parts que des difficultés et des obstacles; mon gouvernement devoit faire des fautes : peut-être en a-t-il fait. Il est des temps où les intentions les plus pures ne suffisent pas pour diriger, où quelquefois même elles égarent.

« L'expérience seule pouvoit avertir. Elle ne sera pas perdue. Je veux tout ce qui sauvera la France.

..... « Je promets, moi qui n'ai jamais promis en vain, de pardonner aux François égarés tout ce qui s'est passé depuis le jour où j'ai quitté Lille au milieu de tant de larmes, jusqu'au jour où je suis rentré dans Cambray au milieu de tant d'acclamations.

« Mais le sang de mes enfants a coulé par une trahison dont les annales du monde n'offre pas d'exemple. Cette trahison a appelé l'étranger dans le cœur de la France. Chaque jour me révèle un dé-

1815. sastre nouveau. Je dois, pour la dignité de mon trône, pour l'intérêt de mes peuples, pour le repos de l'Europe, excepter du pardon les instigateurs et les auteurs de cette trame horrible. Ils seront désignés à la vengeance des lois par les deux chambres, que je me propose d'assembler incessamment.

« François! tels sont les sentimens que rapporte au milieu de vous celui que le temps n'a pu changer, que le malheur n'a pu fatigüer, que l'injustice n'a pu abattre. Le roi, dont les pères règnent depuis huit siècles sur les vôtres, revient pour consacrer le reste de ses jours à vous défendre et à vous consoler. »

Quel étoit l'objet de ces manifestes? d'engager la nation à déposer les armes. Elle y avoit consenti; et dès-lors, devenue étrangère à la vengeance des alliés, elle devoit compter sur la bienveillance, sur la protection, et principalement sur les promesses de leurs généraux. Jamais promesses ne furent plus volontaires, plus solennelles et plus unanimes. Il y avoit de leur part plus de justice encore que de générosité à déclarer qu'une seule victime suffisoit à leur ressentiment.

Comment arriva-t-il que tout cela fut oublié le lendemain du jour où tout cela fut promis? Quels furent les motifs qui

1815.

changèrent tout à coup les dispositions favorables des alliés à notre égard? Nous n'avons pu acquérir sur ce point que des documents trop incertains pour émettre une opinion : mais nous devons croire que ces motifs furent bien puissants, puisqu'ils exposoient les souverains au reproche d'avoir manqué de parole, et que, par cette conduite, ils compromettoient avec ses sujets le roi, qu'ils s'étoient chargés de ramener dans sa capitale.

L'abdication de Buonaparte n'avoit changé l'état des choses ni à l'intérieur, ni à l'extérieur. Dans l'intérieur, le gouvernement paroissoit exactement le même; il n'y avoit qu'un homme de moins. A l'extérieur, la guerre continuoit aux portes de Paris, dans les plaines de Saint-Denis et de Vaugirard, comme si Buonaparte eût encore été sur le trône.

Ses lieutenants avoient rallié les débris de l'armée vaincue à Waterloo; et de ces débris ils en avoient formé une autre non moins redoutable par son indiscipline que par son courage. Le maréchal Davoust (1),

(1) Le maréchal Davoust, né en Bourgogne d'une famille noble, avoit étudié au collége de Brienne avec Buonaparte. Il étoit sous-lieutenant au régiment de Royal-Champagne en 1789. Il prit parti pour la révolution; et un caractère particulier de bravoure et d'audace le fit avancer rapidement dans les armées de la république. Il fut nommé maréchal de l'empire en 1804, duc d'Auerstaedt en 1807, et prince d'Eckmühl en 1809.

1815. ministre de la guerre, en avoit pris le commandement. Il paroissoit avoir l'intention de se renfermer avec elle dans Paris, et de s'y défendre jusqu'à l'extrémité.

Des affiches nombreuses annonçoient ce projet aussi affreux qu'insensé : des fédérés et des soldats ivres parcouroient les rues en criant : *Vive l'empereur, à bas les royalistes*. Des journaux atroces soulevoient les faubourgs et invitoient les habitants à s'ensevelir sous les ruines de leurs maisons. De la chambre des députés, comme d'un foyer volcanique, sortoient tous les soirs des laves enflammées, qui menaçoient d'embraser Paris et la France.

« Notre principal devoir, disoit le 25 juin un membre de cette chambre (1), est d'exalter le zèle des hommes qui se dévouent au salut de la patrie. Aujourd'hui les fédérés, dévoués à la belle cause dans laquelle nous sommes tous engagés, se sont mis à la disposition de la *représentation nationale*, et sont prêts à la défendre, soit contre les malveillants de l'intérieur, soit contre les ennemis de l'extérieur. »

« Je propose, disoit un autre (2), d'envoyer aux armées des commissaires, pour en diriger l'esprit. »

(1) M. Dumolard.
(2) M. Durbach, séance du 5 juillet.

« Je demande, disoit un troisième (1), que la cocarde tricolore soit déclarée nationale, et la cocarde blanche incivique et criminelle. » 1815.

Tandis qu'on faisoit ces motions dans la chambre des députés, quatre des commandants de la garde nationale juroient de conserver à jamais les couleurs de la révolution.

Les couleurs ont été, dans tous les temps de révolution, le langage du peuple et le symbole des factions. On n'a point oublié les maux qu'ont produits en Angleterre les factions d'York et de Lancastre, sous les noms de *rose blanche* et de *rose rouge*. Peu s'en est fallu que les mêmes couleurs, sous la forme d'œillets rouges et blancs, et sous les noms de *royalistes* et de *patriotes*, n'aient produit les mêmes désordres en France.

Au dehors, le drapeau blanc, symbole de l'antique monarchie, flottoit librement sur tous les édifices.

Au dedans, le drapeau tricolor, symbole de la révolution, étoit maintenu sur tous les édifices publics.

Un mur de deux pieds d'épaisseur séparoit des couleurs, des opinions et des hommes que le diamètre entier de la terre ne pouvoit pas tenir trop éloignés.

(1) Séance du 6 juillet.

1815. Dans la ville, une soldatesque mutinée menaçoit d'insultes graves, et même de mort, quiconque portoit à son chapeau la cocarde blanche, que, hors des barrières, le roi portoit au sien.

La chambre des députés autorisoit ou encourageoit ces désordres par une affiche dans laquelle on lisoit :

« Tout gouvernement qui n'auroit d'autre titre que les volontés d'un parti, ou qui seroit imposé par la force, ou qui n'adopteroit pas les *couleurs nationales*, la liberté de la presse, l'abolition de la noblesse ancienne, ne sera reconnu ni par la nation ni par ses représentants (1). »

Horrible situation de Paris. Une telle déclaration étoit effrayante pour les habitants de Paris, dans la position où ils se trouvoient. Ils étoient assiégés par une armée de deux cent mille

(1) Si cette prétendue *chambre de représentants* n'étoit pas elle-même excitée ou encouragée par un parti puissant, mais caché dans l'ombre, il faudroit croire que tous ses membres avoient perdu la tête, et méritoient d'aller délibérer à Charenton.

« Le vertige de cette chambre étoit tel, dit le général Gourgaud, que, dans ces moments terribles, elle s'amusoit à de vaines discussions de principes constitutionnels. La postérité ne voudra jamais croire qu'elle porta l'aveuglement au point d'imaginer que des bataillons prussiens viendroient garantir l'exécution de ses décrets. La garde nationale, ayant la même confiance, déclaroit de son côté qu'elle vouloit conserver les *couleurs nationales* ; et cela, le jour que deux cent mille étrangers entroient à Paris. »

hommes, et menacés dans l'intérieur d'un soulèvement populaire. D'un côté ils entendoient gronder le canon qui battoit leurs foibles remparts ; de l'autre ils voyoient aiguiser les poignards qui menaçoient leur poitrine. Leurs alarmes étoient grandes et fondées. 1815.

Pendant les quatre mortelles journées que dura cet état de choses, la ville fut livrée aux plus affreux désordres de l'anarchie. Il n'y avoit plus ni tribunaux, ni administration, ni officiers de police, ni magistrats qui veillassent à la sûreté publique. Tout étoit permis, tout étoit à craindre. Voici le tableau qu'un rapport de la police secrète du temps a tracé de cette situation.

« Paris est abandonné à lui-même. L'embarras déjà très-grand de cet état de choses s'accroît encore par les tentatives du parti buonapartiste, avec ou sans l'aveu de Buonaparte. Les restes de ce parti s'agitent, excitent les militaires, irritent leurs regrets, et tournent jusqu'à leur désespoir du côté de l'empereur. »

Nous avons dit que des frénétiques armés de sabres nus parcouroient les rues, en vomissant des imprécations contre le roi, en appelant le peuple aux armes, en annonçant hautement une Vendée patriotique. Ajoutons qu'à ces cris forcenés, qui

1815. effrayoient les femmes et les enfants, se joignoient des voies de fait, et que des outrages grossiers, et des coups souvent mortels effrayoient tous les hommes qui, livrés à leurs affaires particulières, n'avoient ni la pensée ni le désir de partager le délire de ces affreuses saturnales. Aucun citoyen paisible, aucune femme honnête, n'osoient plus paroître dans les promenades, ni même traverser les rues. Les boutiques, les spectacles et les barrières étoient fermés.

Ce que vouloient les factieux, et à quel terme ils devoient s'arrêter, c'est ce que nous ignorons; mais il est probable ou qu'ils avoient été trompés par de fausses alarmes, ou qu'ils avoient été séduits par de fausses promesses. Il est probable qu'on leur avoit représenté d'un côté les Bourbons armés contre eux de cruelles vengeances, et promis, de l'autre, un prince étranger qui devoit les combler d'honneurs et de bienfaits.

Il est impossible d'expliquer, dans toute autre hypothèse, l'insolence de leurs prétentions en présence d'une armée de deux cent mille hommes, et le délire de leur résistance une heure avant leur catastrophe.

e roi aux portes ..ris. La catastrophe arriva le 7 juillet. Le roi étoit depuis trois jours à Saint-Denis,

et n'ignoroit ni les désordres dont Paris étoit le théâtre, ni les malheurs dont les habitants étoient menacés. En vertu d'une capitulation militaire, signée le 4, les étrangers avoient pris possession de Saint-Denis, de Saint-Ouen, de Clichy, de Neuilly, etc. Le 5, Montmartre fut mis à leur disposition : le 7, les portes de Paris devoient leur être ouvertes. 1815.

La veille de cette journée, si importante pour la France, M. Fouché, président du gouvernement, écrivit au roi la lettre suivante :

« Paris, 6 juillet 1815.

« Sire,

« Le retour de votre majesté ne laisse plus aux membres du gouvernement d'autre devoir à remplir que celui de se séparer. Je demande, pour l'acquit de ma conscience, à lui exposer fidèlement l'opinion et les sentiments de la France. Rapp[ort] du mi[nis]tre de police [au] roi.

« Ce n'est pas votre majesté que l'on redoute. Elle a vu pendant onze mois que la confiance dans sa modération et dans sa justice soutenoit les François au milieu des craintes que leur inspiroient les entreprises d'une partie de sa cour.

« Tout le monde sait que ce ne sont ni les lumières ni l'expérience qui manquent à votre majesté. Elle connoît la France et

1815. son siècle : elle connoît le pouvoir de l'opinion ; mais sa bonté lui a trop souvent fait écouter les prétentions de ceux qui l'ont suivie dans l'adversité : dès-lors il y a eu deux peuples en France. Il étoit pénible sans doute à votre majesté d'avoir sans cesse à repousser ces prétentions par des actes de sa volonté. Combien de fois elle a dû regretter de ne pouvoir leur opposer des lois nationales ! Si le même système se reproduit, et que, tirant tous les pouvoirs de l'hérédité, votre majesté ne reconnoisse d'autres droits du peuple que ceux qui lui viennent des concessions du trône, la France, comme la première fois, sera incertaine dans ses devoirs ; elle aura à hésiter entre son amour pour la patrie et son amour pour le prince, entre son penchant et ses lumières.

« Son obéissance n'aura d'autre base que sa confiance dans votre majesté, et si cette confiance suffit pour maintenir le respect, elle ne suffit pas pour écarter les dangers, ni pour affermir les dynasties.

« Sire, votre majesté a reconnu que ceux qui entraînoient le pouvoir au-delà de ses limites sont peu propres à le soutenir quand il est ébranlé : que l'autorité se perd elle-même dans le combat continuel qui la force de rétrograder dans ses mesures : que moins on laisse de droits à un

peuple, plus sa juste défiance le porte à conserver ceux qu'on ne peut lui disputer, et que c'est toujours ainsi que l'amour s'affoiblit et que les révolutions se préparent. 1815.

« Nous vous en conjurons, sire, daignez cette fois ne consulter que votre justice et vos lumières. Croyez que le peuple françois met aujourd'hui à sa liberté autant d'importance qu'à la vie. Il ne se croira jamais libre s'il n'y a pas entre les pouvoirs des droits également inviolables. N'avions-nous pas sous votre dynastie des états-généraux qui étoient indépendants du monarque ?

« Sire, votre sagesse ne peut attendre les événements fâcheux pour faire des concessions ; c'est alors qu'elles seroient nuisibles à votre intérêt.

« Aujourd'hui les concessions rapprochent les esprits, pacifient et donnent de la force à l'autorité royale ; demain elles prouveroient sa foiblesse : c'est le désordre qui les arracheroit ; les esprits resteroient aigris.

« *Signé* LE DUC D'OTRANTE. »

Il y avoit dans ce rapport beaucoup d'assertions contestables, mais qui, à force d'avoir été répétées sans contradiction depuis vingt-cinq ans, étoient devenues des

principes pour les partisans de la révolution. Il y avoit aussi des vérités de fait, que nulle personne de bonne foi ne pouvoit révoquer en doute. Le roi le lut avec attention, en reconnut les vérités, n'en désavoua pas les principes, manda M. le duc d'Otrante, et lui dit, après une longue conférence, qu'il ne croyoit pas pouvoir mieux confier l'administration de la police de son royaume qu'à celui qui en connoissoit si bien l'esprit et les besoins.

Le lendemain Paris ouvrit ses portes. L'armée des alliés y entra sans obstacles. A leur apparition le vacarme dont nous avons parlé plus haut cessa tout à coup. Les députés, les fédérés, les factieux, saisis d'épouvante, rentrèrent dans le devoir ou plutôt dans le silence.

C'étoit un mal guéri par un autre. Il ne falloit, hélas ! pas moins qu'une invasion étrangère pour nous délivrer des horreurs de la guerre civile. Dans l'effroi que nous inspiroit la vue des bêtes féroces qu'on avoit lâchées contre nous, nous n'eûmes pas le temps d'examiner les conditions du marché qui devoit nous en délivrer ; et lorsque nous en sentîmes le poids accablant, il n'y avoit plus moyen de nous en affranchir.

L'entrée des alliés dans Paris ne fut pas cette année, comme l'année précédente,

peuple, plus sa juste défiance le porte à conserver ceux qu'on ne peut lui disputer, et que c'est toujours ainsi que l'amour s'affoiblit et que les révolutions se préparent. 1815.

« Nous vous en conjurons, sire, daignez cette fois ne consulter que votre justice et vos lumières. Croyez que le peuple françois met aujourd'hui à sa liberté autant d'importance qu'à la vie. Il ne se croira jamais libre s'il n'y a pas entre les pouvoirs des droits également inviolables. N'avions-nous pas sous votre dynastie des états-généraux qui étoient indépendants du monarque ?

« Sire, votre sagesse ne peut attendre des événements fâcheux pour faire des concessions ; c'est alors qu'elles seroient nuisibles à votre intérêt.

« Aujourd'hui les concessions rapprochent les esprits, pacifient et donnent de la force à l'autorité royale ; demain elles prouveroient sa foiblesse : c'est le désordre qui les arracheroit ; les esprits resteroient aigris.

« *Signé* LE DUC D'OTRANTE. »

Il y avoit dans ce rapport beaucoup d'assertions contes[illegible], mais qui, à force d'avoir été [illegible] contradiction depuis [illegible] ont devenues des

1815.

Étrange conduite des alliés.

Paris offrit pendant plusieurs mois l'image d'une ville de guerre occupée par l'ennemi. Ses barrières, ses postes militaires, ses casernes, ses établissements publics, étoient livrés aux Prussiens et aux Anglois. Des piquets d'infanterie gardoient les avenues de tous les ponts. Une batterie de canons étoit braquée contre le château des Tuileries. Les Champs-Élysées, le jardin du Luxembourg, la place du Carrousel, étoient transformés en camps. Le bois de Boulogne, cette promenade favorite des Parisiens, avoit disparu sous la hache du soldat anglois.

Le lion de Saint-Marc, les chevaux de Corinthe, l'Apollon du Belvédère, la Vénus de Médicis, les chefs-d'œuvre de tous les arts qui, depuis quinze ans, enrichissoient nos musées, ou décoroient nos places publiques, furent enlevés avec une rigueur d'exécution qui redoubla le chagrin de nos pertes.

Ce fut alors que les habitants de cette grande ville, vaincus, dépouillés, ruinés, et humiliés deux fois en quinze mois sous le joug des armées étrangères, éprouvèrent et sentirent toute la vanité de cette gloire militaire qui les avoit enivrés pendant quinze ans; ce fut alors qu'ils reconnurent le tort qu'ils avoient eu d'accorder leur confiance tantôt à des empiriques qui,

sous le nom de *patriotes*, leur avoient garanti de longs jours de paix et de liberté, tantôt au conquérant qui leur avoit promis l'empire et les richesses du monde entier. 1815.

Qu'étoit-il devenu, ce fameux conquérant ? Après avoir perdu sa gloire à Waterloo, et sa couronne à Paris, il rêvoit dans son palais au moyen de ressaisir l'une et l'autre.

Fuite de Buonaparte.

Peu de jours après son abdication, il fit sonder ses amis dans les deux chambres, les officiers de sa garde, ceux de ses ministres qui lui avoient montré le plus d'attachement, et jusqu'aux fédérés des faubourgs ; il ne trouva partout que des esprits prévenus, des cœurs froids, des oreilles sourdes à ses insinuations.

Les conciliabules qu'il tenoit tantôt à l'Élysée-Bourbon, et tantôt à la Malmaison, étoient surveillés par M. Fouché, lequel, exactement instruit des mesures qu'on y prenoit, avoit peu de peine à les faire échouer.

Le 27 juin, Buonaparte étant à la Malmaison, apprit que les alliés en arrivant par la vallée de Montmorency, laissoient par ce mouvement leur flanc gauche à découvert : il conçut aussitôt la possibilité de sauver la France, en tombant de tout le poids de l'armée françoise sur le flanc et sur les derrières de l'ennemi.

1815. Il garantissoit le succès de cette opération, si on vouloit lui en confier l'exécution.

Le gouvernement provisoire, à qui le général Beker vint de sa part communiquer ce plan et faire sa demande, répondit *que le sort de la France étoit malheureusement décidé, et qu'il ne devoit plus songer qu'à sauver sa personne.*

Il n'y avoit pas de temps à perdre : les armées étrangères s'approchoient à grands pas, et il redoutoit par-dessus tout de tomber dans les mains des Prussiens.

Il se décida à partir. Le 29 juin à 11 heures du soir, il monta dans sa voiture, et courut sans s'arrêter jusqu'à Rochefort, où il arriva le 3 juillet. Il avoit l'intention de se rendre aux *États-Unis*, et le projet de s'embarquer sur la frégate la *Méduse*. Mais la vue de trois vaisseaux anglois qui croisoient à l'embouchure de la Charente l'arrêta toup à coup. Il ne pouvoit s'arrêter long-temps sans tomber dans les mains des Prussiens qui étoient à sa poursuite, ni s'embarquer sans être pris par les Anglois qui sembloient l'observer. De ces deux dangers il choisit celui qui lui parut le moins pressant, et il alla lui-même se livrer aux Anglois.

Il se livre aux Anglois. En arrivant à bord du *Bellérophon*, il dit au capitaine : « Le sort des armes m'a-

mène chez mon plus cruel ennemi, mais je compte sur sa loyauté. » 1815.

Le *Bellérophon*, saisi d'un prisonnier de cette importance, appareilla sur-le-champ de la *rade des Basques* (1), et arriva dans celle de Torbay (2) le 23 juillet.

L'Angleterre connoissoit déjà l'événement : quel événement ! quelle vicissitude de fortune ! Pour voir Buonaparte leur prisonnier, tous les Anglois se précipitèrent sur la côte où il devoit aborder. La sagesse du gouvernement prévint les dangers qui pouvoient résulter de cette immense curiosité. Le capitaine du *Bellérophon* reçut ordre de ne pas communiquer avec la terre.

L'illustre prisonnier écrivit au prince-régent la lettre suivante : Il écrit au prince-régent.

« A bord du Bellérophon, 24 juillet 1815.

« Altesse royale,

« En butte aux factions qui divisent mon pays, et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique ; et je viens, comme Thémistocle, m'asseoir sur les foyers du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de votre

(1) Côtes de France.
(2) Côtes d'Angleterre.

1815. altesse royale, comme le plus puissant, le plus constant et le plus généreux de mes ennemis.

« *Signé* Napoléon. »

Au lieu de réponse à sa lettre, Buonaparte reçut le 31 juillet la notification officielle que tous les souverains de l'Europe avoient pris, d'un commun accord, l'irrévocable résolution de le faire conduire et de le retenir renfermé à l'île Sainte-Hélène. Dans la violence de son ressentiment, il oublia qu'il étoit déjà prisonnier, qu'il n'étoit plus qu'un simple particulier, et surtout qu'en violant toute sa vie *le droit des gens*, il avoit perdu celui d'en réclamer la protection ; il rédigea de premier mouvement la protestation suivante :

Protestation de Buonaparte.

« Je proteste solennellement à la face du ciel et des hommes contre la violation de mes droits les plus sacrés, puisque l'on dispose par la force de ma personne et de ma liberté. Je me suis rendu librement à bord du *Bellérophon* ; je ne suis point prisonnier, je suis l'hôte de l'Angleterre, comme Thémistocle celui du grand roi. Une fois placé à bord du *Bellérophon*, je suis sur le sol de l'Angleterre. Si le gouvernement en me recevant n'a voulu que me tendre un piége, il a forfait à l'honneur et souillé son pavillon.

« J'en appelle donc à l'histoire. Elle dira qu'un ennemi qui fit vingt ans la guerre au peuple anglois est venu librement dans son malheur chercher un asile dans ses foyers. Quelle preuve plus éclatante auroit-il pu donner de son estime et de sa confiance ? Mais comment les Anglois y ont-ils répondu ? Ils ont tendu une main hospitalière à cet ennemi, et lorsque dans sa bonne foi il s'est livré lui-même, ils l'ont sacrifié. 1815.

« *Signé* NAPOLÉON. »

« A bord du Bellérophon en mer, le 4 août 1815. »

Sa protestation et sa lettre restèrent également sans réponse. La violence de son caractère lui ôta souvent la présence d'esprit nécessaire pour se conduire avec dignité. En se livrant à sa fureur, en se répandant en invectives contre les souverains alliés et contre les ministres anglois, il perdit tous ses droits à l'intérêt qu'inspire communément une grande infortune ; et il ne fit point révoquer l'arrêt qui le condamnoit à finir ses jours dans l'île Sainte-Hélène. Il y arriva le 16 octobre, après soixante-six jours de navigation.

Son arrivée à Ste. Hélène.

Il y fut traité avec une sorte de générosité, mais gardé avec de grandes précautions. Le lieu qu'il choisit pour son habi-

1815. tation est entouré de nombreux factionnaires qui se relèvent d'heure en heure, et ne lui permettent pas de s'écarter de plus d'un quart de mille.

Aucun bâtiment ne peut aborder dans l'île sans être signalé par les vigies, sans être visité avec la plus scrupuleuse attention.

De telles mesures n'étoient pas prises uniquement contre l'homme qui pendant quatorze ans avoit ébranlé l'Europe jusque dans ses fondements ; cet homme étoit abattu ; mais il avoit laissé en France des *Seïdes*, et, dans les deux mondes, des partisans, qui pouvoient un jour avoir besoin de son nom, qui tenteroient de s'emparer de sa personne, qui voudroient le remettre à la tête des armées, recommencer sa vie, et consommer son ouvrage. C'est ce qu'il falloit empêcher.

« Gens sans patrie, disoit Salluste, en parlant des complices de Catilina, hommes sans mœurs et sans aveu ; assassins, parricides, sacriléges, condamnés ou poursuivis par les tribunaux ; misérables que l'indigence et l'infamie sollicitent incessamment au bouleversement des lois et de la société. »

Tels étoient la plupart des hommes qui, chassés de France et d'Europe, erroient dans les autres parties du monde, avec de

profonds ressentiments dans l'âme, et le projet arrêté de bouleverser la société qui les rejetoit, et à laquelle ils ont déclaré une guerre éternelle. 1815.

Espoir de ses partisans.

Ils conservèrent long-temps l'espoir de briser les fers de celui qu'ils regardoient comme leur chef, et ils n'ont jamais perdu celui de ressaisir sous son nom les rênes du pouvoir en France.

Ceux de leurs amis qui étoient restés dans le royaume à l'abri de leur obscurité, ou à l'aide de ces métamorphoses si faciles et si communes dans ce temps-là, s'y firent bientôt un parti puissant en faisant accroire aux uns que les alliés étoient convenus secrètement d'écraser la démocratie en écrasant la France, qui en étoit devenue le foyer ; en disant aux autres que le roi ne favorisoit les patriotes qu'en apparence ; que toutes les concessions qu'il faisoit aux *libéraux* étoient autant de piéges qu'il tendoit à leur bonne foi pour les endormir ; qu'en voulant régner comme ses ancêtres, il ne faisoit que son métier ; mais que celui des *libéraux* étoit d'élever autel contre autel, et d'opposer toutes les forces de la patrie à toutes les ruses du despotisme. C'étoit le même manége, c'étoient les mêmes impostures qui avoient réussi l'année précédente, et qui réussiront toujours auprès de la multitude,

1815. quand le gouvernement ne saura pas en attaquer les causes avec prudence, et en punir les auteurs avec sévérité.

Mécompte du roi. Lorsque le roi rentra la première fois dans son royaume, il n'y vit que des sujets fidèles. Tout favorisoit cette illusion. Les témoignages d'amour qui l'accueillirent sur sa route, depuis les côtes de la Manche jusqu'à son château des Tuileries, ne pouvoient cacher ni des sentiments de haine, ni des projets de révolte. Sa confiance honora son cœur, mais mit en défaut sa pénétration. On sait quel en fut le prix.

En y rentrant la seconde fois, le roi devoit savoir qu'il marchoit sur un terrain miné; qu'il ne pouvoit y faire un pas sans prendre des précautions pour sa sûreté; que la première de toutes les précautions étoit de s'entourer d'amis sûrs, courageux, à l'épreuve de toutes les trahisons, et décidés à se renfermer avec lui dans le cercle de la charte, comme dans une citadelle imprenable.

La France alors ne demandoit que du repos, des garanties et un gouvernement. Fatiguée de gloire, de licence et de tyrannie, elle auroit vu avec plaisir et reconnoissance le trône de Henri IV occupé par un prince qui, comme lui, eût allié la fermeté à la bonté, la justice à la loyauté.

L'expérience de tous les temps nous a convaincus que les peuples n'obéissent avec respect qu'aux princes qui savent commander sans foiblesse. 1815.

Si du haut de son trône constitutionnel Louis XVIII avoit déployé contre les deux partis qui l'attaquoient avec aussi peu de bonne foi, mais avec autant d'acharnement l'un que l'autre, la même fermeté que Charles V déploya contre les Bourguignons et les Armagnacs, ou Henri IV contre les ligueurs et les calvinistes, ou Buonaparte lui-même contre les royalistes et les jacobins, il auroit obtenu les mêmes succès; il auroit réduit au silence tous les libellistes, et à l'inaction tous les factieux qui, en dénaturant les actes de son règne, et en altérant ses meilleures intentions, ont jeté tant d'alarmes dans les esprits, et ont prolongé pendant si long-temps les troubles de son royaume.

Causes de mécontentement.

Au reste, les projets des factieux ne furent que trop secondés par la conduite des alliés pendant les quatre mois qu'ils occupèrent la France. Long-temps après la rentrée du roi, c'est-à-dire, long-temps après que toute cause de guerre eût cessé, les départements restèrent exposés à toutes les horreurs de la guerre. Villes assiégées, villages brûlés, campagnes dévastées, réquisitions, contributions, violences de

1815. toute espèce, rien ne fut épargné de la part des étrangers pour exciter le soulèvement des peuples, et pour grossir la foule des mécontents.

En vain le drapeau blanc flottoit sur les remparts, en vain les assiégés demandoient à se rendre au roi, en vain les peuples réclamoient la foi des traités et le texte des proclamations, les assiégeants n'écoutoient rien, ne voyoient que des ennemis dans les François, et paroissoient avoir pris la résolution de mettre pour toujours la France hors d'état de se relever de ses humiliations. On parloit même de la démembrer. On lisoit dans plusieurs feuilles étrangères que, par les mots d'*anciennes limites*, stipulées dans les traités précédents, il ne falloit plus entendre celles de 1789, mais bien celles de 1150. Dans cette supposition, le Roussillon devoit être rendu à l'Espagne, la Lorraine à l'Autriche, l'Alsace à l'Allemagne, et la Bourgogne aux Pays-Bas. On alloit jusqu'à dire que le royaume d'Aquitaine seroit rétabli, et que, pour ôter aux François le goût et les moyens de troubler désormais le repos de l'Europe, la France seroit réduite à l'état où elle étoit à la fin de la seconde race.

La funeste impression que produisoient ces bruits, vrais ou faux, mais générale-

ment répandus, étoit encore augmentée par la haine violente que nous portoient les Prussiens, par la hauteur que montroient les Anglois, par le silence que gardoient l'Autriche et la Russie. Ces craintes populaires étoient exagérées, mais n'étoient pas sans quelque fondement. 1815.

Le cabinet de Russie n'avoit pas d'intérêt à nous détruire, ni même à nous affoiblir : l'empereur Alexandre en mettoit beaucoup, au contraire, à nous relever, à nous conserver, à nous rendre notre ancienne influence dans le midi de l'Europe : il pensoit, avec les plus célèbres publicistes, que la grandeur de la France est nécessaire à la prospérité du monde, et qu'elle seule peut balancer le poids de l'Autriche sur le continent, et celui de l'Angleterre sur les deux mers. Dispositions des grands cabinets.

Que l'Angleterre cherche à retenir en ses mains le *trident de Neptune*, ce n'est plus une question ; qu'elle prétende faire de ce trident le *sceptre du monde*, cela n'est pas aussi facile à établir ; elle n'y a peut-être jamais songé ; et le projet d'une domination universelle, dont on l'accuse aujourd'hui, n'est peut-être pas plus réel que celui dont furent accusés, tour à tour, les Espagnols sous Charles-Quint, et les François sous Louis XIV. Mais les appa-

1815. rences étoient contre elle (1); et si la plupart des François détestoient son orgueil, craignoient son influence, se défioient de sa politique, ce n'étoit pas tout-à-fait sans raison.

La Prusse avoit été traitée par Buonaparte avec une rigueur excessive, et un mépris plus insupportable encore. Il dut rester dans l'esprit des habitants une profonde irritation et le désir d'une vengeance proportionnée aux injures qu'ils croyoient en avoir reçues. Il n'est donc pas étonnant que de toutes les armées des alliés, celle de Prusse ait commis le plus de dégats, et laissé le plus de ressentiments en France, et que le cabinet de Berlin ait été en même temps celui qui inspira le plus d'inquiétude au nôtre.

L'Autriche ne partageoit ni l'animosité de la Prusse, ni la jalousie de l'Angleterre : suffisamment agrandie, et amplement dédommagée en Allemagne, en Pologne et

(1) De toutes les nations de l'Europe, les Anglois sont la seule qui ait trouvé dans la révolution françoise des sources de prospérité et des moyens d'agrandissement. Sa marine s'est agrandie de toutes les pertes de la nôtre. Le faux système continental de Buonaparte n'a profité qu'au commerce anglois. Par les acquisitions des îles de Malte, de Ceylan, de France, et du cap de Bonne-Espérance, l'Angleterre s'est assurée des positions militaires du haut desquelles elle domine les mers des quatre parties du monde.

en Italie, elle n'avoit plus rien à demander à la France; elle n'avoit plus d'intérêt à prolonger ses douleurs; elle vouloit assurer le repos de ses sujets sur la foi des traités, et la foi des traités sur les garanties que lui promettoit une alliance sincère et durable avec la France et la Russie. 1815.

Il en faut conclure que la Russie et l'Autriche durent apporter dans les négociations qui s'ouvrirent à Paris au commencement du mois de septembre 1815, un esprit de sagesse et de fermeté, qui modéra les prétentions de l'Angleterre, calma la fougue des Prussiens, et mit un terme aux malheurs de la France. Négociations de paix.

Voici le traité qui, en conséquence de ces dispositions, fut signé à Paris le 20 novembre de la même année.

« *Au nom de la très-sainte et indivisible Trinité,* Traité de paix de 1815.

« Les puissances alliées, ayant, par leurs efforts réunis et par le succès de leurs armes, préservé la France et l'Europe des bouleversements dont elles étoient menacées par le dernier attentat de Napoléon Buonaparte, et par le système révolutionnaire reproduit en France pour faire réussir cet attentat;

« Partageant aujourd'hui avec sa majesté très-chrétienne le désir de consolider,

1815. pour le maintien inviolable de l'autorité royale et la remise en vigueur de la charte constitutionnelle, l'ordre des choses heureusement rétabli en France, ainsi que celui de ramener entre la France et ses voisins ces rapports de confiance et de bienveillance réciproque que les funestes effets de la révolution et du système de conquête avoient troublés pendant si long-temps;

« Persuadées que ce dernier but ne sauroit être atteint que par un arrangement propre à leur assurer de justes indemnités pour le passé et des garanties solides pour l'avenir;

« Ont pris en considération, de concert avec sa majesté le roi de France, les moyens de réaliser cet arrangement; et ayant reconnu que l'indemnité due aux puissances ne pouvoit être ni toute territoriale, ni toute pécuniaire, sans porter atteinte à l'un ou à l'autre des intérêts essentiels de la France, et qu'il seroit plus convenable de combiner les deux modes de manière à prévenir ces deux inconvénients, leurs majestés impériales et royales ont adopté cette base pour leurs transactions actuelles; et se trouvant également d'accord sur celle de la nécessité de conserver pendant un temps déterminé, dans les provinces frontières de la France,

un certain nombre de troupes alliées, elles sont convenues de réunir les différentes dispositions fondées sur ces bases dans un traité définitif. 1815.

« Dans ce but, et à cet effet, sa majesté l'empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême; sa majesté l'empereur de toutes les Russies, sa majesté le roi de la Grande-Bretagne, sa majesté le roi de Prusse, d'une part; et sa majesté le roi de France et de Navarre, de l'autre, ont nommé leurs plénipotentiaires pour discuter, arrêter, et signer ledit traité définitif; savoir :

« Pour l'empereur d'Autriche, le prince de Metternich et le baron de Wessemberg.

« Pour l'empereur de Russie, le prince de Razumowsky et le comte Capo-d'Istria.

« Pour le roi d'Angleterre, le vicomte Castlereagh et le duc de Wellington.

« Pour le roi de Prusse, le prince de Hardenberg et le baron de Humboldt.

« Pour le roi de France, le duc de Richelieu.

« Lesquels, après avoir échangé leurs pleins pouvoirs, ont signé les articles suivants :

« Art. Ier. Les frontières de la France seront telles qu'elles étoient en 1790 (sauf les modifications de part et d'autre qui se

1815. trouvent indiquées dans le présent article).

« II. Les places et les districts qui, selon l'article précédent, ne doivent plus faire partie du territoire françois, seront remis à la disposition des puissances alliées, dans les termes fixés par l'article IX de la convention militaire annexée au présent traité (1), et sa majesté le roi de France renonce à perpétuité, pour elle et ses héritiers et successeurs, aux droits de souveraineté et de propriété qu'elle a exercés jusqu'ici sur lesdites places et districts.

« III. Les fortifications d'Huningue ayant été constamment un objet d'inquiétude pour la ville de Bâle, les hautes parties contractantes, pour donner à la confédération helvétique une nouvelle preuve de leur bienveillance, sont convenues entre elles de faire démolir lesdites fortifications. Le gouvernement françois s'engage, par le même motif, à ne les rétablir dans aucun temps, et à ne point les remplacer par d'autres fortifications à une distance moindre que trois lieues de la ville de Bâle.

(1) *Convention militaire*, art. 9. « Les territoires qui, depuis le traité principal, doivent être cédés aux alliés, ainsi que les places de Landau et Sarre-Louis, seront remis par les autorités et les troupes françoises dans le terme de dix jours, à dater de la signature dudit traité. »

1815.

« IV. La partie pécuniaire de l'indemnité à fournir par la France aux puissances alliées est fixée à la somme de 700 millions de francs. Le mode, le terme et les garanties du paiement de cette somme seront réglés par une convention particulière, qui aura la même force et valeur que si elle étoit textuellement insérée au présent traité.

« V. L'état d'inquiétude et de fermentation dont, après tant de secousses violentes, et surtout après la dernière catastrophe, la France, malgré les intentions paternelles de son roi et les avantages assurés par la charte constitutionnelle à toutes les classes de ses sujets, doit nécessairement se ressentir encore, exigeant pour la sûreté des états voisins des mesures de précaution et de garantie temporaires, il a été jugé indispensable de faire occuper, pendant un certain temps, par un corps de troupes alliées, des positions militaires le long des frontières de la France, sous la réserve expresse que cette occupation ne portera aucun préjudice à la souveraineté de sa majesté très-chrétienne, ni à l'état de possession, tel qu'il est reconnu et confirmé par le présent traité.

« Le nombre de ces troupes ne dépassera pas cent cinquante mille hommes. Le

1815. commandant en chef de cette armée sera nommé par les puissances alliées (1).

« Ce corps d'armée occupera les places de Condé, Valenciennes, Bouchain, Cambray, le Quesnoy, Maubeuge, Landrecies, Avesnes, Rocroy, Givet et Charlemont, Mézieres, Sedan, Montmédy, Thionville, Longwy, , Bitsch, et la tête du pont du Fort-Louis.

« L'entretien de l'armée destinée à ce service devant être fourni par la France, une convention spéciale réglera tout ce qui peut avoir rapport à cet objet (2).

« Le *maximum* de la durée de cette occupation militaire est fixé à cinq ans. L'occupation peut cesser avant ce terme, si au bout de trois ans les souverains alliés, après avoir, de concert avec sa majesté le roi de France, mûrement examiné la situation et les intérêts réciproques, et les progrès que le rétablissement de l'ordre et de la tranquillité aura faits en France, s'accordent à reconnoître que les motifs qui

(1) Le duc de Wellington fut nommé commandant en chef de l'armée d'occupation.

(2) Suivant cette convention, le logement, le chauffage, l'éclairage, les vivres et les fourrages ont été fournis en nature. Le nombre total des rations ne pouvoit pas être porté au-delà de deux cent mille pour hommes, et de cinquante mille pour chevaux. Quant à la solde, l'équipement et l'habillement, le gouvernement françois a subvenu à cette dépense moyennant cinquante millions de francs par an, payables de mois en mois.

les portoient à cette mesure ont cessé d'exister. 1815.

« Mais, quel que soit le résultat de cette délibération, toutes les places et positions occupées par les troupes alliées seront, au terme de cinq ans révolus, évacuées sans autre délai, et remises à sa majesté très-chrétienne ou à ses héritiers et successeurs.

« VI. Les troupes étrangères, autres que celles qui feront partie de l'armée d'occupation, évacueront le territoire françois dans les termes fixés par l'article IX de la convention militaire annexée au présent traité (1).

« VII. Dans tous les pays qui changeront de maître, tant en vertu du présent traité que des arrangements qui doivent être faits en conséquence, il sera accordé aux habitants naturels et étrangers, de quelque condition et nation qu'ils soient, un espace de six ans, à compter de l'échange des ratifications, pour disposer, s'ils le jugent convenable, de leurs propriétés, et se retirer dans tel pays qu'il leur plaira de choisir.

« VIII. Toutes les dispositions du traité

(1) *Convention militaire*, art. 9. « Les troupes alliées, à l'exception de celles qui doivent former l'armée d'occupation, évacueront le territoire de France en vingt-un jours, à compter de celui de la signature du traité principal.

1815. de Paris du 30 mai 1814 relatives aux pays cédés par ce traité, s'appliqueront également aux différents territoires et districts cédés par le présent traité.

« IX. Les hautes parties contractantes s'étant fait représenter les différentes réclamations provenant du fait de la non exécution des articles XIX et suivants du traité du 30 mai 1814, ainsi que des articles additionnels de ce traité, signés entre la Grande-Bretagne et la France, désirant de rendre plus efficaces les dispositions énoncées dans ces articles, et ayant à cet effet déterminé par deux conventions séparées la marche à suivre de part et d'autre pour l'exécution complète des articles susmentionnés, ces deux dites conventions, telles qu'elles se trouvent jointes au présent traité, auront la même force et valeur que si elles y étoient textuellement insérées.

« X. Tous les prisonniers faits pendant les hostilités, de même que tous les otages qui peuvent avoir été donnés ou enlevés, seront rendus dans le plus court délai possible. Il en sera de même des prisonniers faits antérieurement au traité du 30 mai 1814, et qui n'auront pas encore été restitués.

« XI. Le traité de Paris du 30 mai 1814, ainsi que l'acte final du congrès de Vienne

du 9 juin suivant (1), sont confirmés et maintenus dans toutes celles de leurs dispositions qui n'auroient pas été modifiées par les clauses du présent traité. 18

« XII. Le présent traité, avec les conventions qui y sont jointes, sera ratifié en un seul acte, et les ratifications en seront échangées dans le terme de deux mois, ou plus tôt, si faire se peut.

« En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signé et y ont apposé le cachet de leurs armes.

« Fait à Paris le 20 novembre, l'an de grâce 1815.

« *Signé* Richelieu, Metternich, Razumowsky, Capo-d'Istria, Castlereagh, Hardenberg, Humboldt, Wellington, Wessemberg.

« Article séparé, *et stipulé avec la Russie seulement.* Sa majesté très-chrétienne reconnoît, à l'égard de sa majesté l'empereur de Russie, en sa qualité de roi de Pologne, la nullité de la convention de Bayonne; bien entendu que cette disposition ne pourra recevoir d'application que conformément aux principes établis dans

(1) Acte relatif à la distribution des états vacants par la dissolution de l'*empire de Buonaparte.* Voyez la *septième époque*, pag. 302.

1815. les conventions désignées dans l'article IX du traité de ce jour.

« Le présent article séparé aura la même force et valeur que s'il étoit inséré mot à mot au traité de ce jour. Il sera ratifié, et les ratifications en seront échangées en même temps.

« En foi de quoi les plénipotentiaires ont signé. »

Suivent les mêmes signatures que ci-dessus.

Les conditions de ce traité nous parurent très-onéreuses, et l'étoient en effet. Elles excitèrent de longues et vives réclamations, surtout de la part des *libéraux* et des *militaires* (1). Mais avant de les juger au fond, et pour savoir jusqu'à quel point nous avions droit de nous en plaindre, ne conviendroit-il pas d'examiner de sang-froid et de bonne foi les charges que nous avions imposées nous-mêmes aux vaincus, lorsque nous dictions des lois à l'Europe, et de faire entrer dans cet examen l'esprit turbulent qui continuoit d'agiter sourdement la France, et contre lequel

(1) Lorsque le temps, qui calme toutes les passions, aura calmé celles des militaires et des libéraux, ils ne seront plus si disposés à rejeter sur les royalistes et les causes de la guerre et les conditions du traité de paix qui mit un terme à ses désastres.

les alliés, dans leur intérêt, devoient prendre des sûretés? 1815

Il seroit encore bon de comparer ces mêmes charges avec celles que nous imposèrent les Anglois par le traité de Bretigny, après la bataille de Poitiers.

Par le traité de Bretigny, la France fut obligée de payer la rançon de son roi moyennant trois millions d'écus d'or (1), et six belles provinces.

Par le traité de Paris de 1815, c'est le roi qui a payé la nôtre, qui l'a payée avec de grosses sommes d'argent, il est vrai, mais sans livrer de provinces, et sans donner d'autres garanties que des gages temporaires.

(1) L'écu d'or, sous le roi Jean, valoit 22 sous 6 deniers; cette monnoie étoit d'or fin, de soixante au marc, et vaudroit aujourd'hui 13 francs 40 centimes.

FIN.

TABLE

DES ÉPOQUES ET SOMMAIRES

CONTENUS DANS CE VOLUME.

SUITE DE LA SIXIÈME ÉPOQUE.

SEPTIÈME ÉPOQUE.

HUITIÈME ÉPOQUE.

FIN DE LA TABLE.